

ACADÉMIE

DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS DE LYON

MÉMOIRES

DE LA CLASSE DES LETTRES

MÉMOIRES

DE

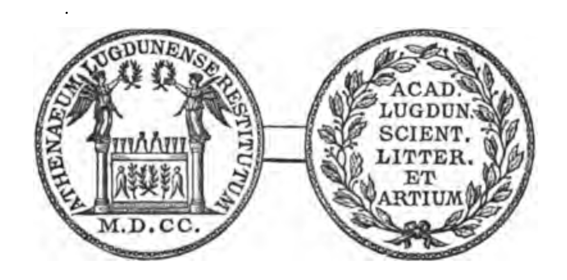
L'ACADÉMIE

DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS

DE LYON

CLASSE DES LETTRES

VOLUME VINGT ET UNIÈME



PARIS

J.-B. BAILLIÈRE, libraire, rue Hautefeuille

LYON

Ch. PALUD, libraire, rue de la Bourse

1885

ACADÉMIE

DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS

DE LYON

État de l'Académie au 1er janvier 1885

MEMBRES ASSOCIÉS.

—

MM. Jayr, ancien préfet du Rhône, à Ceyzériat (Ain) (1842).
La Comtesse d'Aleskewitch (1842).
Reveil (Édouard), ancien maire de Lyon (1848).
Chevreul, de l'Institut, à Paris (1852).
Dumont, de l'Institut, à Paris (1862).
Bonnassieux, de l'Institut, à Paris (1869).
Meissonier, de l'Institut, à Paris (1873).
Le Commandeur De Rossi, à Rome (1876).
Pasteur, de l'Institut, à Paris (1877).
Bertrand (Joseph), de l'Institut, à Paris (1883).

BUREAU POUR LES ANNÉES 1884 ET 1885.

	Classe des Sciences.	Belles-Lettres et Arts.
Présidents . . . . MM.	MARMY et DELOCRE,	MOLLIÈRE.
Secrétaires généraux. .	BONNEL,	HEINRICH.
Secrétaires adjoints . .	ALLÉGRET,	E. GUIMET.
Trésorier.	H. MORIN-PONS.	
Archiviste	SAINT-LAGER.	

CLASSE DES SCIENCES.

1° MEMBRES TITULAIRES ÉMÉRITES.

MM. TISSERAND, à Mâcon (1876).
MICHEL (Jules), à Paris (1878).
FALSAN, à Collonges-sur-Saône (1884).

2° MEMBRES TITULAIRES.

SECTION Ire.

Mathématiques, Mécanique et Astronomie, Physique et Chimie.

(Neuf Membres.)

MM. GLÉNARD (1857).
LOIR (1862).
AYNARD (1865).
LAFON (1873).
BONNEL (1874).
DELOCRE (1876).
ANDRÉ (1878).
ALLÉGRET (1879).
VALSON (1882).

SECTION II[e].

Sciences naturelles, Zoologie, Botanique, Minéralogie et Géologie, Économie rurale.

(Neuf Membres.)

MM. JORDAN (Al.) (1850).
BERTHAUD (1873).
CHAUVEAU (1876).
LORTET (1876).
MARMY (1878).
CHANTRE (1879).
LOCARD (1879).
SAINT-LAGER (1881).
DELORE (1884).

SECTION III[e].

Sciences médicales.

(Six Membres.)

MM. BOUCHACOURT (1863).
TEISSIER (1863).
DESGRANGES (1864).
BERNE (1869).
OLLIER (1876).
ROLLET (1876).

3° MEMBRES CORRESPONDANTS.

MM. DE MONTMEYAN, à Aix (1840).
ITIER, directeur des douanes, à Marseille (1843).
CARA, directeur du Musée d'histoire naturelle, à Cagliari (1843).
BRESSON, à Paris (1844).
NOIROT, médecin, à Dijon (1846).
PAYAN, médecin, à Aix (Bouches-du-Rhône) (1847).
SCHIOEDTE, conservateur du Musée d'histoire naturelle, à Copenhague (1849).

MM. Richard Owen, à Londres (1852).
Larrey, membre de l'Académie de médecine, à Paris (1852).
Dohrn, président de la Société entomologique, à Stettin (1852).
Girard de Cailleux, inspecteur général des établissements d'aliénés, à Paris (1852).
Bouquet, membre de l'Institut, à Paris (1852).
Renard, à Moscou (1853).
Girardin, à Rouen (1854).
De Beust, directeur général des mines de Saxe (1855).
Leconte (John), de l'Académie de Philadelphie (1855).
A. de Candolle, à Genève (1856).
Jordan (Alexandre), ingénieur en chef en retraite, à Paris (1856).
Marschall (le comte), zoologiste, à Vienne (1857).
Rondot (Natalis), à Paris (1859).
Dareste (Camille), à Paris (1859).
Damour, membre de la Société géologique, à Paris (1860).
Perrey (Alexis), professeur honoraire, à Lorient (1862).
Noguès, à Paris (1862).
Perier, ancien médecin en chef des Invalides (1864).
Serpieri, à Urbino (1866).
Quesnoy, médecin-principal en chef, à Versailles (1867).
Frenet, à Périgueux (1867).
Arcelin, à Saint-Sorlin (1871).
Macario, médecin, à Nice (1872).
Perey, médecin à Nantes (1874).
Coppi, géologue, à Modène (1878).
Collet, professeur à la Faculté des sciences de Grenoble (1878).
Chambrun de Rosemont, géologue, à Nice (1879).
Max Simon, médecin en chef de l'hospice de Bron (1880).
Ducrost (l'abbé), curé à Solutré (1881).
Duclaux, professeur à la Sorbonne, à Paris (1882).
Millière, à Cannes (1882).
De Tribollet, à Neuchâtel (Suisse) (1882).
Campardon, docteur en médecine, à Paris (1883).
Gubian, inspecteur des Eaux thermales à Lamotte-les-Bains (1883).

CLASSE DES BELLES-LETTRES ET ARTS.

1° MEMBRES TITULAIRES ÉMÉRITES.

MM. Valentin-Smith, à Trévoux (1864).
Bouillier, de l'Institut, à Paris (1864).
De Boissieu, à Lyon (1870).
Onofrio, à Paris (1875).
Gaillard (Léopold de), à Paris (1876).
Soultrait (le vicomte de), à Besançon (1876).
De Lagrevol, à Paris (1878).

2° MEMBRES TITULAIRES.

SECTION Ire.

Littérature, Éloquence, Poésie, Philologie.

(Sept Membres.)

MM. Heinrich (1869).
Hignard (1870).
Ferraz (1871).
L. Roux (1875).
Soulary (1879).
R. de Cazenove (1883).
H. Beaune (1884).

SECTION IIe.

Histoire et antiquités.

(Six Membres.)

MM. H. Morin-Pons (1861).
Pariset (1873).
Guigue (1877).
Perret de la Menue (1878).
Belot (1882).
Vachez (1883).

SECTION IIIe.

Philosophie, Morale, Jurisprudence, Économie politique.

(Neuf Membres.)

MM. A. MOLLIÈRE (1862).
GUINAND (1870).
P. ROUGIER (1872).
A. DUMONT (1873).
CAILLEMER (1876).
VALANTIN (1878).
E. CHARVÉRIAT (1879).
BERLIOUX (1881).
PERRIN (1883).

SECTION IVe.

Peinture, Sculpture, Architecture, Gravure, Musique.

(Six Membres.)

MM. FABISCH (1857).
REIGNIER (1862).
DANGUIN (1865).
E. GUIMET (1867).
BRESSON (1871).
NEYRAT (1874).

3° MEMBRES CORRESPONDANTS.

MM. JAGER (l'abbé) (1835).
KNEMLIN, à Fribourg (1839).
CANONGE (Jules), à Nîmes (1840).
ROSSIGNOL, archiviste (1841).
LEVOL (Florimond), à Paris (1842).
LAFARELLE, ancien député, à Nîmes (1842).
DESPORTES (Auguste), à Paris (1845).
REMACLE, ancien magistrat, à Arles (1846).
DE PUYMAIGRE, à Thionville (1846).

MM. CHAIX, président de Chambre honoraire, à Riez (Basses-Alpes) (1848).
BAUX, archiviste, à Bourg (1849).
DU BOYS (Albert), à Grenoble (1850).
BERTINARIA, à Turin (1851).
MIGNARD, à Dijon (1852).
DUC DE CARAMAN, à Paris (1852).
BARRAULT-ROULLON, à Paris (1854).
Mlle SASSERNO (Sophie), à Nice (1855).
GRANDPERRET (Th.), à Paris (1856).
BACCI DE LA MIRANDOLE, à Modène (1857).
REGNAULT (A.), ancien archiviste au Conseil d'État (1858).
CHAVERONDIER (Aug.), archiviste, à Saint-Étienne (1860).
DESSERTEAUX, conseiller à la Cour de Besançon (1862).
LE DUC (Philibert), inspecteur des forêts, à Belley (1862).
DE MEAUX (le vicomte) (1863).
CANNAT DE CHIZY (Marcel) (1864).
DE FLAUX (1865).
Le Prince VLANGALI (1865).
NEGRI (le commandeur Christophe), à Turin (1865).
CARRA DE VAULX (1866).
REVOIL, architecte, à Nîmes (1866).
DE GERANDO (le baron) (1869).
CHANTELAUZE (Régis de) (1876).
BAGUENAULT DE PUCHESSE (1876).
FLOUEST, à Paris (1877).
JOSÉ DA CUNHA, homme de lettres, à Bombay (1877).
ROBERT, professeur à la Faculté des lettres de Rennes (1877).
LUCAS (Charles), architecte, à Paris (1881).
LABATIE (Gabriel), à Talissieu (Ain) (1881).
MALO (Léon), à Pyrimont (Ain) (1882).
ROSTAING (Léon), à Vidalon-les-Annonay (1883).

ÉTAT AU 1ER JANVIER 1885

DES

PRIX DÉCERNÉS PAR L'ACADÉMIE

DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS

DE LYON

Fondation baron Lombard de Buffières. — Cette fondation, qui date de l'année 1882, a été créée par M. Lombard de Buffières, ancien avocat à la Cour d'appel de Lyon et ancien Conseiller de Préfecture, en vue d'honorer et perpétuer la mémoire de son père, M. le baron Jean-Jacques-Louis Lombard de Buffières, ancien député de l'Isère. Elle consiste en un revenu annuel de 6,000 fr. environ, qui doit être employé de façon à développer dans l'enfance le respect et l'observation de ses devoirs *envers Dieu*, *envers soi-même et envers le prochain*, et à encourager tout ce qui pourrait tendre à faciliter et accroître ce développement.

L'Académie décernera, en 1885, les revenus de cette fondation, sous forme de récompenses et médailles, à « *ceux qui se dévouent à l'éducation de la jeunesse* ».

Prix Christin et de Ruolz. — Cette fondation date de 1756. Elle est due à Christin, secrétaire perpétuel de l'Académie, et à ses héritiers De Ruolz. Le prix Christin consiste en une ou plusieurs médailles de la valeur de 300 fr. chacune, que l'Académie décerne, à des époques indéterminées, au meilleur travail qui lui est offert sur une question choisie par elle dans les mathématiques, la physique ou les arts.

Le jugement sur le concours est rendu par une Commission composée de cinq membres, nommée tous les quatre ans par l'Académie.



L'Académie a mis au concours, en 1884, le sujet suivant :

« *Étude historique sur les Sculpteurs lyonnais et leurs œuvres depuis l'année 1500 jusqu'à nos jours.* »

Le prix décerné sera une médaille d'or de la valeur de 900 fr. Les mémoires ne seront pas signés ; ils porteront en tête une épigraphe, et seront accompagnés d'un pli séparé et cacheté, renfermant la même épigraphe, avec le nom et l'adresse de l'auteur.

Tout envoi, pour ce concours, devra être parvenu à l'Académie avant le 31 mars 1886, terme de rigueur.

Prix Lebrun. — Ce prix, fondé en 1804 par le prince Lebrun, associé honoraire de l'Académie, consiste en une médaille valant 300 fr. — Il est distribué annuellement aux inventeurs de procédés utiles au perfectionnement des manufactures lyonnaises. Une Commission permanente de cinq membres, désignée tous les quatre ans par l'Académie, est spécialement chargée de recueillir et de vérifier les découvertes qui intéressent l'industrie en général, et celle de la soie en particulier.

Les concurrents ne sont assujettis à aucune condition d'âge, ni d'origine. Les inventions qui sont présentées après le 31 mars de chaque année sont mises au concours de l'année suivante.

Prix Ampère. — Le prix Ampère a été fondé, en 1866, par M. et Mme Cheuvreux, légataires universels de J.-J. Ampère.

Ce prix est d'une somme annuelle de 1,800 fr. Il est décerné, tous les trois ans et pour trois années consécutives, à un jeune homme sans fortune, né à Lyon ou dans le département du Rhône, ayant donné des preuves d'aptitude pour les lettres, les sciences ou les beaux-arts, et il doit lui servir à perfectionner ses études ou à poursuivre le cours de ses travaux. Les candidats doivent avoir 17 ans au moins et 23 ans au plus.

Le concours pour le prix Ampère est annoncé six mois à l'avance par les journaux du département et jugé par une Commission spéciale de six membres, dont le tiers est renouvelé chaque année. En aucun cas le prix ne peut être divisé.

Le dernier titulaire du prix Ampère l'ayant obtenu en juillet 1883, le concours est ouvert dès à présent pour l'année 1886.

Prix Dupasquier. — Ce prix a été fondé, en 1873, par feu Louis Dupasquier, membre titulaire de l'Académie. Il consiste en une somme de 500 fr. accordée annuellement et à tour de rôle à un architecte, un peintre, un sculpteur, un graveur lyonnais.

La Commission permanente chargée de juger le concours est composée de sept membres nommés tous les quatre ans par l'Académie. Les œuvres doivent être soumises à l'examen de la Commission avant le 30 juin de chaque année.

Les candidats doivent ne pas avoir dépassé 28 ans, sauf les architectes, pour lesquels la limite d'âge est reculée à 35 ans.

En 1885, ce sera le tour de la gravure.

Prix Herpin. — La fondation de ce prix est due à la libéralité de feu le docteur Herpin, membre correspondant de l'Académie. Ce prix, qui est entré dans les attributions de l'Académie en 1878, consiste en une somme de 1,200 fr. qui sera donnée, tous les quatre ans, aux auteurs de recherches ou de travaux scientifiques, particulièrement physico-chimiques, propres à développer ou à perfectionner l'une des branches de l'industrie lyonnaise.

La Commission d'examen est composée de cinq membres, désignés pour quatre ans par l'Académie.

Les candidats doivent être Français.

Les titres à l'appui de toute candidature, pour le prochain concours, devront être adressés à l'Académie avant le 31 mars 1886, terme de rigueur.

Prix généraux. — Indépendamment des fondations qui précèdent, l'Académie reçoit, à toute époque, communication des découvertes scientifiques, des travaux d'érudition et des ouvrages de l'esprit. S'il y a lieu, elle accorde volontiers, à titre d'encouragement, aux auteurs ou inventeurs, une somme proportionnée à l'importance de leur communication.

L'Académie choisit aussi, chaque année, un ou plusieurs sujets se rapportant aux sciences, belles-lettres ou arts, qu'elle met au concours et qu'elle annonce dans l'une de ses séances publiques de juillet ou décembre, en même temps que les règles et conditions de ce concours. La somme affectée au concours

est variable. L'Académie en détermine le chiffre elle-même, d'après l'intérêt qu'elle attache à la question et suivant les ressources dont elle dispose. Le jugement est prononcé sur le rapport d'une Commission spéciale de cinq membres, renouvelée tous les ans.

L'Académie n'a pas ouvert ce concours en 1885.

N. B. — Pour tout ce qui concerne les prix de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts, s'adresser au Secrétariat général, Lyon, place des Terreaux (Palais Saint-Pierre).

L'ABBÉ NICAISE

ET SA CORRESPONDANCE

Au mois de novembre 1880, peu de jours après la mort de notre regretté confrère M. Mulsant, M. le Préfet du Rhône, alors Administrateur de la ville de Lyon, nous fit l'honneur de nous charger, en qualité de Président du Comité d'inspection des Bibliothèques municipales, d'assister, avec les membres de la famille de M. Mulsant, à un inventaire sommaire des documents, livres et papiers, existant dans le cabinet du conservateur de la grande Bibliothèque, dite du Lycée.

Pendant le cours de cette opération, nous trouvâmes, dans un carton, qui depuis longtemps n'avait pas été ouvert, un volume in-4°, très simplement relié, sur lequel M. Monfalcon avait écrit : *Lettres de Leibnitz et de divers savants.*

Ces lettres, sauf une exception, étaient toutes adressées à l'abbé Claude Nicaise, chanoine très connu de la Sainte-Chapelle de Dijon, et elles avaient été réunies, au XVIIIe siècle, par un autre Bourguignon, plus illustre encore, le Président Bouhier. C'est Bouhier qui a dressé, *propria manu*, la table des pièces que contient le volume, et qui, en 1737, l'a classé, sous la cote C, 140, parmi les manuscrits de sa riche Bibliothèque.

D'après une note de M. Péricaud, ancien conservateur de la Bibliothèque, ce volume, numéroté 690 *bis*, avait été donné à la Bibliothèque de Lyon, le 28 octobre 1835. — Le nom du donateur n'était pas indiqué ; mais nous le trou-

vâmes bientôt dans un catalogue inédit des manuscrits de la Bibliothèque de Lyon, par M. Monfalcon: « Le manuscrit 690 *bis* a été donné à la Bibliothèque de la ville de Lyon par M. Prunelle, ancien maire de cette ville, le 28 octobre 1835 .»

Dès que l'origine du volume était si bien établie, il n'y avait plus qu'à appliquer les conclusions d'un mémoire rédigé, en 1879, sur la demande de l'Administration municipale, à l'occasion d'une revendication par l'État de sept manuscrits de la Bibliothèque du Palais-des-Arts (1). Ces conclusions, adoptées par le Conseil municipal, sur un rapport de M. Édouard Aynard, dans les séances du 6 janvier et du 24 juin 1880, furent, en effet, reproduites dans un rapport de M. Édouard Vacheron, et, le 15 mars 1881, le Conseil déclara, que, spontanément et sans attendre une nouvelle revendication, il offrait à la Bibliothèque nationale le manuscrit par nous retrouvé.

A côté de l'histoire Libri, que tout le monde connaît maintenant, grâce au retentissement qu'eut la poursuite suivie de la condamnation du trop fameux bibliophile, grâce aussi aux révélations qu'ont amenées récemment les enquêtes sur la formation de la Bibliothèque de lord Ashburnham, acquéreur de l'une des collections réunies par Libri, il y a d'autres histoires, moins connues, que, de temps à autre, on est obligé d'exposer, pour justifier des décisions, à première vue, en contradiction avec cette maxime fameuse que, lorsqu'il s'agit de meubles, le possesseur de bonne foi est à l'abri de toute action.

Le 2 août 1801, Chardon de la Rochette fut délégué par Chaptal, alors ministre de l'intérieur, pour choisir, dans les dépôts littéraires des départements, les manuscrits précieux, les éditions du XV[e] siècle, les livres rares et ceux qui sont

(1) E. Caillemer, *Les manuscrits Bouhier, Nicaise et Peiresc, de la Bibliothèque du Palais-des-Arts*; Lyon, 1880, in-8°, 48 pages.

enrichis de notes de savants. C'était une lourde tâche, et, pour en faciliter l'accomplissement, le Ministre ne tarda pas à donner, comme auxiliaire, à Chardon de la Rochette, le docteur Prunelle.

En 1804, les commissaires se rendirent à Troyes, où était déposée la Bibliothèque de la grande abbaye de Clairvaux, devenue propriété nationale. Or, peu d'années avant la Révolution, cette Bibliothèque s'était enrichie d'une collection formée patiemment, du XVIe au XVIIIe siècle, par les représentants de la famille Bouhier, et notamment par Jean Bouhier, Président à mortier au Parlement de Bourgogne, magistrat austère, jurisconsulte éminent, philologue, poète, historien, que, malgré ses règlements sur la résidence, l'Académie française donna pour successeur à Malézieu et pour prédécesseur à Voltaire. Au milieu de cette collection, les commissaires n'avaient que l'embarras du choix. Chardon de la Rochette mit en réserve 244 volumes imprimés, 147 manuscrits, 25 cartons et une liasse ; Prunelle, 2,575 ouvrages imprimés et 328 manuscrits ! Le récépissé donné au bibliothécaire de la Bibliothèque centrale du département de l'Aube en fait foi.

Malheureusement tous les articles ainsi choisis n'allèrent pas directement de Troyes à la Bibliothèque nationale. On en eut bientôt la preuve.

A la mort de Chardon de la Rochette, en 1814, on trouva chez lui vingt manuscrits ayant appartenu à la Bibliothèque de Troyes. Van Praet, l'un des conservateurs de la Bibliothèque nationale, les réclama, et les héritiers de Chardon de la Rochette furent obligés de les restituer.

En 1831, Prunelle, alors maire de Lyon, remit spontanément à la Bibliothèque nationale deux manuscrits, portant les n°s 48 et 58 de la décharge donnée au Bibliothécaire de Troyes par Chardon de la Rochette ; il déposa, en même

temps, treize cartons, contenant la correspondance inédite du Président Bouhier, et cinq volumes de lettres adressées à l'abbé Nicaise.

Longtemps après, en 1856, dans la bibliothèque de Parison, ami intime des deux commissaires, l'un et l'autre décédés, on trouva toute une série de pièces, venant du Président Bouhier et dont quelques-unes étaient nominativement désignées sur le récépissé de 1804. La Bibliothèque nationale les revendiqua et elles lui furent remises.

N'était-il pas dès lors évident que les commissaires ne s'étaient pas consciencieusement acquittés de leur mission? Des pièces, détachées de la Bibliothèque centrale du département de l'Aube, pour augmenter le fonds de la Bibliothèque nationale, étaient restées entre leurs mains, et ils en avaient disposé.

La Bibliothèque nationale trouva une occasion favorable à la reconnaissance judiciaire de ses droits et elle la mit à profit.

En 1874, la librairie Bachelin-Deflorenne annonça la future adjudication d'un beau manuscrit de Gratien. En lisant la description de ce volume, les administrateurs de la Bibliothèque nationale, qui ne perdent jamais de vue le récépissé donné à Troyes en 1804, reconnurent un manuscrit de la Bibliothèque de Bouhier, correspondant au n° 15 de la mise en réserve faite par Chardon de la Rochette. Ils introduisirent aussitôt une action en revendication, et, malgré toutes les résistances du libraire, qui argumentait de l'article 2279 du Code civil, ils obtinrent gain de cause.

Le jugement rendu par le Tribunal de la Seine, le 22 décembre 1875, déclare nettement que, à dater de la mise en réserve à Troyes, par les commissaires, et du dépôt, entre les mains du bibliothécaire de Troyes, du reçu descriptif, les ouvrages indiqués dans le reçu sont entrés dans le domaine de la Bibliothèque nationale. Une conservation abusive, un

emprunt indéfiniment prolongé ou un détournement, n'ont pu altérer le caractère de la propriété ainsi constituée, ni y porter atteinte, puisque les manuscrits qui appartiennent à l'État, et qu'il a réunis dans l'intérêt général, sont inaliénables et imprescriptibles comme dépendant du domaine public.

C'est en s'appuyant sur ce jugement que M. le Ministre de l'Instruction publique vint dire à la ville de Lyon, en 1879 : « La Bibliothèque du Palais-des-Arts détient sept manuscrits, qui lui ont été légués par le docteur Prunelle, et qui proviennent de la mission qui lui avait été confiée ainsi qu'à Chardon de la Rochette. L'un d'eux, le n° 691, est certainement celui qui figure sous le n° 142 du catalogue de prise en charge remis par Prunelle au bibliothécaire de Troyes. Un autre, le n° 4, est facilement reconnaissable sous le n° 55 de la mise en réserve signée par Chardon de la Rochette. Ces manuscrits appartiennent donc à l'État. Prunelle les a indûment conservés; ni lui, ni ses héritiers n'ont pu les donner valablement à la ville de Lyon. Le droit de propriété de l'État est intact et je les revendique pour la Bibliothèque nationale.»

La ville de Lyon, par l'organe de ses représentants, s'inclina devant cette réclamation, et, sur l'ordre de M. le Préfet du Rhône, le 9 septembre 1880, nous avons remis les sept manuscrits entre les mains de M. le Directeur de la Bibliothèque nationale.

La même argumentation était applicable au volume trouvé dans le cabinet de M. Mulsant et contenant des lettres à l'abbé Nicaise. Devait-on attendre une nouvelle revendication ? Ne valait-il pas mieux reconnaître immédiatement les droits de l'État (1) ?

Le Conseil municipal opta pour ce dernier parti.

(1) E. Caillemer, *Manuscrits de la Bibliothèque de Lyon, provenant des collections de l'abbé Nicaise et du Président Bouhier*; Lyon, 1881, in-8°, 27 pages.

C'est alors que plusieurs membres de l'Académie demandèrent que les lettres des correspondants de l'abbé Nicaise fussent imprimées, et l'Académie, adoptant leur proposition, nous confia le rôle, pour lequel nous étions peu préparé, d'éditeur de cette correspondance.

*
* *

Lorsque l'abbé Claude Nicaise mourut, au mois d'octobre 1701, un mauvais plaisant, qui pourrait être son excellent ami Bernard de La Monnoye, mit en circulation une épitaphe burlesque, dans laquelle, toute part faite à l'exagération, le principal mérite de l'abbé est dessiné en relief (1) :

Ci-gît l'illustre abbé Nicaise,
Qui, la plume en main, dans sa chaise,
Mettait, lui seul, en mouvement
Toscan, Français, Belge, Allemand,
Non par discordes mutuelles,
Mais par lettres continuelles,
La plupart d'érudition,
A gens de réputation.
De tous côtés, à son adresse,
Avis, journaux, venaient sans cesse,
Gazettes, livres frais éclos,
Soit en paquets, soit en ballots.
Lui, toujours en nouvelles riche,
De sa part n'en étoit pas chiche.
Fallait-il écrire au bureau
Sur un phénomène nouveau ?
Annoncer l'heureuse trouvaille
D'un manuscrit, d'une médaille ?
S'ériger en solliciteur
De louanges pour un auteur ?

(1) Cette épitaphe est extraite des *Nouvelles de la République des Lettres*, avril 1702, p. 472.

D'Arnauld mort avertir la Trappe ?
Féliciter un nouveau pape ?
L'habile et fidèle écrivain
N'avait pas la goutte à la main ;
C'était le facteur du Parnasse.
Or gît-il, et cette disgrâce
Fait perdre aux Huet, aux Noris,
Aux Toinard, Cuper et Leibniz,
A Basnage le journaliste,
A Bayle le vocabuliste,
Aux commentateurs Grævius,
Kuhnius, Perizonius,
Mainte curieuse riposte...
Mais nul n'y perd tant que la poste !

En deux mots latins assez énergiques, l'illustre évêque d'Avranches, dont le nom vient d'être cité dans l'épigramme, Daniel Huet, a formulé la même idée : « Nicasius epistolas corradebat undique et extundebat ex omnibus, quorum aliquod esset nomen in literis (1). »

Ce sont ces relations épistolaires avec la plupart des savants de l'Europe qui ont préservé de l'oubli le nom de l'abbé Nicaise. La simplicité de sa vie, la pureté de ses mœurs, son culte pour les belles-lettres (2), quelques opuscules laborieusement composés, tout cela eût été insuffisant pour perpétuer son souvenir. Mais, lié avec presque tous les hommes éminents de la fin du XVIIe siècle, utile à tous par la tâche qu'il s'était imposée de donner aux uns des nouvelles des autres, toujours prêt à encourager et à faciliter les travaux des érudits, il arriva au but qu'il avait en vue : « Se voir couché dans les

(1) *Lettres de Gisbert Cuper*, p. 572.

(2) Huet écrivait à Cuper le 4 février 1702 (*Lettres de Cuper*, p. 571) : « Puto te accepisse Nicasium Divionensem, virum optimum et non illiteratum, excessisse e vivis, magno amicorum dolore. Insigne fuit in eo literariæ rei promovendæ studium, mores antiqui, amore digna simplicitas atque candor. »

livres des savants avec éloge; car c'est une belle chose que d'être loué par ceux qui méritent de l'être : *Laudari a laudatis !* »

Né à Dijon en 1623, Claude Nicaise fit, dans sa ville natale, de bonnes études, qu'il compléta à Paris, où il obtint le diplôme de maître ès arts (1). Il étudia ensuite la théologie dans le collège de Navarre et entra dans les ordres. Il était sous-diacre, lorsque, vers 1655, il se décida à aller à Rome, avec un de ses amis, ancien secrétaire de M. de Longueville dans l'ambassade de Munster. Grâce à l'influence de cet ami qui voyageait pour les affaires de la maison de Longueville, il fut présenté à divers savants.

Sur les conseils du P. Mariano Socini, parent du pape et supérieur des prêtres de l'Oratoire de l'Église Neuve, Nicaise prit à Rome le diaconat et se fit ordonner prêtre. L'examen qu'il dut subir avant son ordination, en présence du cardinal Ginetti, ne paraît pas avoir été bien sérieux ; on ne lui demanda même pas de prouver qu'il savait un peu de latin de bréviaire. Comme il était parent d'un général d'ordre, franc-comtois d'origine, dom Coquelin, on l'exempta des formalités habituelles : « Basta, dit le cardinal Ginetti, que lei sia parente del Padre generale ! » L'ordination eut lieu le 24 février, en même temps que celle de onze autres diacres. Chacun des douze ordinands était censé représenter l'un des douze apôtres, et le pauvre abbé Nicaise reçut, pour sa part, la place de Judas !

Les faits que Nicaise observa en Italie méritent à peine d'être mentionnés. Il fut, nous dit-il, témoin d'une visite faite à Saint-Pierre par Christine, reine de Suède, et, grâce à

(1) Presque tous les détails qui suivent sont extraits d'une autobiographie que Nicaise avait adressée à l'abbé Carrel, et qui parut, en octobre 1703, dans les *Nouvelles de la République des Lettres*, p. 363 à 406. Cette autobiographie, communiquée par Le Clerc à l'éditeur des *Nouvelles*, est consignée dans deux lettres, datées, la première d'Is-sur-Tille, 22 septembre 1700, la seconde de Dijon, 30 janvier 1701.

Benedetto Mellini, bibliothécaire de cette princesse, il eut l'honneur de pénétrer dans le palais des Riari, qu'elle habitait sur le Janicule. Ce fut chez elle qu'il connut le franc-comtois Henri-Thomas Chifflet, qu'elle s'était attaché en qualité de chapelain et qui est estimé des érudits pour une dissertation *de Othonibus æreis*.

Vers la même époque, il assista à la canonisation de l'illustre évêque de Genève, François de Sales (1), et, à l'en croire, il fit même « une figure assez considérable » dans cette fête. « Mr l'Évêque d'Évreux, qui sollicitoit à Rome la canonisation de ce saint Évêque, de la part du Clergé de France, m'invita, de sa grâce, à vouloir me trouver à cette cérémonie avec trois ou quatre abbés français, qu'il destinoit à porter les dons qu'on a coutume de porter à l'offerte, comme le pain, le vin, les colombes, les tourterelles. Les colombes vinrent à mon partage. J'y en portois deux blanches dans un panier d'argent, après Mr le Cardinal Brancache, que j'offris à Sa Sainteté et dont elle fit un présent à la Reine de Suède. »

Nicaise fut témoin des ravages de la terrible peste qui sévissait alors en Italie, peste que, suivant lui, les Espagnols auraient volontairement importée dans le royaume de Naples, pour empêcher une révolte imminente !.. Il nous apprend comment quelques officiers pontificaux faisaient respecter les quarantaines, et nous expose certaines conséquences, qu'il qualifie de plaisantes, de l'infraction des règlements sanitaires. En voici un échantillon : Un auditeur, reconnu coupable d'avoir spéculé sur l'abréviation des délais, fut décapité en état fort galant, c'est-à-dire en bas de soie verte, en culotte de velours cramoisi, en chemise de toile de Hollande, bien poudré, et ayant dans ses poches un petit livre intitulé *Delicie*

(1) Nicaise pourrait bien avoir ici fait une confusion entre ses deux voyages en Italie, saint François de Sales ayant été canonisé le 19 avril 1665.

del Contagio, sur lequel il inscrivait les sommes par lui reçues... Spectacle vraiment bien plaisant que celui de l'exécution d'un jeune homme !

Nicaise visita Naples, avec des Anglais fort amateurs de l'Antiquité, et le Latium, avec des Français qui ne leur ressemblaient guère. A Naples, en bon musicien, il crut devoir examiner attentivement certaine maison, « assez surprenante à son égard », ayant pour enseigne : « Qui si castrano i putti per la musica. » A Palestrina, où il connut le cardinal Antoine Barberini, le grand-vicaire, Monseigneur Bonini, « lui fit boire du vin grec sur l'autel de la Fortune... » Lors de sa visite classique à Tusculum (Frascati) et à Tibur (Tivoli), il faillit être assassiné par des bandits.

Après un assez long séjour à Rome, il revint en France, par la voie de Venise, en compagnie du commandeur des Vieux, ancien ambassadeur de notre pays près la cour de Rome.

Tous ces souvenirs de voyage ont, comme nous l'avons dit, peu d'intérêt pour nous.

Quelques années plus tard, Nicaise éprouva le besoin de visiter de nouveau l'Italie. Ce second voyage se place vers la fin du pontificat d'Alexandre VII, c'est-à-dire vers 1665 et 1666 (1).

Ce fut pendant ces deux séjours en Italie que Nicaise entra en relations avec les savants et les artistes les plus renommés de l'époque. Parmi ceux qui lui accordèrent la faveur de l'intimité, nous citerons les cardinaux Antoine et François Barberini ; — le cardinal Bona ; — le cardinal Albani, qui est devenu pape sous le nom de Clément XI ; — le futur cardinal Gualter de Sluse, alors secrétaire des Brefs de Sa Sainteté ; — Monseigneur Barbarigo, évêque de Pergame, puis de Padoue, cardinal, qui faillit devenir pape ; ce fut lui qui, sur les ins-

(1) Il quitta Rome en même temps que l'abbé de Rancé. Or le départ de l'abbé de Rancé eut lieu le 25 mars 1666.

tances de Nicaise (1), fit accorder à Charles Patin le titre de professeur de médecine à Padoue; — Ézéchiel Spanheim; — Isaac de La Peyrère, auteur des *Præadamitæ;* — le futur cardinal Michel-Ange Ricci; — François Hallier, docteur en Sorbonne, évêque de Toul, puis de Cavaillon; — le casuiste Antonino Diana; — l'ancien évêque de Vaison, Jean-Marie Suarez; — les bibliophiles Léo Allatius et Luc Holstenius, etc.;

Dans le monde des artistes, Nicolas Poussin, Pierre de Cortone, Salvator Rosa, Carlo Maratti, Pietro Santi-Bartoli, Bellori, le cavalier Bernin, etc., etc.;

Parmi les musiciens, Jean-Jacques Carissimi, maître de chapelle à Saint-Apollinaire; — le bolonais Domenico Pelegrini, qui donna à Nicaise des leçons de théorbe; — Antonio-Maria Abbatini, maître de chapelle à Sainte-Marie-Majeure; — Horatio Beacarli, maître de la musique de Saint-Pierre; — Domenico Rodemonte, etc., etc.

En revenant de ce second voyage en Italie, retour qui eut lieu par Florence et par Gênes, Nicaise se lia étroitement avec l'abbé de Rancé, son compagnon de route jusqu'à Florence.

Vingt ans plus tard, vers 1685, Nicaise se rendit à Paris pour solliciter à l'occasion d'un procès qu'il avait devant le Grand-Conseil (2). Il y resta sept ans, et il y serait resté plus longtemps encore, si l'état de sa santé le lui eût permis, tant il était heureux de vivre au milieu des savants.

Parmi les personnes qu'il fréquenta assidûment, il cite particulièrement Nicole, « l'excellent M. Nicole, auprès duquel il apprenait toujours beaucoup de choses »; Baillet, « qui est un répertoire vivant », Huet, Racine, Dodart, Bourdelot, etc., etc.

En même temps, il entretenait une correspondance suivie

(1) Nicaise nous dit qu'il fut sollicité par le lyonnais Spon de s'intéresser à Charles Patin.

(2) Les lettres de Nicaise et celles qui lui sont adressées, montrent qu'il a plusieurs fois séjourné à Paris, notamment en 1681 et 1682.

avec tous les érudits de l'Europe. On trouvera plus loin (1) une liste de ses correspondants, liste sur laquelle nous avons inscrit plus de cent-vingt noms.

Si longue que soit l'énumération faite par Nicaise, dans ses lettres, dans son autobiographie et dans son *Discours sur les Sirènes*, des personnes qu'il voyait habituellement à Paris, cette énumération est incomplète et il convient d'y ajouter un nom que l'abbé a passé sous silence, celui d'une religieuse carmélite bien connue, sœur Louise de la Miséricorde (2).

(1) Voir, à la fin de ce volume, les pages 265 et suivantes.

(2) Vers la fin de 1687, La Monnoye s'était exercé à traduire en vers français la Glose de sainte Thérèse. Sa traduction achevée, il l'envoya à l'abbé Nicaise en le priant de la montrer à l'illustre pénitente. L'abbé s'acquitta de ce mandat ; les vers ne déplurent pas, ils furent même si bien accueillis que Nicaise engagea La Monnoye à les publier en les dédiant à sœur Louise.

La Monnoye suivit ce conseil et rédigea aussitôt une dédicace. — Nous avons retrouvé, dans la correspondance de l'abbé Nicaise (1), cette pièce, écrite à la hâte, s'il faut en croire l'auteur, et avec de justes appréhensions que l'hommage ne fût pas accepté (2). En voici la reproduction :

« Madame,

« Vous me trouverez bien hardi de toute manière, et d'avoir osé entreprendre cette traduction, et d'avoir osé vous la dédier. Ce sont deux témeritez néantmoins qu'il est aisé de justifier l'une par l'autre. On m'avouera, en effet, que, pour savoir si j'ai fidèlement représenté les pensées de sainte Térêse, je ne pouvois mieux m'adresser qu'à vous, Madame, qui representez parfaitement ses vertus et qui estes animée de son esprit. Je puis dire aussi que, sans l'extreme envie de mettre cette version en état de n'estre pas toutàfait indigne de vous estre offerte, je ne me serois jamais senti capable d'en surmonter les difficultez. Une semblable vuë aiant manqué au fameux M. Arnauld d'Andilly, on ne doit point s'étonner qu'avec toutes ses forces il n'ait pas eu le courage qu'elle m'a inspiré, malgré toute ma foiblesse. Vous savez, Madame, que cet habile traducteur, desespérant de pouvoir copier les manières vives et sublimes de la piece Espagnole, n'a pas même voulu les traduire en prose. Il ne me faloit pas un moindre secours que celui que j'ai dit pour me

(1) Volume 9359, cote 184.

(2) Lettre de La Monnoye à Nicaise, Dijon, 5 janvier 1688 (vol. 9359, cote 159) : « Vos réponses m'ont fait connoître que les vers n'ont pas déplu et vous m'avez même inspiré de les dédier à la dame dont je viens de parler. La dédicace fut aussitôt preste, bien qu'avec de justes appréhensions de ma part qu'elle ne fust point acceptée... »

De fréquentes indispositions obligèrent Nicaise à quitter Paris et à retourner dans son pays; il s'efforça d'égayer sa solitude en multipliant ses relations épistolaires.

Les dernières années de sa vie se passèrent à Dijon et à Villey-sur-Tille (1), où il mourut le 20 octobre 1701.

*
* *

Tout en avouant une grande inclination pour les belles-lettres, Nicaise, s'il faut l'en croire, ne désirait pas s'ériger en auteur et faire inscrire son nom sur un livre. Il n'était pas, nous dit-il, assez ambitieux pour vouloir paraître ce qu'il

rassurer contre les raisons que j'avois de me defier de moi-même. Souffrez, Madame, puisque c'est la seule idée de votre mérite qui m'a soutenu dans cette occasion, que je vous presente un ouvrage à la production duquel vous avez eu tant de part, et que je vous en temoigne ici ma reconnoissance en prenant la liberté de me dire publiquement, mais avec tout le respect possible,

« Madame,

« Votre trés-humble et trés-obéissant serviteur. »

Cette dédicace ne fut pas agréée par Louise de la Vallière. Mais, en refusant l'hommage de La Monnoye, elle sut ménager toutes les susceptibilités du poète. La Monnoye le reconnaît lui-même :

« Peu de personnes, Monsieur, sauroient accepter d'aussi bonne grace que Madame de la Vallière sait refuser. J'aurois grand tort de me plaindre que ma dédicace n'ait pas été reçuë; on la rejette, il est vrai, mais c'est comme Platon a fait Homère, en la couronnant de fleurs. Je regarde cela comme une suite du bonheur qui est attaché à ma traduction de la Glose de sainte Térèse... (1) »

Quel que fût ce bonheur, le poète avoua bientôt qu'il n'y attachait pas beaucoup de prix ; il abandonna sans regrets les œuvres mystiques pour revenir aux Noëls et aux Contes.

(1) Villey-sur-Tille est un village situé à trente kilomètres au nord de Dijon. D'après le *Dictionnaire géographique de la France*, on y voit encore, dans un lieu autrefois consacré à Apollon et à Minerve, une Chapelle dédiée à saint Hermès et à saint Augustin. C'est la Chapelle que Nicaise fit restaurer et décora de statues et d'inscriptions. Voir sa lettre à Santeul, dans les *Mémoires de l'Académie de Dijon*, 1880, p. 10 à 18.

(1) Lettre de Dijon, 22 janvier 1688; volume 9359, cote 188.

n'était pas. « Je sais mon peu de talent et *quam sit mihi curta supellex*... Je ne me suis pas pris à l'étude de la manière qu'il faut s'y prendre pour devenir savant. Je ne sais pas parfaitement la langue grecque; ... je n'ai point mis le nez dans les poètes, ni dans aucun auteur ou historien de cette langue. J'ai même peu donné dans les Latins. Je n'ai fait qu'effleurer par-ci par-là les matières, plutôt par divertissement et par curiosité que de dessein prémédité... »

Ce qui paraît certain, c'est qu'il avait dépassé la soixantième année lorsqu'il se décida à publier un opuscule. Il nous dit lui-même comment il fut amené à cette résolution. Pendant qu'il plaidait à Paris devant le Grand-Conseil, le 12 décembre 1687, un de ses amis, Pierre Petit, docteur en médecine et homme de lettres, mourut (1), laissant un grand nombre d'ouvrages manuscrits. « Je fus invité, dit Nicaise, par tout ce qu'il y a de savants et de curieux dans Paris, à obtenir de la veuve qu'elle me fît voir ces manuscrits pour en faire un catalogue et le donner au public. » Nicaise ne put résister aux instances de tant d'honnêtes gens. En témoignage de reconnaissance, il ajouta au catalogue un petit ouvrage, intitulé *Elogium et Tumulus Petiti*, qu'il dédia à Grævius, leur ami commun.

Toutes les recherches que nous avons faites pour trouver cet *Elogium et Tumulus* ont été infructueuses. Nous en donnons seulement le titre d'après un compte rendu analytique publié dans l'*Histoire des ouvrages des savans* (2): « *Elo-*

(1) « M. Petit, dit Nicaise, est inhumé dans Saint-Étienne-du-Mont, vis-à-vis de M. Descartes, qui est dans l'église voisine de Sainte-Geneviève, qui n'est séparée que par un mur entre deux. Ce grand adversaire de Descartes ne pouvait être mieux placé qu'à l'opposite de ce philosophe. »

(2) Mai 1689, p. 193 à 203. Dans ce compte rendu, Basnage de Beauval dit que Pierre Petit est mort le 6 décembre 1688; Moréri écrit le 13 décembre 1687; la *Biographie générale* et le *Dictionnaire historique de la France*, que nous avons suivis, disent le 12 décembre 1687.

gium et Tumulus eximii viri Petri Petiti, Doctoris Medici, ad clarissimum Grævium, sive Claudii Nicasii Epistola de obitu... Petri Petiti, philosophi et Doctoris Medici; Trajecti ad Rhenum, ex officina Rudolphi a Zill, 1688 et 1689, in-8°. — Les lettres de Grævius, que nous éditons plus loin, contiennent beaucoup d'allusions à cet opuscule.

Le second ouvrage que Nicaise donna au public est « l'explication d'un ancien tombeau ou monument de marbre, trouvé en Guienne, chargé d'une quantité de simboles fort curieux, avec une inscription latine au milieu ». Ce monument « fut envoyé à M. l'abbé de Dangeau par Monseigneur l'archevêque d'Auch, pour le faire voir à ces Messieurs qui s'assemblent chez lui dans la place Roiale (1), et en avoir leur sentiment. J'avais, dit Nicaise, l'honneur de m'y trouver; on me donna l'emploi d'y travailler, et je ne pus m'en deffendre, quoy qu'il y eut des gens beaucoup plus capables que moi de le faire. » La dissertation parut en 1689; elle se trouve à la Bibliothèque nationale, département des manuscrits, fonds français, n° 13070, et a pour titre : *Explication d'un ancien monument trouvé en Guienne dans le diocèse d'Ausch;* A Paris, chez Daniel Hortemels, rue Saint-Jacques, au Mecenas, MDCLXXXIX; in-4°, 46 pages, sans compter l'épître et la préface. — « Un certain aumônier du Roi, peu initié aux antiquités, voulut trouver à redire à quelques endroits de cet ouvrage, par une lettre qu'il adressoit à Monseigneur l'archevêque d'Auch, que ce prélat m'envoia. J'y fis reponse sur le champ et je l'adressai à cet archevêque pour le divertir. Je n'ai point voulu la faire imprimer pour épargner la réputation de cet aumônier. »

Le troisième ouvrage de Nicaise est « une dissertation latine sur une médaille de l'empereur Adrien, qui porte au

(1) Voir sur les assemblées qui avaient lieu, tous les mardis, chez l'abbé de Dangeau, *les Sirènes* de Nicaise, p. 12.



revers cet empereur, Sabine, sa femme, et Antinoüs, son favori, représentés sous les figures d'Osiris, d'Isis et d'Harpocrate, élevées sur les ailes d'un aigle, comme déifiées ». — Nous avons, dans notre bibliothèque particulière, un exemplaire de ce livre, publié à Lyon, en 1690 (1). En voici le titre : *De Nummo Pantheo Hadriani imperatoris, ad Ill^{mum} Spanhemium Dissertatio, in qua, præter nonnulla de Consecrationibus veterum illarumque origine, peculiaris quædam instituitur comparatio inter Hadrianum et Alexandrum M. multaque illis communia demonstrantur;* Lugduni, apud Anissonios, Joan. Posuel, et Cl. Rigaud; M.DC.XC; Cum privilegio Regis; in-4° de 73 pages, outre la dédicace et la préface; il y a un appendice de 7 pages et deux tables.

L'année suivante, en 1691, parut la dissertation sur *Les Sirènes ou Discours sur leur forme et figure; A Monseigneur le Chancelier; A Paris, chez Jean Anisson, Directeur de l'Imprimerie royale, ruë Saint-Jacques, à la Fleur de Lys de Florence ; M.DC.XCI; Avec privilege du Roy;* In-4° de 78 pages, outre un avertissement et une table. Nous en avons un exemplaire dans notre bibliothèque personnelle (2).

Les ouvrages de Nicaise dont il nous reste à parler (3) ont-ils été imprimés ? Nous ne le croyons pas. Ils étaient encore inédits en 1700, année qui précéda la mort de leur auteur, et il est peu vraisemblable que, au milieu de ses souffrances, le pauvre abbé ait eu le loisir de les faire imprimer. — Voici leurs titres :

(1) Ce volume se trouve également à la Bibliothèque nationale, Imprimés, J. 1208 (4).

(2) La bibliothèque du Palais-des-Arts en avait un exemplaire provenant de la bibliothèque de Bouhier; elle l'a remis à la Bibliothèque nationale en même temps que les manuscrits dont nous avons parlé plus haut. Cet exemplaire fait maintenant partie du Département des manuscrits, fonds latin, nouvelles acquisitions, n° 291.

(3) Nous renvoyons à Papillon, *Bibliothèque des auteurs de Bourgogne,* 1745, t. II, p. 109 à 111, pour quelques articles sans importance.

1° Discours sur la musique des anciens, dédié au chanoine Ouvrard;

2° *Dissertatio de Minerva Arnalya, una cum Mercurio, illius* ΣΥΜΒΩΜΩ (1). Cette dissertation est relative à une « inscription ancienne, des plus belles et des plus singulières qui soient en France, et qui s'y conserve dans une chapelle du Tusculum où Nicaise passait la meilleure partie de sa vie ». Elle devait être dédiée au cardinal Noris. — Nous la connaissons par une copie que le président Bouhier en avait fait faire sur le manuscrit original, *ex autographo,* copie qui était naguère à Lyon et qui est maintenant dans la Bibliothèque nationale, département des manuscrits, fonds latin, nouvelles acquisitions, n° 291. Seulement, au lieu d'être dédiée au cardinal Noris, elle est adressée ERUDITISSIMO ANTIQUARIO JACOBO SPONIO. Cette dissertation fut donc composée avant la mort de Spon, c'est-à-dire au plus tard en 1685; après la mort de cet ami, Nicaise modifia la dédicace et substitua au nom du grand archéologue lyonnais le nom du cardinal Noris;

3° *Dissertatio de Mercurio Cissonio, ad illustrissimum et eruditum J.-B. Boisot, Sancti Vincentii Vesontini Abbatem dignissimum.* Une copie de cette dissertation, faite pour le président Bouhier, est annexée à la précédente, volume 291, pages 70 et suivantes;

5° *Dissertation et explication française, tirée de l'italien de M. Bellori, des deux plus beaux et plus agréables tableaux de Raphaël d'Urbin, peints au Vatican, l'École d'Athènes et le Parnasse;* dédiée au Cardinal Albani, secrétaire des brefs de Sa Sainteté;

4° *Dissertatio in Inscriptionem antiquam sive Aureliani, sive Tererentii* (sic), *Divione olim extantem apud Dom. Petrum*

(1) La lettre de Nicaise à Santeul, que M. Henri Beaune a publiée dans les *Mémoires de l'Académie de Dijon*, troisième série, t. VI, 1880, p. 10 à 18, se rapporte également à cette inscription.

du May, senatorem. Une copie de eette dissertation se trouve réunie aux dissertations sur Minerve et sur Mercure, p. 41 et suivantes.

Un savant bourguignon, M. Henri Beaune, donnait naguère à Nicaise les qualifications de « connaisseur délicat, d'érudit sagace, d'écrivain élégant, presque habile à l'égal de quelques-uns de ses correspondants et de ses modèles (1) ». Ce jugement si favorable est-il exempt de cette partialité dont les compatriotes d'un auteur subissent trop souvent l'influence ? Sans aller jusqu'à contredire M. Beaune lorsqu'il affirme que les œuvres de Nicaise peuvent encore être consultées avec fruit par nos archéologues, nous serions bien surpris si les lecteurs des dissertations de Nicaise ne trouvaient pas son style prétentieux et peu châtié, s'ils n'étaient pas péniblement impressionnés par le désordre des idées et par l'absence de méthode.

Avec une modestie peut-être plus apparente que réelle, Nicaise a lui-même sollicité l'indulgence de ses contemporains pour les défauts de son style et de sa diction, pour ses digressions trop fréquentes et trop diffuses. Il suffit de parcourir rapidement l'une de ses dissertations pour se convaincre qu'il s'accusait justement. Rencontrant, à propos des sirènes, un texte dans lequel saint Jérôme a rapproché les sirènes des joueuses de flûte ou de lyre, Nicaise nous fera aussitôt remarquer que les joueuses de flûte ou de lyre sont fort en usage sur les théâtres de Naples. Par une série de transitions naturelles, l'auteur nous décrira le principal théâtre de Naples, puis il fera l'éloge de la ville tout entière, et, comme Giotto a peint un tableau satirique de cette ville et de son gouvernement, il nous parlera de Giotto. Cet artiste est, dit-on, l'auteur de la mosaïque de Saint-Pierre, *la Nave del San-Petro ;* il

(1) *Mémoires de l'Académie de Dijon*, troisième série, t. VI, 1880, p. 3.

convient donc de parler des mosaïques, puis d'examiner si *la Nave* est bien l'œuvre de Giotto, etc., etc... Le chant des sirènes est renommé; l'occasion est favorable pour nous entretenir de Timothée, des *Noctes solitariæ* de Persona, de la *Musurgia* du Père Kircher, de l'*Histoire de la Musique* du chanoine Ouvrard, des manuscrits de Peiresc possédés par l'intendant Bégon, des manuscrits du cardinal Bona..., tout en reconnaissant que ni dans ces livres, ni dans ces manuscrits, il n'est question des sirènes. Nicaise a exprimé quelque part la crainte que son œuvre ne soit comparée au babil d'une pie. L'expression est triviale, mais elle résume assez bien le sentiment que nous avons éprouvé (1).

* * *

Le meilleur titre de l'abbé Nicaise à l'estime de la postérité est dans les immenses relations épistolaires qu'il entretint avec presque tous les hommes connus de son temps. On peut dire qu'il remplit à lui seul, dans le monde lettré de la fin du XVIIe siècle, le rôle d'intermédiaire que remplissent aujourd'hui les journaux et les revues. Il s'acquitta de cette tâche avec un zèle admirable, auquel la plupart de ses contemporains ont rendu hommage. Avec Daniel Huet, nous lui appliquerons les vers que Virgile a consacrés à la mémoire du trompette Misène (2): « *Id videtur præcipue*

(1) Un ami de Nicaise, qui était bon juge, a exprimé une opinion très voisine de la nôtre. Le 21 janvier 1703, Daniel Huet écrivait à Gisbert Cuper : « Scriptum est ad me Divione, ante menses aliquot, esse illic qui literariam Nicasii supellectilem recognoscat, et quidquid dignum visum erit luce publica, recolligat et editioni paret. Sane præter epistolas, quas corradebat undique et extundebat ex omnibus quorum aliquod esset nomen in literis, perpauca illic extare puto, quibus carere multum intersit rei literariæ... » *Lettres de Gisbert Cuper*, p. 572.

(2) *Énéide*, VI, 165.

habuisse propositum Ære ciere viros Martemque accendere cantu, *non arma ipse tractare* (1) ».

On ne doit pas croire toutefois que ce rôle de « facteur du Parnasse » soit complètement exempt d'incidents fâcheux. Pour devenir l'intermédiaire des savants, la bonne volonté, qui animait à un si haut degré Nicaise, ne suffisait pas. Il fallait que les savants l'acceptassent pour confident de toutes leurs bonnes nouvelles littéraires ou scientifiques, de celles au moins qu'ils désiraient faire arriver à leurs confrères en érudition.

Nicaise fut obligé de solliciter humblement ces confidences. Il écrivit aux savants de l'Europe tout entière pour les prier de vouloir bien lui communiquer leurs découvertes. Beaucoup, et ce ne sont pas les moins illustres, se déclarèrent fort honorés d'être ainsi mis à contribution par l'abbé. Mais d'autres, moins abordables ou plus défiants, accueillaient sans enthousiasme les requêtes et éconduisaient, plus ou moins galamment, le solliciteur. Écoutons cette réponse, spirituelle et moqueuse, d'un compatriote de Nicaise, qui évidemment ne se souciait pas d'être son correspondant habituel, et qui le fut pourtant bientôt, entraîné par le mouvement général.

« A Paris, ce 30 octobre 1669.

« Monsieur,

« La charité que je vous dois est de vous avertir que vous perdriez trop dans le commerce que vous m'offrez. Ce serait toûjours a vous de fournir, comme a moy de recevoir. Quelque avantage qui m'en revînt, je ferois conscience de m'en prévaloir et je ne crois pas qu'il y ayt d'Escobar qui pût me permettre de vous tromper ainsi de plus de la moitié de prix. Ce

(1) Lettre de Huet à Cuper, datée de Paris, 21 février 1703, et imprimée dans le recueil des *Lettres de critique écrites par Cuper*, 1755, p. 572.

n'est pas que je craignisse de vous ruiner. Vous avez un fonds trop inépuisable de nouvelles et de curiositez ; mais, outre que je ne suis pas assez bien renté pour estre votre correspondant, c'est que je me vois engagé pour quelque temps dans certaines affaires pressantes, qui me feroient perdre le goust des meilleures choses. Quand le torrent sera passé, je prendray la liberté de vous renouveller mes respects et de vous prier de croire que je seray toûjours,

« Monsieur,

« Votre tres humble et tres obeissant serviteur,

« DE LA MONNOYE (1). »

L'abbé insistait-il et obtenait-il gain de cause, le correspondant lui faisait payer cher son succès. Au lieu de lui adresser ces lettres pleines d'une érudition dont Nicaise espérait être bientôt le généreux distributeur, l'émule de La Fontaine, l'auteur des Noëls bourguignons, lui offrait la primeur de contes bien libres, au fond et en la forme, si libres que nous n'oserions vraiment pas les reproduire ici, même en essayant de dissimuler leurs hardiesses sous une de ces langues, qui, dit-on, bravent l'honnêteté.

Blessé dans sa pudeur, le pauvre abbé se plaignait timidement. Ah ! répondait le facétieux conteur, vous dites que mes contes font scandale ! Eh bien ! « faites voler mon Grifon devant les yeux des Ménages, des Toinards, des Grævius, des Bayles, des Auzouts. Vous verrez que cet oiseau, tout terrible qu'il paroit, ne leur plaira peut estre pas moins que le moineau de Catulle. Je m'assure même qu'il ne deplairoit pas à nos Dames, si La Fontaine prenoit soin de lui faire le bec (2) ».

(1) Lettre conservée dans le volume 9359, cote 180.
(2) Lettre de La Monnoye, du 4 octobre 1687 (Fr., 9359, 166-167).

Traduction libre, c'étaient les mots alors consacrés, l'abbé n'est qu'un pédant, un collet-monté, un vertugadin !

Nicaise, nous l'avons vu, aimait à

S'ériger en solliciteur
De louanges pour un auteur.

Lorsqu'un de ses fidèles correspondants payait tribut à la mort, vite il s'occupait de lui élever un *Tumulus*, en donnant à ce mot un sens immatériel et exclusivement poétique, et il demandait aux poètes des épigrammes. On le servait à souhait, avec cette réserve, toutefois, que les vers envoyés n'étaient pas seulement épigrammes à la façon des anciens. Que de moqueries, que de traits piquants les pauvres défunts doivent à son intercession !

S'agit-il de Jean de Santeul, La Monnoye l'accable de vers grecs, de vers latins, de vers italiens, qui tous expriment la même idée :

Santeul, qui loua tant les eaux,
Ne but rien moins que de l'eau claire,
Et fit des cantiques fort beaux
Pour des saints qu'il n'imita guère (1).

S'agit-il du père Rapin, on écrit à Nicaise : « Bien que je ne connoisse le P. Rapin que par sa prose françoise, et que je n'aie jamais lû le moindre vers latin de sa façon, je ne laisse pas, sur sa réputation, de le croire un grand poete. Je me reserve à en juger plus surement lorsque la lecture m'aura mieux informé de son mérite. Cependant, Monsieur, comme les éloges poetiques ne tirent pas à conséquence, je ne fais nulle difficulté de vous envoier ces petits brins de fleurs, que vous jetterez, s'il vous plait, de ma part sur son tombeau :

(1) Lettre de La Monnoye (Fr., 9359, 158). — Nous avons publié les vers grecs; voir plus loin, p. 287.

Elysios, oh! quid lucos, Rapine, petisti ?
Felicis ne legas ut nova serta loci ?
Fallit te incautum spes credula; non tot amœnos
Elysius flores, quot tuus, hortus habet.

« Moi, qui, grâce au Seigneur, ne tiens rang sur le Parnasse latin que de faiseur d'épigrammes et de petits contes, je me crois suffisamment quitte envers le défunt par la contribution à laquelle je viens de me taxer (1). »

Parfois la plaisanterie devient si forte, la méchanceté si accentuée, que Nicaise se fâche. Jean-Baptiste Lantin, respectable conseiller du Parlement de Dijon, qui demandait à la poésie, aux mathématiques, à l'histoire naturelle, une distraction à ses préoccupations judiciaires, et qui mérita de devenir légataire des manuscrits du grand Saumaise, J.-B. Lantin venait de mourir, et Nicaise voulait perpétuer sa mémoire ; on trouvera plus loin (2) un exemple des éloges qu'il recueillit et une allusion à son juste mécontentement.

Nicaise lui-même, malgré sa bonhomie, malgré cette *amore digna simplicitas,* cette *candor*, dont parle Daniel Huet, n'échappait pas aux épigrammes personnelles.

Un jour, il avait fait remarquer, en passant, qu'un livre récemment publié par un savant français ne lui avait pas été envoyé *ex dono.* — Est-il possible, Grands Dieux ! que tous les auteurs n'envoient pas leurs livres à l'abbé Nicaise ? « En qualité d'homme d'affaires de tous Mrs les Beaux esprits, vous estes en possession de pretendre d'eux ce tribut. Je ne doute pas que vous ne soyez bien surpris de vous voir ainsi frustré de votre droit. Quoi ! pendant que l'Alemagne, l'Italie, la Hollande et peut-estre l'Angleterre, s'acquittent envers vous

(1) Lettre de La Monnoye, du 8 novembre 1687 (Fr., 9359, 175). — Nous avons cité quelques lignes de cette lettre ; voir plus loin, p. 137 et 138.

(2) Page 250, note 1.

de cet hommage, il se trouvera des François assez injustes pour vous le refuser ! En vérité ! cela est dur, et il devroit leur estre defendu tout au moins de faire mettre au bas du privilége que les exemplaires ont été fournis... (1). »

Si amusante que puisse être parfois cette revue des malices expédiées, presque sur son invitation, au pauvre abbé Nicaise, nous ne la prolongerons pas indéfiniment; nous n'en citerons plus qu'un seul exemple, qui prouvera, nous le croyons, d'une manière péremptoire, la foi robuste que certains correspondants avaient dans la candeur de leur ami.

Nicaise avait fait hommage de l'un de ses livres à Bernard de La Monnoye. Le destinataire lui en accuse réception et ajoute : « Aprés avoir trouvé le savant Monsieur Nicaise dans un écrit françois tout nouveau, je viens de trouver *Nicasi doctissime* dans un écrit latin fait il y a près de deux cens ans. C'est, Monsieur, dans une epitre d'Érasme *Nicasio Sacellano Cameracensi,* datée de l'an 1499. Il n'est pas impossible que vous ne tiriez votre origine de cette famille, qui, étant de Cambrai, étoit par conséquent sujette des Ducs de Bourgogne. En tout cas, vous voiez que ce n'est pas d'aujourd'hui que Messieurs les Abbez Nicaises sont en possession d'estre traitez de doctes. Il y a un autre fameux Nicaise, dit de Voerda (2), qui vivoit à peu près du même temps, et sujet aussi des mêmes Ducs, grand jurisconsulte et grand théologien, à qui, chose remarquable ! bien qu'il eust perdu la vuë des l'âge de trois ans, le pape ne laissa pas de permettre de se faire prestre, si bien, Monsieur, que voila trois savans Abbez de votre nom. Je mettrois volontiers dans cette liste Nicasius Ellebodius Casletanus, dont nous avons une belle traduction latine du traité de Nemesius περὶ φύσεως ἀνθρώπου, qu'il a dédiée

(1) Lettre de La Monnoye, du 28 février 1688 (Fr., 9359, 160).
(2) Voir Stintzing, *Geschichte der populæren Literatur*, 1867, p. 182 à 185.

par une épitre grecque fort élégante au cardinal Perrenot. Mais, comme, pour la rareté du fait, il faudroit qu'il eust été d'Église, et que je ne suis pas sûr qu'il en ait été, en attendant qu'on puisse lui déterrer la qualité d'abbé, je suis réduit a ne pouvoir l'appeler que le docte Nicaise. Enseignez-moi, s'il vous plait, les autres illustres de ce nom, afin que je puisse travailler à une *Diatribe de Nicasiis*, pareille à celles qu'Allatius nous a données des Pselles, des Georges, des Philons et des Siméons... *Meis verbis clarissimum Bayleum salutabis accurate et tuo more, hoc est, diligentissime, gratias ages.* Ce sont les termes dont se sert Érasme dans sa lettre à l'abbé Nicaise de Cambrai, qui ne les a jamais sans doute si bien méritez que Monsieur l'Abbé Nicaise de Dijon (1). »

D'autres correspondants tenaient à l'abbé Nicaise un langage bien différent de celui que nous venons de citer, et peut-être ne lui était-il pas beaucoup plus agréable.

Voici une très belle lettre que lui adressa, le 22 janvier 1693, Jacques de La Cour, le futur successeur de l'abbé de Rancé dans la direction de la Trappe :

« Je ne sçay, Monsieur, quelles avantures sont arrivées à vos Sirenes, ni ou elles se sont allé promener depuis que vous leur avez donné mission pour venir surgir à nos côtes. Mais ce n'est que d'hyer qu'elles y ont paru et qu'elles sont venues nous dire de vos nouvelles. Elles se louent fort de vous, Monsieur, et elles ne se peuvent taire des obligations qu'elles vous ont d'avoir autant de soin de les embellir, de les parer et de les produire dans le monde. Et moy je vous remercie de ce que vous avez bien voulu me donner l'honneur de leur connoissance. Votre lettre du 24 septembre a fait plus de diligence, car elle est arrivée en son tems, et, en remettant de jour en jour a vous rendre mes actions de graces pour les

(1) Lettre de La Monnoye, volume 9359, cote 179.

eclaircissements que vous m'y donniez, je me trouve insensiblement arrivé à une nouvelle année, que je vous souhaitte, Monsieur, tres heureuse et tres sainte. Et il faut qu'elle soit sainte pour estre heureuse. Et, pour estre sainte, elle doit estre employée d'une manière utile au salut, et qui puisse servir à glorifier Dieu. Permettez-moy, Monsieur, de ne vous point flatter sur ce chapitre et de vous dire franchement ce que je pense. Il y a deux hommes dans M. l'Abbé Nicaise. L'un est l'honneste homme, l'autre l'homme chrétien. On ne peut estre plus content que je le suis du premier. On ne peut rien ajouter à son honnesté (*sic*). C'est un homme qui se connoist en toutes les belles choses et qui aime tout bien. C'est un ami franc, ouvert, obligeant, et qui embrasse chaudement toutes les occasions d'obliger ses amis. Enfin il est savant, il est poli, il possède toutes les belles-lettres et il en écrit tout à fait bien. Mais, de cet autre homme qui songeait si fort à la retraitte il y a quelque tems, entre nous, je n'en suis pas trop content, parceque je croy que Dieu n'en est pas content lui meme. Ses infirmitez cependant l'avertissent qu'il est mortel et son age lui fait assez entendre que la mort vient à grands pas, que nous la verrons à notre porte lorsque nous y penserons le moins, qu'il faudra rendre compte de tout à celui qui nous a tout donné et qu'il ne faudra pas paroitre devant lui les mains vuides. Mais quoy ? des inscriptions, des médailles, des sirenes, la vie d'un reprouvé (1) et les plus belles observations sur ces sortes d'antiquailles seront-elles dignes d'estre offertes à Dieu ? Est-ce quelque chose qui soit propre à nous le rendre propice ? Je m'en rapporte à ce que vous pensez vous meme quand vous l'envisagez des yeux de la foy. Toutes

(1) Nicaise avait été chargé par l'Assemblée, qui se réunissait le jeudi chez le président Bignon, d'écrire la vie de l'Empereur Commode, pour donner plus d'éclat et de relief à la vie de Marc-Aurèle que Bignon se proposait de publier (Voir *Les Sirènes*, p. 13).

ces belles choses que les savans admirent tant sont des sirenes qui vous seduisent par la douceur trompeuse de leur voix. Ce sont *ces chants tendres et languissans* par lesquels les Ulysses, c'est-à-dire les voyageurs tels que nous sommes tous en ce monde, se laissent attirer, et *ces promesses de grandes connoissances que les hommes curieux preferent à l'amour de la patrie celeste et aux douceurs qui les y attendent* (1). Je prie Dieu, Monsieur, qu'en vous detachant de la modulation mineure, il vous donne de l'amour et de l'attrait pour la modulation majeure et qu'il vous frappe de la sainte passion des choses vraiment *sublimes*, des choses celestes, des biens invisibles, de cette science lumineuse qui nous fait connoistre Jesus-Christ... (2). »

Dans une autre lettre du 27 février 1694, le même correspondant revient à la charge : « Serieusement, Monsieur, si un homme ne songe, à soixante ou soixante dix ans, à se défaire de ces occupations vaines et inutiles, semblables à la science des syrenes et à l'explication d'un morceau de marbre, s'il ne se sépare de ces sortes de commerce qui ne sont bons qu'à nous faire perdre le tems que Dieu nous donne encore pour penser à l'éternité, il y a beaucoup à craindre... Au nom de Dieu, songez à vous sauver. »

C'est encore Jacques de La Cour, qui, le samedi saint de l'année 1695, en réponse aux tristes confidences de l'abbé Nicaise sur les infirmités qui désolent sa vieillesse, lui adresse sans ménagement, cette charitable consolation :

« Quand on voit un chrestien âgé de 60 à 70 ans se preparer à aller paroitre devant Dieu et travailler de jour en jour à réveiller sa foy, à se purifier des taches et de la poussière qui

(1) Dans cette phrase et dans la suivante, Jacques de La Cour emploie les expressions mêmes dont l'abbé Nicaise s'était servi dans son discours sur *Les Sirènes*; voir p. 42.

(2) Volume 9363, cote 155.

s'amassent durant le cours d'une assez longue vie, par beaucoup de recherches inutiles et d'attachement aux créatures, quand, dis-je, un chrestien dans ces circonstances est visité de Dieu par une maladie douloureuse, longue et accompagnée de plusieurs incommoditez,... je ne puis m'empecher de dire que cette souffrance est bien placée, qu'elle vient à souhait par rapport au ciel et qu'il y a lieu d'en louer la misericorde du souverain médecin, qui se sert du corps pour sauver l'âme, comme le diable s'en sert pour la perdre. »

*
* *

Nous avons de beaucoup dépassé la mesure que nous avions d'abord assignée à cette introduction, et cependant nous ne résistons pas au désir d'extraire quelques phrases de la correspondance de Nicaise avec un illustre Lyonnais, Jacob Spon (1).

Cette correspondance a commencé le 1er janvier 1678 par la lettre suivante de l'abbé Nicaise (2), que nous reproduisons fidèlement, pour donner un spécimen du style et de l'orthographe de l'abbé.

(1) Voir le jugement porté sur les lettres de Spon à Nicaise par M. Edmond Le Blant, *Inscriptions chrétiennes de la Gaule*, t. I, p. 177 et suiv.

(2) La Bibliothèque de Lyon a acheté, en 1845, lors de la vente des livres ayant appartenu à Hyacinthe Baron, doyen de l'ancienne Faculté de médecine de Paris, plusieurs centaines de lettres autographes adressées, par des érudits du XVIIe siècle, à Charles Spon et à son fils Jacob Spon. Dans la collection des lettres à Jacob se trouvent quarante-trois lettres de l'abbé Nicaise; celle que nous publions est cotée 57 dans le volume O,864, I.— M. Monfalcon y a joint des copies des soixante-huit lettres de Spon à Nicaise, conservées à Paris (Bibliothèque nationale, fonds français, nº 9360). Ces copies ont été faites, à Lyon, sur les originaux, dont le déplacement avait été autorisé par arrêté ministériel du 17 août 1857.

A Monsieur
Monsieur Spon, docteur
en medecine,
Lion.

Dijon, le 1er de janvier 1678.

Monsieur,

Vous regalêz le public avec tant de profusion en grêc, et en latin, que bien que je n'aye pas l'honneur d'estre connû de vous, je me sents neanmoins obligê en mon particulier de vous en remerciêr en francois, autant, Monsieur, par ma propre inclination, que par l'invitation que m'en faict monsieur D'Areste, nostre bon amy, qui me viênt d'envoyer vos trois excellents volumes. Je n'attends pas, Monsieur, de lés avoir lûs, pour m'acquitter de ce devoir; je suis asséz scrupuleux pour craindre que l'année ne s'advancâ trop pour ne pas vous en felicitér dans son commencement. Je craindrois aussi en mesme temps d'encoürir l'indignation des Dieux et des hommes mesme inconnûs, que vous nous faîctes connoitre avec tant d'erudition (1). En verité, Monsieur, Lion vous doibt tout au moins un autêl, ou tous les amateurs de l'antiquité grecque et latine fassent tous les ans vostre panegirique a qui mieux mieux, sens que ceux qui n'y auront pas si bien reûssi que les autres soint condamnés d'estre foüettéz, ou d'estre iettéz dans le Rhosne, comme autrefois devant ce celebre autel que vous scavez dont parle le poete satyrique...... Je laisse, Monsieur, a Monsieur d'Areste de suppléer au reste de mes civilités et de vous temoignér combien j'ay d'estime pour

(1) Spon avait récemment publié le petit livre ayant pour titre : *Ignotorum atque obscurorum quorumdam Deorum Aræ*; Lyon, 1676.

vous et que je suis, Monsieur, avec tout le respect que je doibs,

Vostre tres humble et tres obeissant
serviteur, Nicaise, chanoine de la
S[te] Chapelle de
Dijon.

Spon ne tarda pas à répondre à Nicaise; sa réponse est du 5 janvier 1678, et, au bout de quelques mois, il fut l'un des meilleurs clients de l'abbé.

Les lettres de Spon, pleines de détails sur les inscriptions trouvées à Lyon et dans les environs, sont précieuses pour les archéologues ; elles intéressent aussi les historiens lyonnais à bien des titres; les deux fragments qui suivent permettront d'en juger.

Le 13 mai 1678, Spon écrit à Nicaise : « Je receus, avec vostre derniere lettre, le livre de vostre docteur dont vous m'avez fait present (1). Je l'appellerois volontiers, comme Rabelais, *Chimæra bombinans in vacuo et comedens secundas intentiones,* car je ne say ce qu'il veut dire et je ne say comment il a pu si bien reussir à ne rien dire qui vaille. Nous avons autrefois chassé de notre Collége Lazare Meyssonnier pour avoir fait des livres de cette nature, qui pourtant valoient bien mieux, et que quelques esprits aussi obscurs que lui admirent....» (2).

Le 14 août 1682, Spon entretient Nicaise des bonnes dis-

(1) Nicaise à Spon, Dijon, le 3 mai 1678 : « Je vous regale, Monsieur, d'un livre d'un de nos medecins de cette ville, qui s'est advisé a l'aage de 81 ans de faire le philosophe et de faire des vers. La figure qui est au frontispice vous fera rire; j'en regalê dimanche dernier, qui fût le jour qu'il parût, quelques mess[rs] de l'Académie de Paris de nos amis pour les divertir... »

(2) Fonds français, 9360, cote 115. — Lazare Meyssonnier, né à Mâcon en 1602, mort à Lyon en 1672, a laissé de nombreux ouvrages, notamment une *Histoire de l'Université de Lyon.*

positions de l'archevêque Camille de Neuville-Villeroi et du nouvel intendant, André Le Fèvre d'Ormesson, relativement aux protestants : « Pour nous autres qui demeurons à Lyon, nous n'avons pas à nous plaindre. M. L'Archevesque est un homme qui aime la justice, et on dit qu'entendant dernierement de la bouche d'un gentilhomme catholique les violences qu'on avoit fait en Poitou à ceux de nostre Religion, il dit qu'il empescheroit bien qu'on n'en fist autant dans son gouvernement. Nous avons aussi sujet d'esperer que Monsieur L'Intendant, estant un homme integre, ne permettra pas qu'on nous inquiete contre les intentions du Roy. Le premier jour qu'il a pris possession au Presidial, qui fut il y a quatre jours, il jugea une affaire d'un legat de cent francs à nos pauvres, qu'un homme de la Religion mourant avoit fait, la veuve, qui est catholique, le refusant. Les voix se trouverent partagées ; celle de M. L'Intendant nous donna gain de cause » (1).

Dans cette correspondance, Jacob Spon fait de son caractère une peinture bien séduisante :

Le Père de La Chaize, qui avait prodigué à Spon les témoignages d'estime et d'amitié, souhaitait qu'il abandonnât la religion protestante et se fît catholique ; il exhortait Nicaise à tenter cette conversion et s'efforçait d'y arriver par plus d'un moyen persuasif. — Le 5 avril 1680, Spon écrit à Nicaise : « Une Abbaye de vingt mille livres me tenteroit autant que les colifichets qu'Ulysse presentoit autrefois à Achille. Par la grace de Dieu, tous les biens du monde ne me touchent point, et je ne crois point que cent millions de rente vaillent le privilege d'un ame en repos » (2).

(1) 9360, cote 146.
(2) Vol. 9360, cote 136. — Cette lettre du 5 avril 1680 est précisément celle dont la mise en vente a été annoncée, en 1883, sous le n° 199 (et non pas 189) du catalogue cité plus loin, p. 171, note 4. — Comme, en

De ce privilège, il jouissait depuis longtemps. Dès le 9 septembre 1678, il déclarait n'avoir ni « chagrin ni tristesse ; car, Dieu mercy ! j'ay mon ame dans une telle assiete qu'il ne me semble pas seulement possible qu'il m'en puisse venir... » (1).

L'hémoptysie dont il fut bientôt atteint ne troubla pas sa quiétude. « Si je ne considerois que ma santé, écrit-il le 14 octobre 1683, je ne devrois que me divertir ; mais il faut mourir le harnois sur le dos et s'aquitter avec honneur de la profession que nous exerçons. C'est un point de religion, aussi bien que celuy d'assister les pauvres et se garder de la souillure du monde... » (2).

Bien loin de se désoler, il bénit en quelque sorte sa maladie : « Vous estes bien bon de me plaindre de ma legere indisposition. Je remercie Dieu tres souvent de ce que je suis un des plus heureux hommes du monde, sans passion, sans ambition, et sans crainte de la mort, quoyque ma toux et mon crachement de sang me disent à l'oreille : *Hæret lateri lethalis arundo* (3). C'est encore là un de mes bonheurs. Si j'avois esté d'une constitution robuste, j'aurois abusé de ma santé et peut estre fait pire que les autres. Mais, me voyant tout autre, je me tiens *ad omnia paratus,* et je remercie autant Dieu de la maladie que de la santé. Jugés donc si je suis à plaindre... (4). » — « Je m'accoutume au crachement de sang, qui vient peut estre de ce que j'en ay trop... (5) ». — « Je suis fort resolu de ne regarder cela que comme une in-

octobre 1884, nous l'avons vue à la place qu'elle doit occuper dans le volume 9360, il faut se résigner à dire que l'auteur du catalogue a pris pour un autographe un des *fac-simile* exécutés pour orner la nouvelle édition de la *Recherche des antiquités de la ville de Lyon.*

(1) Vol. 9390, cote 114.
(2) Vol. 9360, cote 154.
(3) Virgile, *Énéide*, IV, 73.
(4) 11 novembre 1683 ; vol. 9360, cote 155.
(5) 16 décembre 1683 ; vol. 9360, cote 159.

commodité que la nature s'est rendue necessaire, et comme on regarde un cautere, qui, de soy mesme, est un petit ulcere incommode, mais qui entretient le reste du corps en santé... (1). »

La mort de son père, décédé à Lyon, le 21 février 1684, à trois heures de l'après-midi, n'ébranla pas sa fermeté (2).

Pour l'émouvoir, il fallut le spectacle des persécutions qui atteignaient ses coreligionnaires. Après avoir annoncé à Nicaise, le 25 août 1685, que son frère venait de mourir, il ajouta : « Nos malheurs generaux nous ont rendu les maux particuliers moins sensibles. Je croys qu'à la fin nous nous rejouyrons de la mort de nos parens au lieu de nous en afliger (3). »

Quatre mois plus tard, jour pour jour, le 25 décembre 1685, chassé de son pays par la révocation de l'édit de Nantes, il s'éteignit tristement à Vevey, dans sa trente-neuvième année.

*
* *

Toutes les pièces que nous publions ne sont pas inédites. Les lettres de Gisbert Cuper ont été publiées, dès 1755, par un de ses neveux, qui avait eu communication des originaux appartenant au Président Bouhier. Les lettres de Leibniz, imprimées en 1836 dans la *Revue des deux Bourgognes*, ont été maintes fois rééditées dans les *Fragments de philosophie moderne* de Victor Cousin. Un érudit lyonnais, qui les croyait inédites, F.-Z. Collombet, les a fait réimprimer, en 1850, avec quelques lettres de Galilée. Mais une publication nouvelle a encore son utilité.

Lorsque de Beyer publia, en 1755, les lettres de son oncle, il

(1) 12 septembre 1684; vol. 9360, cote 165.
(2) Vol. 9360, cote 160.
(3) Vol. 9360, cote 170.

en modifia souvent le texte pour le rendre conforme aux exigences de notre grammaire. Cuper avouait pourtant, sans fausse honte, que « son jargon de françois ne passoit pas d'égal avec le stile de Balzac et de Voiture ». N'était-il pas bon de lui rendre sa naïveté primitive ?

Quant aux lettres de Leibniz, non seulement elles ont été publiées sur des copies défectueuses, mais encore elles ont été bien mal traitées par leurs premiers éditeurs. Nous n'en citerons qu'un exemple. En 1693, Leibniz envoya à Nicaise un distique sur l'Électrice de Brandebourg, Sophie-Charlotte, dont le père venait d'obtenir l'Électorat de Hanovre. S'adressant à la princesse, le poète lui dit :

Electoris eras conjux, nunc filia facta es,

Vous étiez déjà femme d'Électeur, vous voilà maintenant fille d'Électeur ;

Sera, precor, fias ut soror atque parens,

Dieu veuille que vous soyez bien tard sœur et mère d'Électeur !

C'est-à-dire : Que Dieu accorde de longs jours, à vous d'abord, à votre père et à votre mari ! Car vous ne serez sœur d'Électeur que lorsque votre frère Georges-Louis succédera à votre père ; vous ne serez mère d'Électeur que lorsque votre fils Frédéric-Guillaume succédera à votre mari ! — Au lieu de *Sera, precor, fias*..., Cousin a fait imprimer *Sara, precor, fias*..., et ce n'est pas un lapsus, car une note nous rappelle que « Sara était à la fois la sœur et l'épouse d'Abraham ». — N'en déplaise au grave philosophe, Abraham et Sara n'ont rien à faire ici.

Collombet est, en général, plus exact. Il lui arrivera cependant, là où Leibniz parle de l'évêque de Salisbury, l'historien anglais Gilbert Burnet, d'écrire l'évêque de Strasbourg, Guillaume de Furstenberg (1), ce qui est très différent.

(1) Collombet, *Lettres inédites de Leibniz*, p. 57.

De plus, l'ouvrage n'a été tiré qu'à cent vingt-cinq exemplaires ; il est devenu fort rare, si rare qu'on ne le trouve plus dans les bibliothèques publiques de Lyon, et que le chanoine Christophe, auteur d'une biographie de Collombet, ne le mentionne pas dans l'énumération des œuvres de son ami ; nous n'avons réussi à nous le procurer qu'après de longues recherches. On peut dire du livre de Collombet qu'il est une curiosité bibliographique ; il n'est pas accessible à la majorité des lecteurs.

Ce qui distinguera notre édition des éditions précédentes, c'est que, pour nous conformer au désir exprimé par l'Académie, nous avons en quelque sorte photographié les lettres adressées à l'abbé Nicaise, ne nous permettant pas de changer le texte, même pour rendre à un nom propre sa forme ordinaire, imprimant Joubert, Chabassut, Bénage, là où il faut lire Jobert, Cabassut, Basnage, nous bornant à avertir le lecteur, soit dans les notes, soit dans la table (1). Notre volume

(1) Les deux phrases qui suivent montrent assez quelles différences existent entre notre édition et les éditions anciennes, faites sur une copie très défectueuse :

Texte de notre édition.	*Texte de l'édition Cousin.*
P. 32 : Nous avons quelquefois cherché le merveilleux et l'extraordinaire *où il n'y en a point*. Par exemple, lorsqu'il *est* dit que la femme de Loth, *regardant derrière elle, fut changée en statue de sel, il fait voir, suivant la manière de parler figurée des Orientaux, que cela ne veut dire autre chose, sinon que la femme de Loth*, estant retournée pour sauver quelque chose de l'incendie, fut couverte *du* feu et de bitume.	Nous avons quelquefois cherché le merveilleux et l'extraordinaire ; par exemple, lorsqu'il dit que la femme de Loth, estant retournée pour sauver quelque chose de l'incendie, fut couverte de feu et de bitume.
P. 40 : Georges, prince d'Anhalt... a dit bien de bonnes choses. *M. Vejelius, à cette occasion, remarque bien des choses* à la louange de l'Église de France.	Georges, prince d'Anhalt... a dit bien de bonnes choses à la louange de l'Église de France.

n'a, en effet, d'autre mérite que de pouvoir remplacer, sur les tablettes de nos bibliothèques, notre ancien manuscrit 690 ***bis***, et ce mérite lui ferait défaut s'il n'était pas une reproduction aussi fidèle que possible des textes originaux (1).

Aux soixante et onze lettres, que le Président Bouhier avait réunies en 1737, nous avons joint trois lettres, également adressées à l'abbé Nicaise par un savant religieux de

(1) D'après la table que le Président Bouhier a lui-même dressée et insérée, en 1737, au commencement de son manuscrit C, 140, ce volume contenait des « Lettres de diverses personnes à Mr l'abbé Nicaise, scavoir :
1 de Mr Suarès, évêque de Vaison,
1 de Lelio Colista,
1 de Mr de Mazaugues,
1 du Prieur Michel,
1 du P. Bonjour,
1 de Mr Galland,
1 de Mr Nicolas de Besançon,
1 de Mr de Saumaise le fils,
1 de Mr Kuhnius,
4 d'une personne inconnuë, et datées de Rome,
1 de George Hickès à Hans Sloane,
14 de Mr Grævius,
14 de Mr de Leibniz,
4 de l'Abbé de Gondi,
2 de Jaques Perizonius,
2 de J. de Witt,
1 de Mr Basnage de Beauval,
2 du P. Antoine Pagi,
5 de Mr Ézéchiel Spanheim,
2 de Mr Pierre Bayle,
8 de Mr Bégon, intendant de Rochefort,
7 de Mr Gisbert Cuper. »

Mais, lorsque le Recueil a été donné à la bibliothèque de Lyon, le 28 octobre 1835, M. Péricaud a eu soin de constater et de mentionner sur la couverture qu'il ne renfermait plus toutes les lettres indiquées dans la table. « Il n'y en a que 12 et non 14 de Leibniz, une et non 2 de Bayle, cinq et non huit de Bégon. » — M. Péricaud aurait pu ajouter que, comme compensation, il y a seize et non pas seulement quatorze lettres de Grævius.

Depuis 1835, le volume n'a subi aucune mutilation ; il répond exactement à la description de M. Péricaud.

l'ordre des Augustins, Henri Noris, le futur cardinal Noris. Les originaux de ces trois lettres étaient, en 1880, mêlés à des pièces de tout genre et de toute origine (1), dans le carton poudreux où gisait le recueil formé par Bouhier. — Il est très possible que les lettres de Noris ne viennent pas de la bibliothèque du Président Bouhier et qu'elles n'aient pas été prises par les commissaires du Ministère de l'Intérieur dans la bibliothèque centrale du département de l'Aube. Bouhier en avait fait exécuter une copie, qu'il avait classée parmi ses manuscrits sous la cote D, 129; copie naguère conservée dans la bibliothèque du Palais-des-Arts, et que nous avons, en vertu d'une délibération du Conseil municipal du 24 juin 1880, déposée entre les mains de M. le Directeur de la Bibliothèque nationale. Si les originaux avaient appartenu à Bouhier, quelle eût été pour lui l'utilité de cette copie ? — Mais, comme la mission de Chardon de La Rochette et de Prunelle n'a pas été limitée à la bibliothèque de Troyes, comme ces deux savants sont allés dans beaucoup d'autres villes, notamment à Dijon (2), et qu'ils ont, de leur propre aveu, recueilli beau-

(1) Aucune de ces pièces n'était inventoriée. Indépendamment de celles qui sont énumérées dans notre Rapport de 1881, pages 11 à 20, nous avons remarqué des lettres de Louis-Joseph de Chateauneuf de Rochebonne, de Perrichon, du Père Tournemine, etc., etc., et un grand nombre de lettres administratives, écrites, pendant la Restauration, pour indiquer aux représentants du Gouvernement la direction qu'il convenait de donner à l'opinion publique.

(2) Dans une lettre du 25 septembre 1879, relative à la revendication des Lettres à Nicaise que possédait alors la bibliothèque du Palais-des-Arts (Voir notre Rapport de 1880, p. 44 et suiv.), M. Léopold Delisle écrivait: « Les Lettres à Nicaise viennent de Dijon, où les deux commissaires du Ministre de l'Intérieur allèrent en 1804 remplir la même mission qu'à Troyes. Dans la bibliothèque de Dijon, les commissaires choisirent, entre autres manuscrits, la collection des lettres adressées à l'abbé Nicaise. Le 31 octobre 1804, ils en remirent à la Bibliothèque nationale une masse assez considérable.... Prunelle a gardé par devers lui un choix de ces lettres, absolument comme il avait détenu une partie des papiers de Bouhier. »

coup de lettres adressées à l'abbé Nicaise, il y a toujours lieu de croire que les trois lettres de Noris proviennent de leur mission et ont été retenues par Prunelle (1). — Quelle qu'en soit d'ailleurs l'origine, le Conseil municipal et l'Académie de Lyon les ayant assimilées aux pièces venant de la bibliothèque de Bouhier, nous avons dû leur faire une place dans notre publication.

Nous avons, enfin, pour faciliter la détermination de l'auteur inconnu des quatre lettres datées de Rome, publié deux autres lettres que cet auteur a écrites à Nicaise et que nous avons trouvées à Paris dans le manuscrit français 9362.

Transcrire fidèlement, afin de remettre à l'imprimeur des *apographa* presque exempts de fautes, comparer les épreuves, non pas aux copies, mais aux originaux, et réitérer jusqu'à cinq ou six fois cette comparaison, voilà quelle a été notre tâche (2). Tâche ingrate, en vérité ! et que nous avions songé à rendre plus attrayante, en y adjoignant la rédaction d'un commentaire perpétuel, analogue à celui dans lequel Victor Cousin a encadré les lettres de Leibniz. Il a fallu, pour ménager les finances de l'Académie, renoncer à ce projet et nous borner à quelques annotations très succinctes.

Ainsi limité et exempt de difficultés sérieuses, le mandat

(1) Dans son *Histoire monumentale de la ville de Lyon*, 1866, t. IV, p. 104, M. Monfalcon, après avoir rappelé les accusations qui furent formulées contre Prunelle en 1819, et qui motivèrent sa destitution des fonctions de bibliothécaire de la Faculté de Médecine de Montpellier, ajoute : « Prunelle était un parfait honnête homme, très loyal, très désintéressé, mais c'était un bibliophile, et on sait à quelles capitulations de conscience la passion conduit les collectionneurs..... » L'anecdote rapportée en note, et que M. Monfalcon dit avoir apprise de Prunelle lui-même, montre combien l'ancien maire de Lyon était passionné pour les livres.

(2) M. Léopold Delisle a bien voulu nous faciliter la correction des épreuves en nous autorisant à différer l'exécution de la délibération du 15 mars 1881 ; les Lettres à Nicaise n'ont été déposées entre ses mains que le 6 mai 1884.

que l'Académie nous a donné le 24 mai 1881, aurait pu être rapidement exécuté. Mais, d'une part, nos devoirs professionnels, aggravés par deux longues absences pendant lesquelles notre temps a dû être consacré tout entier au jugement de concours pour l'agrégation des Facultés de Droit; d'autre part, l'obligation, pour notre imprimeur, de donner toujours la préférence aux mémoires ayant un caractère d'actualité et aux œuvres plus importantes, telles que le *Cartulaire Lyonnais* de M. Guigue, ont retardé de près de quatre ans l'achèvement de ce volume.

Si tardif que soit le paiement de la dette que l'Académie nous a imposée, nous espérons que nos confrères voudront bien l'accepter avec leur indulgence habituelle. Nous leur demandons, et nous demandons en même temps à tous les érudits que notre publication peut intéresser, de ne pas être trop sévères pour les fautes que nous avons commises.

Lyon, le 1er mars 1885.

E. Caillemer.

LETTRES

ADRESSÉES A L'ABBÉ NICAISE

PAR DIVERS SAVANTS

---

§ I.

LETTRES DU PÈRE NORIS

Henri Noris, né à Vérone le 29 août 1631, mort à Rome le 23 février 1704.
Religieux de l'ordre des Augustins, Noris fut successivement professeur de philosophie à l'Université de Pise, conservateur de la bibliothèque du Vatican et cardinal.

I

All' Illmo Sig^{re} Sig. Prôn. mio Col^{mo}
il Sig. Abbate Claudio Nicasio.
Parigi.

Ill^{me} Domine Prône Col^{me},

Quod diutius responsum distuli, non pigritiæ fuit, sed quod juvenis, qui iter Parisios suscepturus erat, ultra mensem illud procrastinavit.

Accepi epistolam Willelmi Loidi (1), quem Angli episcopum dicunt; quo tamen titulo eundem nequeo appellare, sacris legibus Vaticani vetantibus, quibus, vel officii gratia, refragari non licet. Lætor virum eruditissimum adhuc superstitem

(1) William Lloyd, évêque de Saint-Asaph, né le 18 août 1627 à Tilshurst, mort le 30 août 1717 à Hartlebury.

esse, ac tibi, Vir Ill^me^, gratias ago quod ejusdem epistolam ad me transmiseris.

Hanc tamen lætitiam tuæ literæ etiam atq*ue* etiam turbant, dum significas te in diuturniori lite, adversæ partis potentia prævalente, inferiores partes tulisse, totaq*ue* causa excidisse. Scimus Aristotelem divitias sive commoda rei privatæ in summi boni parte inferiori posuisse. Verum quod Apostoli verbis pro solatio tua in epistola uteris, intelligo te non Peripateticum, sed Christianum Philosophum agere, eaq*ue* tantum bona æstimare quæ intra te sunt; cetera autem quæ extrinsecus adveniunt ac variis fortunæ casibus subsunt, parvi facere, imo etiam despicere. Non quod amisisti, sed quam possides, eruditio, comitas, ac ad benefaciendum alacritas, te famæ inseruerunt, tuumq*ue* nomen domi forisque cum laude personant. Itaque, fama integra, decurtata tibi supellex est, aut agrorum portio, unaq*ue* simul diminutæ curæ familiares; unde promptior animus, minusque terrenis hisce distractus, ad sublimiora penetranda, felicius æque ac validius assurgat.

Ipse librum de annis et epochis Syromacedonum absolvi, in quo duarum ac triginta urbium Syriæ epochas expono. Sterile opus ac siccum nummis illustro, quos ex insignioribus Museis mihi comparavi. In frontispicio libri erit tabula geographica Syriæ cum urbibus quarum Aeras laudo, cum figura Temporis desuper volitante, addito disticho :

« Oppida dejeci, Syriosque a culmine muros ;
« At Victor Syrio vinctus in ære trahor. »

Primo autumno typis volumen committetur; num Florentiæ an Bononiæ, nondum deliberavi (1).

(1) L'ouvrage auquel Noris fait allusion fut imprimé en 1689, à Florence, sous ce titre : *Annus et Epochæ Syromacedonum, in vetustis urbium Syriæ nummis, præsertim mediceis, expositæ.* — Le distique du frontispice diffère notablement de celui que Noris annonçait à Nicaise :

« Oppida dejeci Syriæ, sed in ÆRE resurgunt ;
« Cogor et in NUMMIS æræ vincla pati. »

Vale, vir summe, me*que* tuos inter clientes serva.

Florentiæ, Kal. Juliis 1687.

Ill^{mæ} V. D.

Humillimus et addictiss. servus,

F. Henricus Noris August.

II

All' Illmo Sig^{re} Sig. Prôn. Col^{mo}
Il Sig. Abbate Claudio Nicasio.
Parigi.

Ill^{me} Dne Prône Col^{me}.

Recentissimam abs te epistolam, eamque veterrimam accepi ab Illmo Witzio; siquidem illa cum delatore per universam Italiam peregrinata antea fuerat ad usque divisam procelloso freto Trinacriam. Juvenis enim Antiquitatis cultor eximius, Polyphemi antrum, Latomias Syracusanas, Ætnam*que* mugientem curiosissime perlustravit. Idem postea diuturniores Neapoli ac Romæ moras fecit, ubi veterum monumenta tum stylo exarata, tum etiam scalpro incisa sibi plurima comparavit, suam*que* in Bataviam transmisit. Plurimum autem tibi debeo qui nobilissimi ac splendissimi *(sic)* juvenis gratiam mihi conciliasti.

Acceperam antea aliam abs te epistolam, cum epigrammate meo volumini præfigendo, additis etiam carminibus celeberrimi vatis Monetæ conterranei tui (1), quæ tamen in scrinio

Deux ans plus tard, en 1691, Noris présenta au public le même ouvrage, en changeant le titre, en intercalant trois feuilles supplémentaires (p. 473 à 496) et en ajoutant deux dissertations *De paschali Latinorum cyclo annorum LXXXIV, ac Ravennate annorum XCV.*

La Bibliothèque de Lyon possède l'ouvrage de Noris sous ces deux formes.

(1) Bernard de La Monnoye, poète, né à Dijon le 15 juin 1641, membre de l'Académie française en 1713, mort à Paris le 15 octobre 1728. Dans le manuscrit n° 9359 du fonds français, la Bibliothèque nationale conserve

inter secretiores schædas occlusi, ne iterum mihi ruborem intenderent. Næ ipse proletarius scriptor cum divinissimo vate eodemq*ue* historico Moyse comparandus veniam? Vulgo aiunt comparationes odiosas esse; at illa mihi etiam foret periculosa; neque enim Fidei censores ejus epigrammatis editionem permitterent. Magnus ille poeta numquam majora finxit. Itaque aliud epigramma V. C. Moneta minoribus tibiis ac tenuiori avena mihi concinat; nam licet ipsum magna dicere deceat, me tamen tam grandia audire nefas existimo (1).

Jam vero quid agit eruditissimus Toinardus tuus (2), qui ab anno meus esse desiit? Num ab archetypis pluteis ad nuptiales thalamos transiluit, a Pallade ad Venerem transfuga, vel, ut mitius loquar, explorator? Num post matris obitum, familiam fulciturus, a libris ad liberos desiderium transtulit, post Herodiadum genealogiam doctissimis ornatam scriptis, Toinardiadum gentem factis aucturus? Bono quidem meo fato factum est, ut ejusdem pientissima mater superstes fuerit quousq*ue* numismatum descriptiones mihi pernecessarias ab amicis, quos plurimos isthic habet, collegisset, ac ad me transmisisset; nam secus meum illud volumen abortum passum esset.

Quod vero numismatum mentionem feci, tuam operam etiam atque etiam rogo, ut unius regii numismatis notitiam habeam a doctissimo Morellio (3), sive a V. C. Rainssantio (4), sive

trente-quatre lettres de La Monnoye à Nicaise (cotes 158 à 165, 167 à 178, 178 *bis*, 179 à 182, 184 à 192). Le poète bourguignon soumettait au jugement de l'abbé les contes les plus grivois, et manifestait ensuite quelque surprise de ce que l'abbé ne les trouvait pas admirables. Voir notamment deux lettres du 16 novembre 1686 et du 20 novembre 1687.

(1) La Monnoye composa, en effet, une nouvelle épigramme, et Noris la fit imprimer avec celles de Nicaise et de Vaillant.

(2) Nicolas Toinard, archéologue, né à Orléans le 5 mars 1629, mort à Paris le 5 Janvier 1706.

(3) Sur André Morell, voir la lettre suivante.

(4) Pierre Rainssant, conservateur du cabinet royal des médailles, né à Reims vers 1640, mort à Versailles le 7 juin 1689.



quopiam alio, qui commode nummum ipsum inspicere possit et quidem oculis, ut cum Plauto loquar, emissititiis *(sic)*.

Legi in erudito opere Io. Harduini (1) inter nummos Ephesiorum unum pagina extrema 160 inscriptum : ΕΦ. ΑΙΧΜΟΚΛΙ ΑΟΥΙΟΛΑ ΑΝΘΥΠΑΤΩ, quem ille, subintellecto verbo ἀνέθηκαν, interpretatur : *Æmocli Aviolæ Proconsuli Ephesii posuere.* Est Neronis nummus in regio Cimeliarchio. Nullus dubito quin in priores voces ΕΦ. ΑΙΧΜΟΚΛΗ errores irrepserint. Nam, sub prioribus Cæsaribus, viri consulares Asiam proconsules sortiebantur. Id vero temporis, consules e vetustis Romanorum familiis creabantur. Hinc fictitium puto *Æmoclem*, neutiquam Romani nominis virum, Asiæ proconsulem. Porro ex *Aviolæ* cognomine auguror illum fuisse qui in Fastis anno postremo imperatoris Claudii dicitur *Manius Acilius Aviola*, cujus meminere Suetonius cap. 45. de vita Claudii, Tacitus lib. 12, ac Seneca in Claudii ludo (2). Hinc suspicor eo in nummo legendum ΜΑΝ. ΑΚΙΛΙΩ, etc., qui post consulatum, suo anno Asiam sortitus, administravit.

Heri nuncium accepimus deditæ Christianis Albæ regalis urbis munitissimæ (3). Ita, intra semestre spatium, duæ urbes citra sanguinem, cogente fame, deditionem fecere, Agria (4) et Alba regia, quam alteram Dux Mercurii, Gallorum Ducum fortissimus, A. XPI 1601. difficili obsidione antea expugnaverat.

(1) Jean Hardouin, savant jésuite, né à Quimper en 1646, mort le 3 septembre 1729. Ses paradoxes sont fameux et la correspondance que nous publions y contient beaucoup d'allusions.

(2) Voir Pauly, *Real-Encyclopædie*, t. Ier, 2e édit., p. 111.

(3) Stuhlweissembourg, ville de Hongrie, dont les Turcs s'étaient emparés en 1543, et que Philippe-Emmanuel de Lorraine, duc de Mercœur, général de l'armée de l'empereur d'Allemagne Rodolphe II, reprit en 1601. Elle retomba au pouvoir des Turcs, et leur resta soumise jusqu'en 1688, date de notre lettre.

(4) Erlau, autre ville de Hongrie.

Vale, virorum optime, meq*ue* tui nominis observantissimum ama.

Illustrissimum Spanhemium, ejusdemq*ue* genii viros clarissimos Morellium ac Vaillantium a me plurima salute imperti.

Florentiæ, die 28 maii 1688.

Ill^mæ^ Dom. V.

Addictiss^us^ servus

F. Henricus Noris Aug^us^.

III

Au Monsieur
Monsieur Abbé Claude Nicaise,
à Paris.

Ill^me^ Dne Patrone Col^me^,

Accepi typos numismatum Gabalensium, ac præcipue mihi placuit Dronianus (1) Commodi cum Epocha ΓΛC, in quo cum Commodus bene barbatus appareat, palam colligimus eam Epocham non esse Pompeianam deductam ab anno Urbis Romæ 691, quo Pompeius in Syria fuit; alias annus ille ΓΛC, 233, concurreret cum anno Urbis 924, quo anno Commodus imberbis puer annum vitæ decimum agebat. Barba quidem homines indicat senescentes; at eo in nummo Gabalensium Epocham juniorem ostendit. Nam uti Gabala M. P. XII tantum Laodicea distabant, ita eodem anno Urbis Romæ 707 novam cum Laodicenis Epocham innexere, qua de re fusius in libro de Epochis disputavi, ubi adverti Laodicenos annum primum novæ Æræ ab autumno A. U. 706 collegisse. Hinc in laudato Gabalensi nummo annus ΓΛC, 233, cœpit ab autumno A. U. 938, sexto imperii Commodi a morte M. Aurelii patris.

(1) L'abbé Dron, numismate distingué, mort à Paris en 1703.

In typo alterius nummi legitur anterius ΑΝΤΩ..... et retrorsus cum Jove sedente, etc., ΓΑΒΑΛΕΩΝ, et subtus ΕΝC, ut sit annus 255. At Antoninus Caracalla ibi imberbis obsignatur. Hinc, secus ac in altero Commodi, genæ nulla barba asperatæ nummum juniorem produnt; unde media nota numeralis non est N, sed M, videlicet EMC, 145 (1), qui iniit ab autumno A. U. 950. Hæc poteris tuo commodo de eo Commodi nummo viro spectatiss° humaniss° ac candidissimo Dronio significare.

Interim totus rubore suffundor, cum utraq*ue* manu tot mihi dona transmittis, ut eisdem pæne obruar; siquidem et desideratissimos nummorum typos mihi procurasti, ac tua quoque mittis volumina, quæ magna arte ac industria, modo anceps, modo piscator contexuisti, ut dubium facias sisne hamo vel visco felicior (2). Non enim puto te retia adhibuisse ne viles quoque aviculas, minutosq*ue* pisces captares. Verum non multiplicas prædam, sed minuis, dum captas aves in pisces statim convertis. Scribis pudere te adeo siccum mihi convivium præparare. At profecto ad hancce tuam mensam neutiquam, licet invitatus, accedam; etenim vereor, ne tuas inter dapes male cœnatus, vacuo inde ventre discessurus essem, coactus tuo in convivio esuriales ferias longiori collo trahere. Nam cum initio statim apparatus, oculis prius quam dentibus, appositas aves devorarem, tu ea, quam jactas, arte, avibus in pisces jussis commutari, a carnis privio in jejunii diem me conjiceres,

(1 Nous n'avons pas voulu modifier le texte, mais il y a évidemment un *lapsus calami;* Noris voulait écrire 245.

(2) Pour comprendre ce qui suit, il faut se rappeler que Nicaise publia, en 1691, un mémoire *sur les Sirènes ou Discours sur leur forme et figure*. Dans ce mémoire, Nicaise soutenait que les sirènes étaient autrefois des oiseaux, et qu'elles devinrent des divinités marines à la suite d'un acte de désespoir motivé par leur défaite dans un assaut de chant avec les Muses. A partir de ce moment elles reçurent quelques-uns des organes du poisson. Les sirènes sont donc en partie oiseaux, en partie poissons. De là, la plaisanterie de Noris : L'abbé Nicaise est tout à la fois chasseur et pêcheur. Offre-t-il à ses convives un oiseau ou un poisson ?

ac, palato jam excitato, insidias strueres, ludumque faceres. Sed ne ad pisces quidem manus extenderem, timens ne antequam illos cultro dividerem, in aves iterum et quidem plumatas conversi, procul a mensa volitantes, me horrore tantum ac stupore pascerent. Amo mensas opiparas, non quæ solum sint miraculo. Sed jam satis lusi. Tu vota nuncupa, ne aves piscesque abs te capti, a Balearibus etiam piratis capiantur, qui toto pelago prædas agunt. Cum transmissa exemplaria pervenerint, omnia juxta descriptum symbolum distribuam. Adhuc tamen libros Ciceronis de Officiis cum notis Grævianis expecto. Quod de epistola Mediobarbi (1) scribis, ambiguum est. Ego tuam ad illum epistolam misi; idem suam ipsius epistolam, qua tuæ respondebat, ad me transmisit, quam tibi destinavi. Semel autem in quadam tua epistola nullas a Mediobarbo te literas accepisse significabas.

Abbas Fabrettus (2) a novo Pontifice successorem accepit Abbatem Fabronum, patricium Pistoriensem. Si nomina attendas, majus est Fabronum Fabretto, et inter utrumque medius esset Pater Faber Jesuita, qui me vatiniano odio prosequebatur; cum tamen viri Ill[mi] Fabretus et Fabronus sint mihi amicissimi. Qui tamen nomine major est Fabronus, minor est ætate annorum 30 quam Fabretus, quod unum hic alteri invidet.

Profecto in ore omnium est novi Pontificis in ministris eligendis prudentia. Nam qui hactenus electi sunt, totius populi testimonio optimi prædicantur, cum tamen Innocentius XII, prius Bononiæ legatus, dein episcopus Faventiæ, ac denique aarchiep[s] Neapolitanus diutius Roma abfuerit, ut mirum sit tantam eidem inesse virorum in Urbe degentium notitiam, qua optimos a bonis etiam discernit. Est ille plane Melchise-

(1) François Mezzabarba, numismate, né à Pavie en 1645, mort à Milan le 31 mars 1697.

(2) Raphaël Fabretti, illustre archéologue, né à Urbin en 1618, mort à Rome le 7 janvier 1700.

dek, rex Salem, *sine patre, sine matre, sine genealogia* (1) superstite, in quam Ecclesiasticæ ditionis thesauri effundantur. Natus est Neapoli die 13 martii anno Christi vulgari 1615, in familia quæ Mondruini principatum possidebat, cujus ipse unicus remansit; quamvis ex alio stipite ex eodem trunco descendente, floreant nunc Pignatelli principes Montis Leonis in Calabria, quo in loco nos monasterium habemus. Innocentius XI nihil nepoti Odescalco donavit, quod esset a censu Ecclesiæ. Verum Nepos sua pecunia in agro Latino principatum emit, ac Roma, quamvis non ditavit, vidit tamen Pontificis nepotem principem. At in præsentia Urbs nec nepotem, nec pronepotem, nec consobrinum, nec ullos prorsus affines Pontificis videt. Unus solus ibi est Pignatellus. In gentis nobilissimæ stemmate tres ollæ, Italis *pignatte*, unde familiæ nomen, visuntur. Scribunt Pontificem in monetis sub triplici corona ollam inverso ore pendentem scalpendam jussisse cum epigraphe : *Nihil pro me*, sive tres ollas cum : *Nihil pro nobis*.

Postquam Mars Gallicus, ita Louoium repentina morte sublatum Itali vocabant (2), ex Orbe egressus est, speramus V. C. Morellium (3) ex Bastitana arce egressurum, in qua diutius præsidiarium vir Helveticus egit; non quod fuerit præsidio arcis, qui ibi in custodia detinebatur, sed quod mihi aliisque nummariæ eruditionis studiosis ibidem quoque præsidio fuit; cujus cum libertatem intellexero, grandiori sono Horatianum versum canam :

« O et præsidium et dulce decus meum ! »

(1) Noris emprunte ces mots à l'épître de saint Paul aux Hébreux, ch. VII, v. 1-3.

(2) Louvois était mort subitement le 16 juillet 1691.

(3) André Morell, numismate, né à Berne le 9 juin 1646, mort à Arnstadt le 11 avril 1703. Il avait été enfermé dans la Bastille sur l'ordre de Louvois, à la suite de doléances très-vives, motivées par le retard que l'on mettait à payer les honoraires qui lui étaient dus pour le classement des médailles du cabinet de Paris.



Viros præstantissimos Oudinetum (1), Dronium ac Vaillantium (2) salutes velim.

Illmo Dn^{o} Commendatori del Rene plurimas gratias debeo, qui vestras ad me epistolas deferendas curat.

Vale, vir eximie.

Florentiæ, die 13 Augusti 1691.

Addictiss. servus
F. Henricus Noris Aug^{us}.

---

§ 2.

LETTRES DE LEIBNIZ

Godefroi-Guillaume Leibniz, né à Leipzig le 3 juillet 1646, mort à Hanovre le 14 novembre 1716.

IV

A Mons. l'Abbé Nicaise.

Hanover 9/19 janvier 1693.

Monsieur,

Vous avés fait trop d'honneur à mes bagatelles de les monstrer à Mons. d'Auranches (3) et moy-même je leur en ay trop fait, en les addressant à vous.

Quelq*ue* personne qui m'est inconnue a répondu à ce que

(1) Marc-Antoine Oudinet, numismate, né à Reims en 1643, mort dans la même ville le 12 janvier 1712. — Voir, dans le manuscrit français n° 9360, trois lettres de ce savant à Nicaise ; elles sont cotées 67, 69 et 70.

(2) Jean-Foy Vaillant, numismate, né à Beauvais le 24 mai 1632, mort à Paris le 23 octobre 1706.

(3) Pierre-Daniel Huet, membre de l'Académie française, abbé d'Aunay (Calvados), évêque de Soissons, puis d'Avranches, né à Caen le 8 février 1630, mort à Paris le 25 janvier 1721.

j'avois allégué pour prouver que l'essence du corps ne consiste pas entièrement dans l'étendue, et j'y ay répliqué dernièrement. Mons. le président Cousin (1) ayant eu la bonté d'insérer ma répliq*ue* dans son janvier présent, cela servira de réponse en même temps à des objections d'une personne de considération qu'on m'avoit envoyées.

J'avois fait quelques remarques sur la première et seconde partie des principes de M. des Cartes, qui comprennent la partie générale de sa philosophie (2), et je les ay envoyées en Hollande, pour estre vues avant l'impression, par des habiles gens tant cartésiens qu'autres, afin de profiter de leur avis. La distance des lieux et difficulté des temps m'a empêché de les envoyer en France, où j'aurois voulu sur tout les sousmettre au jugement incomparable de Mons. d'Auranches, à qui je vous supplie de rendre témoignage de ma vénération, et des graces très humbles de ma part, de la bonté qu'il a eue de se souvenir de moy.

Mons. de Spanheim (3) a receu vostre lettre il y a long temps, comme il m'a marqué dans sa réponse. Je luy avois offert de vous envoyer celle qu'il m'adresseroit pour vous ; mais il vous aura peut estre écrit par une autre voye. Il juge aussi que le R. P. Hardouin s'est fort mépris dans son explication de la médaille de Césarée. Cependant, il y a une chose à l'égard de laquelle il n'est pas d'accord avec Mons. Vaillant, c'est touchant l'explication d'M, que M. Vaillant explique Μεγάλη, et M. Spanhem aimeroit mieux d'expliquer par Μητρόπολις. Il croit qu'effectivement cette Césarée a esté la métropole de la Pales-

(1) Louis Cousin, président à la Cour des Monnaies, membre de l'Académie française, né à Paris le 12 août 1627, mort le 26 février 1707.

(2) Leibniz fait sans doute allusion à ses *Animadversiones ad Cartesii principia*, dont le manuscrit a été retrouvé de nos jours dans la Bibliothèque de Hanovre.

(3) On trouvera plus loin une notice sur Ezéchiel de Spanheim et cinq lettres adressées à l'abbé Nicaise par ce savant archéologue.

tine payenne sous Neron et auparavant, quoyq*ue* cela ne se trouve marqué premièrement que dans des médailles greques sous Elagable. Car souvent cette qualité inconnue d'ailleurs se trouve par les médailles. Il croit que Μεγαλη n'est pas un épithète convenable n'y d'usage qu'à l'égard des villes qui l'avoient comme en nom propre ; que la qualité de *Colonia prima* n'est pas contraire à celle de Metropole comme M. Vaillant le paroist croire, puisq*ue* Nicomédie et autres villes prenoient en même temps la qualité de métropole et de πρώτη.

Comment ? Mons. d'Auranches a encore légué sa bibliothèq*ue* aux jésuites? C'est un océan où je voy que bien des rivières se rendent. S'ils avoient tous jours des Frontons le Duc (1), des Sirmonds (2), et des Henschenius (3), il n'en seroit que mieux. Mais il arrive quelques fois qu'il y a des gens entestés de la solipsité (4) et nourris dans des maximes opposées à la franchise, et alors, ils gardent les trésors, comme le dragon les pommes des Hespérides.

Quant à Mons. Menage (5), c'estoit un bon mot que celuy d'un amy qui vous mandoit que les jésuites avoient le privilège de recevoir des restributions. Cependant, quelq*ue* bon que soit ce mot, il a esté injustement appliqué à Monsieur Menage, dont

(1) Fronton du Duc, savant jésuite, né à Bordeaux en 1558, mort à Paris le 25 septembre 1624.

(2) Jacques Sirmond, savant jésuite, né à Riom le 12 octobre 1559, mort à Paris le 7 octobre 1651.

(3) Godefroy Henschenius, jésuite, l'un des premiers rédacteurs des *Acta Sanctorum*, né à Venrai le 21 janvier 1601, mort à Anvers en 1681.

(4) Allusion à un pamphlet, qui parut à Venise, en 1645, sous ce titre : *Lucii Cornel. Europæi monarchia Solipsorum.* Voir Inchofer Scotti, *La Monarchie des Solipses*, publiée par de Cuvillers, Paris, 1874, in-8°.

(5) Ménage venait de mourir à Paris, le 23 juillet 1692. — Son livre sur les *Origines de la langue française*, auquel Leibniz va faire allusion, a été publié en 1650. La nouvelle édition souhaitée par Leibniz parut en 1694. — Huit lettres de Ménage à Nicaise se trouvent à la Bibliothèque nationale dans le manuscrit français n° 9359 ; elles sont cotées 193 à 194, 197 à 200, 202-203.

l'érudition et l'esprit n'estoit point emprunté. C'estoit sans doute un homme d'une érudition profonde, et quoyqu'il ait souvent manqué dans les *Origines*, faute de sçavoir les langues du Nord, il y a dit pourtant bien des choses excellentes, et j'en attends la nouvelle édition avec impatience. Car je ne méprise rien, pas même les découvertes de grammaire.

Il n'y a point de doute que si une préface ou quelq*ue* autre chose manque à cet ouvrage posthume, Mons. d'Auvranches le pourroit suppléer admirablement. Mais il n'y a point d'apparence que ses affaires présentes lui permettent d'y songer; luy, dis-je, qui pourroit faire tant d'autres choses encor incomparablement plus importantes.

Mons. Bernard (1), dispensé maintenant de la profession, a repris en main son Josephe.

Mons. Dodwell (2) a donné *Lectiones Oxonienses*, ou l'on dit qu'il y a des choses très belles ; que d'autres ont passé chez les anciens sans les remarquer.

Mons. Marcus Meibomius (3), qui a publié *veteres musicos*, nous promet depuis long temps une nouvelle édition du nouveau Testament.

Il seroit à souhaitter que Mons. Toinard nous voulut donner ses Harmonies et les joindre à ses remarques sur les Hérodiades. Vous obligerés le public, Monsieur, si vous le pressés pour cela.

Je voy par le livre de M. Pellisson (4) que M. l'Abbé Boisot (5)

(1) Bernard, auteur de Commentaires très prolixes sur Josèphe, dont le premier volume seulement a été publié à Oxford en 1700.

(2) Henri Dodwell, professeur à Oxford, né à Dublin en 1641, mort en 1711.

(3) Marc Meibom, philologue, né vers 1630 dans le Sleswig, mort à Utrecht en 1710.

(4) Paul Pellisson, avocat, conseiller d'État et historiographe du Roi, né à Béziers le 30 octobre 1624, mort à Paris le 7 février 1693.

(5) L'abbé Jean-Baptiste Boisot, né à Besançon en 1638, mort le 4 décembre 1694. — Le manuscrit français 9361 contient dix-sept lettres de Boisot à Nicaise; elles sont cotées 25 à 35, et 37 à 42.

a d'excellens mémoires venus du feu cardinal de Granvelle. Il seroit à souhaitter qu'on en peut obtenir quelque catalogue en abrégé.

Je suis avec zèle,

Monsieur,

Vostre très humble et
très obéissant serviteur
LEIBNIZ.

P. S. Je vous supplie, Monsieur, de témoigner dans l'occasion à Mons. Lantin (1) que je l'honnore infiniment.

V

A Mons. l'Abbé Nicaise.

Hanover, ce 15/25 de may 1693 (2).

Voicy, Monsieur, une lettre de Mons. de Spanhem que j'ay attendue depuis plus d'un mois, suivant la promesse qu'il m'en avoit faite, mais dont l'execution avoit esté differée par ses distractions. Il témoigne d'estre estrangement surpris de la hardiesse avec laquelle le R. P. Hardouin semble révoquer en doute les ouvrages de Josephe. Quand il estoit icy, il me marquoit bien des choses qu'il trouvoit encor à dire à la dernière lettre de ce Père, quoiq*ue* il ne soit pas pour cela d'accord en tout point avec M. Vaillant. Mais je ne doute point qu'il ne vous en dise quelq*ue* chose luy même.

Tout le monde est convaincu maintenant de la fourberie de

(1) J.-B. Lantin, conseiller au Parlement de Bourgogne, poète, mathémathicien, naturaliste, etc. Le fils du grand Saumaise lui légua, conjointement avec Philibert de la Mare, les manuscrits laissés par son illustre père. Voir Léopold Delisle, *Le Cabinet des Manuscrits*, t. Ier, p. 361 et suiv.

(2) La majeure partie de cette lettre a été publiée par Péricaud, *Variétés historiques*, Lyon, 1836-1837, p. 14-17.

Jaques Aymar, depuis la déclaration que M. le Prince en a fait faire dans le journal des sçavans (1). Mais, sans cela, j'en ay tousjours esté persuadé. Nous avons des semblables devins à baguette dans le pays de nos mines, qui se mêlent de découvrir les veines sousterraines des métaux par leurs baguettes sympathétiques. La plus part des auteurs en parlent comme d'une chose seure ; mais nous avons reconnu par plusieurs expériences que tout cela n'est rien ; et quand on leur bandoit les yeux, leur baguette ne marquoit pas les veines connues, quoyq*ue* fort grandes. Je m'étonne fort que Messieurs les Cartésiens, ou au moins quelques uns entre eux, ont donné la dedans. Car, qu'a-t-il de commun entre leur philosophie et ces prétendues sympathies. Ils deuvroient s'asseurer du fait, avant que d'en chercher la raison.

Je n'ay encor lû que l'abrégé de la vie de des Cartes, fait par M. Baillet (2), l'ouvrage entier n'estant pas encor venu à nous. On ne doit pas blâmer le soin de M. Baillet d'embellir la matière, et de tout tourner à l'avantage de son héros. Cependant j'y ay fait plusieurs remarques ou je crois que le fait en est un peu autrement, que M. Baillet ne l'a trouvé dans les lettres de Mons. des Cartes, aux quelles on ne se doit point fier au préjudice d'un tiers ; car M. des Cartes avait la coustume de défigurer d'une estrange façon ceux qui lui faisoient ombrage.

(1) Jacques Aimar-Ternay, paysan dauphinois, né à Saint-Véran (Isère), le 8 septembre 1662. On trouve, dans le *Journal des Sçavans*, 1693, p. 16 et suiv., un récit détaillé, fait par un médecin de Lyon, des services rendus par cet homme-prodige aux magistrats chargés de l'instruction d'une grave affaire criminelle. (Cf. J.-B. Monfalcon, *Histoire monumentale de Lyon*, t. II, p. 190, note 2). Mais, à Paris, Aimar fût moins heureux, et le *Journal des Sçavans*, 1693, p. 189, publia une courte notice de ses insuccès. C'est ce dernier article qui est visé par Leibniz.

(2) Adrien Baillet, érudit, né à la Neuville, près Beauvais, le 13 juin 1649, mort le 21 janvier 1706. Plusieurs des lettres qu'il écrivit à Nicaise nous ont été conservées (Bibliothèque nationale, manuscrits français, n° 9361, cotes 92 à 98).



J'attends avec impatience ce que le R. P. Pezron (1) nous donnera sur les prophéties. Et je croy fort probable ce qu'il doit avoir avancé de l'irruption des Scythes dans la Palestine. Herodote et autres Grecs parlent des irruptions des Scythes, des Cimmériens, des Trèves et autres peuples septentrionaux, dans l'Asie mineure et dans la Syrie, ou apparemment la Palestine n'aura pas esté épargnée.

Il y a un homme fort sçavant dans la langue ébraique, qui s'attache à faire voir, par des explications fondées sur la propriété de la langue, que nous n'avons pas tousjours le véritable sens de l'Écriture, et que nous avons quelque fois cherché le merveilleux et l'extraordinaire où il n'y en a point. Par exemple, lors qu'il est dit que la femme de Loth, regardant derrière elle, fut changée en statue de sel, il fait voir, suivant la manière de parler figurée des Orientaux, que cela ne veut dire autre chose sinon que la femme de Lot, estant retournée pour sauver quelque chose de l'incendie, fut couverte du feu et de bitume. Car ἅλς signifie non-seulement sel, mais encore bitume ; et l'hébreu n'est pas moins équivoque, ou peut estre plus. Ainsi, estant couverte de ces matières, on peut dire qu'elle estoit devenue comme une statue de bitume (2). Il dit aussi des choses curieuses *de columna ignis et nubis* (3), et *de pinnaculo templi* (4), *de maledictione Canaan* (5), et de quantité de passages semblables.

(1) Paul Pezron, cistercien, né à Hennebon (Morbihan) en 1639, mort à Chessy le 10 octobre 1706. On trouve quelques-unes de ses lettres à Nicaise dans le manuscrit français 9360, cote 105, et dans le 9361, cotes 43 à 47 et 50.

(2) « La même explication a été donnée par un savant lyonnais, M. de Nolhac, dans ses *Appendices aux Études sur le texte d'Isaïe*, Lyon, 1833, p. 12-15. » (Note de l'édition Péricaud.)

(3) *Exodus*, XIV, 24.

(4) *Evangelium secundum Matthæum*, IV, 5.

(5) *Genesis*, IX, 25.

Il sera bon de conforter le R. P. Noris à ne point abandonner Rome ; car, dans le poste où il est, il peut obliger les sçavans et rendre service au public, tant par les ouvrages qu'il pourra faire, encor plus enrichis qu'auparavant de ce qu'il pourra tirer des trésors du Vatican ; que par les communications dont il peut favoriser les autres. Il seroit bon d'avoir, par son moyen, le catalogue des Ms. de la Reine Christine, qui ont esté mis dans le Vatican.

Je crois tousjours que M. l'Abbé de la Trappe, aussi bien que le R. P. dom Mabillon ont raison tous deux, et plus qu'ils ne pensent, et qu'ainsi ils pourront finir leur dispute quand ils voudront (1).

Je croyois d'avoir satisfait à la demande de M. l'abbé Baudrand (2). Les églises cathédrales de la Haute-Saxe ont esté ou sont : Meissen, Mersbourg, Naumbourg, Brandebourg, Havelberg, Camin ; de la Basse-Saxe : Breme, Magdebourg, Hildesheim, Halberstat, Lubec, Suerin, et Razebourg. Tous ces éveschés sont entre les mains des protestans, excepté Hildesheim. Et Breme, Magdebourg, Halberstat et Camin, Schwerin

(1) L'abbé de Rancé avait publié, en 1683, un ouvrage sur *La sainteté des devoirs de l'Etat monastique.* Mabillon lui répondit, en 1691, par un *Traité des études monastiques.* Une réplique assez vive du réformateur de la Trappe fut suivie d'un nouvel ouvrage de Mabillon : *Reflexions sur la réponse de M. l'abbé de la Trappe au Traité des études monastiques.* Leibniz, dans une lettre antérieure du 5 juin 1692, avait développé la pensée qu'il résume ici : « J'estime que M. l'abbé de la Trappe et le révérend père dom Mabillon ont raison tous deux de les exhorter (les moines) tant à la solide dévotion qu'à la véritable science. » (V. Cousin, *Fragments de philosophie moderne*, 3e édit., p. 217.) Mais ses préférences étaient au fond pour dom Mabillon, et il en donne les motifs dans plusieurs passages de sa correspondance.

(2) L'abbé Baudrand (Michel-Antoine), prieur de Rouvres et de Neuf-Marché, géographe, né à Paris le 28 juillet 1633, mort dans la même ville, le 29 mai 1700. — Leibniz avait en effet déjà répondu à la demande de Baudrand. Voir la lettre du 5 juin 1692, éditée par M. Cousin, *Fragments philosophiques*, 3e édition, p. 217.

et Razebourg ne portent plus le nom d'éveschés, estant devenus des principautés séculières. Mais les chanoines des églises cathédrales ne laissent pas de subsister. Pour Meissen, Mersbourg et Naumbourg, aussi bien que Lubec, ils ont encor des éveques ou administrateurs. Brandebourg et Havelberg ne sont plus rien que des villes. Je ne sçay pas s'il y a encor des chanoines. Je ne parle pas d'Osnabruc, Padeborne, Munster, Verde, Minden, car ils sont du cercle de Westphalie. Minden est entièrement sécularisé et devenu principauté, appartenant à l'électeur de Brandebourg, comme Magdebourg, Halberstat et Camin. Et Verde est aussi une principauté qui appartient à la Suède comme Brême. Les ducs de Meclenbourg s'appellent princes de Suerin et Racebourg. Je parle encor moins du reste des évêchés du cercle de Westphalie, comme de Liége, Utrecht et Cambray. J'ay oublié de dire qu'Osnabruc est encor un évêché, dont l'évêq*ue* est maintenant électeur de Bronsvic. Il y a des protestans aussi bien que des catholiques parmy les chanoines des églises cathédrales d'Osnabruc, Minde et Lubec; et dans la dernière le nombre des protestans prévaut.

Je viens de publier un tome de mon recueil intitulé *Codex juris gentium diplomaticus*. Il y a des actes publics de toute sorte, la plus part non imprimés encor. Ce premier tome finit à l'an 1500, ou environ; le second tome sera pour le siècle supérieur; le troisième pour le nostre, si Dieu me donne la grâce de l'achever.

J'ay vû le catalogue des traités que M. Léonard donne au public; mais j'en ay plusieurs de la France même qu'il n'a pas. Comme je ne prends que des pièces choisies de toute part, sans m'attacher ny aux traités ny à quelq*ue* nation particulière, mon ouvrage ne fera point de tort à Mons. Léonard, ny le sien au mien, comme je m'imagine. Je vous dis cecy, Monsieur, tant pour implorer vostre faveur et celle de vos amis, si quelq*ue* chose de curieux se présente sans prendre trop de peine à le

chercher, que pour vous supplier à réitérer vos instances auprès de M. le Prieur Boissot, qui a tant de trésors dont seront remplis les papiers du feu cardinal de Granvelle. Je ne luy demande que quelques petites miettes qui ne luy feront point de tort et qui me serviront.

J'adresse celle-cy toute ouverte à Mons. Toinard, espérant que ce sera avec vostre permission, pour ne pas écrire deux fois les mêmes choses.

Dans une des pièces de mon recueil, je trouve un traité entre la France et la Castille où le Roy de France promet d'assister le Castillan *contra Regem Bellimarini*. J'ay remarqué dans quelques chroniques Ms. que c'estoit un Roy des Maures et, comme je croy, d'Afrique. Mais je tiens que M. Baudrand nous en pourroit dire d'avantage.

Je m'étonne que les nouveaux supplémens de Pétrone ont pû trouver des approbateurs. Qui est ce M. Nodotius qui les a publiés ? Il devroit nous indiquer ce seigneur d'Allemagne qui luy a donné le premier avis de son Pétrone (1). Des sçavans hommes ont remarqué autres fois qu'il y avoit dans Sarisberiensis des lambeaux d'un Pétrone plus entier que le nostre (2). Mais je n'ay pas envie de les y chercher.

Mons. Bernard a repris son Josephe. Il sera surpris quand

(1) Un officier français, nommé Dupin, au service de l'Empereur d'Allemagne, prétendit avoir trouvé à Belgrade, en 1688, des fragments inédits de Pétrone, contenus dans un manuscrit de cet auteur, remontant au XI[e] siècle. Il en céda une copie à un autre officier, nommé François Nodot, qui, dès 1690, les communiqua à François Charpentier, membre de l'Académie française et de l'Académie des inscriptions. Nodot les publia en 1693. Aujourd'hui tout le monde paraît d'accord pour déclarer apocryphe la trouvaille de Dupin. Voir Théodore Pétrequin, *Revue du Lyonnais*, t. II, 1835, p. 427 et suiv.

(2) Jean Petit de Salisbury (Johannes Sarisberiensis), évêque de Chartres, né vers 1120, mort le 25 octobre 1180, a cité, dans son *Polycraticus*, plusieurs passages de Pétrone qui ne se trouvent plus dans nos manuscrits. On en conclut qu'il possédait, soit le texte intégral de Pétrone, soit au moins un texte plus complet que le nôtre.



il apprendra la prétension du P. Hardouin qui fait le procès à son auteur, mais je m'imagine qu'il n'en sera guères allarmé.

M. Oudin, autres fois le P. Oudin (1), est maintenant à Hambourg; si tous les prosélytes des protestans estoient semblables à luy, vous auriés sujet de les regretter.

Voicy un distiq*ue* sur l'Électrice de Brandebourg :

Electoris eras conjux, nunc filia facta es;
Sera, precor, fias ut soror atq*ue* parens (2).

Je suis avec zèle,

Monsieur,

Vostre très humble et très obéissant serviteur,

LEIBNIZ.

P. S. Je vous supplie, Mons., de faire mes très humbles recommendations à Mons. l'éveq*ue* d'Auranche, si l'occasion s'en présente.

Pour moins charger le paquet, je me suis ravisé, et j'ay envoyé par avance la lettre de Mons. de Spanheim.

(1) Casimir Oudin, (qu'il ne faut pas confondre avec le jésuite François Oudin 1673-1752), né à Mézières le 14 février 1638, prémontré, puis calviniste, sous-bibliothécaire de l'Université de Leyde, mort à Leyde en septembre 1717.

(2) L'électrice de Brandebourg, à laquelle ce distique fut adressé, était Sophie-Charlotte, de la maison des ducs de Brunswick-Lunebourg, née en 1668, mariée en 1684 à Frédéric III, électeur de Brandebourg, plus tard premier roi de Prusse, et décédée à Hanovre le 1er février 1705.— Son père, Ernest-Auguste (1629-1698) obtint de l'Empereur, le 19 décembre 1692, l'investiture de la dignité électorale de Hanovre. Le poète pouvait donc écrire en 1693 : « *Electoris eras conjux, nunc filia facta es* ». — Le vœu exprimé dans le second vers ne fut pas exaucé. Dès 1698, Sophie-Charlotte *Electoris soror erat*, puisque son frère, Georges-Louis, succéda alors à son père dans l'électorat de Hanovre, et elle mourut, en 1705, sans être *Electoris parens*, car son fils Frédéric-Guillaume Ier ne devint roi de Prusse et électeur de Brandebourg qu'en 1713.

VI

Hanover, ce 29 septembre/9 d'octobre 1693.

Je n'ay point manqué, Monsieur, d'envoyer vostre lettre à M. de Spanheim, et, comme elle est belle et instructive, c'est-à-dire comme elle vient de vous, je vous remercie très humblement de m'en avoir voulu accorder la lecture.

Ce Mons. Bourdelot, qui m'a favorisé à vostre recommendation, auprès de M. le Chancelier et de Messieurs les conseillers d'Estat, au sujet de mon Code diplomatiq*ue*, est-ce un parent de l'illustre Bourdelot (1), si fameux par l'estime de la Reine de Suède et du public, ou quelq*ue* autre habile homme du même nom, qui marche sur les traces du premier? Quel qu'il puisse estre, je luy ay bien de l'obligation, et vous supplie, Monsieur, de le luy témoigner dans l'occasion.

Vous m'avés réjoui aussi en me faisant espérer du secours du costé de Mons. l'abbé Boisot. C'est un grand trésor que le sien, et des petites libéralités à l'égard de celuy qui les fera, seront très grandes pour moy. Ce qui n'est presq*ue* point regardé d'un grand, peut faire la fortune d'un pauvre.

Mons. de Spanhem désireroit toutes les pièces du procès entre les Pères Noris, Hardouin, Messieurs Toinard et Vaillant, aussi bien que les dernières pièces du P. Hardouin. Il n'a pas même l'appendix *De Epochis Syromacedonum*, qui a donné occasion à la contestation de la médaille

(1) « Médecin de la reine Christine, mort le 9 février 1685. Il s'agit probablement, dans la lettre de Leibniz, de son neveu, médecin de la duchesse de Bourgogne, mort en 1708. » (Note de l'édition Cousin). — On trouve, à la Bibliothèque nationale, dans le manuscrit nº 9360 du fonds français, vingt-quatre lettres de Bourdelot à Nicaise. Elles sont cotées de 77 à 80 et de 82 à 101.



de Césarée. J'ay écrit à Paris pour cela, mais on doute qu'il soit aisé d'y réussir.

Mons. Baillet est asseurément un très sçavant homme. Je m'imagine que ce qu'il aura dit des honneurs dûs à la Ste Vierge sera raisonnable, et qu'il se sera souvenu qu'il y a incomparablement moins de mal a ne penser à elle que peu, qu'à luy attribuer ce que Dieu s'est réservé (1). Le meilleur est de se renfermer là-dessus dans les bornes de la primitive Eglise, lors que le luxe et le typhe du siècle n'y régnoient pas encor, et n'avoient point encor donné atteinte à la simplicité apostoliq*ue*. Le cardinal Bellarmin réduit tout le pouvoir des saints à une simple intercession; cela estant, on ne deuvroit dire que cela, sans se servir des termes qui donnent plus à penser qu'ils ne deuvroient.

Je m'étonne que vos Sirènes ne sont pas encor arrivées en Hollande. On les aura arrestées, pour les punir de leur charmes qui arrestent les gens. Si je puis servir dans le commerce litéraire, je vous supplie, Monsieur, de me donner des ordres. Mons. Brosseau, notre Résident, m'envoye des lettres de temps en temps, et quelques fois il trouve occasion pour des petits paquets.

Si l'occasion se présente, faites mes baisemains, Monsieur, à l'illustre M. Lantin.

Le discours *De fide veterum instrumentorum*, s'il a esté fait par un habile homme, sera de conséquence.

Un sçavant théologien protestant a revû le textre hébreu avec ses points et accens, avec le plus grand soin du monde. Si quelq*ue* libraire en vouloit faire la dépense, il souhaitteroit de le faire graver plus tost qu'imprimer, la gravûre pouvant estre plus correcte.

(1) Adrien Baillet allait publier un traité *De la Dévotion à la Sainte Vierge et du culte qui lui est dû.* Paris, 1694, in-12.

Comme la guerre avec les Turcs nous a apporté quantité de beaux MS. de l'Alcoran, plusieurs sçavans hommes s'attachent a le nous donner, au moins par parties; nous en verront le succès.

Vous scavés sans doute, Monsieur, que M. Cuperus a receu de l'Asie des belles inscriptions greques (1).

Pour les livres de M. Junius *De pictura veterum*, qui paroistront bientost très augmentés, et où il y aura une seconde partie qui traitera *de antiquorum artificum operibus* (2), il me semble que vous avés contribué à cette édition.

J'espère que l'illustre évêq*ue* d'Auranches continuera a enrichir le public. Il le peut sans aucun préjudice de sa charge, et sans faire tort à l'Eglise ; car il entend merveilleusement le secret de faire servir l'érudition profane à la sacrée. Après Grotius (3) et Bochart (4), il y a peu des gens qui l'ayent bien sçu, et je ne sçay s'il y en a aujourd'hui qui le sçachent comme luy.

Vejelius, sçavant théologien protestant, a donné un discours sçavant à l'égard de Georges, prince d'Anhalt, qui est

(1) On trouvera plus loin une courte notice sur Gisbert Cuper, et sept lettres adressées par ce savant à Nicaise.

(2) François du Jon, né à Heidelberg en 1589, mort à Windsor le 19 novembre 1677. Son livre intitulé *De Pictura Veterum libri tres* parut à Amsterdam en 1637, in-4° de 318 pages. La seconde édition dont parle Leibniz fut publiée à Rotterdam, en 1694, par les soins de Grævius. Elle est « tot in locis emendata et tam multis accessionibus aucta, ut plane nova possit videri ». In-folio de 296 pages. Elle est accompagnée d'un *Catalogus architectorum, mechanicorum, sed præcipue pictorum, statuariorum, cælatorum, tornatorum, aliorumque artificum;* in-folio de 236 pages, sans compter les tables.

(3) Hugo Grotius, l'illustre auteur du traité *De jure belli et pacis*, né à Delft le 10 avril 1583, mort à Rostock le 28 août 1645.

(4) Samuel Bochart, théologien protestant et orientaliste, né à Rouen le 30 mai 1599, mort à Caen le 16 mai 1667. Il fut frappé d'apoplexie pendant une séance de l'Académie de Caen, au cours d'une dispute qui s'était engagée entre lui et Daniel Huet à propos de quelques médailles espagnoles.

un de ceux qui ont le plus contribué à la Réforme d'Allemagne. Ce prince estoit cadet et chanoine, d'une vie sans reproche et d'une érudition peu commune, et a dit bien des bonnes choses. M. Vejelius, à cette occasion, remarque bien des choses à la louange de l'Eglise de France, dont les théologiens luy paroissent plus portés à aimer la vérité et à la produire que quelques autres qui ont l'esprit et les mains plus liées. Un théologien de Hambourg a même donné quelq*ue* discours de la France discrète en matière de religion.

J'espère, comme Dijon nous donne la vie de M. de Saumaise (1), qu'il nous donnera aussi les prétieux restes de ce grand homme.

On m'a mandé que M. Lantin a fait des découvertes sur les nombres; et je ne doute point qu'il n'ait plusieurs méditations de conséquence qu'il faut conserver.

Mons. Hugens (2), en m'envoyant quelq*ue* chose pour estre inséré dans les Actes de Leipzig, me fait l'honneur de dire dans sa lettre, et même dans ce mémoire qui doit estre imprimé, qu'il a commencé à gouster mon nouveau calcul (3) et reconnoist même que sans luy on auroit bien de la peine à arriver à certaines recherches profondes : ***Absque eo, inquit, vix est ut ad ista admitteremur***. C'est en user avec beaucoup de sincérité et de modestie, sur tout pour un mathématicien

(1) Philibert de la Mare, conseiller au Parlement de Bourgogne, né à Dijon le 13 décembre 1615, mort dans la même ville, légataire avec Jean-Baptiste Lantin des manuscrits du grand Saumaise, avait composé une vie de cet illustre savant. Son fils Philippe de la Mare devait la publier; mais nous croyons qu'elle est restée manuscrite. Elle se trouve à la Bibliothèque nationale dans le fonds Bouhier, nº 85 (voir Léopold Delisle, *Le Cabinet des Manuscrits*, t. Ier, p. 361 et suivantes). Il sera maintes fois question de cette Vie de Saumaise dans les lettres de Grævius.

(2) Christian Huygens van Zuylichem, *Hugenius*, géomètre, astronome et physicien, né à La Haye le 14 avril 1629, mort le 8 juillet 1695.

(3) Le calcul infinitésimal.

qui est allé si avant luy même, et qui est un des plus grands dont nous ayions mémoire.

Je suis avec zéle,

Monsieur,

Vostre très humble
et très obéissant serviteur
LEIBNIZ.

P. S. — Nostre illustre M. Huet avoit autres fois un MS. astrologiq*ue* de Vettius Valens ; je trouve que Camerarius (1) en a publié quelques fragmens à Nurenberg, 1532, sous le titre d'*Astrologica.*

J'avois coustume de dire à mes amis : *Sanitas sanitatum et omnia sanitas*, sans avoir sçeu que M. Ménage s'en servoit aussi, comme j'ay appris par les Menagiana. Cela me donne occasion, Monsieur, de m'informer de vostre santé, qui sera bonne, comme j'espère et souhaitte.

VII

Hanover, ce 1/11 octobre 1694.

Je n'ay point manqué, Monsieur, d'envoyer vostre lettre à Mons. de Spanhem. Si je reçois quelq*ue* chose de luy pour vous, je ne manqueray pas de le vous envoyer.

Si vous parlés un jour au P. Noris du calendrier grégorien et de ceux qui ont crû qu'il y falloit retoucher, non pas pour le réformer, mais pour l'expliquer, n'allés point luy dire que je prétends de donner quelq*ue* chose là-dessus, comme il semble que vous l'avés pris (2). Cela est nullement

(1) Joachim Liebhard, qui prit le nom de Kammer-Meister ou *Camerarius*, né à Bamberg le 12 avril 1500, mort à Leipzig le 17 avril 1574.

(2) Dans une lettre du 2/12 juillet 1694, Leibniz avait écrit à Nicaise : « Puisque le R. P. Noris a tant estudié la chronologie et les époques, je voudrois qu'il pensât à une chose dont je vous parleray à l'oreille. Je

mon dessein, et, n'estant pas de vostre parti, j'aurois fort mauvaise grâce de m'y ingerer. Mais je vous ay mandé seulement que, dans Rome même, on a crû que cela se pouvoit et que François Levera en a fait imprimer un livre à Rome. D'où il s'ensuit que la chose se pourroit faire sans donner aucune atteinte à l'autorité du Pape, et pourroit estre ménagée en sorte, avec l'entremise des puissances, qu'encor des protestans s'en pourroient accommoder.

Si on pouvoit avoir ce que M. Ouvrard (1) a fait imprimer autres fois sur ce sujet, j'en serois bien aise. Je m'étonne que feu M. le cardinal Slusio a rebuté d'abord la pensée de M. Ouvrard. Il faut qu'il ne se soit point souvenu de Levera. J'ay parlé à feu M. Ouvrard, quand j'estois à Paris. Il faudroit tâcher de conserver ses trauvaux sur la musique.

Je suis bien fâché aussi de la perte de M. l'Abbé Berthet (2), qui avoit asseurément d'excellentes choses sur la musique. Si vous avés quelque ami auprès de M. le cardinal de Bouillon, la chose vaut bien la peine qu'on s'informe où ses écrits sont devenus.

m'imagine que, si le Pape, à raison de quelque correction ou au moins de quelque supplément ou explication du calendrier grégorien (puisque, en effet, il y a de quoi, suivant Levera, qui en a écrit dans Rome même), retouchoit à cette matière et prenoit bien ses mesures auprès de l'Empereur et avec quelques princes de l'Empire, il y auroit moyen de le faire recevoir ainsi dans l'Empire. Je vous prie de consulter là-dessus le R. P. Noris, en lui faisant mes recommandations; mais il faudroit aller pian-piano. » (V. Cousin, *Fragments philosophiques*, 3e édition, t. II, p. 251.) Nicaise avait, sans doute, conclu de ce passage, que Leibniz songeait à proposer une correction ou une explication.

(1) L'abbé René Ouvrard, maître de la Sainte-Chapelle de Paris, né à Chinon le 16 juin 1624, mort à Tours le 19 juillet 1694. Il avait publié, en 1682, un *Calendarium novum perpetuum et irrevocabile*. — Dans le manuscrit français nº 9360, la Bibliothèque nationale possède cinquante-sept lettres de ce savant à Nicaise, plus une notice biographique et une note qui le concernent: ces pièces sont cotées de 1 à 59.

(2) Jean Berthet, né à Tarascon en 1622, mort à Oulx (Piémont), en 1692.

Ne peut-on pas sçavoir des particularités de la mort de M. Arnaud (1), et si la grande collection des œuvres de plusieurs auteurs de son parti paroistra encor.

Il me semble que M. Lantin, outre son Histoire des plaisirs, veut encor nous donner quelques pensées importantes sur les nombres (2); il en a sur toute sorte de matières. Je vous supplie de luy faire mes baisemains dans l'occasion, aussi bien qu'à Mons. l'Abbé Boisot, à qui j'ay bien de l'obligation des libéralités qu'il offre de me faire (3). Je n'ay aucune des trois pièces dont il parle. Ainsi je seray ravi de les obtenir. La voye la plus seure seroit peut estre de les envoyer à Bâle (qui n'est pas fort loin de la Franche-Comté) à Mons. Bernoulli (4), professeur de Mathématiques qui est de mes amis. Car M. Bernoulli me feroit bien la faveur d'envoyer ce paquet à Leipzig avec les marchands de Bâle ou de Suisse qui vont à la foire de Leipzig.

Puisque vous demandés à Mons. Spanheim des nouvelles

(1) Antoine Arnauld, le grand Arnauld, né à Paris le 6 février 1612, venait de mourir à Bruxelles le 6 août 1694. « Tout le monde a ouï parler, dit Papillon, de la lettre que M. de la Trappe (l'abbé de Rancé) écrivit (à Nicaise) sur la mort de M. Arnauld qui a fait tant de bruit » (*Bibliothèque des auteurs de Bourgogne*, 1745, t. II, p. 109). Papillon cite, en outre, une lettre de Nicaise à M. Bourdelot, médecin du Roi, sur la mort de M. Arnauld : « Cette petite pièce, qui a fait beaucoup de bruit, se trouve dans plusieurs recueils de lettres écrites sur la mort de M. Arnauld. » (*Eod. Loc.*, p. 111.)

(2) Jean-Baptiste Lantin (voir plus haut, p. 30), né à Dijon le 9 novembre 1620, mort le 4 mars 1695, a écrit un *Traité de la joye et de la douleur;* il a traduit du grec en latin et annoté le *De numeris* de Pappus d'Alexandrie. Mais nous ne croyons pas que ces œuvres aient été publiées. (Papillon, *Loc. cit.*, I, p. 384.)

(3) L'abbé J.-B. Boisot avait écrit à Nicaise le 8 décembre 1693 : « Mons. de Leibniz vous parle trop magnifiquement de mon pauvre petit trésor. Je fouilleray dedans l'un de ces jours et je verray ce qui pourra estre de sa convenance... » (Bibliothèque nationale, manuscrits français, n° 9361, cote 32 ; voir aussi une lettre du 14 septembre 1694, *Eod. loc.*, cote 41).

(4) Jacques Bernoulli, né à Bâle le 25 décembre 1654, mort dans la même ville le 16 août 1705.



de Mons. Morel, je vous en donneray par avance. Mons. le comte de Schwarzbourg (vous sçavés que ces comtes vont presq*ue* du pair avec les princes de l'Empire), qui est un des plus curieux seigneurs de l'Allemagne et qui a amassé un cabinet très considérable, l'a attiré à luy, pour avoir le soin de ce cabinet. Il m'a écrit luy-même d'Arnstat, qui est le lieu de la résidence de ce seigneur, de sorte que si vous demandés quelq*ue* chose de luy, ou voulés lui mander quelq*ue* chose, vous n'avés qu'à me l'adresser. Il pense plus que jamais à son grand dessein de donner une collection des médailles antiques (1) et il a plus de 25,000 ectypes. On m'a dit qu'il fera imprimer en Allemagne une traduction de la science des médailles du P. Joubert avec des remarques qui serviront à l'éclaircir.

Je m'étonne qu'on fait tant de bruit en France sur la comédie (2), et qu'une profession que le souverain autorise par des gages donnés publiquement, fait exclure des sacremens ceux qui en sont. N'est-ce pas que tout le monde joue sa comédie? Voicy des vers que j'ay vûs sur cette querelle :

Sévères directeurs des hommes,
Sçavés vous qu'au siècle où nous sommes
Un Molière édifie autant que vos leçons ?
Le vicieux bien raillé n'est pas sans pénitence.
Il faut pour réformer la France
La comédie ou les dragons.

(1) André Morell (voir plus haut, p. 25) publia à Leipzig, en 1695, un *Specimen universæ rei nummariæ antiquæ*, petit in-8°. Ce ne fut que quarante ans plus tard que Sigebert Havercamp édita le *Thesaurus Morellianus, sive familiarum romanarum numismata omnia*, Amsterdam, 1734, 2 vol. in-f°, dont un de texte et un de planches.

(2) Le P. François Caffaro, religieux théatin, venait de publier une lettre en faveur de la Comédie, sous ce titre: « Lettre d'un théologien illustre, pour savoir si la comédie peut estre permise ou doit estre absolument défendue », in-12, sans lieu ni date. Les rigoristes s'alarmèrent. Bossuet lui-même répondit en faisant imprimer ses *Maximes et réflexions sur la Comédie*, Paris, 1694, in-12. Le Père Caffaro fut obligé de désavouer son œuvre dans une *Lettre à Monseigneur l'archevêque de Paris*.

La modération de M. l'Abbé de la Trappe à l'égard de ses adversaires est très louable.

Qui est ce Mons. de Court (1) dont vous parlés dans votre lettre à M. Spanhem ?

Vous dites un très bon mot sur la mort de M. Arnaud, que personne n'y perd plus que ceux qui y croyent gagner. J'y perds aussi, car je luy voulois envoyer à examiner la suite de mes pensées philosophico-théologiques, comme j'avois fait, il y a quelques années, quand nous avons échangé plusieurs lettres là-dessus, où des matières d'importance sont éclaircies.

Outre la suite de mon code diplomatiq*ue*, je pense à publier un Recueil de quelques Historiens *medii ævi* non imprimés, où je joindray un Ditmarus (2) plus entier et plus correct que celuy que nous avons, où manquent des feuilles entières et quantité d'endroits de conséquence. Il y aura aussi une ancienne chroniq*ue* de Trèves et une de Brême, plus ancienne que celle de Woltherus, et une chroniq*ue* d'un certain Martinus Minorita (3), et une *Continuatio chronici Slavorum Helmoldi* (4), et d'autres pièces de cette nature, mais qui sont principalement pour l'Histoire d'Allemagne.

Je suis ravi d'apprendre par vostre lettre que vous jouissés

(1) Charles Caton de Court, né à Pont-de-Vaux (Ain) en 1654, venait de mourir le 6 août 1694.

(2) Ditmar, *Thietmarus*, évêque de Mersebourg et chroniqueur, né le 25 juillet 976, mort le 1er décembre 1019. Leibniz publia en 1707 l'édition dont il parle à Nicaise. — Le *Thietmari Chronicon*, plusieurs fois édité, se trouve dans les *Monumenta Germaniæ historica*, *Scriptores*, t. III, p. 723 à 871.

(3) Martin d'Alnwick, *Martinus Minorita*, né dans le Northumberland, chroniqueur de la fin du XIIIe siècle, mort à Newcastle en 1336.

(4) Helmold, prêtre à Bosau (Lübeck), chroniqueur du XIIe siècle. Ses *Chronica Slavorum* furent continuées par Arnold, abbé de Saint-Jean de Lübeck, mort en 1212. L'œuvre des deux historiens a été réimprimée dans les *Monumenta Germaniæ historica*, *Scriptores*, t. XXI, p. 1 à 250.



du beau séjour d'un lieu délicieux à la campagne (1); je vous y souhaitte une parfaite santé, et suis avec zèle,

Monsieur,

Votre très humble
et très obéissant serviteur,
LEIBNIZ.

VIII

Hanover, ce 14/24 septembre 1696.

Vous aurés receu la mienne avec l'y jointe pour M. le president Boisot pendant que la vostre m'est venue; je n'ay pas manqué, Monsieur, d'envoyer à Mons. Morel ce que vous luy avés destiné. Il m'a parlé à son retour de Hollande, il y a long temps.

Les libraires qui réimpriment le recueil de Léonard m'ont donné avis de leur dessein, et m'ont demandé communication de telles pièces. Mais ils m'ont fait sçavoir en même temps qu'ils vouloient prendre les traités contenus dans mon Code diplomatique pour les disperser par leur ouvrage. Je leur ay témoigné que je ne l'approuvois pas. Mais que je consentirois qu'ils fissent de mon ouvrage (avec ce que je leur donnerois encor) un tome à part, pour ne point deranger ny mettre en capilotade ou dans la foule, parmy toute sorte de pièces, ce que j'avois choisi exprès pour le tirer hors du pair, en quoy j'avois eu l'approbation des habiles gens. Que de cette manière aussi mon ouvrage subsisteroit en son entier et pourroit estre continué, au lieu que, si j'accordois ce qu'ils demandoient, j'abandonnerois

(1) Villey-sur-Tille, à trente kilomètres de Dijon, était la résidence favorite de Nicaise. On rencontre dans les œuvres du savant abbé de fréquentes allusions aux antiquités de cette commune et, notamment, à la chapelle Saint-Hermès.

mon dessein commencé, contre la promesse faite au public et renouvellée auprès des princes et ministres qui m'ont encor favorisé depuis peu. Mais, comme il semble qu'ils s'opiniastrent à l'encontre et qu'ils ont plus d'égard à quelque gain, qu'à la manière d'agir la plus conforme à l'honnesteté, il faut les laisser faire, et ma continuation suivra en son temps; car je seray obligé d'attendre maintenant que leur recueil ait paru, afin qu'ils ne me puissent point piller d'abord. Ce n'est que fort tard que j'ay appris que M. Christyn (1) s'en mêle, mais je m'imagine qu'il n'aura point de part à ces procédures irrégulières. Cependant je vous laisse juger, Monsieur, si ces gens méritent trop qu'on les favorise, et j'espère que vous aurés la bonté de me conserver préférablement les libéralités de Mons. le président Boisot et d'autres amis, mais sur tout la vostre. Je trouve plaisant qu'ils n'ont pas même les concordats de France, que j'ay avec des remarques manuscrites considérables.

J'espère que le Phèdre de feu M. Gudius (2) paroistra bien tost, avec des fables de cet auteur qui n'ont jamais encor esté publiées; et j'ay oui dire que M. Grævius adjoutera la vie de M. Gudius, son ancien ami.

Je ne m'étonne point si M. l'Abbé Faydit (3) a irrité *crabrones* en attaquant toute la théologie scholastique. Christophorus à Capite fontium avoit fait un livre autresfois *de necessaria theologiæ scholasticæ emendatione*. Mais ce n'estoit que sur une matière particulière.

Cet Abbé Cordemoy qui a écrit contre les Sociniens depuis

(1) Jean-Baptiste Christyn, jurisconsulte, né à Bruxelles vers 1635, mort en 1707.

(2) Marquard Gudius, né à Rensbourg (Holstein) le 1er février 1635, mort le 26 novembre 1689.

(3) Pierre Faydit, de Riom, mort en 1709. Il fut enfermé à Saint-Lazare en 1696, à la suite de la publication de son Traité sur la Trinité.

peu, est ce le même que celuy qui a écrit du discernement du corps et de l'ame. Si cela est, je m'étonne qu'il ne continue point son Histoire de France (1).

Mons. Placcius continue de travailler à une nouvelle édition de son ouvrage *de Anonymis et pseudonymis* (2); il a eu depuis peu un manuscrit de feu Mons. Colomiés *de Scriptoribus dubiis* (3), dont il profitera en citant l'auteur.

Un sçavant Abbé italien, professeur de mathématiques à Padoue, qui donne fort dans ma nouvelle hypothèse philosophique, donnera un ouvrage sur S. Augustin, *de Quantitate animæ*, qu'il dédie au cardinal Noris. Voicy des vers sur ce cardinal qu'un ami protestant a fait il y a long temps et auxquels mon distique (*purpura Norisium tandem venerabilis ornat*, *ornaturque ipso purpura Norisio)* que j'avois fait en vous écrivant, a donné occasion; aussi l'a-t-il enchassé dans ses vers. Il m'a défendu de le nommer.

Je ne sçay si je vous ay prié de tâcher d'apprendre par la faveur de Mons. d'Auranches (pour lequel je répète mes témoignages de vénération) si on ne pourroit trouver à Coûtance des papiers regardans les négotiations d'un Évêque de

(1) Louis Géraud de Cordemoy, né à Paris le 7 décembre 1651, mort dans la même ville le 7 février 1722, auteur d'un *Traité contre les Sociniens ou la conduite qu'a tenue l'Église dans les trois premiers siècles en parlant de la Trinité et de l'Incarnation du Verbe*, Paris, 1696, in-12, est le fils de Géraud de Cordemoy, membre de l'Académie française, mort le 8 octobre 1684, auteur de six *Discours sur le discernement du corps et de l'âme*, 1666, in-12, et d'une *Histoire de France* en deux volumes in-f°, Paris, 1685-1689.

(2) Vincent Placcius, né à Hambourg le 4 février 1642, mort dans la même ville le 6 avril 1699, publia, en 1674, un ouvrage sous ce titre : *De scriptis et scriptoribus anonymis et pseudonymis syntagma*, in-4°. — La deuxième édition, ayant pour titre *Theatrum anonymorum et pseudonymorum*, ne parut qu'après sa mort, à Hambourg, en 1708, et forme deux volumes in-folio.

(3) Paul Colomiès, né à la Rochelle le 2 décembre 1638, mort à Londres le 13 janvier 1692.

Coûstance, qui fut un des légats du Concile de Bâle aux Bohémiens (1).

Je n'ay pas encor veu le pourtrait de feu M. de Court (2).

(1) L'évêque dont parle Leibniz est Philibert de Montjeu, qui occupa le siége de Coutances du 10 mai 1424 au 20 juin 1439. Ce prélat eut une part très-active dans les travaux du Concile de Bâle, et il devint premier président de l'Assemblée. Aussi, lorsque le Concile envoya une ambassade aux peuples de la Bohême et de la Moravie pour essayer de mettre un terme à l'hérésie de Jean Huss, Philibert de Montjeu eut la direction de cette ambassade. A partir de cette époque, on ne le revit plus dans son diocèse. Il chargea l'évêque de Bayeux de faire les ordinations, institua des vicaires pour gouverner à sa place et se consacra exclusivement aux Bohémiens et aux Moraves. C'est au milieu d'eux qu'il mourut, à Prague, le 20 juin 1439. Il ne faut donc pas être surpris si les archives de l'évêché de Coutances ne contiennent aucune pièce relative aux négociations de Philibert de Montjeu. (Voir Lecanu, *Histoire des Évêques de Coutances*, 1839, p. 241-248.) — Huet ne se fit pas d'illusions; mais, bien qu'il fût certain qu'il ne trouverait rien à Coutances, il donna à Leibniz et à Nicaise un témoignage de bonne volonté. Le 28 février 1697, il écrivit à Nicaise : « Notre assemblée provinciale est indiquée à Gaillon pour le 18 du mois prochain. Je me servirai de cette occasion pour savoir de Mgr. de Coutances s'il a dans le Chartrier de son évêché quelques actes de son prédécesseur qui fut député vers les Bohémiens par le Concile de Bâle. Je puis cependant vous dire par avance et presque vous assurer qu'il ne s'y trouvera rien de ces actes et que ce n'est point là qu'il les faut chercher. Les Chartriers des églises ne contiennent que les titres qui concernent les droits de ces mêmes églises et non ceux qui regardent les personnes des évêques. Ce serait dans la famille de celui qui fut député par le Concile qu'il faudrait chercher les actes de cette légation, ou parmi les actes du Concile même.... » — Le 1er octobre suivant, Huet informa son ami que, « quelques recherches qu'on ait pu faire dans les archives de Coutances, on n'a rien trouvé de cette députation vers les Bohémiens. » V. Cousin, *Loc. cit.*, p. 277 et 298. — Le 21 mars 1697, Nicaise exprimait à Huet l'espérance de trouver ce que M. Leibniz demande « dans les archives de notre chambre des comptes, où sont les actes originaux du Concile de Basle. Je n'ai pu encore y aller. M. le Doyen de la chambre, qui est fort de mes amis, m'a promis de me donner tout ce qui se trouvera de cet évêque. » — Philibert de Montjeu, qu'Æneas Sylvius appelle *integræ probitatis famæque pater*, était, d'après l'abbé Lecanu, « natif de Lyon ». Voir, sur ce prélat, Héfélé, *Histoire des Conciles*, t. XI, *passim*.

(2) L'abbé Genest publia en 1696 un *Portrait de M. de Court*. Ce M. de Court est le Charles de Court dont nous avons parlé plus haut, p. 45, note 1.

M. Morel m'a dit des merveilles de cet excellent homme, et me l'a fait regretter extrêmement.

Je suis avec zèle,

Monsieur,

Vostre très humble et
très obéissant serviteur,
LEIBNIZ.

IX

Hanover, ce 20/30 fevrier 1697 (1).

Voicy, Monsieur, une lettre de Monsieur de Spanheim. Il n'oublie pas ses amis, quoyq*ue* ses occupations et ses ouvrages l'empêchent d'estre promt à leur répondre. Mes occupations et mes travaux sont infiniment au dessous des siens, et je ne laisse pas d'estre accablé quelques fois par la multitude et par la diversité des choses ; sans cela, j'aurois déja répondu à vostre dernière. J'espère qu'une mienne vous aura esté rendue cependant, que j'avois écrite avant la réception de la vostre, et je m'y rapporte.

Je vous suis infiniment obligé, Monsieur, de la communication des extraits des lettres de l'illustre Mons. l'Évêq*ue* d'Auranches. Puisqu'il a la bonté d'agréer les observations que j'ay faites sur des Cartes et particulièrement touchant les auteurs dont il a profité, je les mettray par écrit un de ces jours.

Quoyq*ue* je veuille bien croire que cet auteur a esté sincère dans la profession de sa religion, néantmoins les principes qu'il a posés renferment des conséquences estranges, auxquelles on ne prend pas assez garde. Après avoir dé-

(1) Cette lettre n'est pas autographe ; Leibniz s'est borné à quelques corrections, à la salutation et à la signature.

tourné les philosophes de la recherche des causes finales, ou, ce qui est la même chose, de la considération de la sagesse divine dans l'ordre des choses, qui à mon avis doit estre le plus grand but de la philosophie, il en fait entrevoir la raison dans un endroit de ses principes, où, voulant s'excuser de ce qu'il semble avoir attribué arbitrairement à la matière certaines figures et certains mouvemens, il dit qu'il a eu droit de le faire, parce que la matière prend successivement toutes les formes possibles, et qu'ainsi il a falu qu'elle soit enfin venu à celles qu'il a supposées. Mais, si ce qu'il dit est vray, si tout possible doit arriver, et s'il n'y a point de fiction, quelq*ue* absurde et indigne qu'elle soit, qui n'arrive en quelque temps ou en quelque lieu de l'univers, il s'ensuit qu'il n'y a ny choix ny providence, que ce qui n'arrive point est impossible, et que ce qui arrive est nécessaire, justement comme Hobbes et Spinosa le disent en termes plus clairs. Aussi peut-on dire que Spinosa n'a fait que cultiver certaines semences de la philosophie de M. des Cartes. De sorte que je crois qu'il importe effectivement pour la religion et pour la piété, que cette philosophie soit chastiée par le retranchement des erreurs qui sont mêlées avec la vérité (1).

Mons. l'Abbé Foucher (2) est-il mort ou vivant? Il n'a rien dit sur ma repliq*ue* dans le journal. Lorsqu'il a écrit contre mes nouvelles pensées philosophiques, il a cru que ce n'estoient que des hypothèses; mais, en y méditant, il trouvera qu'elles sont demonstrées.

(1) Ces deux paragraphes de la lettre de Leibniz sont visés par Huet dans sa lettre du 19 avril 1697 à Nicaise : « J'attendrai avec impatience la promesse que me fait M. Leibniz d'une liste des pilleries de M. Descartes. Ce qu'il vous a écrit des dangereuses conséquences de ses principes contre la religion est très-solidement pensé. » Bibliothèque nationale, fonds français, n° 9359, cote 65.

(2) L'abbé Simon Foucher, chanoine de la Sainte-Chapelle de Dijon, né à Dijon le 1er mars 1644, mort à Paris le 27 avril 1696



Les manuscrits orientaux de feu M. Golius (1) ont esté vendus à l'encant en Hollande; c'est pitié que cette belle collection a esté dissipée. Ceux de feu M. Hinckelman (2), qui a publié l'arabe de l'Alcoran, sont encor à vendre, et il y a des bonnes choses. Je suis bien aise que Mons. d'Auranches trouve son édition de l'Alcoran assez correcte. On m'asseure que le pape Innocent XI a empêché l'édition du bon père Maracci (3), quoyq*ue* il fût son confesseur, parce qu'il regardoit ses remarques comme une espèce d'apologie de l'Alcoran, en ce qu'elles faisoient voir que les commentateurs lui donnoient très souvent un sens raisonnable. Les Arabes ont eu des philosophes dont les sentimens sur la divinité ont esté aussi élevés que pourroient estre ceux des plus sublimes philosophes chrestiens. Cela se peut connoistre par l'excellent livre du *philosophe autodidacte,* que M. Pokok (4) a publié de l'arabe.

A propos du concile de Bâle (dont peut estre des mé-

(1) Jacques Golius, orientaliste, né à La Haye en 1596, mort à Leyde le 28 septembre 1667. Ses livres furent vendus à Leyde en 1696. (Voir Léopold Delisle, *Le cabinet des manuscrits*, I, p. 300.)

(2) Abraham Hinckelmann, orientaliste, né à Dœbeln le 2 mai 1652 mort à Hambourg le 11 février 1695. Son *Alcoranus* fut publié à Hambourg en 1694, in-4°.

(3) Louis Marracci, orientaliste, né à Lucques en 1612, mort à Rome le 5 février 1700. Son édition du Coran, très-estimée encore de nos jours, ne parut qu'en 1698 sous ce titre : *Alcorani textus universus*, *ex correctioribus Arabum exemplaribus descriptus ac ex arabico idiomate in latinum translatus*, Padoue, 2 vol. in-f°. — Huet écrivit à Nicaise qui lui avait communiqué la lettre de Leibniz : « Je suis bien fâché que l'édition de l'Alcoran du P. Maracci ait été sufflaminée ; celle de Hambourg, quoique correcte (voir la note précédente), est si sale qu'on ne peut pas s'en contenter. » Lettre du 19 avril 1697, Bibliothèque nationale, fonds français, n° 9359, cote 65.

(4) Edward Pocock, orientaliste anglais, né à Oxford en 1647. Il publia, avec l'aide de son père, en 1671, un traité philosophique sous ce titre : *Philosophus autodidactus, sive epistola Abn Iaafar Ebn Tophail de Hai Ebn Yokdham*, Oxford, in-4°.

moires se trouveront dans le diocèse de Coustance, si M. d'Auranches a la bonté de les faire chercher), je vous diray, Monsieur, une nouvelle curieuse, c'est que des mémoires de certains prélats qui ont assisté au concile de Trente ont été découverts et seront publiés fidèlement sur des originaux (1).

Mons. Meierus de Brême, qui travaille au glossaire saxoniq*ue* sur mes exhortations, a esté ravi de l'approbation de M. d'Auranches. Nous ne négligerons pas l'islandois, et nous avons eu une espèce de dictionaire du vieux scandinavien qui servira beaucoup. Les remarques sur les endroits du *Litus saxonicum* qui sentent le saxon, seroient très utiles, et il est à souhaitter qu'elles ne soyent point oubliées ni perduës (2).

Je souhaiterois d'apprendre le jugement de Mons. l'Évêq*ue* d'Auranches de ma conjecture sur l'étymologie des Germains dont je vous ay parlé autres fois. C'est que je crois que les Herminones, partie des peuples teutoniques chez Pline et Tacite, ont donné le nom à toute la nation; comme encor aujourd'huy vous appellés les Teutons Allemands, quoyq*ue* cela n'appartienne proprement qu'aux Suèves et Helvétiens. Il est assez ordinaire que l'aspiration s'affoiblit et se fortifie, et, lorsqu'elle est renforcée, le H passe en G, et le contraire arrive quand le G se change en H. Ainsi de Wiseraha, comme parlent les anciens monumens, les Romains ont fait Visurgis; d'Illeraha ils ont fait Ilargus; au lieu de Gammarus, nous disons Hummer (*cancer scilicet marinus*),

(1) Ce sont les « lettres que le fiscal Vargas (depuis ambassadeur de Philippe II à Rome) et quelques théologiens espagnols ont écrites de Trente ». Voir, plus bas, la lettre XIII.

(2) Huet a consacré un chapitre tout entier de son livre sur *les origines de la ville de Caen et des lieux circonvoisins*, Rouen, 1702, in-8°, à l'origine des noms de plusieurs lieux de Normandie, tirés de la langue Saxonne. C'est le chapitre XXI, p. 433 à 465.



et les Espagnols changent Germanos en Hermanos. Vous scavés, Monsieur, que Hlodoveus ou Lodovicus est la même chose que Clodoveus; et que Childeric ne diffère point de Hilderic. Or Childeric se prononçoit en franc ou téotisq*ue* à peu près comme Ghilderic. Ainsi les aspirations téotisques en Wiseraha, Ilaraha, Herminons ou Hermens, etc., estant fortes, les Romains et autres les ont marquées par le G, plus tost que par un simple H. Au reste Tacite dit exprès que le nom d'un peuple allemand à esté donné à toute nation (1).

Vous faites très bien, Monsieur, de ramasser les pourtraits de M. d'Auranches, de M. de Spanheim et d'autres personnes illustres, s'il y en a encor de cette force. Mais de penser au mien, quand il s'agit de ces hommes excellens, c'est leur faire tort. S'il n'a pas esté gravé, ce n'est pas par une vanité semblable à celle de Caton, qui vouloit qu'on demandât pourquoy il n'avoit point eu de statue; mais c'est parce que j'ai crû que personne s'aviseroit de songer à ce qui me regarde.

Je n'ay pas encore vû le pourtrait de M. de Court; il n'y a que le détail que j'estime dans ces sortes d'ouvrages, pour en tirer quelq*ue* chose d'instructif. Vos mémoires y auroient esté bien nécessaires.

Des libraires de Hollande, pillant mon premier tome diplomatiq*ue* sans aucun égard aux propositions raisonnables que j'ay faites, ils m'ont empêché par là de leur donner la suite. Ce sont des gens intéressés et opiniastres, qu'il faut abandoner à leur caprices. Pour moy, je leur ay déclaré que je

(1) Voici la réponse de Huet, Paris, 19 avril 1697: « L'origine que propose M. Leibniz du nom latin des Allemands, *Germani*, me semble fort bonne et me sembleroit encore meilleure, s'il la tiroit d'un peu plus haut. Je crois que les noms des Herminons et des Germains viennent d'Irmin, qui était le nom de Mercure chez les anciens Allemands, comme les Teutons ont pris leur nom de Theut, qui étoit aussi Mercure... Donnez-vous la peine de voir ce que j'ai écrit sur cela dans ma *Démonstration évangélique.* » Bibliothèque nationale, fonds français, n° 9359, cote 65.

n'y cherche point le moindre profit. Mais je ne voulois pas que mes pièces choisies fussent noyées dans leur grand fatras. Ainsi j'aurois esté bien aise qu'ils eussent joint mon ouvrage au leur; non pas comme ils ont dessein de faire, en le mettant en pièces, pour le disperser dans le leur, mais en le laissant tel qu'il est.

Faites moy la grâce, Monsieur, de faire des grands remerciemens de ma part à Monsieur le président Boisot, que j'honnore infiniment (1). Puisq*u*'il m'est si favorable, le meilleur moyen d'en profiter seroit celuy que vous proposés, qui est de me communiquer quelq*ue* liste des matières ou pièces du trésor de feu Mons. son frère. Quand cette liste ne seroit point complète, elle me serviroit tous jours imparfaite qu'elle pourroit estre.

Je suis avec zèle,

Monsieur,

Vostre très humble et très obéissant serviteur,

LEIBNIZ.

X

Hanover, 28 may, v. st., 1697.

Monsieur,

Je viens de recevoir l'honneur de la vostre, avec celles que vous écrivés de nouveau à Messieurs de Spanheim et Morel,

(1) L'abbé Jean-Baptiste Boisot (voir plus haut, p. 29) avait, le 27 novembre 1694, légué ses manuscrits aux Bénédictins de Saint-Vincent de Besançon, sous la condition qu'ils en feraient jouir le public. Le legs ne fut pas immédiatement exécuté ; car nos lettres nous montrent le président Boisot, frère de l'abbé, disposant à sa guise des papiers de son frère. Il y a plus; le 3 février 1699, il offrit à la Bibliothèque du Roy de les lui vendre pour la somme de quinze mille livres. Cette proposition n'eut pas de suites; les manucrits sont restés à Besançon. (Voir Léopold Delisle, *Le cabinet des manuscrits*, t. I, p. 301.)



que j'auray soin de faire rendre. Cependant vous aurés receu la mienne avec celle que j'ay écrite à M. le président Boisot et que j'ay pris la liberté de vous recommander.

Je crois aisément que le bon cardinal Sfondrati n'estoit pas assez méditatif pour soudre *Nodum prædestinationis* (1). A mon avis ce nœud est autant que résolu ; et, si les hommes se donnent la gêne là dessus, c'est qu'ils manquent de bonnes définitions et que, par conséquent, ils ne remarquent point en quoy consiste la véritable différence entre le nécessaire et le contingent. Je voudrois qu'il fut aussi aisé de délivrer les hommes de la fièvre maligne ou de quelq*ue* autre grande maladie, qu'il est aisé de les délivrer des difficultés qu'ils se forgent sur la prédestination.

Monsieur Pinsson, advocat en Parlement, vostre ami, est-ce celuy qui a écrit si sçavamment sur plusieurs matières de droit (2)? Je souhaiterois sa correspondance, que vous me faites espérer, Monsieur, si je pouvois espérer de luy communiquer vice versa quelq*ue* chose qui luy puisse agréer. Peut estre que, s'il n'a pas du loisir luy-même, il trouvera quelq*ue* curieux de loisir.

Je suis bien aise que le Roy a fait cesser la dispute qui s'estoit élevée entre deux illustres prélats. Il s'est élevé en Angleterre une dispute assez semblable sur l'amour de Dieu, s'il doit estre désintéressé, entre M. Sherlock (3) et M. Norris (4), le dernier voulant que ce ne soit pas un amour

(1) Celestino Sfondrati, né à Milan le 11 janvier 1644, mort à Rome le 4 septembre 1696, auteur d'un ouvrage ayant pour titre : *Nodus prædestinationis dissolutus*, Rome, 1696, in-4°. Ce livre donna lieu à d'actives correspondances entre plusieurs évêques français et la cour de Rome.

(2) Il ne peut pas être question de l'auteur du *Manuale juris pontificii* et de beaucoup de dissertations remarquables, François Pinsson, mort à Paris le 10 octobre 1691. Voir Schulte, *Geschichte*, III, 1, p. 611 et suiv.

(3) William Sherlock, théologien anglais, né à Southwark en 1641, mort à Hampstead le 19 juin 1707.

(4) John Norris, théologien anglais, né à Collingborne-Kingston en

de désir, mais de bienveillance. On adjoute qu'une jeune damoiselle angloise de 20 ans a admirablement bien écrit là dessus dans des lettres adressées à M. Norris (1). Il est raisonnable que les dames jugent des matières d'amour; car il en faut former une notion qui convienne encor à l'amour des créatures raisonnables, et, selon la définition que j'ay donnée dans la préface du Codex juris gentium, on a de l'amour quand on est disposé à trouver du plaisir dans la félicité d'autruy. Cela suffit pour faire cesser la dispute.

Mons. le chevalier Temple (2) ayant préféré les anciens aux modernes dans ses œuvres mêlées et ayant allégué deux pièces comme des chefs-d'œuvre de l'antiquité, sçavoir les fables d'Ésope et les lettres du tyran Phalaris; Mons. Bentley (très sçavant homme fort connu par d'autres ouvrages (3) et dont nous aurons bien tost les notes sur Callimachus avec celles de Mons. de Spanheim et de Mons. Grævius) va faire une dissertation, à la prière de quelq*ue* ami, pour prouver que les fables que nous avons n'ont pas esté mises par écrit par Ésope, et que les lettres de Phalaris sont supposées ou feintes, et ont esté faites *a Græculo quodam.* C'est de quoy je n'ay jamais douté. Quand les œuvres mêlées de Mons. Temple avoient paru, les libraires de Londres furent estonnés de voir que quantité de personnes de l'un et de l'autre sexe cherchoient les lettres de Phalaris, ce qui en produisit une nouvelle édition.

1657, mort à Bemerton en 1711, auteur de *The picture of love unveiled*, Londres, 1682, in-12.

(1) Miss Marie Astell, née à Newcastle en 1668, morte à Chelsea le 11 mai 1731, avait publié, en 1695, *Letters concerning the love of God*, Londres, in-8°.

(2) Sir William Temple, né à Londres en 1628, mort à Moor-Park le 27 janvier 1699.

(3) Richard Bentley, philologue anglais, né à Oulton en 1662, mort en 1742.

Le R. P. dom Mabillon ayant copié du monastère de S. Amand des Pays Bas des vieux vers teutoniques faits à la louange d'un Roy Louys pour avoir vaincu les Normans, l'an 883, Mons. Schilter les a publiés à Strasbourg avec une explication et des notes (1). Cela me donne occasion de revenir au glossaire saxon de mon ami et de supplier Mons. d'Auranches par votre intercession de luy faire communiquer quelq*ue* petit échantillon des restes de la langue saxonne *in litore saxonico*. Un échantillon suffit; car il est à souhaitter qu'il publie le reste luy-même dans les antiquités de Caen.

Je suis ravi non seulement qu'il approuve ma conjecture sur l'étymologie de *Germani*, mais encore qu'en montant plus haut, il donne justement dans mon sens. Car j'ay déjà écrit à deux ou trois amis, il y a quelques années, que je crois non seulement que les *Germains* viennent des Herminons ou Hermins, mais encore que ces peuples ont apparamment leur nom d'un ancien prince ou héros nommé *Irmin*, ce qui est la même chose qu'Arminius ou Herman; l'Arminius contemporain d'Auguste ayant le même nom avec le plus ancien Irmin. Et aux noms propres allégués par Mons. d'Auranches, j'adjoute le célèbre Irminsul, mentionné dans l'Histoire de Charlemagne; c'est à dire la colonne de l'idole *Irmin;* car *sul* ou *seul* est colonne en allemand. Cette colonne (mais sans l'idole) se monstre encor dans l'église cathédrale de Hildesheim. Meibomius en fit autres fois un livre exprès. On dit que la figure de l'idole

(1) Jean Schilter, professeur à l'Université de Strasbourg, né à Pegau (Misnie) le 29 août 1632, mort à Strasbourg le 14 mai 1705, publia, en 1696, un *Epinikion rhytmo teutonico acclamatum Ludovico regi A. C. 883, versione latina et observationibus historicis illustratum*, in-4°. Voir la notice consacrée à ce savant par M. Charles Giraud, dans la *Revue de législation*, 1845, t. XXIII, p. 515 et suiv.

représentoit un Dieu de guerre, et en effet *heer* est *armée*, ou chez les anciens Teutons Hari, d'où vient Hariban, c'est-à-dire, comme je crois, *clameur de Haro*, car *ban* est l'appel *(citatio)*, ce qui ne veut dire autre chose que la convocation ou proclamation générale pour se trouver à l'armée, dont vostre *arrière ban* a esté fait par corruption. Or *Heer* (dis-je) est l'armée ou *Hari;* ἌΡΗΣ, Mars, *wehr*, arma, *werre*, guerre. *Ariman*, dans les vieux titres, homme de guerre, *aut de genere militari*. Cela n'empêche point le rapport d'Irmin à *Hermes* (Mercure) que nostre illustre prélat a remarqué. Seulement il y a lieu de croire que, chez les Germains, Mars et Mercure estoient confondus, ces peuples n'estimant que les armes. Comme encor *Wodan* ou *Odin* des Saxons répond sans doute le plus à Mercure, cependant c'estoit encor un grand guerrier, quoyq*ue* crû magicien en même temps. Lorsque Mons. Eggeling à Brême publia son étymologie des Germains tirée *a Germanis fratribus*, dans une dissertation exprès, je lui envoya la mienne des *Herminons* et de l'ancien héros *Irmin*, dont ma lettre parloit fort au long. Je la communiquay aussi à un ami qui fait un journal en langue allemande. J'adjouteray encor ce que je remarquay dès lors, que ce prince *Irmin* ou *Hermin* paroist estre marqué par Tacite comme fils de Man et petit-fils de Tuiston, puisqu'il dit assez clairement que les Ingevons, Herminons et Istevons ont eu leur noms des noms des trois fils de Mannus. Il semble que les *Hermunduri* ont gardé particulièrement ce nom et que peut estre la termination *duri* ne sera autre chose qu'une corruption d'*Hermænner*, comme Allemand au lieu d'Alleman, et comme winnen, gewinnen, uberwinden, winden, ban et band (bann, banni, bandito, ital.), etc., sont la même chose.

Je crois de vous avoir écrit un mot de mon étymologie, il

y a quelques années, lorsque M. Eggeling (1) produisit la sienne, dont je fis mention; mais je ne sçay si je suis venu alors à vous particulariser mes opinions. Cependant je suis le plus content du monde de voir non seulement qu'un aussi grand homme que M. d'Auranches approuve mes sentimens, mais aussi qu'il est tombé de luy même sur ce que j'avois pensé d'Herman ou Irmin. Peut estre que les raisons que je viens d'alléguer l'y fortifieront encor d'avantage.

Je ne manqueray pas (quand j'auray quelq*ue* loisir) de marquer quelques particularités sur ce que M. des Cartes a pris des autres sans faire semblant de rien, pour servir d'un petit supplément à ce que M. d'Auranches a déjà remarqué.

Vous aurés la bonté, Monsieur, de luy marquer que ce n'est pas moy, mais un ami nommé Meierus, qui travaille au glossaire saxoniq*ue* à ma persuasion.

Je suis avec zèle,

Monsieur,

Votre très humble et
très obéissant serviteur,
LEIBNIZ.

P. S. Je ne sçay si je n'abuse trop de vos bontés en vous suppliant d'envoyer le papier cy-joint à Paris, mais sans marquer qu'il vous vient de moy. Vous pouvés dire que celuy qui l'a écrit est un ami de M. Spanheim, comme il l'est effectivement. On l'a adressé à moy parce que j'ay des connoissances avec Messieurs de l'Académie royale. Mais j'ay mes raisons pour ne pas leur vouloir demander quelq*ue* chose de cette nature. Ainsi, Monsieur, si quelqu'un de vos amis (qui ne doit rien sçavoir de moy) vouloit avoir la bonté

(1) Jean-Henri Eggeling, né à Brême le 13 mai 1639, mort le 15 février 1713.

de demander en vostre nom quelq*ue* éclaircissement de Messieurs Cassini et de la Hire, vous m'obligeriez particulièrement, et Mons. de Spanheim aussi.

Un sçavant homme, à Berlin, veut donner au public les œuvres de J. Michel Brutus (1), sçavant italien du siècle passé, qu'il a ramassés ; ce Brutus écrivoit purement en latin.

Monsieur Hartman (2), professeur à Konigsberg, dans la Prusse, va publier un livre intitulé : *Histoire des antiquités apostoliques;* le sujet est beau, et j'espère qu'il sera bien traité.

J'ay encor une prière à vous faire. Un de mes amis, qui fait des grandes recherches sur la langue slavonne, souhaitte fort d'apprendre des particularités d'un livre intitulé : *Adami Bohoriz horæ arcticæ de antiquâ linguâ carniolanâ* (3). Je sçay que ce livre est imprimé il y a long-temps ; mais je ne le sçaurois déterrer. Je voudrois sçavoir si on le peut trouver dans la Bibliothèq*ue* du Roy ou ailleurs.

Voyant que M. Fabretti vous écrit en ces termes : *Quam plurimas ex Etruscis inscriptionibus typis mandare neglexi, ne damno meo aliorum ingenia torqueantur, etc.*, il me semble qu'il seroit à propos de le prier ou de les donner au public ou de les vous communiquer pour en faire part aux curieux. Car on pourroit trouver un jour des lumières là dessus, et il est juste qu'on conserve ces anciens restes d'un peuple fameux.

(1) Jean-Michel Bruti, né à Venise vers 1515, mort en Transylvanie en 1594.

(2) Philippe-Jacques Hartmann, né à Stralsund le 26 mars 1648, mort à Kœnigsberg le 28 mars 1707, publia à Berlin, en 1699, un commentaire *De rebus gestis Christianorum sub Apostolis*, in-4°.

(3) Adamus Bohorizh, *Arcticæ horulæ succisivæ de latino-carnoliana litteratura*, Witenberg, 1584, in-8°. Voir Græsse, *Trésor des livres rares*, t. Ier, 1859, p. 468.



XI

Hanover, 4/14 may 1698.

Je vous suis très obligé, Monsieur, du soin que vous avés pris tant pour m'avertir du traité de Mons. le président Boisot, que pour le disposer à continuer de m'estre favorable, comme vous l'aviés disposé à l'estre d'abord. La cause que je n'avois point encor profité de ses premiers offres a esté que, par je ne sçay quel accident, la liste qu'il m'avoit envoyée s'estoit égarée dans le tas immense de mes papiers. L'espérance de la retrouver m'avoit fait différer d'avouer la faute et de le supplier d'une nouvelle copie de ceste liste. Mais, le temps pressant maintenant, je luy ay fait aveu de ce malheur, disant que je ne sçay point si je dois oser le supplier de pousser sa bonté jusqu'à me l'envoyer de nouveau. J'adjoute que je me souvenois que la plus part des pièces m'avoient paru dignes d'estre obtenues; mais que je ne les avois voulu demander qu'à condition de pouvoir faire moymême la dépense des copies, ou bien, en cas qu'on eût manqué des personnes propres à les faire, que j'aurois souhaitté d'obtenir pour quelq*ue* temps ces deux tomes où ces pièces se trouvent, et qu'on auroit pu prendre des mesures très seures, maintenant que la paix est faite (1), pour les faire passer à Bâle, et de là à Francfort; et j'aurois voulu donner toutes les asseurances nécessaires pour ne faire point douter d'une exacte restitution. Mais que je ne sçavois présentement s'il m'estoit encor permis de former ces sortes de souhaits et d'en espérer quelq*ue* succès; mais qu'en ce cas mon obligation en seroit plus grande et que le public en seroit d'autant

(1) Plusieurs traités de paix entre la France, d'une part, et, d'autre part, la Hollande, l'Angleterre, l'Espagne et l'Empire avaient été signés à Ryswick en 1697.

plus redevable à Mons. le président et à la mémoire illustre de feu Monsieur l'Abbé son frère, et enfin, que j'attendray sa décision. J'ay jugé à propos et plus conforme à la civilité de luy écrire ces choses moy-même; mais je vous supplie, Monsieur, de les appuyer.

L'erreur sur le pur amour paroist estre un mesentendu qui, comme je vous ay déjà dit, Monsieur, vient peut estre de ce qu'on ne s'est pas attaché à bien former les définitions des termes. *Aimer* véritablement ou d'une manière désintessée n'est autre chose que d'estre porté à trouver du plaisir dans les perfections ou dans la félicité de l'objet, et par conséquent à trouver de la douleur dans ce qui peut estre contraire à ses perfections. Cet amour a proprement pour objet des substances susceptibles de la félicité; mais on en trouve quelq*ue* image à l'égard des objets qui ont des perfections sans les sentir, comme seroit par exemple un beau tableau. Celuy qui trouve du plaisir à le contempler, et qui trouveroit de la douleur à le voir gasté, quand il appartiendroit même à un autre, l'aimeroit pour ainsi dire d'un amour désintéressé; ce que ne feroit pas celuy qui auroit seulement en vuë de gagner en le vendant, ou de s'attirer de l'applaudissement en le faisant voir, sans se soucier au reste qu'on le gaste ou non, quand il ne sera plus à luy. Cela fait voir qu'on ne sçauroit oster le plaisir et la practique à l'amour sans le détruire, et que Mons. des Préaux a eu également raison dans ses beaux vers, dont vous m'avés fait part, de recommander l'importance de l'amour divin et d'empêcher qu'on se forme un amour chimérique et sans effect. J'ay expliqué ma définition dans la préface de mon *Codex diplomaticus juris gentium*, publié avant la naissance de ces nouvelles disputes, parce que j'en avois besoin pour donner la définition de la *justice*, laquelle à mon avis n'est autre chose que la charité réglée suivant la sagesse; or la *charité* estant

une bienveuillance universelle, et la *bienveuillance* estant une habitude d'aimer, il estoit nécessaire de définir ce que c'est qu'aimer. Et puisque *aimer* est avoir un sentiment qui fait trouver du plaisir dans ce qui convient à la félicité de l'objet aimé, et que la sagesse, qui fait la règle de la justice, n'est autre chose que la science de la félicité, je faisois voir par cette analyse que la Félicité est le fondement de la justice, et que ceux qui voudroient donner les véritables élémens de la jurisprudence, que je ne trouve pas encor écrits comme il faut, deuvroient commencer par l'établissement de la science de la félicité, qui ne paroist pas encor bien fixée non plus, quoyq*ue* les livres de morale soyent pleins des discours de la béatitude et du souverain bien.

Comme le *plaisir*, qui n'est autre chose que le sentiment de quelq*ue* perfection, est un des principaux points de la *félicité*, laquelle consiste dans un estat durable de la possession de ce qu'il faut pour gouster du plaisir, il seroit à souhaitter que la science des plaisirs, que feu Monsieur Lantin méditoit, eut esté achevée; et il seroit bon au moins de pouvoir obtenir l'œconomie de son projet; mais il seroit encor mieux si on pouvoit obtenir ses recueils et ses réflexions sur cette matière. Je l'ay souvent fait sommer autres fois par feu M. l'Abbé Foucher; comme je faisois aussi la guerre à feu Mons. Justel de ce qu'il laissoit mourir son beau dessein des commodités de la vie.

S'il est à désirer que les excellens hommes prennent soin de conserver leur pensées, il seroit encor plus à souhaiter que le public y prist part pour faciliter leur desseins. Mais id populus curat scilicet. Il est vray que, lorsque des grands princes et leur Ministres tournent les pensées encor du costé des sciences, comme on fait en France, on fait réussir quantité de belles choses, qui sans cela auroient esté perdues pour le genre humain. Mais on ne sçauroit empêcher

qu'il n'échappe tousjours quelq*ue* chose, d'autant que le public n'en est pas tousjours assez informé.

Entre nous, je vous laisse juger, Monsieur, si ce que je viens de vous écrire ne pourroist estre envoyé à Mons. l'Abbé Bourdelot, pour estre communiqué à Mons. le président Cousin; mais il seroit bon que cela ne se fit que comme de vous. Il suffiroit de ne mettre mon nom que par des initielles, comme par exemple : Extrait de la lettre de M. D. L. à Mons. l'Abbé Nicaise, touchant l'Amour désintéressé et les fondemens de la justice (1).

Si M. Bayle est réconcilié avec M. Jurieu, j'en suis bien aise; il pourra travailler désormais avec plus de liberté aux choses utiles (2).

J'ay envoyé la lettre du R. P. Bonjour (3) à Mons. Ludolfi (4), mais je la trouve trop courte. Il pourroit bien luy écrire doresnavant en François et plus amplement; des sçavans hommes ne se doivent point écrire des lettres vuides. Et je voudrois qu'il se fût expliqué un peu sur les difficultés que Mons. Ludolfi trouvoit dans son système, et qu'il luy eût fait quelq*ue* détail de son dessein, pour mieux profiter de son jugement. Car, quelq*ue* habile que soit le P. Bonjour, il est jeune, et cela veut dire que le jugement d'un excellent homme

(1) Nicaise écrivit, de Dijon, à Huet, le 26 juin 1698 : « Je vous envoie un extrait de l'amour désintéressé et des fondements de la Justice de M. Leibniz. Cette question est de mode maintenant, et il aurait désiré qu'on la mit dans le *Journal des Sçavans* sous les lettres initiales de son nom et du mien. Mais, comme le Roi ne veut pas qu'on parle de ces matières, il n'est pas à propos d'en entretenir le public. » Voir Cousin, *Fragments philosophiques*, 3e édition, II, p. 322.

(2) Pierre Bayle, né à Foix le 18 novembre 1647, mort à Rotterdam le 28 décembre 1706, eut pour ennemi implacable Pierre Jurieu, né à Mer le 24 décembre 1637, mort à Rotterdam le 11 janvier 1713.

(3) Guillaume Bonjour, religieux augustin, né à Toulouse en 1670, mort en Chine en 1714.

(4) Job Leutholf, orientaliste, né à Erfurt le 15 juin 1624, mort à Francfort le 8 avril 1704.

avancé en âge luy sera tousjours utile. A quelle langue croit-il que l'ancienne Egyptienne se rapporte le plus ?

Mons. l'Evêq*ue* de Salisbury (1) m'a fait tenir enfin le livre traduit de Espagnol par un Théologien de son diocèse. Ce sont des lettres que le Fiscal Vargas (depuis amb*assadeu*r de Philippe II à Rome) et quelques Théologiens Espagnols ont écrites de Trente, où le Concile et les Légats du pape ne sont pas fort avantageusement représentés. Cette version est angloise, mais il en paroistra bien tost une françoise (2), et même on fera imprimer aussi l'original espagnol. Ces lettres justifient extrêmement ce que Fra Paolo a écrit, et font voir que le cardinal Pallavicini ne l'a pas bien réfuté. Cela estant, la France est fort à louer de n'avoir pas encor reconnu ce Concile pour véritablement œcumeniq*ue*; et elle fera bien sans doute de s'en garder encor doresnavant, pour ne point faire préjudice à l'autorité même de l'Église et des Conciles, en voulant qu'un Concile de contrebande passe pour bon.

Le R. P. Bouvet (3) m'a envoyé son livre qui contient le pourtrait du Monarque de la Chine (4) et je luy ay envoyé

(1) Gilbert Burnet, historien, né à Edimbourg le 13 septembre 1643, mort le 17 mai 1715.

(2) « Le jurisconsulte Fr. Vargas, mort en 1560, avait un grand renom d'érudition et d'intégrité. Ses *Lettres et Mémoires touchant le Concile de Trente* ont été traduits en français et publiés à Amsterdam en 1700 et 1720, in-8. » Note de l'édition Cousin.

(3) Joachim Bouvet, jésuite, né au Mans, mort à Péking. La date de sa naissance et celle de son décès sont mal déterminées; on trouve pour sa naissance le 18 juillet 1656, le 18 juillet 1662, le 17 juillet 1665; pour son décès, le 29 juin 1730, le 29 juillet 1730 et le 28 juin 1732. Il fut, avec les Pères de Fontenay, Tachard, Gerbillon, Lecomte et Visdelou, envoyé en Chine par Louis XIV, pour étudier attentivement ce pays; parti le 3 mars 1685, il revint en France en 1697. Deux ans après, il retourna en Chine, emmenant avec lui de nouveaux collaborateurs.

(4) L'ouvrage, auquel Leibniz fait allusion, fut publié sous ce titre : *Portrait historique de l'Empereur de la Chine, présenté au Roy, par le P. J. Bouvet...* A Paris, chez Estienne Michallet, 1697, in-12, 264 pages. L'empereur en question est Kang-hi. — Une réimpression, également en

des questions pour la Chine, auxquelles il m'a promis des solutions.

Je suis avec zèle,

Monsieur,

Vostre très humble et très obéissant serviteur,

LEIBNIZ.

Le jugement de M. d'Auranches sur ma réponse à M. Régis (1) me donne beaucoup de contentement; sufficit talibus placuisse. Les bons Cartésiens, tels qu'ils sont volgairement, n'ont pas grand sujet de se vanter de leur grimoire. Les vers de M. Boileau me plaisent tousjours beaucoup. Nous avons aussi des reliques à Hanover, et d'aussi bonnes qu'il

264 pages in-12, fut publiée en 1698, à Paris, chez Robert et Nicolas Pepie. — En 1699, il y eut une nouvelle édition, à la Haye, in-12, 171 pages. Cette même année 1699 vit paraître deux traductions, l'une en latin : *Icon regia monarchæ Sinarum nunc regnantis.....* imprimée à la suite des *Novissima sinica* de Leibniz, 2e édition, mais avec une pagination spéciale; l'autre en anglais : *The History of Cang-hi, the present Emperor of China*, London, F. Coggen, 111 pages; voir également l'ouvrage intitulé *The present condition of the moscovite Empire till the year 1699, in two letters..., with the life of the present Emperor of China, by father J. Bouvet*, by the author of *The ancient und present state of Moscovy*, London, F. Coggen, 1699. — Une traduction en hollandais a été publiée à Utrecht en 1710.

Le 1er novembre 1701, le P. Bouvet adressa à Leibniz, sur l'utilité de la recherche des anciennes croyances chinoises, une lettre qui fut insérée dans le *Journal de Trévoux* en janvier 1704, no XI.

La Bibliothèque de Lyon possédait autrefois un manuscrit, mi-partie chinois, mi-partie latin, contenant la *Relatio brevis rerum quæ spectant ad declarationem Sinarum Imperatoris Kang-hi, circa cœli, Confucii et avorum cultum, datam anno 1700*. Cette pièce était revêtue de la signature de plusieurs jésuites, notamment de Joachim Bouvet. Malheureusement elle a disparu depuis la rédaction du catalogue de Delandine, *Manuscrits*, t. Ier, no 166. Cette disparition n'est pas récente; elle est antérieure à l'inventaire dressé par M. Monfalcon.

(1) Sylvain Régis, philosophe cartésien, né à la Salvetat de Blanquefort en 1632, mort à Paris le 11 janvier 1707.



y en ait en Europe. Dernièrement on en a fait imprimer un catalogue. Quelques-unes en ont esté apportées du Levant, il y a plus de 5 siècles. Il me semble qu'on prend à tâche, à présent, de mortifier les jésuites en France. Chacun à son tour. Mes vers à mad[lle] de Scudéri n'estoient point sur l'amour désintéressé.

Pour mieux appuyer mes souhaits auprès de M. le président Boisot, il est bon de le faire souvenir qu'on a publié que feu M. son frère m'avoit communiqué des belles pièces, et qu'il est à souhaitter que cela se vérifie au moins après sa mort, tanquam ex ultima voluntate.

XII

A Mons. l'Abbé Nicaise.

Hanover, ce 24 juin 1698.

Monsieur,

Vous aurés reçeu ma dernière, à la quelle je me rapporte, et vous diray cependant que j'ay publié ce printemps la chronique d'Albericus Monachus Trium Fontium (1), citée si souvent par Messieurs du Chêne, La Mire, Blondel, Chiflet, et qui contient tant de belles notices généalogiques. Comme j'en ay eu un vieux exemplaire manuscrit, en parchemin, assez bon, et un autre moderne de la Bibliothèq*ue* de Wolfenbutel, quoyq*ue* imparfait, j'en ay pû donner une édition passable ; et j'espère que les curieux m'en sçauront quelq*ue* gré, parce qu'autrement cet ouvrage seroit peut estre encor demeuré enseveli assez long temps.

Il y en avoit un exemplaire dans la Bibliothèq*ue* des jésuites du collège de Clermont ; mais il estoit aussi imparfait

(1) Les *Chronica Albrici monachi Triumfontium*, imprimées par Leibnitz dans ses *Accessiones historicæ*, ont été réimprimées dans les *Monumenta Germaniæ historica, Scriptores*, t. XXIII, p. 631 à 950.

que celuy de Wolfenbutel, à ce que le R. P. Hardouin me fit dire.

Ce qui m'engage, Monsieur, à vous écrire présentement est la lettre de Monsieur Ludolphi, par laquelle il répond à celle du R. P. Bonjour, que je vous envoye icy jointe, vous suppliant de le faire tenir.

On feroit fort bien de faire envoyer à Mons. Ludolphi l'exemplaire Æthiopiq*ue* qu'il demande ; car il n'y a personne qui en puisse faire un meilleur usage que luy; et j'ose joindre mes prières aux siennes, ayant eu autres fois l'honneur de faire la révérenee à l'éminentissime cardinal Casanata (1), et l'ayant trouvé extrêmement porté à favoriser les connoissances utiles.

Nostre sçavant ami, Monsieur Morel, a fait une cheute en revenant de la foire de Leipzig, qui l'empêche de se servir de sa main pour écrire. On espère pourtant, à ce qu'il m'a fait écrire, que ce sera sans suite.

Je suis, avec zèle,

Monsieur,

Vostre très humble
et très obéissant
serviteur,

LEIBNIZ.

XIII

Hanover, ce 23 décembre, vieux stile, 1698 (2).

Monsieur,

Je ne sçay par quel malheur celle que vous avés eu la bonté de m'envoyer de la part de Mons. le président Boissot n'est

(1) Jérôme Casanate, né à Naples le 3 juin 1620, mort à Rome le 3 mars 1700, bibliothécaire du Vatican.

(2) Cette lettre a été publiée en partie dans les *Variétés historiques* de Péricaud, Lyon, 1836-1837, p. 76-77.

pas venüe jusqu'à moy. Quand il me fera la grâce de m'envoyer ce catalogue qu'il me fait espérer, je vous supplie de le bien recommander à Paris, afin que M. Brosseau le reçoive.

Je n'ay garde de décider dans la controverse qui est entre M. de Meaux et Mons. de Cambray, n'ayant lû que peu de pièces de ce procès. Cependant, je suis prévenu pour deux choses, l'une est l'exactitude de M. de Meaux, l'autre est l'innocence de M. de Cambray, et je les croiray jusqu'à ce que je sois forcé par des bonnes preuves de croire que le premier s'est trompé dans la doctrine, ou que le second a manqué du costé de la bonne foy. Comme j'ay de la passion pour la gloire de M. de Meaux, j'ay aussi ce panchant ordinaire à ceux qui sont d'un bon naturel, de souhaitter qu'on épargne les malheureux autant qu'il est possible. C'est ce qui fait que je n'aime point les satyres qui déchirent un homme dont la méchanceté n'est pas bien avérée.

J'ay vû un dialogue intitulé : Les Adieux de Nicodème soliciteur en Cour de Rome pour Mad. Guyon et son compère Bonnefoy, où les choses me paroissent outrées et traitées peu délicatement. Selon les apparences, Mad. Guyon est une orgueilleuse visionnaire, et on ne doit point confondre sa cause avec celle de M. Cambray, quoyque ce prélat ait esté trompé par son air de spiritualité.

Je vous remercie fort, Monsieur, de la communication de la lettre de vostre sçavant ami de Rome, où il ne marque pas seulement les nouveaux livres de conséquence, mais en marque aussi le but et en juge fort solidement. Le livre de la poësie italienne de M. Crescimbeni (1) et celuy delle Masnade de M. Fontanini (2) sont fort à mon gré.

(1) Giovanna-Mario Crescimbeni, né à Macerata le 9 octobre 1663, mort le 8 mars 1728, venait de publier à Rome l'*Istoria della volgar poesia*, 1698, in-4°.

(2) Juste Fontanini, né à Saint-Daniel (Frioul) le 30 octobre 1666, mort

Mons. Hofman (1) de Bâle n'est point content de l'édition de Hollande de son dictionnaire et il en prépare une autre qui sera apparemment préférable, non pas pour la beauté de l'impression, mais par les choses.

M. Chapuzeau (2), qui demeure à Zell, travaille fort et ferme au sien, où il redressera (suivant son projet) les fautes de Moreri, retranchera les inutilités et les choses odieuses, et suppléera une infinité de manquemens. Le père Coronelli (3) promet aussi un tel dictionnaire en italien, qui sera apparemment une traduction de Moreri retouché.

Il y a un professeur en théologie à Leipzig, nommé Mons. Ittigius (4), sçavant dans l'Histoire ecclésiastique, qui a donné un livre *de Hæresibus ævi apostolici*, et qui vient de publier des écrits de quelques pères apostoliques, comme Ignace, Polycarpe, etc.

La version françoise des mémoires de Vargas touchant le Concile de Trente paroist après l'Angloise. Je croy qu'on n'a pas sujet de douter de la bonne foy des interprètes. Ces

à Rome le 17 avril 1736, auteur de nombreux ouvrages, dont l'un a pour titre : *Della Masnade ed altri servi secondo l'uso de'Longobardi*, Venise, 1698, in-4°.

(1) Jean-Jacques Hoffmann, né à Bâle en 1635, mort dans la même ville le 10 mai 1706, auteur d'un *Lexicon universale historico-geographico-chronologico-poetico-philologicum*, Bâle, 1667, 2 vol. in-folio, réimprimé à Leyde en 1698, 4 vol. in-4°.

(2) « Génevois, précepteur de Guillaume III, roi d'Angleterre, puis gouverneur des pages du duc de Brunswick-Lunebourg. Son *Dictionnaire* demeura en projet. » (Note de l'édition Cousin.)

(3) Marc-Vincent Coronelli, né à Venise vers 1650, mort dans la même ville en décembre 1718, commença la publication d'une *Bibliotheca universalis sacro-profana*, qui devait avoir quarante-cinq volumes in-folio. Sept seulement ont été publiés.

(4) Thomas Ittig, né à Leipzig le 31 octobre 1643, mort dans la même ville le 7 avril 1710, auteur de très-nombreux ouvrages, parmi lesquels figurent, en effet : 1° *De Hæresiarchis ævi apostolici et apostolico proximi*, Leipzig, 1690, in-4°; 2° *Bibliotheca patrum apostolicorum græco-latina*, Leipzig, 1699, 2 vol. in-8°.

pièces jointes à d'autres pourroient servir de supplément à l'histoire de Fra Paolo, et Mons. Amelot de la Houssaye (1) le pourroit faire mieux que personne, comme M. d'Auvranches juge avec raison, pourveu qu'il soit permis à M. Amelot de dire ses sentimens avec la liberté qui y est nécessaire.

M. de Spanheim est infiniment ravi de voir M. d'Auranches à Paris.

Je ne scay par quelle négligence des libraires il arrive que ce que je donne au public ne passe point en France. Il faudra que j'y mette ordre.

Je suis bien aise que le P. dom Pezron (2) travaille sur la langue celtique et sur les origines des nations. Mon opinion a tousjours esté que c'est par les langues qu'il faut connoistre les connexions des peuples. Je trouve que la langue des Bretons ou Aremorique est moitié allemande et qu'ainsi l'ancienne gauloise le devoit estre aussi. Mais j'ay perdu mon latin en cherchant à quoy se rapporte la langue des Basques.

J'ay ouï dire que M. de la Loubère (3) a la curiosité de vouloir approfondir cette langue. Je luy en ay parlé autres fois; s'il en a le loisir, il y pourroit réussir, à cause de sa pénétration.

(1) Abraham-Nicolas Amelot de la Houssaye, né à Orléans en 1634, mort à Paris le 8 décembre 1706, avait publié en 1683, sous le pseudonyme de sieur de La Mothe-Josseval, une traduction de l'*Istoria del concilio Tridentino* de Pietro Sarpi (Fra Paolo). Il était donc naturellement indiqué pour une traduction des mémoires de Vargas.

(2) Dom Pezron (voir plus haut, p. 32) avait publié dans les *Nouvelles de la République des Lettres*, juin 1699, une lettre adressée à Nicaise, dans laquelle il essayait de prouver que le bas-breton et le gallois sont l'idiome primitif des Gaulois.

(3) Simon de la Loubère, membre de l'Académie française (1693) et de l'Académie des inscriptions (1694), restaurateur de l'Académie des Jeux Floraux, né à Toulouse en mars 1642, mort à la Loubère (Hautes-Pyrénées) le 26 mars 1729.

Vous m'avés parlé un jour, Monsieur, d'un sçavant qui vouloit écrire de la critique des diplomes. C'est une matière de conséquence et qui mérite d'estre éclaircie de plus en plus.

Mons. de Spanheim vient aussi de m'envoyer une lettre pour Monsieur Morel, que j'auray soin de lui faire tenir aussi.

Je m'étonne qu'on ne parle plus des lettres de Peiresk (1).

On a fait un livre en Angleterre contre une Armée sur pied, ou *militem perpetuum*, où, par l'histoire et par les raison, on veut faire connoistre le danger. Mais je me suis mis à rire, quand j'ay vû qu'il y a sur le titre qu'une telle armée sera cause du papisme, paganisme, mahométisme et athéisme.

Un certain auteur ayant fait avec succès *Esope aux eaux de Tunbridge*, où le gouvernement est raillé avec assez d'adresse, on a vû paroistre incontinent après une infinité d'autres Esopes de peu de conséquence.

Je vous souhaitte toute sorte de bonheur pour l'année nouvelle et beaucoup d'autres, et suis avec zèle,

Monsieur,

Vostre très humble
et très obéissant serviteur,
LEIBNIZ.

P. S. — Je ne sçay si je vous ay mandé que M. Ludovici, professeur à Hale, publiera des lettres non imprimées de Languetus, vostre compatriote, avec sa vie faite par M. de la Marre, et y joindra le pourtrait de l'auteur (2).

(1) Le 8 novembre 1880, M. Tamizey de Larroque a proposé au Comité des travaux historiques la publication, dans la collection des documents inédits, des *Lettres françaises de Peiresc*. Cette proposition, prise en considération par le Comité, a été renvoyée à l'examen d'une Commission de trois membres, MM. Marty-Laveaux, Ludovic Lalanne et Georges Picot.

(2) Voir la lettre suivante, p. 76 et suiv.



XIV

Hanover, ce 16 juin 1699 (1).

La Foudre du Vatican ayant grondé et Mons. l'Archevêq*ue* de Cambray ayant écouté la décision du Pape avec tout le respect qu'il avoit promis (2), j'espère que doresnavant les habiles gens de France s'amuseront moins à ces controverses du quiétisme et du pur amour. La Bulle du Pape (ou Bref, si vous voulés) paroist assez raisonnable. On ne sçauroit se dépouiller de la considération de son bien. Mais, si l'intérest est pris pour le bien utile opposé au bien honneste et agréable, on peut se dépouiller de ce qui est intéressé. Ainsi la véritable pur amour opposé à l'amour intéressé, dans ce sens, et tel que je l'ay défini autres fois, subsiste tousjours. C'est lorsque le bien, bonheur, perfection d'autruy, fait nostre plaisir et bonheur, et est par conséquent désiré par luy-même et non pas par raison de quelque profit qu'il nous porte.

Mais laissons là cette matière, qui peut passer pour finie, si les gens se mettent à la raison, et parlons d'autre chose. Est-il vray que Mons. l'Evêq*ue* d'Auranche quitte son diocèse et son évêché pour estre plus en repos à Paris (3)? Je n'en suis point fâché, espérant que cela le fera vivre plus long temps pour le bien public et pour l'honneur de la France.

(1) Cette lettre n'est pas autographe; Leibniz a seulement corrigé quelques mots, écrit la formule de salutation et signé.

(2) La condamnation des *Maximes des Saints* par la cour de Rome est datée du 12 mars 1699. Sans attendre que les formalités légales préalables à la publication du bref fussent remplies, Fénelon écrivit un mandement pour constater sa soumission.

(3) La nouvelle était vraie; Huet se démit de son évêché en avril 1699. Il reçut comme dédommagement l'abbaye de Fontenay, sur les bords de l'Orne, à quelques kilomètres de sa ville natale; mais, suivant son expression, il y fut inondé d'une pluie de procès, qui le dégoûta de son nouveau titre et il résolut de vivre complètement à Paris chez les Jésuites de la rue Saint-Antoine. Voir plus haut, p. 28.

Je vous remercie fort, Monsieur, de la copie de la lettre de M. l'abbé de la Charmoye. Son dessein d'éclaircir l'histoire fabuleuse, pour en tirer la vérité, est difficile, mais d'autant plus grand et plus beau. Effectivement j'ay toujours crû que la guerre des Titans, aussi bien que des Géans contre les dieux, signifioit quelque irruption des peuples celtiques ou scythiques dans la Grèce et Asie, dont les anciens Rois ont esté pris depuis pour des dieux. Je me suis imaginé aussi que Prométhée, (qui estoit du nombre des Titans), attaché au mont Caucase, signifioit les Scythes tenus en bride par des trouppes postées aux portes Caspiennes. Cependant il y a tant de contradictions dans l'histoire fabuleuse et elle a esté tellement gastée par les libertés, que les anciens y ont déjà prises, qu'il sera difficile de la débrouiller passablement.

Je trouve aussi bien difficile d'expliquer la connexion entre les peuples et hommes dont Moïse fait mention et entre ceux qui en sont aussi éloignés que les Celtes et Scythes; cependant je ne voudrois pas décourager ce savant homme. J'ay examiné autres fois la langue gauloise, telle qu'elle s'est conservée encor chez le bas Bretons et dans le pays de Galles, et je la trouve demy-teutoniq*ue* (1).

Cela m'a fourni plusieurs remarques singulières. Par exemple *Aber* signifie la fin ou l'issue d'un fleuve, d'où vient *havre* aujourd'huy, car les havres naturels se forment le mieux par les embouchures des rivières. Mais la notion de l'issue est plus générale, et il en reste des traces dans l'Allemand *abend* qui signifie le soir, dans *ebbe* qui signifie reflux ou retour, et dans *aber* qui signifie répétition. De toutes les langues de l'Europe, il n'y a point qui m'embrasse *(sic)* plus que la Biscayenne, et je voudrois sçavoir le senti-

(1) Leibniz revient sur un sujet, déjà traité dans la lettre précédente.

ment de M. l'Abbé de la Charmoye là-dessus. Je souhaiterois aussi des éclaircissemens sur celle d'Irlande. Les langues sont le vray moyen pour juger de l'origine des Peuples. Supposé l'Histoire Saincte, on doit juger que les Teutons et Celtes sont venu de la Scythie. La langue latine paroist estre un mélange du Celtiq*ue* et du Grec; et la greque même a son fonds des Scythes et Celtes voisins; à quoy s'est joint depuis ce qu'elle a pris des Phéniciens. L'appellation de Celtes est commune aux Teutons et aux peuples compris entre le Rhin et les Pyrénées. J'appelle celtiq*ue* en matière d'étymologie ce que le latin a de commun avec le teutoniq*ue*. Mais j'appelle plus tost scythiq*ue*, ce que nous avons de commun avec le grec ou avec le sarmate.

Mons. Morel a esté aux eaux chaudes de Tœpliz. Je ne sçay s'il en est de retour, il en espéroit de l'amendement pour estre entièrement remis de son accident paralytiq*ue;* je le souhaitte de tout mon cœur.

Je n'ay pas vû la lettre que le R. P. Pagi vous avoit adressée; mais j'en ay vû des extraits; j'y trouve des belles choses. Sa remarque que chez Beda *ordination* signifie désignation, convient avec une autre remarque que j'ay faite sur les diplomes d'un Empereur où il compte *Annos ordinationis,* c'est-à-dire *designationis*; c'est Henry IV, fameux par ses contestations avec le Pape Grégoire VII. J'ay aussi épluché un peu la chronologie des Papes, qui ont suivi de près Formosus, et je crois l'avoir débrouillée. Les temps qui regardent la mort de Berengarius I, de Robert, roy de France, Antagoniste de Charles le Simple, et les choses arrivées pour lors et un peu avant et après me paroissent des plus confuses.

Je voudrois bien sçavoir si le P. Pagi s'est appliqué aussi à débrouiller les généalogies, ce qui n'est pas moins utile en bien des rencontres que la rectification de la chronologie.

Les lettres de Hubertus Languetus viennent enfin de pa-

roistre par les soins de Mons. Ludovici (1), avec la taille douce de ce célèbre Bourguignon et sa vie tirée de celles de feu M. de la Mare (2).

N'aurons-nous pas bientost les lettres qu'on avoit écrites a M. Peiresk (3) ?

Comment va la dispute entre le P. Alexandre Natalis (4) et le P. Daniel (5) sur la morale et la probabilité ?

Je ne sçay si vous avés vû un livre latin intitulé *Causa Arnaldina?* On y resuscite des bonnes pièces du temps passé. Que fait le cardinal Noris ?

Mons. Lyster, Médecin Anglois, excellent dans la connoissance de la nature, a donné en Anglois une petite relation de son voyage de Paris avec le comte de Portland (6) ; on le traduira en françois.

(1) Godefroi Ludwig, né à Baruth le 20 octobre 1670, mort à Cobourg le 21 avril 1724.

(2) Hubert Languet, publiciste, né à Vitteaux (Bourgogne) en 1518, mort à Anvers le 30 septembre 1581, auteur du livre fameux *Vindiciæ contra tyrannos*, qu'il publia à Bâle l'année même de sa mort. Le recueil de lettres formé par Ludwig a pour titre : *Arcana seculi decimi sexti : Huberti Langueti epistolæ secretæ ad principem suum Augustum, Saxoniæ ducem*, Halle, 1699.

(3) M. Tamizey de Larroque, correspondant de l'Institut, publie, depuis quelque temps, par fascicules, les lettres adressées à Peiresc et réalise ainsi, après deux siècles, le vœu de Leibniz.

(4) Noël Alexandre, dominicain, né à Rouen le 19 janvier 1639, mort à Paris le 21 août 1724. Il se signala par l'ardeur avec laquelle il défendit les doctrines gallicanes.

(5) Gabriel Daniel, jésuite, né à Rouen en 1649, mort à Paris le 23 juin 1728. Il est surtout connu pour l'*Histoire de France* qu'il publia en 1713, 3 vol. in-folio. Mais il avait précédemment écrit les *Entretiens de Cléandre et d'Eudoxe sur les Lettres provinciales*, 1694, qui avaient eu un grand retentissement et avaient été vivement attaqués.

(6) Martin Lister, naturaliste anglais, né à Radcliffe (Buckingham) vers 1638, mort à Londres le 2 février 1712. Il accompagna John-William Bentinck, comte de Portland, pendant son ambassade en France, et publia une relation de son voyage sous ce titre : *Journey to Paris in the year 1698.*



M. Wotton (1), qui a écrit très bien en anglois sur les anciens et les modernes, a produit un passage notable du fameux Servetus (2), qui a esté brulé à Genève, par lequel on voit que cet homme a eu quelq*ue* lumière sur la circulation du sang; cela seul le devoit exemter du feu, s'il avoit eu à faire à des gens raisonnables et entendus.

Un des excemplaires de mon *Codex diplomaticus* avoit esté destiné à M. d'Auranches, si je m'en souviens bien; mais je n'ay presq*ue* point eu de nouvelles des excemplaires que j'avois destinés et à luy et à d'autres; je pense maintenant à commencer l'impression du second tome, et cet illustre prélat aura l'un et l'autre à la fois.

Je souhaite fort maintenant la liste que M. le président Boisot a eu la bonté de me vouloir envoyer de nouveau pour en tirer encor quelq*ue* chose avant l'impression de ce second tome (3), afin que je puisse jouir de l'effect des espérances que feu Mons. l'Abbé, son frère, avoit déjà données.

Je suis avec zèle,

Monsieur,

Vostre très humble et très
obeissant serviteur,
LEIBNIZ.

(1) William Wotton, philologue anglais, né à Wrentham (Suffolk) le 13 août 1666, mort à Buxted (Essex) le 13 février 1726, auteur de *Reflections upon ancient and modern learning*, Londres, 1694, in-8°.

(2) Michel Servet, né à Villanueva (Aragon) en 1509, mort à Genève le 27 octobre 1553. C'est dans son grand ouvrage, publié à Vienne (Dauphiné) en 1553 sous le titre de *Christianismi Restitutio*, que se trouve exposée son opinion sur la circulation du sang. Voir Flourens, *Histoire de la découverte de la circulation du sang*, Paris, 1854.

(3) Le *Codex juris gentium diplomaticus* devait, d'après le plan adopté par Leibniz (voir plus haut, p. 34), se composer de trois volumes. Un seul a paru en 1693, in-f° de 479 pages. Leibniz l'augmenta, en 1700, d'une *Mantissa codicis juris gentium diplomatici*.

XV

Hanover, 6/16 aoust 1699.

Monsieur,

Vous me prenés pour un homme bien négligeant, si vous me croyés capable d'égarer trois fois une chose que je n'ay receu qu'une seule fois. Je ne sçay par quelle fatalité le paquet que vous avés recommandé à Mons. Brosseau ne m'a pas esté rendu. Il est seur au moins que je n'ay jamais vû ce dernier mémoire que vostre bonté et la faveur de Mons. le président Boisot me destinoient pour une seconde fois. J'en ay écrit à Mons. Brosseau. Mais je n'espère point qu'il se puisse souvenir à qui il l'a donné ou recommandé.

Je suis bien fâché de la mort du P. Pagi, mais consolé de l'espérance que vous me donnés, Monsieur, que son ouvrage paroistra (1). J'ay vû dernièrement dans les Nouvelles de la République des Lettres la lettre qu'il vous avoit écrite, comme aussi celle de M. l'abbé de la Charmoye.

Les Genéalogies des Maisons souveraines au moins sont presque aussi importantes dans l'Histoire que la Chronologie, parcequ'elles font connoistre les changemens des Estats qui ont passé d'une famille à l'autre et fondent souvent les droits et prétensions des princes, au lieu que la chronologie portée à la précision (l'Histoire sainte mise à part) ne sert guères qu'à vérifier les dates des titres. Cependant j'ay bien travaillé aussi sur celle du neuvième et dixième siècle, l'Histoire de Bronsvic m'y ayant obligé, et je conviens en certaines choses avec ce que le P. Pagi a observé.

(1) Le P. Antoine Pagi venait de mourir à Aix. L'ouvrage qu'il termina peu de temps avant sa mort, et dont parle Leibniz, était consacré à rectifier les erreurs chronologiques des *Annales ecclesiastici* de Baronius; il fut publié par les soins du P. François Pagi, neveu de l'auteur.

La réponse du P. Bonjour à Mons. Ludolfi m'a paru si sèche et vuide de réalités que je ne voy pas qu'il ait fourni à M. Ludolfi aucun sujet d'y répliquer. Ce n'est pas au moins ma coutume d'écrire de telles lettres, et je ne perds pas volontiers l'occasion d'apprendre quelque chose.

Si le P. Bonjour pouvoit soutenir le calcul vulgaire contre les 70, ce seroit aux dépens de la religion. Car j'ay tousjours jugé que M. l'abbé de la Charmoye avoit raison de croire que la chronologie des Chinois (pour ne rien dire d'autres argumens) nous oblige de reculer l'antiquité des temps. Feu Monsieur d'Irois (1), théologien de M. le cardinal d'Estrées, qui a fait un livre pour la Sainte Ecriture, me disoit à Rome que si, par malheur ou par bonheur, il se trouvoit un jour, par des histoires vérifiées de quelq*ue* peuple, que le monde est plus ancien que les 70 mêmes ne semblent le dire, on pourroit pourtant tousjours soutenir la vérité de la religion, parcequ'il n'est point dit que ceux que Moïse nomme ayent esté engendrés les uns des autres immédiatement. Mais je n'appréhende point que nous soyons réduits à une si facheuse excuse et les 70 nous peuvent suffire.

Si le cardinal Noris gode il papato, io godo il cardinalato, et m'imagine d'estre aussi heureux que qui que ce soit.

Je n'ay point eu des nouvelles de M. Morel depuis son usage des bains, mais j'en demanderay et pour vous et pour moy (2).

Mons. l'archevêq*ue* de Cambray s'est mieux tiré d'affaire qu'il n'y estoit entré. Il en est sorti en habile homme et il y

(1) François Dirois, chanoine, né en 1620, mort à Avranches le 11 octobre 1690, auteur de plusieurs ouvrages estimés, notamment d'un livre publié à Paris, en 1683, sous ce titre : *Preuves et préjugés pour la religion chrétienne et catholique, contre les fausses religions et l'athéisme*, in-4°.

(2) André Morell venait d'être frappé d'une attaque de paralysie; voir plus haut, p. 76.



estoit entré sans penser assez aux suites qu'elle pouvoit avoir. Dieu soit loué au moins que les journaux parlent enfin d'autre chose.

Sçavoir si on reprendra maintenant à Rome le procès intenté par les prélats de France contre le livre du cardinal Sfondrati (1).

Est-il vray que le procès s'est réveillé entre les jésuites et les autres missionnaires de la Chine, touchant les honneurs qu'on rend à Confutius (2)? Autant que j'ay compris la chose, on fait un peu tort en cela à ces bons pères, et, puisqu'on dresse des statues aux morts quoyq*ue* payens, on peut bien honnorer aussi leur mémoire d'une autre manière, pourveu qu'on n'en attende point de secours. Il me semble que les néophytes des jésuites ne sont pas plus idolâtres en cela que ce poëte italien qui sacrifioit tous les ans aux mânes de Catulle un exemplaire des épigrammes de Martial. Je voudrois que la morale practique de ces pères fut aussi innocente en tout autre chose et qu'ils fussent tous d'aussi honnestes gens que quelques uns entre eux que j'ay connus. Mais de vouloir que toute une communauté soit sans défauts, c'est trop demander, pourveu que les défauts n'y règnent point. Il semble que leur autorité a receu quelq*ue* échec en France et je le juge par ce que M. l'archevêq*ue* de Reims a fait (3). Mais ils sont comme cet Antée de la fable qui se relève plus fort.

(1) Voir plus haut, p. 56.

(2) M. Émile Guimet a lu à l'Académie de Lyon, en 1881, un très-intéressant mémoire sur les querelles que souleva entre les Jésuites et les Dominicains l'essai fait par les Jésuites d'une conversion des Chinois au moyen d'une assimilation des dogmes de la religion catholique et des croyances chinoises.

(3) Charles-Maurice Le Tellier, archevêque de Reims, né à Turin en 1642, mort le 22 février 1710, fut un grand défenseur des doctrines gallicanes et publia des lettres contre les Jésuites.

Ne sçavés vous pas, Monsieur, qui sont maintenant les arcboutans du parti de feu M. Arnaud? Il faut que ce soyent des gens zélés et de mérite, qu'on doit estimer.

Je suis avec passion,

Monsieur,

Vostre très humble et très obeissant serviteur,

LEIBNIZ.

---

§ 3.

LETTRE DU PRIEUR MICHEL

XVI

A Monsieur
Mons. Labbé Nicaise
chanoine de la Ste Chappelle
à Dijon.

Rome, ce 8 novembre 1695.

Monsieur,

Vous havez quelque raison de vous plaindre du peu de ponctualité que j'ay eu a respondre a vostre lettre; ce n'est pas faute de bonne volonté, c'est pour navoir encore pu retirer le livre de l'histoire des peintures du sigr Gio. Pietro Bellori (1) pour vous lenvoyer, je veu dire des peintures de Raphael du Vatican (2). Tout le desordre provient du libraire qui a voulu havoir tout le manuscrit ensemble et en

(1) Bellori (Giovanni-Pietro), antiquaire italien, né à Rome en 1615, mort en 1696.

(2) L'ouvrage dont parle Michel fut publié en 1695, à Rome, sous ce titre : *Descrizione delle imagini dipinte da Raffaelo d'Urbino nelle camere del Palazzo Vaticano,* in-folio.

l'imprimant il a tout confondu et posposé les matières, de sorte qu'il faut recommancer de nouvau. Il sig^r Gio. Pietro Bellori a cause de sa caducité n'a pu y assister, et il faut recommancer tout de nouvau. Il m'a fait voir les erreurs de ces pospositions ausquelles personne ne peut remedier que luy. S'il avoit les moyens, l'impression iroit plus viste, mais il faut qu'il aye recour a un amys qui luy donne ce secour. Il ma tesmoigné avoir autant d'impatience a vous envoyer son livre que vous a le recevoir. Il est digne de compation a son aage n'ayant que l'esprist de sain; les mains luy tremblent, les jambes grosses comme les cuisses, et comme petrifiées pour leur dureté. Voila un an et demy qu'il ne sort plus de sa maison. Il a fini laugmentation de son livre de la vie des peintres ausquels il a adjouté les vies de l'Albano, du Guide, de Ludovico et Antonio Cataci, du Guerchin, Andrea Sacchi, etc., et de Carlo Maratti, qu'il suspend a faire imprimer jusqu'a ce qu'il en aye les moiens (1). Si quelqu'un en France en vouloit faire la despance, il donneroit son ouvrage, mais il faudroit faire rimprimer tout louvrage a cause qu'il a fait ses notes de nouvau avec quelque addition a la vie des autres peintres, et ses livres en vaudroient beaucoup mieux. Dieu nous conserve ce bon homme! car il est bien usé et lantiquité fera une grande perte a sa mort, ne sachant personne dans Rome qui puisse dignem*en*t remplir sa place.

Le sig^r Pietro Santi Bartoli (2) aura bientost finy de graver son livre des antiques monuments de Rome (3). Ce sera

(1) La première partie de l'ouvrage de Bellori, intitulé : *Le Vite de' Pittori, scultori et architetti,* dédiée à J.-B. Colbert, avait été publiée à Rome en 1672, in-4°, 462 pages. — La seconde partie, dont parle Michel, a dû rester manuscrite.

(2) Bartoli (Pietro-Santi), graveur fameux, né à Bartola ou à Pérouse vers 1635, mort à Rome en 1700.

(3) *Admiranda romanarum antiquitatum ac veteris sculpturæ vestigia a Petro Santi Bartoli delineata, cum notis J. P. Bellori*, Rome, 1695.



grand domage si le sig[r] Bellori n'en finist pas les notes qu'il a commancé, et qu'on peut dire estre lunique au monde pour ces sortes de choses de l'antiquité.

Voila, Monsieur, tout ce que je vous puis dire au sujet de *vostre* commission dont je ne m'oublie et ne m'oublieray point. Je me suis mesme offert de faire copier a mes frais ses manuscrit pour vous les envoyer plustost (1). Il m'a dit qu'il avoit affaire a un Cardinal qui estoit cause que cela ne se pouvoit, mais que le premier livre il me le donneroit. Je ne perdray pas un moment pour cela en ayant donné ma parole au R. P. procureur *général* des Benedictins qui m'en a sollicité de *vostre* part, auquel j'envoye la *presente* pour vous la faire tenir, vous priant de me croire plus ponctuel à ladvenir que par le passé.

Mes compliments à M[r] Lantin, s'il vous plait, et lasseurer que je luy suis comme a vous

Mons[r]

tres humble tres obeiss[t]

serv*iteur*,

Le Prieur MICHEL (2).

(1) L'impatience avec laquelle Nicaise attendait le livre de Bellori est facile à expliquer. Pendant ses deux séjours à Rome, Nicaise avait beaucoup vécu avec les artistes; Pietro de Cortone, Salvator Rosa, Carlo Maratti, le cavalier Bernin, etc., l'avaient admis dans leur intimité. Fier de telles relations, le bon abbé se crut obligé d'avoir un peintre à son service; Carlo Vino copia pour lui plusieurs tableaux, notamment l'*École d'Athènes* de Raphaël. Plus tard, Nicaise, désireux de faire connaître au public son petit musée, guettait une occasion favorable pour en parler. L'ouvrage de Bellori allait la lui fournir. Aussi, dès que le livre parut, Nicaise rédigea une *Dissertation ou explication des deux plus beaux et plus agréables tableaux de Raphaël d'Urbin, peints au Vatican, l'École d'Athènes et le Parnasse.* Cette dissertation a-t-elle été imprimée?

(2) Sur le revers de l'adresse, un ami de Nicaise s'est rappelé à son souvenir : « F. E. C. salue avec respect Monsieur Labbé Nicaise. »

§ 4.

LETTRES DE JEAN DE WITT

Jean de Witt, fils de l'illustre et infortuné grand pensionnaire de Hollande, naquit à Dordrecht le 27 mai 1662.

On rapporte que, pendant qu'il était encore étudiant, il prononça, dans une solennité académique, un discours De Libertatis commodis!

Ses études terminées, il parcourut une grande partie de l'Europe, nouant des relations avec beaucoup de savants, et réunissant des masses de livres et d'autres objets précieux (1).

A son retour à Dordrecht, il fut nommé secrétaire de la ville. Il mourut en 1701.

Il avait épousé sa cousine germaine Wilhelmina de Witt, fille du malheureux Cornélis de Witt, et en eut trois enfants : Wendela-Maria (1688-1709); Jean (1694-1751); Cornelis (1696-1769). Wilhelmina mourut peu de jours après son mari, et, dans l'intérêt des enfants, les collections formées par Jean de Witt furent vendues aux enchères (2).

La Bibliothèque nationale possède un assez grand nombre de lettres autographes adressées par Jean de Witt à Nicaise ; on les trouvera dans les volumes restitués par Prunelle en 1831.

Les deux lettres que nous publions combleront des lacunes de cette collection.

XVII

Dordrecht, le 29e aoust 1695.

Les grandes et solides raisons que i'ay eues de ne vous point escrire jusques a présent, que vous devez coniecturer, a cause que ie ne vous les sçaurois mander, ne m'empeschants plus de m'acquitter de mon devoir envers vous, mon très cher Monsieur, ie reprens la plume en main, pour m'entretenir avec un des hommes, que ie considère le plus, a qui i'ay des obligations infinies, et qui m'ayme plus que ie ne merite. Le dernier excellent *present de cette belle Agatè, montée en tabacquière*, que Mr Leers a son retour du voyage de Paris, m'a mis entre mes mains de vostre part, m'est une

(1) « Cum versaretur adolescens in Academiis Belgicis, jam magnum numerum collegerat optimorum et selectissimorum librorum. Post, in profectione Gallica, Italica, Sicula et Melitensi, ubique tabernas omnes librarias omnesque angulos in quibus aliquid musicarum deliciarum latere audierat excussit, nec ulli pepercit sumtui ac labori, ut non solum quidquid eximiorum librorum in omni eruditionis genere poterat inveniri, sed et elegantiorum numismatum, lapidum et aliorum prisci temporis monumentorum copiam conquireret secumque domum referret. » (Grævius, Préface du Catalogue de la bibliothèque de Jean de Witt.)

(2) Le catalogue de la *Bibliotheca Wittiana* annonce la vente de 1,320 ouvrages in-folio, 2,774 in-quarto, 2,805 in-octavo, 700 in-duodecimo. Il y a en outre 112 manuscrits in-folio, 125 in-quarto, 26 in-8°, 16 in-12. — Le catalogue des objets d'art remplit 136 pages. — La vente eut lieu au mois d'octobre 1701.

nouvelle preuve de vostre tendresse pour moy; ie ne sçais par qu'el endroit ie merite tant de faveur auprès de vous, si ce n'est pas l'estime toute particulière, que i'ay pour vous, et pour vos rares qualitez que tout le monde admire; ie me sentiray eternellement redevable a l'affection, avec la qu'elle il vous a plu de m'obliger; si ie sçavois, comment ie pourrois en quelque manière recompenser tous les bienfaits dont vous m'avez comblé, ie m'estimerois fort heureux; mais ne pouvant rien imaginer, capable de cela, ie crains fort que ie moureray vostre debiteur; mandés moy, s'il vous plaist, mon cher amy, en quoy ie vous puis estre utile en ce pays, ie tascheray de vous y servir avec tout le zele et l'application possible.

M. Leers m'a enfin promis qu'il envoyeroit en deux jours (sans doute il l'aura desia fait) à Mr Anisson à Paris, pour vous les addressér, deux exemplaires de *Junius de pictura veterum* en grand papier (1). Je vous supplie d'en *envoyer un à M. Bellori* (2) de ma part et de conserver l'autre pour vous; peut estre que la vue de ce livre vous ferà encor songèr un peu d'avantage à moy, que vous faites, quoy que ie suis persuadé que vous le faites très souvent; les marques que vous m'en donnez en sont trop convaincantes.

Dans un des deux exemplaires de Junius dont ie vous fais present, vous trouverez le portrait de l'auteur, qui vous manquoit; il m'escrit qu'il vous en a envoyé une couple; quand vous les aurez, vous verrez, Monsieur, qu'*ils ne sont point de Van Dyck*, mais d'un certain *peintre* hollandois, nommé *Van der Werff*, fort estimé, qui demeure actuellement à Rotterdam (3); ie croy pourtant qu'il est fait après

(1) Voir plus haut page 39, note 2.

(2) Voir plus haut page 82, note 1.

(3) Adrien Van der Werff, né à Kralinger-Ambacht (Hollande) le 21 janvier 1659, mort à Rotterdam le 21 novembre 1722.

celuy de Van Dyck, que ie me souviens d'avoir vu autrefois dans la première édition latine ou traduction flamande de cet auteur; ce portrait ne me paroit pas mauvais, et i'espère qu'il sera de vostre goust.

Ie vous aurois envoyé en même temps le reste de mon catalogue; mais a cause qu'il n'est pas encor tout a fait achevé, y manquant quelques feuilles, et que M. Leers m'a donné que fort tard avis qu'il avoit occasion de vous envoyer le Junius, i'ay differé à vous faire tenir ce qui vous manque de mon catalogue iusques a ce que toutes les feuilles seront imprimées, qui sera peut estre en peu de temps; la vente des livres ne se tiendra pourtant qu'au milieu de l'année qui viendra; ie tascheray de vous envoyer quelques catalogues à la première occasion; vous les distribuerez alors (s'il vous plaist) a vos amis qui sont curieux des livres; et en cas qu'ils trouvent la dedans quelque chose qu'il leur plaist, ils pourront *charger Mr Leers de la commission;* ou bien le *libraire* dans cette ville, *chez qui le catalogue est imprimé*, et qui en aura le soin; si ie ne craignois que ma personne fut suspecte, a cause que les livres m'appartiennent, ie vous l'offrirois volontiers; i'espère pourtant que ie vous y pourray servir, et en quelque maniere reconnoitre les services que vous m'avez rendus en toutes les occasions; car le soupçon, qu'on pourroit avoir de moy, ne peut avoir lieu qu'en des personnes qui me sont tout à fait indifferens, et qui ne me connoissent point; mes amis, et principalement ceuxs que ie considere presque autant que moy-mesme, entre les quels vous estes le premier, en doivent estre exemts.

Quand ie relis le catalogue des livres imprimés de feu M. le chancelier de Seguir, qu'on a vendu pendant mon sejour a Paris (comme vous sçavez), ie me plains tousjours de n'avoir pas profité d'avantage d'une si belle occasion; il y avoit la dedans bien des belles et rares choses; mais la ma-

nière de vendre les livres à Paris, qui est bien extraordinaire et differente de la nostre, en est la cause ; on ne sçavoit presque iamais ce qui se vendoit, et on estoit obligé d'y rester des journées entières, quand on avoit envie de quelque livre ; icy on vend chaque livre separement et on suit tousjours le catalogue ; ie me souviens encor fort bien qu'on vous trouvoit toujours a cette vente.

Mais, à propos du *chancelier Seguir*, Monsieur, *qu'est devenu le catalogue de ces manuscrits*, qui est imprimé et que ie conserve dans ma Bibliothèque ? *Je vous suplie de me le mander*, si vous le sçavez, car i'en suis fort curieux.

La Bibliothèque de feu Mr Colbert est elle encor tousjours en son entier et le sçavant et honneste *Mr Baluze en est-il encor le Biblothéquaire ?*

Je vous envoye un vers que Mr Francius (1) a fait sur ma Bibliotheque, il est très beau, mais il en dit trop ; peut estre qu'il ne vous deplaira pas.

M. Leydecker, professeur à Utrecht (2), a fait imprimer depuis peu *la vie de Cornelius Iansenius* en latin ; c'est un livre in 8° ; il y a la dedans quelques bonnes choses, et entre autres, *Colloquium cum Jansenitis, qui anno 1653 damnati et Roma Parisios redituri, Tigurum transiverunt, habitum a Do Henr. Hottingero* ; si ie ne me trompe, ce livre sera fort recherché en France.

Un autre professeur a Leyden nous a donné *une Collection des Lettres*, sur toute sorte de sujets, de Giphanius, Vulcanius, Tycho Brahe, Scriverius, Pontanus, Vossius, Sibran-

(1) Pierre Fransz, poète latin, né à Amsterdam le 19 août 1645, mort dans la même ville le 19 août 1704.

(2) Melchior Leydecker, théologien, né le 11 mars 1642 a Middelbourg (Zélande), élève de Voetius et de Coccejus. Il fut nommé professeur de théologie à Utrecht en 1678 et mourut dans cette ville le 6 janvier 1721 (Note de M. Van den Es).

dus Siccama (1), Gronovius, Boxhornius et autres; mais ce qu'il y a de plus remarquable, *c'est une très grande lettre*, fort remarquable, et *qui n'a encor iamais esté imprimée d'Andreas Alciatus, contra vitam monasticam, ad collegam olim suum, qui transierat ad Franciscanos, Bernardum Mattium;* tout est en latin et l'autheur, qui est Ant. Matthæus (2), a fait des notes sur certains passages des lettres, qui ne valent pas grand chose (3); il a aussi fort mal fait, selon mon sens, de nous avoir donné beaucoup de ces lettres imparfaites, et seulement des extraits de celles des plus grands hommes; avec tout cela, ce livre est fort excellent, et on ne s'en sçauroit passèr, si ce n'estoit que pour la belle piese d'Alciatus; ie vous l'aurois envoyé avec le premier si M[r] Leers m'avoit averti plustost de l'occasion qu'il avoit de vous le faire tenir par le moyen de M. Anisson; ce sera pour un autrefois.

Adieu, tout à vous.

J. D. WITT.

(1) Sibrandus Siccama, auteur d'une dissertation *De centumvirali Judicio*, recueillie par Grævius dans le tome II de son *Thesaurus Antiquitatum romanarum*.

(2) Antonius Matthæus, jurisconsulte, né à Utrecht le 18 décembre 1635, professeur extraordinaire dans sa ville natale en 1660, professeur ordinaire en 1662, professeur à Leyde en 1673, mort dans cette dernière ville le 25 août 1710.

(3) L'ouvrage a eu cependant plusieurs éditions; voici le titre de l'édition de 1740 : « Andreæ Alciati, jurisconsulti mediolanensis, tractatus contra vitam monasticam, cui accedit Sylloge Epistolarum, nimirum Andr. Alciati, Pauli Merulæ, Ger.-Io. Vossii, Obert. Giphanii, Bon. Vulcanii, Io.-Is. Pontani, Joann. Meursii, Hug. Grotii, Lævin. Torrentii, Jani Gruteri, Adolph. Vontii, M.-Z. Boxhornii, Joa.-Fr. Gronovii, Aub. Miræi, Tychon-Brahe, Petri Scriverii, Andr. Schotti, Constant. Huygens, aliorumque virorum clarissimorum quæ variam doctrinam continent, necnon vetera aliquot testamenta seculo XIII et initio sequentis scripta, quæ primus omnium in lucem protulit, adjectis passim notis, Antonius Matthæus, juris in illustri Academia Lugd. Bat. antecessor. Hagæ Comitum, apud Gerardum Bloch, MDCCXL. »



XVIII

A Dordrecht, le 8 mey 1698.

Depuis que i'ay reçeu vostre derniere lettre du 20 mars, mon tres cher Monsieur, i'ay tout aussy tost escrit a Mr Leers, le recommandant très serieusement ce que vous desiriez de luy ; et, peu de temps après, i'ay aussy eu occasion de luy en parlèr; il m'a répondu qu'il avoit desia envoyé a Paris à Mr Anisson la feuille qui manque a vostre Junius et le portrait de cet auteur, tout comme vous l'avez souhaité; y adjoustant qu'il luy est impossible de vous envoyer encor de nouveau cette feuille, parce que cela rendroit ces autres exemplaires defectueux; ie ne vous sçaurois dire au iuste a qui est la faute; vous vous en informerez auprès Mr Anisson, s'il vous plaist, et en cas que vous n'ayez pas encor reçeu ce qui vous manque de ce livre, vous me ferez plaisir de m'en donner avis, ie tascheray de vous servir en cette affaire autant que ie pouray.

Je vous suis beaucoup obligé de l'imprimé de la decouverte de la ville ancienne, qu'on pretend avoir trouvé en Franche Comté; ie l'ay lu avec bien du plaisir et attend la reponse a cet ouvrage, dont vous me promettez beaucoup, avec impatience; s'il est trop grand pour me l'envoyer par la poste, vous trouverez des autres moyens seurs, ou par Geneve, ou par Paris; c'est dommage que nous sommes si eloignés les uns des autres, et qu'il y a tant des difficultez de se communiquer les ouvrages d'esprit et de sçavoir, qui se font; il faut avoir patience, cher amy, et en attendant chercher quelque voye, un peu plus courte et plus assurée, que celle que nous avons par le moyen de Mr Leers et de Mr Anisson.

Je me souviens que vous m'avez autrefois averti de vous

envoyer des pacquets par la route de Genêve; si vous y estez bien trouvé, on s'en pouroit servir; i' attend vostre response la dessus et a qui les adresser; qu'el dommage que les couriers sont presentement plus chers que du temps de feu Mr de Peiresc! Alors, pour un gros livre in folio, on ne paiait pas davantage a la poste que presentement pour une seule lettre; c'est un grand obstacle a l'avancement de belles lettres, que l'avarice de princes a introduit; il y a a craindre que cela ne s'augmente de temps en temps.

M. Gronovius nous vient de donner le Manethon de sa façon (1); ie ne l'ay pas encore vu; on dit qu'il la dedié entre autres à Mr Magliabecchi, dont le nom est fort connu parmy les sçavans.

Un certain jeune homme, nommé M. Burmannus (2), qui est fait depuis peu professeur extraordinaire à Utrecht, a fait imprimer les fables de Phædrus, avec les notes de feu Mr Gudius, dont on fait grand cas; on pretend même qu'il y a quelques fables qui, iusques a present, n'ont pas encore parues; ie n'ay vu ny l'un ny l'autre de ces deux livres; c'est aussy la raison pourquoy ie ne vous en peu pas dire davantage; nous en parlerons plus amplement un autrefois.

Nostre bon amy M. Grevius travaille actuellement a la vie du Roy d'Angleterre d'a present, dont il est l'historiographe; on luy donne pour cela une pension de mille florins de nostre monnoye par an; il a desia achevé l'enfance de ce prince, mais il n'y en a encore rien imprimé; ie crains fort qu'il ne réussira pas si bien en cela qu'en son Ciceron; pour estre un bon historien, il faut quelque chose d'avantage qu'une belle latinité; en quoy vous m'avouerez qu'il est excel-

(1) *Manethonis Apotelesmaticorum libri VI*... Leyde, 1698, in-4°.
(2) Pierre Burmann, l'aîné, philologue, né à Utrecht le 6 juillet 1668, mort le 31 mars 1741, publia à Amsterdam, en 1698, les *Phædri Fabulæ*.

lent et peut estre le premier homme qu'il y ait a present (1).

Cornelius a Walcheren (2), un estudiant en theologie a Utrecht, a fait une dissertation sous le titre *de Sirenibus apud 70 et vulgatam editionem in sacris litteris memoratis;* cette piese a l'approbation de beaucoup de sçavans; ie l'ay conferée avec vostre beau discours de Sirencs, qui est rempli d'une literature la plus exquise et recherchée, et i'ay remarqué que cet auteur a bien voulu prendre la peine de copier et traduire mot pour mot vostre excellent discours sur ce suiet, et que par consequent toutes les louanges qu'on luy donne vous appartiennent originairement; ie ne manqueray pas d'en avertir mes amis; c'est une supercherie bien grossière; on feroit trop d'honneur à ces sortes de personnes de les inserer dans le catalogue des plagiaires; si tost que ie verray cet auteur, qui est de ma connaissance, et qui m'a fait présent d'un exemplaire, ie luy en feray la guerre; cela luy sera sans doute une grande mortification; et puisque nous sommes sur le chapitre de vostre discours de Sirènes, vous voulez bien, mon cher Monsieur, que ie vous temoigne icy les obligations que ie vous ay de l'honorable mention qu'il vous a plu de faire la dedans de mon cabinet et de ma personne; i'espère bien de vous en marquer un jour ma reconnaissance; vostre bonté et tendre amitié pour ma personne vous font avoir des egards plus favorables pour moy que ie ne merite.

Les lettres que vous m'avez voulu adresser ont esté tout aussy tost rendues a vos amis.

(1) A la mort de Grævius, le 11 janvier 1703, la vie de Guillaume III n'était rédigée que jusqu'à l'année 1672, époque où Guillaume fut élu stathouder de Hollande; elle ne fut pas publiée.

(2) Le seul renseignement que nous ayons sur ce Cornelius a Walcheren, c'est qu'il fut reçu docteur en théologie à Utrecht le 29 mai 1700, après avoir soutenu une thèse *De superstitione* (Note de M. Van den Es).

Je ne sçais pas si on vous aura mandé qu'un certain Thomas Crenius a fait imprimer un livre intitulé : *Animadversiones philologicæ et historicæ*, *novas librorum editiones*, *præfationes*, *indices*, *nonnullasque summorum aliquot virorum labeculas notatas excutientes, cum quibusdam doctorum virorum epistolis*, *antea nunquam editis;* il y a la dedans qu'elques bonnes remarques; vous sçaurez pourtant que le titre promet d'avantage que ce livre contient; l'auteur est un Allemand, il a suivi a l'esgard du titre la mode de son pais (1).

Il faut qu'il y ait des belles choses dans le cabinet de M. Begon ; mais les titres sont trop generaux pour en pouvoir bien iuger; ie ne doute pas qu'il n'y ait des tres excellens MSS. entre les 62 volumes; ie souhaiterois qu'ils fussent specifiés; c'est alors qu'on peut tirer une grande utilité de ces sortes d'inventaires; ie suis pourtant bien aise que vous me l'ayez voulu communiquér et ie vous en suis fort obligé; a iuger par le grand nombre de medailles, cet Intendant en doit avoir un très beau cabinet; mais tout cela ne peut remplir que nostre imagination, et point du tout augmenter nostre connaissance en ces sortes d'antiquitez; i'espère que le possesseur de ce riche thresor nous donnera un jour son cabinet par le menu, comme d'autres grands hommes, a sçavoir Settala (2), Wormius (3), etc., ont fait.

(1) Thomas-Théodore Crussius, connu sous le nom de Thomas Crenius, né dans la Marche de Brandebourg en 1648, mort à Leyde le 29 mars 1728. Les *Animadversiones*, dont Jean de Witt annonce la publication à Nicaise, parurent de 1695 à 1723 et forment dix-huit volumes in-8°.

(2) Manfredo Settala (Septalius), né à Milan le 8 mars 1600, mort dans la même ville le 16 février 1680. On a plusieurs descriptions du musée qu'il forma, *Musæum Septalianum*, 1664, 1666, 1677.

(3) Olaüs Worm, *Wormius*, né à Aarhuus (Danemark) le 13 mai 1588, mort à Copenhague le 7 septembre 1654. Le catalogue de son musée fut publié après sa mort par son fils Guillaume Worm sous ce titre : *Musæum Wormianum*, Leyde, 1655, in-folio.



J'admire la prodigieuse quantité de medailles que vous me dites que Mr Foucault possède; pourvu que la bonté re- pond au nombre, ce cabinet doit estre un des meilleurs que ie connaisse.

Si tost que ie viendray à La Haye, ie feray part, selon vostre recommandation a Mr Cuper des imprimez que vous avez eu la bonté de m'envoyer dans vostre derniere lettre; et ie vous informeray après de son sentiment la dessus.

Je ne vous sçaurois dire iustement en quel estat est l'edition du Pollux de Mr Kuhnius, ny même si Mr Wetstein nous la donnera; y aiant très longtemps que ie n'ai pas esté à Amsterdam ou ce libraire demeure; les tres grandes affaires, que ma charge me donne, m'empeschant de quitter presque iamais cette ville; ie feray pourtant en sorte que vous serez eclairci sur cet article par ma lettre suivante.

Le Pere Boniour est-il si habile qu'il entend les antiquitez egyptiennes? il est donc l'unique en cette science; ie ne me souviens pas d'avoir iamais entendu parler de luy; est-il françois de nation, Monsieur? ie souhaite de voir sa dissertation latine, dont vous me parlez, auprès M. Cuper.

On me mande de Paris que Mr Vaillant est encore en vie et qu'il se porte bien.

Adieu, mon tres cher Monsr, je vous salue de tout mon cœur (1).

(1) Nicaise, dans son autobiographie, raconte que, « pour répondre à une invitation de M. de Witt, » il projeta un voyage en Hollande. De là, il serait allé « visiter Londres, Cambridge, Oxford, y pratiquer des savants, et y avoir des avantures aussi avantageuses peut estre que celles qu'il avait eues à Rome ». Malheureusement, le plaisir qu'il se faisait de ce voyage ne dura guère. Pendant que son tailleur lui confectionnait « un habit à la cavalière, conforme à l'usage du pays, dans lequel on ne voit ni soutanes, ni soutanelles, et où l'habit ecclésiastique a méchante figure », la guerre éclata!

---

§ 5.

LETTRE DE GALLAND

Antoine Galland, l'auteur bien connu de la traduction des Mille et une Nuits, *né à Rollot, près de Montdidier (Picardie) en 1646, mort à Paris le 19 février 1715. Au moment où il écrivit la lettre suivante, il était secrétaire de Nicolas-Joseph de Foucault, qui fut, depuis 1689 jusqu'à 1706, Intendant de la Généralité de Caen.*

XIX

De Caen.

A Monsieur
Monsieur l'abbé Nicaise, ancien chanoine
de la Sainte Chapelle de Dijon,
A Dijon.

A Caen, le 21 de nov. 1699.

Monsieur,

Je ne puis pas croire que vous soiez bien persuadé, comme vous me le marquez, que je vous aie oublié, nonobstant le long temps qu'il y a que je n'ai eu l'honneur de vous escrire. Certaines conjonctures, comme il est arrivé en cette occasion, peuvent bien m'empecher de m'acquiter de ce devoir; mais rien n'est capable d'effacer de mon souvenir une personne comme vous, que tant d'obligations en plusieurs manieres m'obligent d'y conserver pretieusement.

Vous avez eu connoissance de mon voiage à Paris. J'y ai fait un sejour de trois mois dans des occupations continuelles, tant pour faire de nouvelles acquisitions de medailles que pour d'autres commissions dont j'estois chargé; de sorte que tout mon temps fut emploié d'une manière à ne pouvoir en rien dérober pour entretenir nostre ancien commerce de lettres, quoique je fusse plus près de vous de la moitié du chemin. Tout ce que je pus faire fut de demander souvent de vos nouvelles à M. Pinsson (1), lorsque nous

(1) Sur ce Pinsson, ami de Nicaise, voir plus haut, p. 56.

nous rencontrions. Je n'ai pas esté moins occupé depuis plus de deux mois que je suis de retour, et je retourne à Paris apres demain avec M. Foucault, qui va y passer quelques mois. Sa presence fera que j'aurai plus de loisir et que je pourrai l'emploier quelque fois a recompenser le long silence dont vous vous plaignez.

M. Foucault (1) vous est tres obligé des nouvelles litteraires que vous lui avez envoiées et je vous en remercie de ma part, d'autant plus particulierement qu'il y a longtemps que je n'ai rien appris sur cette matiere par l'absence de M. Pinsson, le seul qui m'en apprend quelque chose lorsqu'il est a Paris, ou je pourrai bien me retrouver avant lui.

Je ne suis pas moins satisfait que vous de la sincérité de M. Cuper, touchant l'Auletes de M. Baudelot (2). La verité doit l'emporter pardessus tout autre interest. M. Baudelot est le meilleur homme du monde. Il a plusieurs belles connoissances, il aime les livres, les antiquitez et les medailles.

(1) Nicolas-Joseph Foucault, né à Paris le 8 janvier 1643, mort dans la même ville le 17 février 1721, était tout à la fois homme politique, archéologue et bibliophile. Sur l'Intendant, voir la notice de M. Desdevises du Dezert dans les *Mémoires de l'Académie de Caen*, 1875, p. 382 et suiv. L'Archéologue s'est signalé par la découverte à Vieux (Calvados) des ruines de l'ancienne cité des Viducasses. Enfin sa bibliothèque et son médaillier étaient justement renommés. Le manuscrit de « La cronique d'Elaine, lequel a esté orthographié par le commandement et requeste de tresnoble et puissans Loyse, dame de Crequi, Canapples et de pluisseurs aultres terres et seigneuries, par Alexandry, *manu propria* », manuscrit que possède la Bibliothèque de Lyon (Delandine 685, actuellement 582) portait naguère « le cartouche de Foucault ». Ce cartouche a malheureusement disparu, probablement à l'époque où la vieille reliure en bois a été remplacée par une « belle et solide demi-reliure ».

(2) Charles-César Baudelot de Dairval, numismate, né à Paris le 20 novembre 1648, membre de l'Académie des inscriptions en 1705, mort dans la même ville le 27 juin 1722. Nous lui sommes redevables des fameux marbres de Nointel, qu'il avait acquis des héritiers de Melchisedech Thévenot et qu'il légua à l'Académie. Voir Frœhner, *Les inscriptions grecques du Louvre*, 1865, p. VII et suiv.

Mais il a le defaut de ne pouvoir revenir de ses preventions, dont il est d'autant plus difficile de le guerir, qu'il s'y est engagé depuis longtemps, en se faisant un point d'honneur de penser d'une maniere differente de celle des autres. Je l'ai vu quelquefois a Paris. La mort de Mad[e] sa mere ne lui a guerres procuré plus de repos qu'il en avoit auparavant ; au contraire, il paroit que ses affaires vont plus mal. J'estois encore a Paris, lorsqu'il perdit un procez, qui n'estoit pas de peu de consequence (1).

L'augmentation de medailles pour nostre cabinet, que j'ai apportées de Paris, est de cinq à six cent, en or, en argent et en bronze, de toutes les grandeurs, et il y en a de tres rares. M. Foucault en a aussi apporté quelques unes de son voiage en Poitou, parmi lesquelles il y en a une de Germanicus qui n'a pas encore esté veue. Elle represente d'un costé la teste de ce Prince, avec cette inscription : GERMANCVS (pour GERMANICVS) TI. AVGVSTI F. AVG. N. Au revers, Germanicus paroit assis, tenant une patere de la main droite, la gauche appuiée au costé, avec cette autre inscription : CONSENSV SENAT. ET EQ. ORDIN. P. Q. R. Elle m'a fourni le sujet de quatre ou cinq lettres que j'ai ecrites a un savant P. Jesuite de Rouen, a qui j'en avois donné avis, lequel pretendoit par l'inscription et par le type de la medaille, que Germanicus avoit esté mis au rang des Dieux. Mais, pour lui prouver le contraire, je me suis servi de l'Arrest du Senat, donné touchant les honneurs qui lui furent rendus apres sa mort, et rapporté par Tacite (2), ou il n'est fait aucune mention de consecration. Mais il a de la peine a se rendre a mes raisons touchant le temps que la medaille a esté frapée, pretendant que ce fut sous Caligula

(1) Voir le *Bulletin du Comité des travaux historiques*, 1882, p. 240.
(2) *Annales*, II, 83.

fils de Germanicus. Mon sentiment est que ce fut sous Tibere, dans le temps que tous les honneurs portez par l'Arrest du Senat lui furent rendus, et il me semble plus soutenable que le sien.

Je crois vous avoir parlé de la teste d'Hippocrate trouvée dans nostre cabinet sur une medaille de l'Isle de Cos. Comme la medaille est fort petite, M. Foucault l'a fait dessigner d'une grandeur raisonnable, et j'ai fait, pour les mettre au dessous, ces quatre vers, que je soumets a vostre censure :

Hippocratis vultum, quam cernis reddit imago;
Divina in scriptis mens manifesta patet.
At scripta et vultum in corpus si junxeris unum,
Hippocrates, dicas, en mihi vivus adest.

Je suis toujours avec un tres grand respect,

Monsieur,

Vostre tres humble et tres
obeissant serviteur,

GALLAND.

J'aurai l'honneur de vous escrire a nostre arrivée a Paris pour vous en mander la nouvelle et nostre addresse (1).

(1) Dans une des lettres de Galland à Nicaise, que possède la Bibliothèque nationale, on trouve plusieurs « Epitaphes latins et français à la mémoire de M. de Segrais » (Manuscrits français, n° 9362, f° 96). On pardonnera à un éditeur normand, qui passe ses vacances près de Saint-André-de-Fontenay, de détacher du recueil l'épitaphe que Galland composa :

« Io. Reginaldi SEGRAESI Epitaphium.
« Me Cadomum genuit, morientem vidit et ipsum,
« Ossaque sunt parvo condita Fontenato.
« Quis qualisve fui si quæris, amice viator,
« Pro desiderio sint tibi pauca satis.
« Roma ut VIRGILIUM, SEGRAESUM Gallia dicit,
« Gallis qui cecini pascua, rura, duces.
« *Memoriæ eius devotissimus ac mœrens*
« *A. Gallandius posui.* »

Foucault avait pourtant dit : « Caveant amici ne malis carminibus oneretur tumulus Segræsi ! »

§ 6.

LETTRE DE SAUMAISE, FILS DE CLAUDE

XX

A Monsieur
Monsieur l'abbé Nicaise, chanoine
de la Ste Chapelle de Dijon,
A Paris.

Ce 18 décembre 1688 (1).

Il n'y a pas trop longtemps, Monsieur, que i'ay receü vostre lettre du 7 du mois passé, et ie croiois que ie ne vous y pourrois repondre par la nouvelle declaration de guerre (2), dans laquelle il paroissoit que le commerce de lettres fust aussi compris. Mais, puisque i'apprens qu'on peut s'escrire, i'ay trop d'interest a recevoir quelquesfois de vos nouvelles, pour ne pas repondre le plustost que ie puis, a vostre obligeante lettre.

Le Livre de Homonymis n'attendoit que la belle preface de M. Lantin pour paroistre (3); ainsi, l'ayant receüe, vous verrés ce traicté au premier iour, car ie ferai ce que ie pourrai pour que vous en ayïés un exemplaire, et, si ie ne le puis, ce ne sera pas ma faute, soiés en, ie vous prie, persuadé; ainsi, pour le plus seûr, ie vous conseille en ami, d'en arrher un

(1) Cette lettre n'est pas signée; mais l'attribution, faite par le Président Bouhier à l'un des fils de Saumaise, n'est pas contestable. L'opinion exprimée dans notre premier *Rapport sur les Manuscrits Bouhier*, 1880, p. 44, note 1, se trouve ainsi confirmée: la lettre du 15 mars 1685 est bien du fils de Saumaise.

(2) La déclaration de guerre par Louis XIV aux Provinces-Unies est du 26 novembre 1688.

(3) Le traité *De Homonymis hyles iatricæ, de manna et saccharo*, par Claude de Saumaise, parut à Utrecht en 1689, in-folio.

de Mr Lantin, a qui i'en doibs huict exemplaires. Cela n'empeschera pas que ie ne vous en fasse tenir un d'icy si *far si può*.

Je suis bien aise que ce Conseiller travaille à revoir la vie de feu mon Pere (1); ie lui envoiai dernierement encore quelques extraicts de lettres qui luy pourront servir, et en ay encore d'autres que ie lui addresserai au premier iour.

Il est vray qu'il doibt m'envoier mon Pollux, le seul livre qui m'est resté de ma Bibliotheque, graces à vostre bon ami Mr de H. (2), qui entre nous se seroit fort bien passé de la faire vendre comme il fist, et si i'avois quelque chose a regretter de ce naufrage universel, ce seroit assurement celle la seule. Mais comme i'avois appris à la posseder comme ne la possedant point, i'en ay faict, comme de tout le reste, un sacrifice entier, et sans peine.

Si vous pouvés avoir les notes de H. de Valois, elles n'aideront pas peu a l'Edition de ce vocabulaire.

La Milice Romaine s'est promenée par bien des villes de ce païs sans pouvoir trouver d'imprimeur; ie ne scay si elle sera plus heureuse dans la suicte ; i'y ferai du moins ce que ie pourrai, et il y a trop de raisons qui m'y obligent.

Je doibs un fort grand compliment à l'illustre M. Menage, pour avoir si bien deffendu la memoire de feu mon Pere son bon ami, contre l'iniuste attaque du sieur Baillet; chargés vous en, ie vous prie, lors que vous le verrés.

Obligés moi aussi, quand vous verrés M. de C. mon bon parent, de lui reprocher de ma part son silence et sa grande peur; car ie suis las de les lui reprocher moi mesme si inutilement, puisqu'il ne veut ne n'ose me repondre.

J'aurois presentement bien de bonnes nouvelles a vous

(1) Voir plus loin les lettres de Grævius à Nicaise.

(2) Bouhier a complété cette initiale en écrivant dans l'interligne : *Harlay*.

mander; mais, outre que vous les scavés peut estre aussi bien que nous, il est bon d'estre sobre sur ces matieres, dans un temps aussi gaillard que celui cy.

Adieu, mon cher Monsieur, en attendant un meilleur, croiés moi tousiours tout à vous, et vostre tres humble et tres obeïssant serviteur.

Si vous voiés Mr de M., faictes souvenir ce bon prelat qu'il a icy des parents et parentes, qui sont entierement à lui.

---

§ 7.

LETTRE DU PÈRE BONJOUR

Guillaume Bonjour, religieux de l'Ordre des Augustins, né à Toulouse en 1670, mort en Chine en février 1714.

XXI

A Monsieur
Monsieur l'Abbé de Nicaise,
docteur en Sorbonne,
à Dijon.

Rome, le 21 juillet 1699.

Monsieur,

J'ay receu les deux lettres, que vous m'aves fait l'honneur de m'ecrire, et dont l'une m'a été rendue par son Eminence Monseigneur le cardinal de Noris, qui a toujours beaucoup d'estime de votre merite; et l'autre êtoit addressée au compagnon de Msr. Prinsté. Vous me marques dans cellecy que vous y aves inseré un billet pour Monsieur Deseine (1): mais

(1) François-Jacques Deseine, né à Paris, mort à Rome en 1715, était libraire dans cette dernière ville. Il a publié, en 1699, un *Nouveau voyage d'Italie*, 2 vol. in-12.

je n'y en ay trouvé aucun; et j'ay appris qu'il avoit receu a même temps une de vos letres.

Je vous remercie de l'honneur que vous aves fait aux exemplaires de mes *Monumenta coptica* (1), les ayant distribué a des personnes d'un merite aussi distingué que le sont ceux que vous me marqués. J'aurois souhaité avoir augmenté cet essay de plusieurs autres observations. Mais vous scaves qu'on ne peut pas toujours faire ce que l'on veut.

J'ay bien feuilleté les inscriptions que Monsieur l'Abbé Fabretti a mis au jour: mais je n'y ay pas trouvé celle qui concerne vôtre Minerve. Son dessein a esté d'imprimer les inscriptions que Monsieur son pere avoit dans son cabinet. Et s'il y en a mis quelqu'autre, cella n'a esté que par raport a celles qu'il avoit. Je n'entre pas plus avant dans son dessein pour ne pas marquer la place qu'il auroit peu donner a cette inscription, puisqu'il est vray qu'il n'a pas oublié Minerve. Au reste son *Index* est fort sec, et n'ayde guere a trouver les matieres qui sont naturelement derengées dans un livre d'inscriptions. Son aage fort avancé l'a sans doute empeché de prendre un plus grand soin a le faire.

Je me rejouis que Msr. Prinsté aye esté continué procureur general de son ordre. C'estoit le souhait de tous ceux qui avoint le bien de le connoitre dans ce païs, tres persuadés de son merite pour un tel employ. J'ose bien prendre la liberté de vous prier, Monsieur, de le saluer de ma part, et de luy temoigner la joye que j'en ay.

Je suis avec respect, Monsieur,

Votre tres humble et ob. ser.,

Fr. Guillaume Bonjour, R. Aug. J.

(1) *Exercitatio in monumenta coptica seu ægyptiaca Bibliothecæ vaticanæ;* Rome, 1699, in-4°.

§ 8.

LETTRES DE SPANHEIM

Ezéchiel Spanheim, né à Genève le 7 décembre 1629, mort à Londres le 7 novembre 1710, remplit quatre fois les fonctions d'envoyé extraordinaire en France : en 1666, en 1668, de 1680 à 1689 et de 1698 à 1701.

La Société de l'Histoire de France vient de publier, sous le titre de Relation de la Cour de France en 1690, *un mémoire dans lequel ce savant homme d'État a consigné les observations qu'il fit dans notre pays; Paris, 1882, in-8° de LVII-462 pages. L'introduction, par M. Schefer, résume, d'une façon très intéressante, la vie de l'auteur.*

Plusieurs autres lettres de Spanheim à Nicaise se trouvent dans la collection déposée par Prunelle à la Bibliothèque nationale. Voir, dans le fonds français, le n° 9359, f°s 83 et suiv., 94 et suiv.

XXII

A Anvers, le 2 avril 1689.

Je n'aurois pas, Monsieur, differé jusques icy à vous témoigner, combien je suis sensible à l'honneur de vostre amitié, et toute la consideration particulière, que j'en fais. Ce qui n'est arrivé, que de l'attente où jestois d'une semaine à l'autre, de continuer ma route d'icy en Hollande, et d'en tirer plus d'occasion de vous rendre mes devoirs, que de ce lieu-cy. Cependant j'y ai reçeu les marques obligeantes de vostre cher souvenir, et dont la continuation me sera toujours précieuse. Je n'ay pas laissé dans cette attente, d'envoyer vos lettres à M. Græevius peu après mon arrivée par deça, et en suite de luy faire tenir le Pollux et l'Hesychius de feu M. Valois, par M. Menhier, qui avoit pris les devants. J'ay aussi eu icy reponse dud. sieur Græevius à mes lettres, et ainsi qui l'aura pû faire aux vostres et vous en rendre compte (1). Il me temoigne un empressement bien obligeant, et que je ne merite pas, pour nostre entreveuë. J'avois eu quelque sujet de craindre, qu'elle ne se feroit pas cy-tost, et

(1) Voir, plus loin, une lettre de Græevius à Nicaise, datée du 15 mars 1689.



que je pourrois avoir des commissions pour la Cour de Bruxelles, qui m'en auroient pû prolonger l'occasion. Mais comme mes souhaits et d'autres raisons me portoient à preferer le parti de continuer ma route pour me rendre auprès de mon Maistre, et me fixer à Berlin, je me vois en estat, Dieu mercy, de l'executer, par les derniers ordres que j'en ay reçeu, et de partir dès demain de cette ville, pour prendre mon chemin par la Hollande. Je n'ay pas eu lieu icy d'y exercer beaucoup ma curiosité, ou de m'y prevaloir de la conversation de savans. Il n'y a que le Pere Papebrochius (1), que j'y ay veu, et salué meme de la part de M. Grævius, qui m'en avoit prié. Il me parut homme d'esprit et de merite, et qui travaille actuellement aux *Acta sanctorum* du mois de juin, dont il me montra ce qu'il a de fait. Cependant il ne pretend pas en mettre rien sous la presse, d'un an ou deux. Je vis hier un petit Cabinet de medailles de feu Gevartius (2) qui a eu autrefois des demêlés avec Tristan (3), et a publié des *Electa* (4) et des Observations sur le poete Stace. Il avoit laissé un grand Commentaire sur le beau livre de l'Empereur M. Aurele, qui avoit esté envoyé autrefois à Blaeuî (5), pour l'imprimer, et qui doit avoir esté bruslé dans l'incendie qui arriva à la librairie dud. Blaeû. C'est au moins ce qu'en croit le petit fils dud. Gevartius.

(1) Daniel Papebroch, Jésuite, l'un des rédacteurs des *Acta Sanctorum* dits *des Bollandistes*, né à Anvers le 17 mars 1628, mort le 28 juin 1714.

(2) Jean-Gaspard Gevaerts, né à Anvers le 6 août 1593, mort dans la même ville le 23 mars 1666.

(3) Jean Tristan, sieur de Saint-Amand, numismate, né à Paris en 1595, mort dans la même ville en 1656.

(4) *Electorum libri III, in quibus plurima veterum scriptorum loca obscura et controversa explicantur, illustrantur et emendantur;* Paris, 1619, in-4.

(5) Le libraire dont Spanheim parle ici, et qu'il appelle successivement *Blaeuî* et *Blaeû,* est, sans doute, l'un des Blæuw, typographes et éditeurs hollandais, fameux au XVII[e] siècle.

Pour le Cabinet de medailles, il n'a rien que de commun, et les fausses melées avec les antiques. Mon passage par la Hollande me pourra fournir plus de matiere de vous entretenir des nouvelles *litteraires* de ce pays là. Je prendrai occasion de voir M. de Witt en passant par Dordrecht, et en ce cas là, ce ne sera pas sans luy faire quelque petit reproche de son silence à l'égard de ses bons amis à Paris, et parmi lesquels, vous, Monsieur, et Mons. Renaudot (1) tiendrez les premiers rangs. Je suis bien aise cependant d'aprendre, que vous ayiez en fin reçeu un dessein tel quel de sa medaille de Juppiter ΦΙΛΑΛΗΘΗΣ; et que v*ost*re Dissertation ne peut tarder de paroistre. Vous m'y avez d'ailleurs trop interessé par l'honneur que vous m'y faites, pour n'y prendre plus de part qu'un autre. Je m'attens aussi que v*ost*re Explication sur l'ancien Tombeau sera sous la presse, et dont le public vous aura de l'obligation. Je vois d'ailleurs par la v*ost*re que le livre du P. Hardouin contre M. Vaillant est publié. Je ne suis pas surpris d'aprendre que l'Auteur y garde son caractere. Pour l'endroit, que vous me touchez, où il parle de moy, comme je n'ay point mon livre de medailles avec moy, ni la memoire assez fraiche de ce que j'en dis, sur le sujet de cette medaille de Tarse, avec l'inscr. de ΚΟΛ. ΕΛΕΥΘ. et la reflection que j'en tire, au sujet de ce que dit S. Paul de soy, Act. 22.28, je ne vous en raisonnerai pas icy à fonds. Je puis seulement dire, que la qualité de *libera* ne pouvoit pas emporter avec soy la qualité de Citoyen Romain, que S. Paul s'y donne, et comme estant né tel : non plus que la meme prerogative de Ἐλευθέρα donnée dans les medailles et autres anciens monumens, à tant d'autres villes de la

(1) Eusèbe Renaudot, membre de l'Académie française et de l'Académie des inscriptions, né à Paris le 20 juillet 1646, mort dans la même ville le 17 septembre 1720.



Grece ou de l'Asie, ne tiroit pas après soy aucun privilege de Citoyen Romain pour ses habitans. Mais il faudroit que j'eusse mon livre en main et celuy du P. Hardouin, pour mieux juger de sa critique. M. Vaillant a un beau champ d'en faire une à son tour, sur le livre du P. Hardouin *de Nummis Urbium illustratis*. Je suis bien aise que le Pollux de feu M. de Saumaise est à Paris, et ainsi en lieu d'estre envoyé à M. Kuhnius. S'il entreprend le Pausanias, il ne pourra qu'y trouver un beau champ pour les curieux, et d'une grande etenduë. Mons. l'Evesque de Soissons (1) m'avoit aussi parlé du grand ouvrage de son ami sur l'ancienne Grece. Le public luy sera fort obligé, s'il en procure l'édition. J'avois veu la publication de l'Anti-Baillet dans le Journal de Holl*ande* du mois de Janvier. Je ne doute pas qu'il n'y ait des choses curieuses pour l'histoire litteraire des savans. Mais je crains que l'Anti-Menage ne luy fasse plus de deplaisir, que l'Anti-Baillet ne luy fera d'honneur. Je say bien que ce que vous touchés de son dernier compliment n'entrera pas dans celuy-là, et que cela ne parviendra pas jusques à M. Baillet, comme j'aurois bien du deplaisir que cela y eust aucune part. J'ay aussi là dessus toute la confiance deuë et en v*ost*re consideration pour une personne, qui en merite d'ailleurs par son age et par son merite, et en v*ost*re affection pour moy. Je vous en demande une nouvelle preuve en me conservant dans l'honneur du souvenir, quand vous en trouverez l'occasion, de nos illustres et bons amis de Paris, comme Mons. l'Evesque de Soissons, Messieurs d'Herbelot, Abbé Renaudot, M[r] et Mad. Dacier. Je vous demande aussi un compliment particulier pour Messieurs Menage et Bigot, si ce dernier est

(1) L'évêque de Soissons était alors Daniel Huet, dont le nom revient si souvent dans les lettres adressées à Nicaise.

encore à Paris, et sur toutes choses je vous prie de me croire avec une passion tres-sincère et tres-juste, Monsieur,

Vostre tres-humble et tres-obéissant serviteur,

De Spanheim.

Ma femme et n*ost*re petite vous sont bien obligées de l'honneur de v*ost*re souvenir et vous en rendent mille remercimens.

Je vous supplie encore, Monsieur, d'assurer Mons. du Court, que personne n'honore plus son merite, et ne fait plus cas de son affection que moy. Quand vous ecrirez à Mons. Toinard, vous aurez la bonté de luy temoigner s'il vous plaist, que pour n'avoir pû repondre à son obligeante lettre reçeuë sur mon depart de Paris, je n'en suis pas moins sensible à l'honneur de son souvenir, et moins prevenu de toute l'estime deuë à son grand merite. J'espere que mon passage par la Hollande me donnera plus d'occasion de le luy marquer moy-même.

XXIII

A Berlin, le 22 avril 1693.

Vous avez, Monsieur, tous les sujets du monde d'estre surpris d'un silence aussi opiniâtre, que j'ay gardé depuis quelque temps. Je vous supplie cependant de croire, que je n'en ay rien diminué de la consideration particuliere pour v*ost*re merite et pour l'honneur de v*ost*re amitié. Mais, comme durant ces conjonctures de guerre, il se presente peu d'occasion d'ecrire en vos quartiers, on est presque reduit malgré soy, à discontinuer des commerces, qui, d'ailleurs, ne sauroient que m'estre également agréables et avantageux. Je croyois y satisfaire durant la promenade, que j'ay esté engagé de faire à Hannover, à ce carneval dernier, et où j'ay eu

occasion de prattiquer M. Leibnitz, autant que les devoirs que j'avois à rendre à cette Cour là et à y prendre part aux divertissemens de la saison, me l'ont pû permettre.

C'est un personnage de bon esprit et de beaucoup de penetration, et qui excelle entr'autres, comme vous savez, dans les mathematiques. Nous avions eu deja quelque commerce de lettres ensemble, et j'ay eu communication par son moyen de la lettre de M. Vaillant contre le P. Hardouin, et de la derniere lettre de celuy-cy. J'ay mandé librement mon advis sur l'une et sur l'autre, à M. Leibnitz, qui m'en avoit donné part dans cette veuë, et je suis persuadé, qu'il y a beaucoup de choses, où ils n'ont raison ni l'un ni l'autre. Mais, après tout, la maniere d'ecrire d'Eumenius Pacatus (1), qui est agréable à l'égard du stile et du tour, est accompagnée de tant de presomtion, que cela luy oste tout le merite, qu'il pourroit pretendre, s'il s'y prenoit d'une autre maniere. Ce qui m'a le plus surpris dans sa derniere lettre, c'est de voir de la maniere dont il continue d'y parler de Josephe, comme d'un ouvrage de nul prix et supposé ! Il est vray, sans doute, qu'il y a bien des beveuës de l'auteur, ou par partialité pour sa nation ou par négligence; et, d'ailleurs, une infinité de fautes, qui s'y sont glissées par celle des copistes. Mais y a-t-il lieu pour cela de s'inscrire en faux contre tout l'ouvrage ? de le faire sans en donner en meme temps les preuves, qu'on croit d'en avoir ? de donner hardiment, et sans autorité, un démenti aux autheurs ecclesiastiques qui l'ont cité il y a plus de quatorze siecles, à ceux qui en ont fait l'ancienne version; au jugement qu'en a rendu un grand critique, tel que Photius; en un mot à tous les savans des siecles precedens et de celuy-cy. M. Toinard ne devroit-il pas en prendre occasion de publier d'autant plus tost son Harmonie

(1) Pseudonyme du P. Hardouin.

et toutes ses belles remarques sur les Herodes; etc.? J'ay encore esté surpris de voir l'indignité, avec laquelle M. le presid*ent* Cousin est traitté dans les lettres d'Eumenius Pacatus. Pour le P. Noris, je ne say si sa nouvelle dignité luy donnera tout le loisir requis, pour repondre à la maniere outrageuse, dont on y parle de luy. C'est une pitié ou plutost un malheur pour les lettres, quand elles ne servent qu'à les voir traitter avec si peu de rapport à leur veritable but, qui est d'instruire et de reprendre, quand il en est besoin, sans fiel et sans aigreur.

Mais pour ne m'étendre pas davantage sur ce sujet et pour vous dire quelque chose de mes occupations litteraires, je vous avouerai que je n'y puis pas donner tout le temps que je souhaitterois, et qu'il faut donner la plus grande partie aux devoirs de son employ. Mon Julien cependant continue à rouler sous la presse de Leipzig. Tous les ouvrages de cet Apostat sont achevés, et une partie des X livres de Cyrille contre luy, que j'y ajoûte, et dont vous me donnâtes le premier le conseil. Après quoy suivront les notes de l'edition de Paris du P. Petau sur Julien, et mes observations sur tout l'ouvrage, qui font tout ensemble un juste folio. Et comme la presse de Leipzig roule assez lentement, il y en aura encore pour le reste de l'année, si Dieu continue de me donner la vie et la santé. Cependant on imprime en Hollande mes Observations sur le poëte grec Callimaque. Ce n'est qu'à l'occasion de l'edition que le defunt fils de n*ost*re M. Grævius en avoit entrepris, et sur les grandes instances que l'un et l'autre m'en firent, sur quelque echantillon qu'ils en virent, sans que j'eusse jamais songé de rien publier sur cet auteur. Cependant la besogne a crû sous la main, sans y penser, et il se trouve qu'insensiblement j'ay trouvé plus de remarques à y faire, que je n'en avois mis en marge du Callimaq*ue* de l'edition de Mad. Dacier, et que j'ay fait presque un assez

grand Commentaire, au lieu de mes Notes marginales, que je croyois seulement de donner et d'eclaircir. Il est vray que la matiere de ces Hymnes, qui sont pleines d'esprit et de savoir, et qui embrassent une partie de la Mythologie ancienne, et quantité de belles choses qui s'y trouvent peu connues ou éclaircies jusques icy, m'ont donné quelque plaisir à les demêler, et à corriger et illustrer par mesme moyen, divers passages des auteurs anciens. Mais après tout je me suis repenti plus d'une fois d'y avoir mis autant de temps de mon loisir, que je pouvois occuper plus utilement.

Vous voyez, Monsieur, la franchise avec laquelle je continue d'en user avec vous. Je vous demande la continuation de v*ost*re precieuse amitié, et vous prie de croire que j'en ferai toujours une consideration particuliere, et que je suis avec verité,

Monsieur,

V*ost*re tres-humble
et tres-obéissant serviteur,
DE SPANHEIM.

XXIV

A Paris, le 31 mars 1698 (1).

Monsieur,

Il y a huict ou neuf jours que Mons. Anisson me rendit la lettre, que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, et qui n'a pû que me trouver fort sensible à des marques aussi cheres et aussi expresses de v*ost*re souvenir et de v*ost*re bien-

(1) Les trois lettres qui suivent ont été écrites pendant la quatrième mission de Spanheim en France. Les traités de Ryswyck ayant rendu la paix à l'Europe, l'Électeur de Brandebourg, futur roi de Prusse, chargea Spanheim de le représenter à Paris. L'audience que Louis XIV donna à l'Envoyé extraordinaire, pour recevoir ses lettres de créance, eut lieu le 18 février 1698. Nos lettres du 31 mars, du 5 mai et du 5 juillet 1698 suivirent donc d'assez près l'arrivée de Spanheim à Paris.

veillance. Je devois memes les avoir prévenu, en vous rendant compte de nostre heureuse arrivée à Paris, après un long et pénible voyage. Mais les distractions inévitables, qui l'ont suivi, et dont je ne suis pas encore debarrassé, ne m'en ont pas donné un moment de loisir. Ce qui m'a aussi empêché de m'aquitter encore d'aucun de mes devoirs envers des personnes dont j'honore le savoir et le merite, qui, dès mon arrivée par deçà, m'ont prévenu de marques oblijeantes de leur amitié. J'aurois eu une joye entiere si je vous avois pû embrasser icy en y arrivant, comme j'eus l'avantage de faire à mon départ. C'est une consolation, à laquelle, d'ailleurs, tous vos amis par deçà ne pourroient que prendre beaucoup de part. Mais il faut que la consideration de ménager v*os*tre santé nous soit plus chere, et c'est avec bien du deplaisir que j'ay leu ce que vous m'en dites dans v*os*tre lettre.

Je trouve, d'ailleurs, icy à redire entre nos habiles et savans amis, l'excellent Mons. d'Herbelot, mais qui après tout nous a laissé un bel ouvrage, qui le rendra immortel dans le souvenir des gens de lettres (1).

J'apris aussi avec regret, que l'illustre Evesque d'Avranche estoit dans son diocese, contre la coûtume qu'il avoit du temps passé de demeurer les hyvers à Paris, et jusques après Pasques. Le Bibliothecaire de Mons. l'Abbé Bignon m'en rendit il y a deux jours une lettre fort oblijeante sur mon Julien. L'honneur de son approbation me tiendra toujours lieu d'une grande recompense de mon travail.

Je ne say si on vous a fait tenir de la part de Mons. Grævius un exemplaire du Callimaque, qu'il vous a destiné,

(1) Barthélemy d'Herbelot, professeur de syriaque au Collége de France, né à Paris le 4 décembre 1625, mort dans la même ville le 8 décembre 1695. Son « bel ouvrage », ayant pour titre *Bibliothèque orientale ou Dictionnaire universel contenant tout ce qui fait connaître les peuples de l'Orient*, fut publié par Antoine Galland à Paris, en 1697, in-f°.



comme il a fait aussi au grand Evesque susdit. Je crains que vous ne trouviez l'un et l'autre, que j'ay eu bien du loisir de reste de m'amuser à écrire un assez gros volume d'observations sur les Hymnes de ce Poëte. Je ne vous repeterai pas icy ce que je crois vous avoir dejà mandé, et que je le dis dans la préface, comme je m'y suis engagé insensiblement. Si j'en croyois cependant les savans de Hollande, d'Angleterre et d'Alemagne, je n'y aurois pas tout à fait perdu ma peine.

Si le train, où je me trouve depuis quelques mois, à se preparer à un grand voyage, à voyager, et à s'occuper icy à tout autre chose qu'aux livres et à l'etude, devoit durer long temps, il me faudroit renoncer à l'avenir au commerce avec les lettres, et à songer à achever le second tome sur mon Julien et sur Cyrille, ou de donner une nouvelle edition et fort retouchée et augmentée de mon ouvrage sur les medailles (1), outre d'autres desseins assez avancés, qui aparemment mourront avec moy.

Pour ce qui regarde le cardinal Noris, il me doit suffire qu'il ait pris mon Julien et ma lettre en bonne part, et qui est un hommage ou même une reconnoissance que je devois et à son merite, et à l'honneur qu'il m'avoit de m'écrire le premier necdum purpurales, et de m'envoyer ses Epoches Syro-Macedonum.

Il n'y a presque de curieux de medailles par deça, que Mons. Vaillant, que je n'ay point encore veu, et qui nous va bien tost donner son grand ouvrage des medailles grecques. Il faut croire que cela l'occupe entierement, outre nostre grand eloignement.

(1) La troisième édition des *Dissertationes de præstantia et usu numismatum antiquorum*, composée de deux volumes in-f°, parut seulement en 1706, à Londres, où Spanheim était alors, en qualité d'ambassadeur du roi de Prusse.

Je ne peux dailleurs m'empecher de vous dire que je suis tres-satisfait de la veuë et de l'entretien de Mons. Anisson (1), qui me paroist avoir beaucoup d'agrement, d'esprit et de manieres avec beaucoup d'habileté et de discernement.

Au reste, Monsieur, il faut encore vous dire deux mots de ces deux Messieurs, qui auront l'honneur de vous rendre la presente. Le plus jeune est Mons. le Baron Fleming, fils du Mareschal des armées de S. A. E. mon Maistre (2), et l'autre son Gouverneur. Après avoir esté plus d'une année à Paris, ils vont faire le tour de France, et commencer par *vostre* ville. Je vous aurai une obligation particuliere, s'ils peuvent s'y prevaloir de vos adresses, et par la faveur de quelqu'un de vos amis, pour voir les curiosités de Dijon.

Ma femme et ma fille, qui sont icy de retour avec moy, vous rendent mille graces de l'honneur de *vostre* souvenir.

Je suis avec zele et verité,

Monsieur,

Vostre tres humble
et tres obeissant serviteur,
SPANHEIM.

XXV

A Paris, le 5 may 1698.

Monsieur,

Il y a quelque temps qu'estant allé chez Mons. Anisson, il me rendit la premiere lettre, dont il vous avoit plû de m'honorer, du 13 Fev. Je la reçeus avec toute la satisfaction, que je tirois de ces cheres marques d'un souvenir aussi oblijeant que le vostre. Je ne tardai pas à vous en rendre compte, et

(1) Jean Anisson, directeur de l'Imprimerie royale.

(2) Le comte Hans-Heinrich de Flemming, né le 9 mai 1632, mort le 28 février 1706, était alors feld-maréchal-général des troupes de Frédéric III, électeur de Brandebourg, le futur premier roi de Prusse.

vous écrire une assez longue lettre par Mons. le Baron Fleming, fils du Mareschal d'armée de son Alt. Elect[le] mon Maistre, qui avec son Gouverneur prenoit la route de Lyon par v*ost*re ville, et à qui je donnois lieu par meme moyen, de se prévaloir de vos favorables adresses en leur passage par Dijon. J'ay reçeu depuis, et assez tard après leur date, la faveur des v*ost*res du 7 avril, qui ne m'en font aucune mention. Ce qui m'a donné un deplaisir sensible, dans l'incertitude si cette lettre vous aura esté renduë, comme je n'aurois pas eu lieu autrement d'en douter; et ainsi si vous aurez receu ou non les assurances de la consideration particuliere, que je fais de l'honneur de v*ost*re souvenir et de v*ost*re affection. Comme j'y ay esté egalement sensible près et loin, je ne pouvois que me prevaloir a present du voisinage, et après memes y avoir esté prevenu aussi oblijeament de v*ost*re part, pour vous les renouveller. Ainsi, Monsieur, si mon malheur a voulu que cette lettre ne vous ait point esté renduë, et qu'au sortir de Paris ces Messieurs, qui en estoient chargés, ayent pris un autre route, dont je n'ay rien apris dupuis, je vous prie de ne l'imputer point à aucune négligence, que j'aye euë là dessus à v*ost*re égard. Je ne meriterois pas toutes vos bontés pour moy, si j'en estois capable. J'y répondois d'ailleurs à ce que vous touchiez dans la v*ost*re au sujet de nos bons et illustres amis de Paris ou de Rome, et pour mettre à leur teste, de Mons. l'Evesque d'Avranche.

Pour en venir à v*ost*re derniere, elle me fut rendue à Versailles par les soins de Mons. le Medecin Bourdelot (1), qui me fit l'honneur de m'y aborder une autre fois, et ainsi de

(1) Voir plus haut, p. 37, note 1. Ce docteur Bourdelot est le même que l'abbé Bourdelot, dont il est question p. 65. Il s'appelait en réalité Pierre Bonnet, était né à Paris en 1638, et mourut à Versailles le 19 décembre 1708. Son oncle, Pierre Michon, connu sous le nom d'abbé Bourdelot, lui avait légué sa fortune, avec la condition qu'il porterait ce titre.

me donner lieu de connoistre un aussi habile et honneste homme, et d'un nom connu de longue main.

J'ay veu quelquefois Mons. Galand, et en compagnie de son Mecenas Mons. l'Intendant Foucaut, qui à ce que j'en ay pû comprendre a un cabinet de medailles admirable.

Mons. Vaillant prit aussi la peine dernierement de venir céans et de m'entretenir de son ouvrage qu'il a sous la presse, et doit paroistre en deux ou trois mois. Il ne sera point accompagné d'aucune graveure ou dessein de medailles, dailleurs ne pourra qu'estre d'un grand usage pour le public, et sur tout pour les curieux. Je ne luy envïe pas d'en estre prevenu sur plusieurs matieres, qui y regardent les inscriptions de ces medailles grecques, sur tout qui y marquent leurs prerogatives de *Metropoles, Primæ, Autonomes, Libres, Neocores,* etc., sur quoy j'ay plusieurs choses prestes de longues mains, et dont j'avois dessein de donner quelques Dissertations separées, outre ce que j'en diroy dans la nouvelle edition et toute refonduë et augmentée de mes Dissertations *de Usu et Præst. etc.* Peut estre aurai-je encore quelque chose à glaner après luy.

J'ay eu par d'autres, que par Mons. l'Abbé du Bos, sa dissertation des 4 Gordiens (1).

L'Abbé Valemont, precepteur du fils du Marquis d'Angeau, et qui a deja donné divers ouvrages au public (2), m'a

(1) L'abbé Jean-Baptiste Dubos, né à Beauvais en décembre 1670, mort à Paris le 23 mars 1742, avait publié en 1695 une *Histoire des Quatre Gordiens prouvée et illustrée par les médailles*, Paris, in-12. — La thèse de l'abbé Dubos, qu'il y a eu non pas seulement trois Gordiens, mais bien quatre, est généralement condamnée. Elle fut combattue dès le XVII[e] siècle par Galland, *Lettre touchant l'Histoire des quatre Gordiens*, Paris, 1696, et par Gisbert Cuper, *Historia trium Gordianorum*, Daventriæ, 1696.

(2) Pierre le Lorrain, connu sous le nom d'abbé de Vallemont, né à Pont-Audemer le 10 septembre 1649, mort dans la même ville le 30 décembre 1721.



leu ces jours passés une Dissertation qu'il a faite sur la medaille de *Galliena Augusta*, pour prouver que ce n'est point par derision d'un prince aussi effeminé que Gallien, ni comme a crû le P. Hardouin, pour *Galliene Auguste*, mais à l'honneur d'une Galliena parente de Gallien, dont il est parlé par Trebellius Pollio (1).

Du reste, je vous puis dire de bonne foy, que bien que je sois deja icy depuis trois mois, à peine ay-je encore eu loisir de m'y reconnoistre et me debarrasser des occupations ou visites attachées à mon employ par deça. En sorte que je n'ay pû encore trouver un loisir suffisant pour me rendre à la Bibliotheque du Roy, et y consulter quelques Mss. que j'ay envie d'y voir. Ce que je trouve a redire dailleurs, c'est de n'avoir pas trouvé icy n*ostr*e illustre Evesque d'Avranche, et perdu l'esperance de l'y voir cet esté, comme on m'en avoit flatté. Je n'ay pu memes savoir encore, s'il y a quelque fondement ou non dans ce qu'on a debité, il n'y a gueres, dans une des gazettes d'Hollande, comme s'il y avoit eu quelque lettre de cacheyt, qui obligeoit ce grand homme de rester en Normandie. J'en ay eu une lettre latine fort oblijeante sur mon Julien.

Je croy que vous aurez reçeu à la fin l'exemplaire que je vous en ay destiné, il y aura près de deux ans; comme aussi le Callimaque, qui vous a esté envoyé par M. Grevius. Mes observations sur les Hymnes de ce poëte ont eu generalement plus d'approbation que je ne pouvois attendre du peu de temps que j'ay mis à les écrire, et sans avoir jamais eu cy-devant aucun dessein particulier d'en écrire et publier sur cet auteur. La matiere m'est creuë sous la main, et par la singularité des choses que je trouvois à y remarquer, et à quoy les commentateurs precedens n'avoient pas songé.

(1) « ... Per quandam mulierem, Gallienam nomine, consobrinam Gallieni... ». *Trebellii Pollionis Tyranni Triginta*, c. 29, § 3.

J'ay eu des lettres de M. Grevius, qui me mande que le Phedre de feu M. Gudius commence à paroistre. Il attend avec impatience la vie de feu Mons. de Saumaise, comme je fais de mon costé, et dans le dessein de le luy faire tenir, dès que je l'auroi entre les mains et parcouruë. Feu Mons. de la Mare me la fit voir peu après mon arrivée à Paris en 1680, qu'il y fit un voyage, mais dans un temps où une fievre, dont j'estois attaqué, ne me laissa pas lieu de la voir avec le soin requis. Il ne laissa pas de prendre en bonne part quelques remarques que j'y fis.

Je vous avois mandé par ma precedente lettre, que je trouvois Mons. Anisson d'un commerce agréable et d'un esprit superieur à ceux de sa profession.

Je repons à l'obligeante lettre de Mons. de la Mare, et suis avec verité,

Monsieur,

Vostre tres humble et
tres obeissant serviteur,
SPANHEIM.

XXVI

A Paris, le 5 juill*et* 1698.

Monsieur,

J'ay veu par vos dernieres du 26 juin, que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, ce que vous y touchez d'abord de la vie de Mr de Saumaise. Sur quoy, je me vois obligé de vous dire que je ne l'ay point reçeu jusques icy; bien que j'eusse envoyé il y a deja quelques semaines chez le Maistre des Comptes, qui a ordre de Mr de la Mare de me la délivrer, suivant l'avis et l'adresse que j'en avois reçeu de sa part. Il se trouva alors en Normandie, d'où on l'attendoit de retour en peu de jours. J'y ai renvoyé depuis, mais sans qu'on

m'en ait rien rapporté. Ce qui me fait d'autant plus de peine que j'aurois eu de satisfaction à parcourir la vie de ce grand homme, et a ne differer pas celle que le public en doit recevoir. Je serai bien aise que Mr de la Mare en ait quelque advis par v*ost*re moyen, afin qu'il ne m'en impute aucune négligence.

Quant à Mons. v*ost*re neveu, il est trop honneste et trop obligeant de vous avoir ecrit comme il a fait sur mon sujet. Ce que je dois à tous les gens d'honneur et de merite, ne le devrois-je pas au double à une personne qui vous appartient de si près! J'espere que vous en aurez eu de bonnes nouvelles depuis v*ost*re lettre.

Je suis glorieux d'ailleurs que mon Julien ne vous ait pas déplu (1). L'édition typis Regiis en eut sans doute esté plus belle, et, si elle se devoit faire un jour, et durant que Dieu m'eust conservé en vie et avec de la santé, je ne pourrois encore que la rendre meilleure. Je ne perds pas de veüe d'en donner la suite et d'achever l'ouvrage. Mais il me faudra plus de loisir que je n'en ay trouvé jusques icy depuis mon arrivée à Paris, où je n'en ay eu aucun jusques icy à employer aux lettres ou à l'étude. A quoy se joint l'incommodité de me voir obligé à rester dans un hostel garni jusques à la St Remy, que je dois entrer dans une maison de louage, à la rue St Dominique, vers belle chasse, fauxbourg St Germain. La rareté et la chairté des maisons à louer dans ce fauxbourg est montée à un point qui ne se peut dire, et n'a pas permis que j'aye pû en trouver plutost à me loger. Je m'estois flatté depuis peu d'en avoir une plus spacieuse et pour ce terme de la St Jean, mais qui m'est échappée par le different survenu entre le proprietaire et le locataire, qui m'en vouloit transporter son bail. Tout cela fait que je ne

(1) *Juliani Imperatoris Opera cum variorum notis, recensente E. Spanhemio, qui observationes adjecit;* Leipzig, 1696, in f°.

pourrai rien faire qu'à bastons rompus, et sans pouvoir mettre ordre à mes papiers, jusques à ce que j'aye une maison à moy.

Je crois que vous aurez reçeu le Callimaque, que M. Grævius vous a envoyé (1). Comme je ne suis pas l'auteur de cette édition et que je n'en suis que l'accessoire, le libraire ne m'en a pas donné des exemplaires pour en faire des presens à mes amis, et j'ay sçeu que M. Grevius vous en avoit destiné un, et qu'il estoit meme à Paris, il y a dejà quelque temps. La part que j'ay à cet ouvrage a eu plus d'approbation que je ne m'y estois attendu. M. et Mad. Dacier, bien que je n'y sois pas toujours de l'avis de celle-cy, en paroissent fort contens, et m'ont dit que je ne l'avois jamais repris ou suivi d'autre sens qu'avec raison.

Mes deux Exercitations sur la loy d'Ulpien XVII D. de statu hominum, touchant la constitution celebre de l'Empereur Antonin, *qua cives omnes in orbe Romano sunt effecti*, est deja imprimée et paroistra à la teste du IX tome *Antiquitatum Romanarum*, qui s'impriment par les soins de M. Grevius (2). Le VII et VIII viennent d'estre publiés, mais que je n'ay pas encore reçeus, non plus que les 2 tomes Antiq. Græcarum de Mr Gronovius. Il faut espérer qu'il y aura esté plus exact que dans le premier, où il a fait beaucoup de beveües et qui n'a pas répondu à l'attente qu'on en avoit.

(1) Cette édition de Callimaque, qui parut à Utrecht en 1697, enrichie des observations de Spanheim, avait été préparée par Théodore Grævius, digne fils de l'illustre savant dont on trouvera plus loin plusieurs lettres. Théodore Grævius étant mort, à vingt-deux ans, en 1692, le père acheva l'œuvre et la publia sous le nom de son fils: *Callimachi Hymni, Epigrammata et Fragmenta, ex recensione Theodori, J.-G. F., Grævii, cum ejusdem et aliorum animadversionibus*, 2 vol in-8°.

(2) *Orbis romanus, seu ad Constitutionem Imperatoris Antonini, de qua Ulpianus Lege XVII, Dig., de Statu hominum, Exercitationes duæ*. Ces deux dissertations ont été réimprimées à Londres en 1704, in-4°.

M. Dacier travaille à la vie de Platon, où il rendra compte de sa philosophie, et qui sera à la teste de la version de quelques Dialogues de cet Auteur, comme de l'Eutyphron, de l'Apologie de Socrate, du Phedon, etc. (1).

Le second tome de S[t] Jérôme du P. Martianay (2) est sous la presse et doit paroistre en peu de mois.

L'abbé de Vallemont, qui a déjà donné quelques ouvrages et demeure chez M. le Marquis d'Angeau, vient de publier une Dissertation sur la medaille de GALLIENÆ AUGUSTÆ (3), et qu'il m'avoit leuë manuscritte, avant de la mettre sous la presse. J'avois eu occasion d'en parler dans mes notes sur les Cesars de Julien, et sur ce qu'il introduit Gallien dans la posture et l'habit de femme et en luy reprochant sa mollesse ; à quoy je disois en passant *qu'on pourroit rapporter cette medaille d'or assez extraordinaire,* ce qui a esté suivi par M. Vaillant. Le P. Hardouin, dans son Seculum Constantinianum, pretend que GALLIENÆ AUGUSTÆ est mis pour GALLIENE AUGUSTE au vocatif, contre l'usage de pareilles medailles. L'abbé de Vallemont l'attribuë à une *Galliena* cousine de Gallien, dont il a trouvé par hasard, comme il dit, que Trebellius Pollio en parloit dans la vie de Gallien. Quoy que ce qu'il en dit ne soit pas demonstratif, je ne laissai pas de le conseiller à en donner part au public.

On m'a communiqué en confidence le *Seculum Constantinianum* du P. Hardouin, qui, à son ordinaire, est plein de paradoxes et de suppositions directement contraires aux

(1) Traduction publiée à Paris en 1699; 2 vol. in-12.

(2) Dom Jean Martianay, bénédictin, né à Saint-Sever-Cap, le 30 décembre 1647, mort à Paris le 16 juin 1717. Le livre ayant pour titre: *Sancti Eusebii Hieronymi, Stridonensis presbyteri, operum tomus secundus, complectens libros, editos ac ineditos, etymologicos, geographicos, quæstiones hebraïcas*, etc., parut à Paris en 1699.

(3) *Nouvelle explication d'une médaille d'or sur laquelle on voit cette légende GALLIENÆ AUGUSTÆ*, Paris, 1698, in-12. — Voir plus haut, p. 116.

Historiens et autres monumens contemporains, et qui ne tendent pas à illustrer, mais à renverser l'histoire par les medailles. Je vous en dirai une autrefois davantage, quand j'aurai eu loisir de le relire encore une fois.

M. de Meaux a donné une nouvelle Relation du Quietisme peu favorable à M. de Cambray. La dernière *Gazette de Hollande*, dans l'article de Rome, dit que le St Office defendra à M. de Meaux d'écrire davantage contre cet Archevesque. Cependant celuy la a gain de cause icy à la Cour.

Mais il faut vous dire, avant que finir, que *vostr*e medaille de Trajanus Decius, dont il vous a plu de m'envoyer l'empreinte, est singuliere pour la bordure et boucle au-dessus.

Je suis avec vérité,

Monsieur,

Vostre tres humble et tres
obeissant serviteur,

Spanheim.

---

§ 9.

LETTRE DE JOSEPH-MARIE SUAREZ

Joseph-Marie Suarez, né à Avignon le 5 juillet 1599, évêque de Vaison du 31 juillet 1633 au 17 mars 1666, mort à Rome le 7 décembre 1677 (1).

XXVII

Reverende admodum D^ne,

Supersunt apud me trinæ tuæ, quæ diu peregrinatæ tandem meas in manus simul peruenerunt semestre intra spatium. Quoad eas, quas ad me dedisti XVII Kal: IX^bris,

(1) Les manuscrits français n°s 9359 et 9361 contiennent plusieurs lettres de Joseph-Marie Suarez à Nicaise. Voir la cote 29 et les cotes 88 et suiv. du 9359, les cotes 80 et 81 du 9361. — Voir en outre, dans 9359, cote 55, une lettre de Louis-Alphonse Suarez, également évêque de Vaison.

in quibus de IV^r Ill.^mis *Episco*pis Gallis a Clemente 9° tam benigne admissis ad obsequia Sedi Apostolicæ debita (1), lætaris, ego etiam omnibus cum catholicis exsulto, et dissidia sub Clemente 8° (uti scribis) grassata, nunc exstincta ominor, atque insuper illa, quæ sub Clemente VII invaluerunt, sub Clemente quoque IX delenda, et sedente tam provido et tam benigno Pontifice pacem totius Ecclesiæ sarciendam. Agnoscit felicitatem suam Roma, dum ipsi applaudit; at ego bona noscens adhuc mea, ipsius assisto lateri, et venerabundus quocunque illum assector ad sacra templa procedentem, et procumbentem ad aras pro Sarmatia, proque Creta uberibus semper lacrymis auxilia divina exposcentem (2).

Quod attinet ad Sarmatiam, Michael a Koributh Jagellonides et e ducibus Lithuaniæ pius ac orthodoxus Rex justis electus comitiis lacrymarum fructus harum esse censetur (3). Cretæ Turcarum e faucibus eripiendæ spes omnis in Deo sita est et in subsidiis Pontificiis et Franco*rum*, quorum virtus quid non domet (4)?

Balusii Concilia Narbonensia nondum vidi, sed Chabassuti notitiam conciliorum percurri; auctiorem dicitur commisisse typis.

(1) Allusion au bref du 28 septembre 1668, adressé par Clément IX aux évêques d'Alet, d'Angers, de Beauvais et de Pamiers, qui s'étaient fait remarquer par leurs opinions jansénistes.

(2) Clément IX était alors très-préoccupé de l'idée de venir en aide aux Crétois assiégés par les Turcs.

(3) Michel Koribut, prince Wisniowieçki, descendait de l'un des frères de Wladislas Jagellon, et par conséquent d'Olgerd, grand-duc de Lithuanie. Né en 1638, il fut élu roi de Pologne le 19 juin 1669 et couronné à Krakovie le 29 septembre suivant; il mourut à Léopol le 10 novembre 1673. Si son règne eut quelque éclat, il le dut aux victoires de Sobieski, qui lui succéda sur le trône. Personnellement, Michel Wisniowieçki laissa croître l'anarchie et signa, avec la Porte, en 1672, la paix honteuse de Buczaç. M. Henri Martin, XIII, p. 324, dit: « Son règne fut une honte et une ruine pour la Pologne. »

(4) Les Turcs s'emparèrent de Candie, l'année même où Suarez écrivait, et Clément IX succomba à la douleur qu'il ressentit de cet échec.

Villæ Hadrianææ descriptionem ad te misit Em.^{mus} Card^{lis} Barberinus.

Pudet me quod clarissimis viris Baudot (1) et Moureau non præstiterim operam meam, perinde ut optassem; facultas defuit, et occasio, non voluntas, quam ipsorum modestia Neapoli elusit.

Quod præterea in epistola tua Kal. Januar. data ineuntem annum mihi faustum apprecaris, insueto nostratibus more, ipse inter sacra fortunat^{mum} tibi a Numine precatus sum, Eccl*esiast*icam usurpans consuetudinem, atq*ue* ob te morbo, quo per XL dies laborasti, liberatum, ut e tua XVI Kal. April. data didici, gratias eidem Numini maximas ago.

Slusium canonicum Leodien*sem* (2) ad custodiam Bibliothecæ Vaticanæ fama est minime venturum, itaq*ue* Gradius Abbas (3) munere illo fungetur, nisi Falconerius (4) intercedat.

Vitruvium cum Perroti commentario expeto peravide (5); sicut Huverardi can^{ci} Turonen' Historiam Musicæ (6), de qua et erudit^{mus} Donius (7) et Reu^{mus} Abbas Bona (8) jam scripserunt.

(1) François Baudot, archéologue, né à Dijon vers 1638, mort dans la même ville le 4 avril 1711.

(2) Jean-Gualter de Sluse, né à Liège en 1628, mort à Rome le 7 juillet 1687. Il fut élevé au Cardinalat le 2 septembre 1686 (voir plus haut, p. 42). On trouvera dans le manuscrit français 9359, n°s 33 à 48, dix-sept lettres de Sluse à Nicaise. Voir, en outre, le n° 87 du même volume.

(3) Étienne Gradi, né à Raguse en mars 1613, mort à Rome le 7 mai 1683.

(4) Octavio Falconieri, archéologue, mort à Rome en 1676.

(5) La première édition des Dix livres d'architecture de Vitruve, corrigés et traduits en français, avec des notes, par Claude Perrault, n'a paru qu'en 1673.

(6) René Ouvrard (voir plus haut, p. 42).

(7) Jean-Baptiste Doni, archéologue, né à Florence en 1593, mort dans la même ville en 1647.

(8) Jean Bona, né à Mondovi le 19 octobre 1609, cardinal en 1669,

Antiquæ vero Musicæ auctores Aristoxenus, et alii Græce sunt editi, vel eorum potius Eclogæ opere ex ingenti Constantini Porphyrogenetæ tamquam e naufragio reliquæ.

Abbatem Michaelem Angelum Riccium (1) et Petrum Bellorium (2) tuo nomine salutabo, a quibus et Logisticam et Monumenta Pictorum, publici juris ut faciant efflagitabo, sicut et Latium ab Athanasio Kirchero (3).

Bened^tus^ Millinus Romam omisit et totus est in Anastasio Bibliothecario ; dissertat^em^ Historicam de anno, quo natus est Christus, quoque passus, emisit in lucem.

Fran^cus^ Levera libellum de invicta veritate, anni, mensis et diei Passionis et Resurrectionis Christi, eiusque Nativitatis, anno superiore publicavit (4).

A Carolo Morono Abbate promissa dudum Colotii vita (5) latet adhuc, nec eam extorquere potui.

Perill.^tri^ D. Maræo (6) senatori rescribo, quemadmodum rescripsi perill.^tri^ Chevaneo (7).

Nili Abbatis jam opuscula tria typis excussa sunt Græce,

mort à Rome en octobre 1674. Bona avait publié, en 1663, un traité *De divina psalmodia*. Le manuscrit français 9359 contient dix lettres de Bona à Nicaise (cotées 7 à 14, 24 et 32) ; une onzième lettre se trouve dans le volume 9362, cote 4.

(1) Michel-Ange Ricci, né à Rome en 1619, cardinal en 1681. Deux lettres de Ricci à Nicaise se trouvent dans le manuscrit français 9362, n°s 6 et 7.

(2) Sur Bellori, voir plus haut, p. 82.

(3) Athanase Kircher, jésuite, né à Giessen le 2 mai 1602, mort à Rome le 28 novembre 1680.

(4) Rome, 1668, in-4, 126 pages.

(5) Ange Colocci, mort à Rome en 1549. Sa vie a été publiée à Rome en 1673; mais l'auteur est Frédéric Ubaldini, et non pas *Carolus Moronus*.

(6) Philibert de la Mare, Conseiller au Parlement de Bourgogne, né à Dijon le 13 décembre 1615, mort dans la même ville le 16 mai 1687; voir plus haut, p. 73 et 77.

(7) Jacques-Auguste Chevanes, né à Dijon le 18 janvier 1624, mort le 29 novembre 1690.

versaque Latine a me, plura lucem aspicient, bono cum Deo, antequam annus hic elabatur, notas etiam attexam (1); sed suis numeris absolutissimus est Tomus alter Pachymerii Græce itidem ac Latine a Possino cum observationibus (2). Et profecto eo in opere Chalcographorum et Sculptorum desudavit industria. Sed abutor patientia tua, proque trinis tuis trinas jam implevi paginas, ut aliquatenus meo muneri satisfaciam; esset autem in votis mihi deinceps sigillatim respondere singulis tuis, meamque tarditatem celeritate compensare. Veniam interea oro et ab amoris in me tui constantia impetraturum me confido, cum de mea dubitare nequeas. Ero namque, dum spiritus hos reget artus,

Romæ Kal.: sextilibus CIƆIƆCLXIX,
Reu[dæ] admodum D[nis] T[æ]

Servus dedit[mus]
Josephus Maria Ep*iscop*us VASIONENSIS
Assistens S[mi] D. M*agist*ri.

Fama est Ill[mum] Octavium Boldonium Mediolanensem Barnabitam E*pisco*pum Theanen*sem*, Auctorem Epigraphic[m] editorum Perusiæ a*nno* 1660, primum custodem Vaticanæ Bibliothecæ adhibitum, aliis insuper habitis, adeo valida fuit ser*enissi*mi Principis Etruriæ commendatio.

(1) *Nili tractatus, sive opuscula, J. M. Suaresius græce primum edidit, latine vertit ac notis illustravit;* Romæ, 1673, in-f°.

(2) *Pachymeris Michel Paleologus, sive historia rerum a Michaele Paleologo... gestarum, cum notis P. Possini;* Rome, 1666-1669, 2 v. in-f°.

§ 10.

LETTRES DE L'ABBÉ DE GONDI

Charles-Antoine de Gondi, premier ministre et secrétaire d'État du Grand-Duc de Toscane. En 1671 et en 1682, il représenta la Toscane à la cour de Louis XIV en qualité d'envoyé extraordinaire. — Les biographes citent, comme une particularité notable de sa vie, le fait d'avoir présenté au baptême le fils du célèbre comédien Giovanni-Andrea Zanotti. — Il mourut en 1718 (1).

XXVIII

Mr l'Abbé Nicaise. Dijon.

A Cerreto, ce 12 nove 1694.

Monsieur,

Je ne doute point qu'apres m'avoir escrite la lettre du 16 octobre, dont vous m'honnores, vous aures esté éclairci sur l'equivoque de la promotion au Cardinalat du Reverend Pere Noris; car le Pape n'a point fait encor de promotion et ce que sa Sainteté a fait dernierement pour cet illustre Religieux n'a esté que de le declarer Consulteur de la Sacrée Congregation du Saint Office. Je veux toutesfois esperer qu'il le sera, car le Sacré College aussy bien que toute l'Église ne sçauroient jamais faire de plus grande acquisition par son merite et sa proffonde doctrine. Vous aves cependant tres-bien fait de l'encourager de donner à l'Église son *Histoire des Donatistes*, et il se peut bien faire qu'il attende de s'en acquiter pour lorsqu'il aura esté honnoré du Chapeau rouge (2).

(1) Outre les quatre lettres que nous publions, nous connaissons treize lettres de l'abbé de Gondi à Nicaise; la plus ancienne est du 4 mars 1690, la plus récente, du 29 janvier 1701. Nos quatre lettres se placent donc dans la période de temps à laquelle elles appartiennent. — On trouvera ces treize lettres dans le volume 9361 des manuscrits français de la Bibliothèque nationale; elles sont cotées de 6 à 18.

(2) L'*Histoire des Donatistes*, que Mabillon dit avoir vue, écrite de la

A nostre retour à Florence, où le Grand Duc va se rendre dans peu, je fairay sçavoir à M. Bianchi tout ce que vous me mandes au sujet de Mr l'Abbé de Camps (1) et de Mr Morel qui se trouve à Armstat (2), dans l'esperance de pouvoir mettre au jour son grand ouvrage des Medailles.

Le Duc de Parme (3) a fait imprimer ses medaillons d'or des Cesars, et c'est un Pere Jesuite qui en a composé le livre, qui porte pour titre : *Li Cesari in oro del Museo Farnese*.

Je suis tousjours surpris plus que jamais de la grande vigeur de l'esprit de Monsr Nicolas, qui, à son âge, ne se lasse point de travailler comme il fait maintenant apres sa Comedie pastorale, dans laquelle il excellera à son ordinaire (4).

Je suis, avec tout l'attachement imaginable, et avec une passion extreme,

Monsieur,

Vostre tres-humble et
tres-obeissant serviteur,
L'Abbé de Gondi.

main de Noris, lorsqu'il passa à Florence, mais qui n'a pas été retrouvée dans les papiers de Noris, a été composée, par les éditeurs des œuvres posthumes du savant cardinal, à l'aide de matériaux « sans forme ni liaison », que l'abbé Noris, neveu du cardinal, leur communiqua. Voir Chaufepié, *Nouveau Dictionnaire historique*, Vo Noris, p. 97.

(1) François de Camps, historien et numismate, né à Amiens en 1643, mort en 1723.

(2) Sur Morell et son séjour à Arnstadt, voir plus haut les lettres de Leibniz à Nicaise, notamment p. 44. M. Amiet publie en ce moment (mars 1883), à Berne, un volume ayant pour titre : *Der Münzforscher Andreas Morellius ; Ein Lebensbild aus der Zeit der Bastille*.

(3) Le duc de Parme était alors un Farnèse, Ranuce II, né en 1630, mort le 11 décembre 1694.

(4) Augustin Nicolas, de Besançon, dont nous parlerons plus loin en éditant la lettre qu'il écrivit à Nicaise le 22 mars 1689.

XXIX

Mr l'Abbé Nicaise. Dijon.

A Florence, ce 16 decre 1695.

Monsieur,

Enfin le Pere Noris est Cardinal. Nostre Saint Pere fit la promotion de quatorze cardinaux le douze de ce mois. Deux ont esté reservés *in pectore summi Pontificis*, et douze ont esté declarés (1), c'est-à-dire l'archevesque de Boulogne Boncompagno, Tanara nonce à Vienne, Cavallerino nonce en France, Caccia nonce en Espagne, del Verme evesque de Fano, Sfondrato abbé de Saint-Gal, Tarugi auditeur de Rote, Sacripante sousdataire, Spinola gouverneur de Rome, le Père Ferrari dominiquain maistre du Sacré Palais, le Pere Noris augustin, et d'Arquien père de la Reine de Pologne (2). Je profitte de cette occasion pour vous asseurer que je fais des vœux pour toutes vos prospérités à ces Bonnes festes, et au renouvellement prochain de l'Année que je vous souhaitte longue et heureuse avec une multitude d'autres apres. Et vous prie de croire plus que jamais que l'on ne peut estre au dela de ce que je le suis avec une extreme passion,

Monsieur,

Vostre tres-humble et
tres-obeissant serviteur,
L'Abbé de Gondi.

(1) Voir, sur cette promotion, la première d'Innocent XII, le *Dictionnaire de Moréri*, édition de 1759, t. III, p. 237 et suiv. On trouvera dans le même Dictionnaire des articles biographiques sur les douze nouveaux dignitaires de l'Église.

(2) Henri de Lagrange d'Arquien, né à Calais en 1613, mort à Rome le 24 mai 1707, père de l'intrigante Marie-Kasimire, qui monta sur le trône de Pologne en même temps que son second époux, l'illustre Sobieski.

XXX

M. l'Abbé Nicaise. Dijon.

A Pise, ce 18e Janvier 1697/1698 ab Incarne.

Monsieur,

Je reçois vostre lettre du 27 decembre à laquelle je n'ay point d'autre response à faire que celle d'un million de remerciements à la continuation de toutes vos bontés pour moy, et de bons souhaits que vous me faites à ce renouvellement d'Année. Je vous asseure que, si tous ceux que je fais pour vous sont accomplis, vous n'aures plus rien à desirer dans la vie.

Je trouve que vous aves raison de vous plaindre un peu du silence de Monseigr le Cardinal Noris, mais il est à excuser, car son Emce est chargée d'affaires qui l'accablent. Si elle n'a point fait response à Monsr Spanheim, Envoyé de Brandebourg à Paris, peut estre ce ne sera point sa faute, mais que sa lettre aura esté perdeüe (1). Je vous promets que j'en seray instruit, car je fairay tout sçavoir à son Emce. Je dois ce soin à mondt sr Spanheim, qui a esté quelques années dans la mesme qualité d'Envoyé de Brandebourg à Paris lorsque j'y estois; j'ay beaucoup d'estime pour luy, pour son merite et pour sa doctrine. Peut estre il se souviendra de moy. Mr le comte Magalotti (2) me parle souvent de luy, dont il est ancien amy.

Je fairay sçavoir à Monsr Bianchi à Florence tout ce dont vous me charges de luy mander.

(1) Spanheim, dans sa lettre du 31 mars 1698 (*Suprà*, p. 112), se montre plein de déférence pour le cardinal Noris et ne lui reproche pas son silence.

(2) Lorenzo Magalotti, né à Rome le 13 décembre 1637, mort à Florence le 2 mars 1712.

Cependent je vous supplie de me croire avec tout l'attachement imaginable,

Monsieur,

Vostre tres-humble
et tres-obéissant
serviteur,
L'Abbé DE GONDI.

XXXI

M. l'Abbé Nicaise. Dijon.

A Florence, ce 24 juillet 1699.

Monsieur,

A mon retour dans cette ville, apres avoir passé quelques jours à la campagne, j'ay reçeu vostre lettre du 16 juin, et, comme elle est remplie des sentiments de bonté pour moy, vous juges bien par la du surcroy d'obligation que je vous en ay. L'on ne peut parler plus juste de ce que vous faites au sujet de la condamnation du livre de Monsr de Cambray; et Monsr de Meaux qui a tant merité dans cette occasion ne sçauroit jamais estre assez loüé avec toutes les belles et spirituelles compositions qui ont esté faites à sa loüange, et dont vous m'en faites mention en attendant de recevoir celles que vous me faites espérer de me faire tenir. J'informeray Mong^r le Cardinal Noris de tout ce dont vous avés la bonté de me parler sur son sujet, et je n'oublieray au mesme temps de luy mander la mort de Mr Page (1), et je le diray aussy à Mr Magliabechi (2).

(1) Le P. Antoine Pagi venait de mourir à Aix le 7 juin 1699.
(2) Antonio Magliabechi, que Mabillon qualifiait de « Bibliothèque vivante, » né a Florence le 29 octobre 1633, mort dans la même ville le 4 juillet 1714.

Je vous supplie de me croire tousjours aussy passionement que je dois l'estre,

Monsieur,

Vostre tres-humble et
tres-obeissant serviteur,
L'Abbé de Gondi.

---

§ II.

LETTRES DE PERIZONIUS

Jacques Perizonius, né à Dam, près Groningue, le 26 octobre 1651, successivement recteur à Delft, professeur à Franecker (1681) et à Leyde (1693), mort dans cette dernière ville le 6 avril 1715 (1).

XXXII

Reverendo admodum et illustri
Abbati
Claudio Nicasio
Cito *Parisios.*

Reverendo admodum et illustrissimo
Abbati
Claudio Nicasio
S. P. D.
Jac. Perizonius.

Miraberis haud dubie, et summo quidem tuo jure incusabis vel negligentiæ, vel inhumanitatis, vel si quid gravius excogitari potest, quod tribus tuis jucundissimis et huma-

(1) On trouvera, à la Bibliothèque nationale, dans le manuscrit français nº 9362, deux autres lettres de Perizonius à Nicaise; elles sont cotées 35 et 146.

nissimis epistolis, Septembri, Decembri et Januario mense datis, nihil omnino ad hoc usq*ue* tempus reposuerim, nec verborum saltem gratias retulerim tot tuis benevolentiæ et amicitiæ declarationibus mihi sane quam gratissimis. Sed idem ignosces haud dubie etiam, et serum hoc respondendi officium in meliorem partem interpretaberis, ubi audieris me superiori demum mense, vel exeunte Aprili accepisse simul omnes tuas epistolas, modo memoratas. Scilicet Clariss. Grævius, dum suas volebat tuis ad me adjungere, de die in diem ut ferme fit, et ut est vir ille occupatissimus variis negotiis, ad illud usq*ue* tempus, quod modo significavi, tuas simul et suas distulit. Sic factum, Vir Illustrissime, ut nihil dum literarum a me receperis, quum ceteroqui nihil jucundius mihi sit, quam instituto jam tecum literario hoc commercio in perpetuum uti ac frui, et hoc nomine Ampliss. Wittio nostro (1), qui ejus commercii tuæq*ue* amicitiæ conciliator mihi fuit, multum me debere profitear. Quod si deinceps tuis subinde literis me mactare et cohonestare non dedignaberis, poteris quidem pristina ratione eas mittere ad Cl. Grævium, virum optimum et nostrum communem amicum, sed et poteris forsan per vestros Bibliopolas ad Amstelœdamenses Bormium, Waesbergium, vel Wetsteenium (2), eas curare, inde ad me perferendas. Wittius si nondum rediit, in singulas pene horas exspectatur, futurus Dordracenæ urbi, primariæ in Batavis, patriæ suæ, a Secretis et Actis. Quam mihi navare voluisti operam, Humanissime Nicasi, in conferendis tot Valerii Maximi exemplaribus, nimia profecto fuit, nec ullis a me officiis pensari potuisset, imo nec unquam vel cogitatione id postu-

(1) Jean de Witt. Voir plus haut, p. 85.

(2) Jean-Henri Wetstein, né le 25 mars 1649, mort le 4 avril 1726; la librairie qu'il fonda à Amsterdam a publié d'excellentes éditions des auteurs anciens et modernes.

lare vel optare fuissem ausus. Ceterum si quæ collationes istic haberi et mea pecunia mihi comparari poterunt, et si ea in re tuam mihi non gravaberis addicere operam, res mihi præstaretur gratissima, et sumtus eam in rem factos lubenti et grato animo restituerem (1). Nostin' etiam an *Atrebatensis* ille Codex, cujus toties meminit Pighius, et qui mihi videtur quantivis fuisse pretii, in instructissima Regis vestri Bibliotheca forsan compareat? Mihi in hac Academia, literaria quædam controversia incidit cum Viro Amplis. Ulrico Hubero, multis contentionibus celebri, de *Prætorio*, et loco Pauli ad Philipp. I, 13 (2). Edidimus jam uterq*ue* binas Academicas dissertationes, sed quæ jam iterum typis describuntur, et in unum conjungentur volumen, ut sic lector utramq*ue* partem audire, et causam cognoscere possit. Post ferias has æstivas exspectare te illud opusculum jubeo, cui additam videbis diatriben de Descriptione Augustea, quam memorat Lucas, II, 2 (3). Cangæi vestri Glossarium sequioris Græcismi, et curas ad Chronicon Alexandrinum nullus dubito fore eruditissima et digna tanti viri nomine et gloria (4). Utinam multos ad id instar ferret hoc seculum! Si qua tibi coniunctio cum viro eximio intercedit, eum ut meis verbis quam honorificentissime salutes rogo.

Vale et me amare perge.

Franequeræ a.d. XX Junii 1688.

(1) Perizonius réunissait tous les éléments d'une étude sur Valère-Maxime, étude à laquelle il a fait plusieurs fois allusion, notamment dans ses *Animadversiones historicæ*, t. II, p. 67 et suiv., mais qui ne paraît pas avoir été terminée.

(2) Sur les différends de Perizonius avec le savant jurisconsulte Ulric Huber, voir le *Dictionnaire de Chaufepié*, v° Huber, note L. La querelle devint si vive que les contemporains se demandèrent *quis ignis occultus tantam flammam concitaverit*, *quis aluerit*.

(3) *Dissertatio de Augustea Orbis terrarum descriptione*, *et loco Lucæ eam memorantis;* Franecker, 1682, in-4°.

(4) Le *Glossarium*, de du Cange, *ad Scriptores mediæ et infimæ Græcitatis*, parut l'année même où Perizonius écrivait à Nicaise. Le *Chronicon Paschale* fut publié l'année suivante.



XXXIII

Eruditissimo Viro et perquam Reverendo Abbati
Claudio Nicasio
S. P. D.
Jac. Perizonius.

Auspicia hujus anni non modo in memoriam mihi revocant officium dudum adeo tibi debitum, sed penitus in ruborem me dant, unde quî me expediam aut emergam, salva fronte, vix scio. Sed tua me adjuvabit comitas in difficili hærentem luto. Neq*ue* vero nullas habeo, quas excusare possim, tam diuturni et indecori silentii rationes. Nam præterquam quod vix occasio nobis hic suppetat literas Divionem usq*ue* mittendi, nisi habeamus Parisiis, cujus fidei et curæ curandas permittere possimus, quotidianis etiam negotiis in molesto hoc docendæ juventutis munere, et hac hominum luce ac frequentia, in qua latere et mihi meisque Musis cavere, ut volo, vix possum, ita distringor, ut Amicis sæpe paria ac debita reponere nequeam. Accedunt curæ in Aeliani Varia, quæ dudum cœptæ perfici et absolvi debent, et quicquid superest subsecivi temporis occupant, et sibi jam quasi jure suo vindicant, dum non tantum varias quasdam lectiones colligo, sed textum recenseo, versionem prorsus emendo, commentarium cum in verba, tum maxime in res ipsas ab auctore traditas vel tantum designatas subjicio (1). Sed quum hæ jam curæ ultimam brevi manum sint subituræ (nam XIII liber jam prelum exercet), in posterum omnem in hoc officii genere bonam a me copiam bona fide

(1) L'édition de la *Cl. Æliani Sophistæ Varia Historia* parut à Leyde en 1701, 2 vol. in-8°. Elle mit aux prises l'éditeur d'une part avec Gronovius, d'autre part avec Leclerc, et la mauvaise humeur de Perizonius se manifesta si bien qu'elle motiva l'intervention des Curateurs de Leyde.

tibi juro, modo nos pariter Deus Opt. Max. aliquandiu etiam superstites sinat. Cui vota facio studiosissime, ut te certe non modo hujus seculi ultimo hoc anno, sed et sequenti seculo, diutissime incolumem et sospitem tibi, tuis amicis et humanioribus literis servet.

Novi quod hinc nunciem haud multum est. Prodierunt nuper postumæ Epistolæ itinerariæ Tollii, ex hac regione usque in Hungariam extremam, cum notis Henninii (1). Collega meus, Jac. Gronovius, acerbissimum edidit libellum contra Dodwellum, Anglum, de ætate Scylacis illius, cujus habemus Periplum (2), quem ille antiquiorem asseverat, quam fecit Dodwellus, qui eum demisit usq*ue* ad, vel post, tempora Polybii, in quo faventem sibi habet Suidam. Thesaurus Antiquitatum Romanarum apud nos jam absolutus est et ex officina dudum exiit in publicum (3). Nunc Typographi meditantur denuo edere omnia opera Erasmi Roterodami (4). Clericus Amstelœdami superiore anno dedit nobis Harmoniam Evangelicam, et Parrhasiana, quæ satyra est in eruditos omne genus (5). Lomeierus, qui de Bibliothecis et Lustrationibus, atq*ue* alia scripsit, nuper fato functus est (6). Apud vos quo tandem loco habeatur scripta Harduini chronologica (7)?

(1) Les *Epistolæ Itinerariæ* de Jacques Tollius furent publiées à Amsterdam, en 1700, par les soins et avec des notes de Henri-Christian Henninius.

(2) *Appendix ad Geographiam antiquam, qua continetur examen Dissertationis Dodwellianæ de Scylacis ætate*; Leyde, 1699, in-4°.

(3) Le *Thesaurus Antiquitatum romanarum* de Grævius, composé de douze volumes in-folio, fut publié à Utrecht de 1694 à 1699.

(4) L'édition annoncée des œuvres d'Erasme fut publiée à Leyde de 1703 à 1706; elle se compose de dix volumes in-folio.

(5) Jean Leclerc, né à Genève le 19 mars 1657, mort à Amsterdam le 8 janvier 1736. Son *Harmonia evangelica* et son *Parrhasiana* parurent à Amsterdam en 1699.

(6) Jean Lomeier, né à Zutphen en 1636, mort dans la même ville le 2 décembre 1699, auteur de plusieurs Mémoires d'érudition.

(7) Sur le Père Hardouin, voir plus haut, p. 21.

Quibus utique omnia studia sacra et profana ludibrio exponuntur certissimo, dum traditionis vetustæ auctoritas, licet inani tantum asseveratione, ita convellitur et rejicitur prorsus. Quando vixerunt ex illius sententia, qui tot nobis tam diversi generis, styli, argumenti scripta supposuerunt, tot Historias finxerunt ? Nullum quidem est periculum ne quis ejusmodi deliriis aures præbeat, quæ ideo ne refutationem quidem ullam merentur, sed tamen miror, quam ille ex iis lauream quærat, et quam iis patientiam Vestrates præstent, quum, si vera esset ipsius sententia, nihil amplius ex Antiquitate probari posset, deficientibus idoneis testibus, atque ita æque incertum foret, utrum genuina sit Scriptura sacra, cui tamen omnis Ecclesiæ auctoritas superstructa est, ac quivis alius antiqui temporis Auctor (1). Sed hæc viderint alii.

Tu, Vir præstantissime, vale et vive diu felix, ac me ama.

Lugduni in Batavis, a. d. IV. Eidus januarias CIↃ IↃCC.

(1) Le jugement que Perizonius porte ici sur l'œuvre du P. Hardouin était celui de presque tous ses contemporains. Ce singulier érudit soutenait que, à l'exception des Œuvres de Cicéron, de l'Histoire naturelle de Pline, des Géorgiques de Virgile, des Satires et des Épitres d'Horace, de quelques Fastes et d'un petit nombre d'inscriptions, nous n'avons pas un seul monument authentique de l'Antiquité. Toutes les autres œuvres, grecques ou latines, sacrées ou profanes, seraient donc supposées et elles auraient été fabriquées au XIII[e] siècle par une société de faussaires hostiles à la religion. — C'était, comme le dit Perizonius, une *inanis asseveratio* et jamais le P. Hardouin n'a donné au public les preuves dont il se croyait armé. Quel était son but en rejetant ainsi toute autorité ? Perizonius fait très bien remarquer que, si les auteurs profanes cités par les anciens docteurs de l'Église ont été supposés au XIII[e] siècle, les prétendus docteurs de l'Église ne sont pas plus anciens. Une fois admise la fausseté des monuments de l'Histoire ecclésiastique, l'Écriture sainte devient suspecte à son tour, et ainsi de suite. — Les Jésuites le comprirent si bien que, en 1708, ils désavouèrent publiquement les opinions de leur confrère et obligèrent ce pieux sceptique « à sortir de ses préventions. »

§ 12.

LETTRES DE GRÆVIUS

Jean-Georges Grævius, né à Naumbourg le 29 janvier 1632, professeur à Duisbourg (1656), à Deventer (1658) et à Utrecht (1661), historiographe de Guillaume III roi d'Angleterre, mort à Utrecht le 11 janvier 1703.

La Bibliothèque nationale possède beaucoup de lettres de Grævius à Nicaise; on en trouvera trente-deux, dans le volume 9359 du fonds français, sous les cotes 124 à 154 bis.

XXXIV

Viro Reverendo et Illustri
Claudio Nicasio, Canonico
Divionensi.
Lutetiam.

Viro Reverendo et Illustri
Claudio Nicasio Canonio *(sic)* Divionensi
S. P. D.
Joannes Georgius Grævius.

Quas laudes tibi gratesque dicam, vir amplissime, cum non solum tuum dolorem de obitu Nicolai Heinsii (1), quem ut vivum amavi et feci semper plurimi, sic mortui memoriam semper colam, et ejus desiderium nunquam exolescet, litteris mihi acceptissimis testatum fecisti; sed et præstantissimum poetam vestrum Monetam (2) incendisti ad epicedion hoc pangendum (3), quod brevi cum ejus elogio et aliis

(1) Nicolas Heinsius, philologue et homme d'État, né à Leyde le 29 juillet 1620, venait de mourir à La Haye le 7 octobre 1681.

(2) Bernard de La Monnoye; voir plus haut, p. 19.

(3) Grævius fait ici allusion à une innocente manie de l'abbé Nicaise, qui sollicitait de tous côtés des vers en l'honneur de ses amis défunts. La Monnoye était un de ses tributaires habituels; mais le poète bourguignon joignait souvent l'épigramme à l'aumône : « Bien que je ne con-



non paucis virorum clarorum carminibus typis mandabitur. Quod si ullo studii officiique genere vobis aliquando probare potero, quam gratum mihi munus istud vestræ pietatis, quo amicissimum mihi virum ornastis, acciderit, vehementer lætabor; vos autem intelligetis, omnia, quæ a grato et vestri studiosissimo homine possunt expectari, a me vobis parata esse, et semper fore. Quod velim vobis persuasum sit et exploratum. Gaudeo quoque te celeberrimum Menagium inflammare ad novam Diogenis Laertii editionem adornandam, eamque committendam nostris hominibus (1). Quam primum ad nos perferetur, ut typis politioribus consignetur mihi erit curæ. Utinam et senatores vestros, amplissimum De la Mare et Lantinum (2) excitare posses et permovere, ut nostræ fidei credere vellent Salmasii tomum tertium Plinianarum exercitationum, sive de homonymis Hyles Iatricæ commentarium (3), illamque fidem, quam olim publice in præfatione illius libri a se edita et ad me missa, liberare. Habeo enim Amsterodami, qui illico ei publicando manus velit admovere, bibliopolam, præsertim nunc blandiente hac pacis spe! Vale, vir præstantissime, et me amare perge, ac CL. Monetæ plurimam dic salutem. Trajecti Batavorum, A. D. III KL. April. Julianas CIↃ IↃC XXCII.

noisse le P. Rapin que par sa prose françoise et que je n'aie jamais lu le moindre vers latin de sa façon, je ne laisse pas sur sa réputation de le croire un grand poëte. Je me réserve à en juger plus sûrement lorsque la lecture m'aura mieux informé de son mérite. Cependant, Monsieur, comme les éloges poétiques ne tirent pas à conséquence, je ne fais nulle difficulté de vous envoyer ces petits brins de fleurs, que vous jetterez, s'il vous plaît, de ma part sur son tombeau. » (Lettre du 8 novembre 1687; Bibl. nat., F. fr. 9359, F° 175.)

(1) Cette nouvelle édition des observations et corrections de Ménage sur Diogène-Laërce parut seulement en 1691 à Amsterdam, en 2 vol. in-4°.

(2) Philibert de la Mare et Jean-Baptiste Lantin, conseillers au Parlement de Bourgogne, étaient, comme nous l'avons déjà dit, p. 30, note 1, légataires des manuscrits laissés par le grand Saumaise.

(3) Sur cet ouvrage de Saumaise, voir plus haut, p. 99, note 3.

XXXV

Viro Clarissimo
Claudio Nicasio Canonico
Divionensi.
Divionem.

Præstantissimo viro
Claudio Nicasio Canonico Divionensi
S. P. D.
Joannes Georgius Grævius.

Quam ego nunc caussam afferam tam diuturnæ intermissionis litterarum, cum tu tanta sollicitudine tarditatem responsionis excuses? Ego vero, qui multo longioris tarditatis reus sum, quomodo culpam hanc expiabo? Patieris, spero, tibi satisfieri, si et ad tuam multis luculentis argumentis ex litteris tuis perspectam bonitatem, tanquam ad aram supplex fugero, deprecans tantæ cunctationis meritam pœnam; et si cognoris non parvam hujus culpæ partem sustinere iter in Vbios, cui eram accinctus cum Julio superiore tuæ mihi litteræ traderentur, et cui tres menses fuerint imperdendi, cum vix tot hebdomades in illo cogitassem exigere. Reversum tanquam fluctu quodam oppressit occupationum moles, quæ ne nunc respirare me sinit. Sed cum nec hæc profectio, nec occupatio noxam omnem possit diluere,

Veniam petimusque damusque vicissim.

Velim tamen tibi persuasum exploratumque sit me in tuenda, quam faustis, ut augurari libet, auspiciis iniimus, amicitia nullum officii studiique munus esse in posterum prætermissurum. Amplissimis senatoribus Lantino et Lamario salutem quæso dicas meo nomine verbis amantissimis, ut et eruditissimo Curtio, iisque fidem facias, bibliopolam Amsterodamen-

sem, meam secutum auctoritatem, recepisse, se περὶ ὕλης ἰατρικῆς commentarium separatim editurum, et statim proela moturum, cum ad nos exemplum ejus operis fuerit perlatum. Persuasi enim ei id magis e re illius futurum, si tanquam novum opus, non tanquam appendix Plinianarum Exercitationum lucem adspicexerit (*sic*) hic fœtus postumus magni viri. Possunt in hoc opere viri eximii periculum facere, quod si ex ipsorum sententia publicabitur, cetera quoque Salmasii inedita opuscula nobis submittere licebit, in quibus, pro meo erga tantum heroem cultu, in lucem protrahendis meum studium, curam et industriam nunquam desiderabunt. Nec deerit opera mea excellentissimo Lantino, si suas ad Diogenem Laertium observationes, aut illustrissimo de la Toison, si ad Empyricum Sextum dissertationes in latinam linguam translatas mihi credere fuerit dignatus. Utinam vel Gallicas, si prodierunt, mihi videre liceret! Quando publici juris fiet Vita Salmasii, quam olim litteris mandat amplissimus Lamarius? quem jubeo expectare vitam Nicolai Heinsii, cui memoriæ prodendæ nunc incumbo. Vivit ne Salmasii filius, quem ante hoc octennium hic vidi, et ejus frater, quem litteris impallescere mihi prædicabat? Si vivit vobiscum, salveat, ut et politissimus Moneta, cui velim significes Amsterodami prodiisse Petri Francii (1) poëmata, qui nunc fere solus post Heinsii obitum poeticæ dignitatis laudem in his terris sustinet. Utinam per te tuo commodo rescire liceat quid apud vos in vestra Urbe prodierit proximis annis. Meorum officiorum ratio vicissim tibi constabit, si qua affulserit occasio rebus id declarandi. Vale, vir ornatissime, et me ama. Trajecti Batavorum prid. Id. Novemb. CIↃ IↃC XXCII.

(1) Pierre Fransz; voir plus haut, p. 88, note 1. Grævius annonce à Bernard de la Monnoye la publication d'un Recueil d'élégies, d'églogues et d'épigrammes de Fransz, publié en 1682, à Amsterdam, sous ce titre : *Poemata*; un vol. in-12.

XXXVI

Viro Amplissimo
Claudio Nicasio, Canonico
Divionensi.
Divionem.

Viro Nobilissimo
CLAUDIO NICASIO
S. P. D.
Joannes Georgius Grævissimus.

Litteræ tuæ novissimæ Idibus Augusti scriptæ Novembris demum Idibus mihi sunt redditæ. Citius poterant ad ultimos Indos ac Seres perferri. Moram hanc excusat illustris Spanhemius, ejusque culpam assignat diuturnæ rusticationi, et absentiæ ab urbe. Quas kalendis exarasti Februarii pervenerunt ad me mense Martio cura Menagii τοῦ πάνυ. Iis illico, pro meo in te studio et observantia, reposui responsum, quod ad Mouwenum, qui nostro ad vestrum Regem oratori est a manu, misi. Video idem fatum hujus epistolæ fuisse, quod binarum tuarum, quas ad me dedisse narras, præter has, quas commemoravi. Eas enim nullus vidi. Doleo vehementer illarum voluptate mihi fuisse carendum, cum quod tuis omnibus mihi nihil sit acceptius, tum quod semper ex iis cognoscam de re litteraria scitu dignissima. Meas quoque nollem intercidisse, vel hoc uno nomine, ne suspicionem officii negligentius culti tibi dederint, quem inprimis amo, et a quo amari valde lætor. Velim igitur tibi sit persuasissimum, me in officii religione tuenda nihil curæ prætermisisse, nec commissurum unquam ut litteras meas, omneque studii genus, quod a me proficisci potest, desideres. Culpam superioris temporis luat fortuna utrique nostrum infesta, quæ nos defraudavit fructu jucunditatis suavissimæ,

quam ex mutuis litteris capimus. Nostrum vero est hanc sarcire jacturam in posterum litterarum assiduitate. En dextram ! in me nulla erit mora. Tempestatem illam atrocem, quæ politioribus artibus apud vos incubuit, spero jam aut detonuisse, aut brevi desævituram. Ne sinint superi, ut in Gallia, illa omnium elegantiarum officina, cultus quoque litterarum, ut in cetera fere Europa, exolescat. Apud nos satis omnia frigent, et ille pristinus ardor rem litterariam ornandi consenuit. Amsterodami tamen prodierunt Hermanni Witsii de Aegyptiacorum sacrorum cum Hebræis collatione libri tres (1), contra Marshamum, quibus accesserunt de decem tribubus Israelis, et legione fulminatrice duæ diatribæ; ἀποθέωσις Homeri, quæ in Kircheri Latio habetur, a Gisberto Cupero illustrata, cum explicatione gemmæ Augusteæ, et variorum numismatum ac inscriptionum antiquarum (2); Antonii van Dalen de oraculis ethnicorum duæ dissertationes, cum libello de consecrationibus gentilium (3); Lugduni vero Batavorum exercitatio Jacobi Gronovii de morte Judæ (4). Sub prœlis sudat ibidem Isaaci Vossii Catullus (5), Lucæ Holstenii notæ in Stephanum de Urbibus (6),

(1) Hermann Witsen, théologien, né à Enkhuysen le 12 février 1636, mort à Leyde le 22 octobre 1708, publia en 1683, à Amsterdam, un ouvrage intitulé *Ægyptiaca*, dans lequel il soutint cette thèse que les Égyptiens ont emprunté leurs rites sacrés aux Hébreux.

(2) *Apotheosis seu consecratio Homeri, cum explicatione gemmæ Augusteæ*; Amsterdam, 1683, in-4°, auctore Gisberto Cupero.

(3) Antoine van Dalen, né à Harlem le 8 novembre 1638, mort dans la même ville le 28 novembre 1708, publia à Amsterdam, en 1683, la première édition de son ouvrage *De Oraculis veterum ethnicorum*; in-8°.

(4) *Exercitationes academicæ de pernicie et casu Judæ proditoris*; Leyde, 1683, in-4°.

(5) Isaac Vossius, né à Leyde en 1618, mort à Londres le 21 février 1689. L'impression de son *Catullus*, dans lequel la pudeur n'est guère ménagée, fut commencée en Hollande. Mais, défense ayant été faite à l'imprimeur de continuer, elle fut achevée en Angleterre. L'ouvrage parut à Londres en 1684, in-4°.

(6) Luc Holstenius, né à Hambourg en 1596, mort à Rome le 2 fé-

Amsterodami Diogenes Menagii, hic Theseus Meursii, cum ejus paralipomenis de populis Atticis (1), quem te jubemus expectare. Simul ac prœla reliquerit, tu eum videbis ac tuus Sponius. Epistolæ quoque Ciceronis ad Atticum brevi lucem videbunt, et vita Nicolai Heinsii, ante primam certe hirundinem. Salmasianus περὶ ὕλης ἰατρικῆς commentarius, si in typographia regia typis illis splendidioribus mandabitur, gaudebo. Sin cum illustri viro, qui hæc præclara meditabatur, ista spes est extincta, et Salmasiani heredes voluerint hunc herois thesaurum ex tenebris istis in publicum hic proferri, si ad me mittetur, curabo ut statim Amsterodamenses manum illi admoveant, et qua vos ipsi volueritis forma prodeat. Sed nolim tamen te ullam invidiam hujus negotii caussa subire. Satis mihi tua fides est spectata. Si qui maximi viri lucubrationes has possident, noluerint eas cum eruditis viris publice communicari, cur nos laborabimus? Amplissimo Curtio et filiis Salmasii nobilissimis quæso ut salutem nuncies et mea deferas officia. Natu minimum hic vidi ante decennium, quem valere volumus. Pro pulcherrimi Sponii miscellaneis tibi gratias egi in epistola, quæ periit (2). Nunc paucis tantum tibi affirmo, gratius nullum munus mihi offerri potuisse. Quot enim et quam insignia antiquitatis monumenta ignoraremus omnes cum magno detrimento, si ea non tanto studio collegisset vir eximius, et luce publica donasset. Plurimum illi debebimus non nos solum, sed omnis posteritas, quam diu cultiori doctrinæ suum constabit decus.

vrier 1661. Ses *Notæ et castigationes in Stephani Byzantini* Ἐθνικά, Leyde, 1684, in-f°, sont une œuvre posthume, éditée par Th. Rycke.

(1) *Theseus sive de ejus vita; accedunt Meursii Paralipomena de Pagis atticis et Excerpta ex Jacobi Sponii Itinerario*; Utrecht, 1684, in-4°.

(2) Jacob Spon, né à Lyon en 1647, mort à Vevey (Suisse) le 25 décembre 1685; ses *Recherches curieuses d'antiquités* ont paru à Lyon, en 1683, in-4°; les *Miscellanea eruditæ antiquitatis*, furent publiées également à Lyon, en 1685, in-f°.

Heinsiana bibliotheca vendita est Aprili superiore. Ut tamen tibi aliunde tertium tomum notarum Grotii in novum fœdus eruam mihi erit curæ. Nam in auctionibus non nunquam occurrit. Te vicissim rogo ut Bullialdi (1), Rigaltii (2) et Vallesii (3) de populis fundis libellos apud vos editos Divione, quos frustra diu quæsivi (4), mihi emas. Pretium aut Spanhemio, aut Menagio, aut cui jusseris, renumerabo. De Sparta, ad quam Veneti me sollicitarunt, cum mihi gratularis, multum te amo. Nihil etiam nunc decrevi de hoc negotio. Responsum expecto litteras ad meas nuperius scriptas ad virum nobilissimum, qui mecum egit de hac re. Nostri me sibi multis modis devinciunt, ne quid novi moliar. Si quid decrero, tu ex me rescisces. Nihil mihi posset optatius accidere, quam tui complexu frui. Num pluribus accessionibus aucta sint Sponii Miscellanea pervelim scire. Facile hic inveniam, qui illa omnia sit editurus, si et edita, et quæ nondum prodierunt, huc voluerit mittere. Salmasii in Epictetum utinam præstaret Lamarius ! Vale, vir præstantissime, et me ama. Trajecti KL. Decembribus CIↃ IↃC XXCIII.

(1) Ismaël Boulliaud, astronome, né à Loudun le 28 septembre 1605, mort à Paris le 25 novembre 1694, auteur d'une *Dissertatio de populis fundis*; Strasbourg, 1656, in-8°.

(2) Nicolas Rigault, érudit, né à Paris en 1577, garde de la Bibliothèque du Roi de 1615 à 1645, mort à Toul en août 1654.

(3) Henri de Valois, né à Paris le 10 septembre 1603, mort dans la même ville le 7 mai 1676, était issu d'une famille noble de la basse Normandie. Le nom des Le Valois se rencontre souvent dans les annales de Caen (Voir *Mémoires de la Société des antiquaires de Normandie*, t. XXX, 1880, p. 1 et suiv.). C'était pour un de ses parents qu'avait été construit le château de Fontaine-Etoupefour, naguère l'un des plus charmants spécimens de l'architecture civile à la fin du XVI° siècle. En visitant, il y a quelques années, les ruines de cette belle demeure, nous avons relevé, sur une pierre brisée, tombée d'une des fenêtres de la toiture, l'inscription suivante, que M. de Caumont avait vue en place sans pouvoir la déchiffrer exactement : LVD. VALESIVS | HAS CÔSTRVI | IVSSIT AEDES | 1583.

(4) Les dissertations d'Henri de Valois, de Nicolas Rigault et d'Ismaël Boulliaud *de Populis fundis* ont été réimprimées à Amsterdam, en 1740, par les soins de Pierre Bürmann.

XXXVII

Viro Clarissimo
Claudio Nicasio, Canonico
Divionensi.
Divionem.

Viro doctrina et dignitate conspicuo

CLAUDIO NICASIO

S. P. D.

Joannes Georgius Grævius.

Quanto tu magis omnes humanitatis numeros implesti, me litteris amantissimis non unis sollicitando, variique generis officiis devinciendo, tanto mihi ipse implacabilius irascor, qui tam longa cunctatione culpam contraxi inexpiabilem. Colorem, quem obducam tantæ tarditati, nullum invenio. Non infitior debitum, pœnam, quam meritus sum gravissimam, non deprecor, nisi pro pœna tibi erit, conscientia peccati, quæ me cruciat, et confessio non honestissima. Quicquid de me statues, dependam, modo persuaderi tibi patiaris, me nec tui, nec nostræ amicitiæ oblivione cessasse, sed subinde intervenisse fatale quid ac nec opinum, quod officii persolvendi cupidum retardavit. Si, omni sinisteriore suspicione de hoc silentio diuturno deposita, mecum redieris in gratiam, ipse mecum quoque redibo in gratiam, et non committam in posterum, ut malim culpam deprecari, quam culpa carere. In fascem, quem inscripsi CL. Sponio, conjeci exempla epistolarum ad Atticum quatuor (1), Sponio, tibi, Nobilissimo Curtio, nec non Lamerio debita. Illis adjeci

(1) *M. T. Ciceronis Epistolarum ad Atticum libri XVI, ex recensione J. G. Grævii, cum ejusdem animadversionibus, et notis integris..*; Amsterdam, 1684, 2 vol. in-8.

duo Thesei Meursiani (1) exempla. Alterum tibi, alterum Sponio volo tradi. Hos libros velim accipias testes perpetuæ meæ in te fidei. Epistolarum ad Atticum duo cetera exempla, cures quæso tradenda Curtio et Lamario. Fata nostrique proceres me non siverunt Italiam hac gleba, cui quasi sum adscriptus, mutare. Quod si tempus et mearum rerum ratio tulisset in beatissimam illam terram sedes transferre, ac per Burgundiam vestram eo contendere, nihil profecto tui amicissimi hominis complexu mihi accidere potuisset optatius. Tantum vero tibi debeo pro tam effusa comitate, qua me tam amanter invitas iter illuc facturum, ut apud te divertam, ut gratiam tuo in me studio parem referre nunquam possim. Habebo tamen semper, quam diu mei meminero. Amo quoque te plurimum de desideratissima dissertatione de populis fundis, quam mihi dono misisti. Habebis brevi ἀντίδωρον tertium tomum annotationum Hugonis Grotii in Novum Fœdus, quem diu frustra quæsitum tandem inveni. Quam primum invenero, cui recte tradi possit, mittam eum ad communem amicum nostrum Menagium. Nicolai Heinsii (2) bibliotheca dudum, cum tuæ mihi redderentur, erat vendita, non bibliopolis, hoc enim alienum est ab hujus gentis moribus, sed publice singuli libri per aliquot dies licitatoribus proponuntur. Plerique vero carissime fuerunt venditi, magno concursu emtorum ex variis Europæ regionibus. Inter non nullos rariores mihi cesserunt Julii Celsi paralipomena de rebus Julii Cæsaris in Gallia gestis, quem librum editor Cæsaris in usum Delphini in proœmio negat se in ulla bibliotheca potuisse reperire (3). Quid fit commen-

(1) *J. Meursii Theseus sive de ejus vita liber singularis;* Utrecht, 1684, 1 vol. in-4°.

(2) Heinsius était mort à La Haye le 7 octobre 1681. Voir plus haut, p. 137.

(3) Grævius en donna une nouvelle édition à Amsterdam, en 1697, à la suite de son *C. J. Cæsar, cum notis Vossii;* in-8°.

tario Salmasii περὶ ὕλης ἰατρικῆς, et secunda parte notarum in Epictetum? Officinam Regiam Parisiensem, si operum horum edendorum curam susceperit, merito præferunt omnibus. Nos gaudebimus, et applaudemus. Sin forte, quod nolim, ea spes morte Colberti evanuit, ubi mihi maximi illius viri fœtus postumos credere voluerint, ut nitide typis Amsterodamensibus describantur quam primum, mihi erit curæ. Nam est etiam nunc qui sumtus operamque offert. Ubi hæc lucem adspexerint et vobis se probarint, videbimus ut et de bellica re Romanorum Gallicæ dissertationes hic protrudantur. Antonii Ricciardi commentaria symbolica Venetiis publicata superiore seculo (1) hic nemo vidit. Perscrutatus sum hoc nomine præstantissimas, quas in his terris extare novi, bibliothecas et exquisitissimas, consului φιλοβίβλους plurimos frustra. Alia quercus erit excutienda. Hic modo prodiit Jacobi Gronovii dissertatio (2), qua Fabretto iratius respondet, qui in libro de aquis Romæ (3) eum vellicarat. Ejusdem oratio quoque modo publicata est, qua Romulum non in Italia natum, sed ex Asia in Italiam venisse contendit (4). Jacobi Perizonii decem dissertationes humaniores, plenæ bonæ frugis, variæque doctrinæ, cis paucos dies volitabunt per ora virum (5). In illis magnorum scriptorum veterum παροράματα quoque nonnulla notantur. Jubeo te proximo vere Meursii Themidem Atticam, sive de legibus Atticis librum ineditum expectare, qui modo ex Suecia mihi missus est, et

(1) Antoine Ricciardi, né à Brescia vers 1520, mort dans la même ville en 1610, auteur de *Commentaria symbolica, quibus explicantur arcana ad mysticam, naturalem et occultam rerum significationem attinentia*; 2 vol. in f°.

(2) *Responsio ad cavillationes Raphaelis Fabretti*; Leyde, 1685, in-8°.

(3) *De aquis et aquæductibus veteris Romæ*; Rome, 1680.

(4) *Dissertatio de origine Romuli, recitata 23 die octobris, cum alterum stationis suæ quinquennium commendaret*; Leyde, 1684, in-8°.

(5) *Animadversiones historicæ*, ...; Amsterdam, 1685, in-8°. Bayle appelait cet ouvrage l'*Errata des historiens et des critiques*.

nunc prœla nostra subibit (1). Sequetur ejusdem Piræus, hoc est de portu Atheniensium, et de regno Lacedæmoniorum diatribe, nec non in Chrestomathiam Procli notæ (2). Accepi et auctaria non nullorum librorum, quos vir diligentissimus vivus ediderat, et curis post secundis amplificarat. Ex Anglia, si frons libri non fallit, nuperius sunt allatæ de variis bibliorum versionibus et editionibus exercitationes criticæ anonymi, quibus accedit refutatio libelli, quem Isaacus Vossius suæ de Sibyllis disputationi subjecerat contra Simonium (3). Is exercitationum harum parens videtur esse, et frons libri fallere. Primum folium in Anglia procul dubio fuit impressum, cetera vero, si recte video, hic terrarum. Mecum communicarunt amici hisce diebus specimen novorum bibliorum polyglottorum, quorum editionem idem auctor, credo, molitur, longe alius formæ, quam qua fuerunt Complutensia, Antwerpiensia, Parisina, Anglica. In horti Malabarici quinto tomo jam desudant operæ. Sequentur novem alii. Samuelis Pufendorfii rerum a Gustavo Adolpho, et Christina ejus filia gestarum usque ad tempus, quo regnum abdicavit, commentarius ex Regiis tabulariis depromtus et conflatus in hac urbe editur (4); Amsterodami vero anatome maximæ formæ, valde, ut aiunt ἰατρῶν παῖδες, accurata; nec non nec non Hugonis Grotii epistolarum, cum quas legatus ad Reginam et regni proceres de

(1) La *Themis Attica* de J. Meursius parut, en effet, à Utrecht, en 1685, in-4°, IV-152-18 pages. La lettre dédicatoire à Samuel Pufendorf est l'œuvre de Grævius.

(2) *Joannis Meursii de Regno Laconico libri duo; de Piræo liber singularis, et in Helladii Chrestomathiam animadversiones;* Utrecht, 1687, in-4°.

(3) Richard Simon, né à Dieppe le 13 mai 1638, mort dans la même ville le 11 avril 1712.

(4) *Commentariorum de rebus Suecicis libri XXVI, ab Expeditione Gustavi-Adolphi Regis in Germaniam ad abdicationem usque Christinæ;* Utrecht, 1686, in-f°.

publica re, tum quas exaravit de studiis optimis ad viros doctos. Si posset aliquando Josephi Mariæ Suaresii libellus inveniri de foraminibus, quæ in veterum ædificiis conspiciuntur, qui prodiit Lugduni (1), valde lætarer. Non donum peto, ne me putes tam perfrictæ frontis esse. Pretium cui jusseris illico renumerabo. Scripsi æstate superiori de hoc libello quoque Sponio. Eas litteras recte curatas esse ex te intellexi. Vale, vir eximie, et me ama. Trajecti Batavorum, D. XIII Octob. Dionys. CIↃ IↃC LXXXIV.

XXXVIII

Viro clarissimo
Claudio Nicasio, Canonico
Divionensi.
Divionem.

Viro virtute et doctrina conspicuo
Claudio Nicasio
S. P. D.
Joannes Georgius Grævius.

Anno superiore tibi misi epistolas ad Atticum et Meursii Theseum. Recte curatus esse hos libros per CL. Sponium fidem mihi fecit ejus epistola (2). Misi et duo alia exemplaria Tullianum epistolarum Divionem, alterum amplissimo La Mare, alterum Nobilissimo Curtio inscriptum. Nunc accipis tomum tertium notarum H. Grotii in novum Fœdus, quem te

(1) *De foraminibus lapidum in priscis ædificiis*; Lyon, 1652, in-8°. Grævius voulait sans doute réimprimer dans son *Thesaurus* cette dissertation de Suarez ; mais il est probable que ses recherches demeurèrent infructueuses. Plus heureux que son devancier, de Sallengre a trouvé le *De foraminibus* et l'a inséré dans le t. I de son *Novus Thesaurus antiquitatum romanarum*, La Haye, 1716.

(2) Voir plus haut, p. 145 et suiv.

desiderare significabas olim (1). Brevi habebis Meursii Themidem Atticam (2), et Tullium de officiis (3), si hæc vobis reddita esse intellexero. Hic prodierunt Jacobi Perizonii Observationes Historicæ (4) et Stephani Le Moine συλλογὴ Græcorum patrum cum pereruditis notis (5). Uterque liber ætatem feret, si his artibus pretium suum honosque manebit. Lucem quoque vidit Campegi Vitringæ, professoris Franeckerani (6), Archisynagogus, sive de veteris Synagogæ constitutione liber (7), et Theodorici Gronovii specimen observationum ad Pandectarum, quos cum Florentino codice commisit, procemium (8). Quid fit Salmasii opere postumo περὶ ὕλης ἰατρικῆς ? Lutetiæ ne typis committetur (9)? Nostrorum bibliopolarum prœla parata sunt ad opus istud edendum, si vestra cunctantur. Sed hoc vestri est consilii. Vale, vir eximie, et me ama. Trajecti, A. D. X. KL. Maias CIↃ IↃC *LXXXV*.

(1) Voir plus haut, p. 146.
(2) Voir plus haut, p. 147 et suiv.
(3) Grævius avait-il déjà publié une édition du *De officiis ?* Les bibliographes ne citent que ses éditions de 1688 et de 1691.
(4) Voir plus haut, p. 147.
(5) Etienne Le Moyne, né à Caen en octobre 1624, pasteur à Rouen puis docteur de l'Université d'Oxford et professeur de théologie à Leyde, mort le 3 avril 1689. « Caen n'a pas donné la naissance à aucun autre homme qui ait égalé son érudition. » Huet, *Origines de la ville de Caen*, 1702, p. 595. — Poleni a inséré dans le tome II de son *Thesaurus*, faisant suite aux *Thesauri* de Grævius et de Gronovius, une *Epistola* de Le Moyne *de Melanophoris*. — L'ouvrage dont parle Grævius a pour titre : *Varia sacra, seu sylloge opusculorum græcorum ad rem ecclesiasticam spectantium* ; Leyde, 1685, in-4°.
(6) Kempe Vitringa, orientaliste, né à Leuwarden le 16 mai 1659, mort à Franecker le 31 mars 1722.
(7) *Archisynagogus*; Franecker, 1685, in-4°; réimprimé en 1696, in-4°, sous ce titre : *De Synagoga vetere*.
(8) Laurent-Théodore Gronovius, frère de Jacques, a publié à Leyde, en 1685, in-8°, *Emendationes Pandectarum juxta Florentinum Exemplar examinatarum*. Voir Max Conrat, *Das florentinische Rechtsbuch*; Berlin, 1882, p. X, n. 1 et suiv.
(9) Voir plus haut, p. 99.

XXXIX

Viro Illustri Claudio Nicasio

S. P. D.

J. G. Grævius.

Cum domum rediissem ex itinere non unius hebdomadis, sperabam me illico tuis litteris, quas ante abitum acceperam, respondere posse, simulque tibi mittere vitam Petiti (1); sic enim mihi constitutum erat, præcipue cum magna ejus pars jam sit typis mandata, et non nisi unicum folium restet imprimendum, cum carminibus Francii, Sladii et Munckeri, quæ iis, quæ tu subnectebas, adjeci (2). Sed, cum de die in diem nobis illudat librarius, moras nectens nescio quam ob caussam, suo certe damno, nolui ego diutius officium differre, ne nimis longa illius intermissione aut negligentiæ aut oblivionis reprehensionem incurram. Non omittam tamen hominem lentissimum urgere, ut tandem imponat finem his libellis, et convitio, spero, illos extundam, cum tantillum restet profligandum. Tertius Salmasianarum exercitationum tomus est absolutus, restant indices. Cis duas summum tres hebdomades in publico cum prioribus antehac editis comparebit (3). Illustrissimus Lantinius prologos adornavit, qui erant præfigendi. Eos jam confectos esse scripsit Salmasio. Utinam illi circa hoc tempus ad nos possent deportari. Nullus dubito quin ornamento sint futuri huic operi. Sed longiores moras typographi vix ferent. Scribet cras Salmasius

(1) Pierre Petit, médecin et homme de lettres, né à Paris en 1617, mort dans la même ville le 12 décembre 1687.

(2) Grævius publia à Utrecht, en 1689, l'*Homeri Nepenthes* de Pierre Petit, avec un éloge de l'auteur par l'abbé Nicaise.

(3) Cette deuxième édition des *Plinianæ Exercitationes* de Saumaise, ouvrage capital de ce grand érudit, ne parut à Utrecht qu'en 1689.

Lantino, et rogabit, ut præfationes suas illico jubeat deferri Lutetiam, et tibi trabi, ut per Gallæum ad nos quantocyus curentur, quo nomine compellavi Gallæum. Te quæso ut et hoc officium manibus Salmasianis, qui tibi plurimum jam debent, præstes. Ante complures hebdomades Berkelii commentarius in Stephanum de Urbibus prodiit (1), sed imperfectus, quamvis viginti annos huic operi insudarit. Ultimis litteris, in quibus nullæ Berkelii notæ habentur, subjecerunt excerpta codicum Palatinorum, quæ margini editionis Basileensis adscripserat Salmasius. Ea præferam Berkelianis curis, in quibus multa protrita. Exiit etiam in lucem Critica Novi fœderis vestra lingua conscripta. Nondum ad nos perlata est. Sed qui in Batavis eam viderunt, quamvis liberioris ingenii homines, quibus Critica Veteris fœderis non displicebat, illam non valde probant. Bochardi Phaleg et Hierozoicon hic denuo prœla subiit; quibus accedent dissertationes postumæ ineditæ, quarum spem illis fecerunt amici (2). Quid apud vos rerum geratur dudum ignoramus. Cangium diem obiisse valde dolemus (3). Magnam in illo jacturam fecit res litteraria, quamvis esset grandis natu. Nihil ne reliquit, quod post ejus fata publice legi possit? Harduinum audivimus moliri responsionem, qua Valliantii reprehensiones refellat (4). Num illa sub prœlo est? Ubi nunc locorum agit antistes Suessionensis et Bigotius? Si vobiscum sunt, rogo ut peramanter meo nomine illos salutes, ut et Excellentissimum Spanhemium, et Menagium, cui proxime scribam. In antecessum velim huic significes, diatriben de Heautontimorumeno Terentiano mihi esse redditam, et

(1) Abraham van Berkel, philologue, né à Leyde vers 1630, mort en 1688.

(2) Cette édition des œuvres de Samuel Bochart fut publiée en 1692.

(3) Du Cange était mort à Paris le 23 octobre 1688.

(4) L'*Antirrhetius de nummis antiquis...., ad Joannem-Foy Vaillant*, fut publié par Hardouin en 1689.

typographum nostratem suam nobis operam addixisse illi edendæ (1), simul ac quæ nunc prœla ejus exercent, absolverit, nisi intercesserint hæ procellæ bellicæ. Id quoque velim per te resciscat Wetsteinium tandem admovisse manus Diogeni Laertio (2), quem adhuc retardavit partim Meibomius, partim charta idonea, partim typi fingendi, nam quos primum jusserat formari, propter exilitatem sunt repudiati. Samuel Tonnulius e superiore cœnaculo, in quod adscenderat, nuperius per foramen imprudens delapsus, non longe post exspiravit. Amalthæorum fratrum poemata, quæ his in terris rarissima fuerunt, ab Amsterodamensibus subjecta sunt prœlis (3). Vale, vir præstantissime, et me ama. Trajecti D. XXIV Nov. Gregor. CIↃ IↃC LXXXIIX.

XL

A Monsieur
Mon^r^ l'Abbé Nicaise.
A Paris.

Viro virtute et doctrina præstanti
Claudio Nicasio
S. P. D.
J. G. Grævius.

Litteras, quas longo intervallo nuperius ad te dedi, spero recte tibi redditas esse, causasque diuturni silentii probatas. Altero die, cum illas ad vos misissem, tuas acceptissimas, quas VII Novembris exaraveras, mihi tradidit Van der

(1) Cette nouvelle édition du *Discours* de Ménage *sur l'Heautontimorumenos de Térence*, parut à Utrecht en 1690.
(2) La deuxième édition du *Diogenes Laërtius* de Ménage fut publiée à Amsterdam, en 1692, chez Wetstein.
(3) C'est à Grævius lui-même qu'est due cette réimpression des poésies des frères Amalthée; elle parut à Amsterdam, chez Wetstein, en 1689.

Meulen, qui salvus ad nos rediit, tibique gratias apud me maximas egit, pro effusæ comitatis officiis, quibus eum et Mærsevenium excepistis. Longæ intermissionis litterarum culpam expiabo in posterum epistolarum crebritate, nec committam ut officium meum retardet aut temporum aut hominum iniquitas. Spero jam Prolegomena Lantini ad te esse perlata. Fac quæso ut, si ea velitis præfigi Exercitationibus Plinianis, quam primum per Gallæum ad nos curentur. Summum intra tres hebdomades in publico illæ comparebunt. Ut diutius editionem differant typographis persuaderi nemo poterit. Si forte propter molem præfationis fasciculus nimis intumesceret, in duas tresve sectiones potest dividi, et singulis hebdomadibus una mitti. Si effeceris ut Lantinus Salmasii notas in Pollucem (1), et Vallesii in eundem scriptorem aç Hesychium annotationes nostræ fidei committat tuus amicus Aurelianensis (2), de re litteraria præclare mereberis. Nam ut Kuhnius accipiat quæ pertinent ad Pollucem, et Phorbæus quæ illustrant Hesychium (3), mihi erit curæ. Phorbæus ab aliquot annis molitur editionem Hesychii cum suis et Danielis Heinsii luculentis animadversionibus, quas duobus hujus scriptoris exemplaribus adscripsit uberrimas. Is enim constituerat Hesychium edere, ut sæpius promisit (4). Pictura Junii nondum potuit invenire qui illi edendæ operam et sumtus velit

(1) Saumaise le fils nous a dit plus haut, p. 100, que le Pollux est le seul ouvrage qui lui soit resté de sa bibliothèque.

(2) Cet ami d'Orléans, détenteur des notes d'Henri de Valois sur Pollux et sur Hésychius, est Guillaume Prousteau, professeur de droit à l'Université d'Orléans. Voir plus loin la lettre de Grævius du 15 mars 1689, nº XLV.

(3) Jean Verwey, qui s'est lui-même désigné sous le nom de *Phorbæus*, préparait une édition d'Hésychius; mais il mourut, sans l'avoir achevée, en 1691. Alberti a utilisé les notes de Verwey et a consacré à ces *subsidia* les pages XXIV à XXVIII de sa *Præfatio*.

(4) Sur ces promesses de Heinsius, voir Alberti, *Præfatio*, p. XIV.

impendere, nec hic, nec Amsterodami, quo eam miseram. Tantum est optimarum rerum fastidium. Non tamen ante cum ipse conquiescam, tum per amicos investigare et circumspicere omnia desinam, quam reperero qui hujus operis editionem suscipiat (1). Morhofii, Kiloniensis Academiæ Doctoris (2), quo dudum familiariter utor, librum de Patavinitate Livii (3) legi olim non sine voluptate, Polyhistorem non legi (4); sed qui legerunt amici non probant, nec videtur valde probasse Benagius in diariis suis Gallicis. Christophorus Cellarius (5) edidit nuper aliquot epistolas Samaritanorum ad Europæos scriptas, quas habeo. Historiam vero illius gentis indies expecto. Eruditissimi Pagii animadversiones in Baronium (6), ut et Vaillantii de municipiis et coloniis volumina (7) cupidissime hic expecto. Miramur nondum ad nos pervenisse hos libros. Ex Hypatica dissertatione Pagii (8), quam magni facio, licet nobis existimare, quam multa ex his, qui modo prodierunt, libris sint discenda. Pro Monetæ in illud opus et mortem Cangii τοῦ πάνυ programmate tibi plurimum debeo. Tandem vita Petiti tota typis est descripta. Nunc folia colliguntur. Proxime illam videbis. Quæso ut Illustrissimum Huetium, ad quem jam

(1) Les efforts de Grævius furent couronnés de succès ; voir plus haut, p. 39, note 2.

(2) Daniel-Georges Morhof, professeur à l'Université de Kiel, né à Wismar le 6 février 1639, mort à Lubeck le 30 juillet 1691.

(3) *De Patavinitate Liviana, ubi de urbanitate et peregrinitate sermonis latini universe agitur;* Kiel, 1685, in-4°.

(4) *Polyhistor, sive de notitia auctorum et rerum commentarii ;* le tome premier parut à Lubeck en 1688.

(5) Christophe Cellarius, né à Schmalkalde le 22 novembre 1638, mort à Halle le 4 juin 1707.

(6) La première partie des *Critica*, du P. Pagi, *in Annales ecclesiasticos Baronii*, était-elle déjà publiée? Elle porte le millésime 1689.

(7) *Numismata ærea... in Coloniis, Municipiis et Urbibus... percussa;* Paris, 1688, in-folio.

(8) La *Dissertatio hypatica* du P. Pagi avait paru à Lyon en 1682.

litteras dedissem, nisi tabellarii in procinctu starent, sed sequentur proxime, ut et Excellentissimum Spanhemium, necnon viros doctissimos, Menagium, Ballusium, Bigotium peramanter meo nomine salutes. Menagii Bailletus et Menedemus quo loco sint ignoro. Sed ejus dissertatio de Heautontimorumeno mihi est reddita, ut nuper tibi significabam, eaque ut prodeat in lucem providebo. Modæus noster tibi salutem dicit, et Menagio Goyerus. Vale, vir eximie, et me amare perge. Trajecti KL. Decemb. Gregor. CIↃ IↃ CLXXXIIX.

XLI

A Monsieur
Monsieur l'Abbé Nicaise.
A Paris.

Claudio Nicasio viro insigni
S. P. D.
J. G. Grævius.

Litteras binas, quas nuperius ad te dedi, recte spero curatas esse per Gallæum nostrum. Constitueram hac die nonnulla vitæ Petiti exempla tibi mittere; sed librarius, qui typis suis hæc mandavit, aberat domo, clausa illa officina, in qua servabantur. In paucis diebus redibit. Videbo num quis de cohorte illustrissimi Davosii (1), qui reditum in Galliam adornat, possit inveniri; cujus fidei ausim credere aliquot non tantum tui libelli, sed etiam dissertationum Petiti. Prolegomena perpulchra Lantini eruditissimi Salmasius ad me misit. Jam sub prœlis sudant. Sed qui ad

(1) Jean-Antoine de Mesmes, comte d'Avaux, né en 1640, mort à Paris le 11 février 1709, était ambassadeur de Louis XIV en Hollande, au moment où la guerre éclata.

vos perferri poterint exempla, cum lucem adspexerint, nondum exputo. Tibi unum assignatum est. Sed fata viam invenient. In hoc orbis terrarum incendio, quod nunc oritur (1), non tantum vastitas multis terris et gentibus importabitur, sed Musis quoque silentium indicetur. Quis enim in tanta turba et strepitu illas audierit? Verum de his Superi viderint. Nos in optimarum artium studiis conquiescemus, si poterimus. Ad nos cum Gallæus reverterit quoque propediem, pervelim ex te intelligi, quo Lutetiæ litteræ meæ, si quas in posterum volueris a me tibi scribi, sint curandæ, ut tibi reddantur. Vale, vir præstantissime, et me amare perge. Quæso te ut salutes meo nomine Illustres viros Huetium, Spanhemium, Menagium, Balusium, Thevenothum, ceterosque litterarum meique studiosos. Trajecti D. VIII Decemb. CIↃ IↃC *LXXXIIX*. Gregor.

CL. Balusio significabis Lactantium illius de persecutionibus martyrum binas intra hebdomades ex claustris, in quibus tam diu delituit, erupturum tandem in dias luminis auras (2).

(1) Louis XIV venait de déclarer la guerre aux Provinces-Unies. L'ordonnance contenant cette déclaration est datée de Versailles, le 26 novembre 1688 (voir plus haut, p. 99), et c'est sous cette date qu'elle est insérée dans le *Recueil général des anciennes lois françaises*, t. XX, p. 65. — Il faut donc, sans hésitation, rejeter, comme erronées les dates données par M. Ludovic Lalanne (*Dictionnaire historique*, V° France : 16 novembre 1688) et par M. Dreyss (*Chronologie universelle* : 3 décembre 1688). — La publication de l'ordonnance eut lieu sans retard. Dans la *Gazette* du 4 décembre 1688, publiée à Lyon, chez Antoine Julliéron, le 8 décembre 1688, on lit, p. 208, cet entrefilet : « On a publié une Ordonnance du Roy portant déclaration de guerre par mer et par terre contre les Hollandais, avec révocation des passeports et sauvegardes, et défense à tous ses sujets d'avoir aucun commerce avec les Hollandais et ordre de leur courir sus. »

(2) La première édition, donnée par Baluze, du *Lactantii liber ad Donatum de mortibus persecutorum*, avait paru en 1680 à Paris ; une seconde édition, *cum variorum notis*, fut publiée à Utrecht, en 1692, par les soins du rouennais Paul Bauldry, gendre d'Henri Basnage.



XLII

A Monsieur
Monsieur l'Abbé Nicaise, chanoine
de la Sainte Chapelle de Dijon.
A Paris.

Viro præstantissimo
CLAUDIO NICASIO
S. P. D.
J. G. Grævius.

Quæ de nummo Hadriani petebas a Wittio, illico ad eum misi. Spero illum tibi hanc veniam dedisse. Mihi nihil etiam nunc respondit. Quatuor nisi fallor epistolis meis responsum debet. Nescio an in functionis suæ muneribus, an in amoribus sit occupatus tantopere, ut amicis vacare non possit. Cum Amplissimi Lantini litteræ mihi redderentur, prolegomena illius jam erant typis descripta. Ut tamen calci indicum subiiciantur quæ jubet emendari, mihi erit curæ. Prolegomena illa sunt elegantissima et Lantino digna, ad quem exarabo proxime litteras. Ad te in his quatuor hebdomadibus tres dedi minime Laconicas, in quibus de omnibus, quæ hic in re litteraria geruntur, tecum egi copiose. Spero Gallæum eas accepisse et tibi tradidisse. Nunc tibi significo Dominum Morau Parisiensem, qui Hagæ procurat res Regis Poloniæ, in cistam plenam librorum, quæ inter sarcinas Excellentissimi Comitis Davosii feretur ad Advocatum Talonum (1), et tradetur Abbati Boudoino, qui ei et ejus filiis est a studiis, conjecisse fasciculum, qui complectitur qua-

(1) Denis Talon, né à Paris en juin 1628, avocat général, puis président à mortier, mort à Paris le 2 mars 1698.

tuordecim exemplaria utriusque diatribes Petiti, et, nisi me properantem nunc fallit memoria, viginti quinque exemplaria vitæ Petiti separatim edita. Fasciculum, ne periret, inscripsi Thevenotho, ac si deberet inferri bibliothecæ Regiæ, quod etiam fronti fasciculi adjeci. Id quod velim Thevenotho Illustri significes, meoque nomine salutem nuncies peramanter, ut unum exemplum servet bibliothecæ Regiæ, reliqua tibi tradat. Quod si ex illis unum quoque reddi curaveris Illustrissimo Duci Mantauserio, cui promisi, me summopere devincies. En tibi litteras Salmasii. In novissimis meis petieram, ut mihi significares, quo, cum discesserit Gallæus, Lutetiam velis perferri meas litteras, ne perirent. Commercium enim litterarum non interpellabit credo clangor tubarum et armorum strepitus. Mea sane semper officia tibi erunt præsto. Quam primum autem hoc ex te intellexero, uberiores a me habebis. Menagio, Balusio, ceterisque doctrina claris et mei studiosis hominibus, dic quæso meo nomine salutem, ut et Illustriss. Suessionensium antistiti, quem spero meas, quas nuperius ad illum dedi per Prelardum bibliopolam curandas, accepisse. Balusio velim significes Lactantium tandem in duabus tribusve hebdomadibus in lucem proditurum (1), Menagio vero dissertationem ejus de Heautontimorumeno jam esse in manibus bibliopolæ, propediemque prœla subituram (2). Vale, tu doctaque cohors tota, et me ama. Trajecti D. IV Kl. Jan. CIƆ IƆC LXXXIX, quem tibi decurrere placide feliciterque volo. Præcipiti scriptioni quæso ut ignoscas.

(1) Nous avons déjà dit, p. 157, que, contrairement aux prévisions de Grævius, le *Lactantii Liber ad Donatum* ne vit le jour qu'en 1692. L'éditeur Paul Bauldry est né à Rouen en 1639 (la *Biographie générale* dit 1629) et est mort à Utrecht le 16 janvier 1706.

(2) Cette troisième édition, augmentée et corrigée, du *Discours* de Ménage *sur l'Heautontimorumenos de Térence,* fut publiée à Utrecht en 1690.



XLIII

A Monsieur
Monsieur l'Abbé Nicaise.
A Paris.

Claudio Nicasio viro præstantissimo
S. P. D.
J. G. Grævius.

In his tribus mensibus, qui nuperius decurrerunt, quatuor minimum ad te litteras dedi. Priores tres misi pro mea consuetudine ad Gallæum per eosdem amicos, per quos ceteras curavi antehac. Novissimas conjeci in epistolam ad Illustrem Spanhemium. In illis significabam me quatuordecim exemplaria duarum dissertationum Petri Petiti, et viginti quinque tuæ epistolæ de illius vita separatim editæ conjecisse in fascem obsignatum probe, inscriptumque Illustri Thevenotho, quasi is deberetur bibliothecæ Regiæ, ne periret. Hunc fasciculum Virum eximium Morovium Parisiensem, qui Hagæ Comitum Regis Poloniæ oratorem agit, commisisse Ill. Comitis Davosii ministro, qui illam condiderit in cistam plenam aliorum librorum, quæ Advocato Generali, ut loquuntur, Talonio mittatur, et tradenda sit abbati Boudoino, qui Talonio sit a studiis. Tuum esse ut hæc indices Thevenotho, ut tibi provinciam imponat hos libros, qui inter sarcinas Davosii navibus ad vos avecti sunt, ex ædibus Talonii petendi. Te quoque rogaram ut unum exemplum harum diatribarum meo nomine Duci Montauserio, quia hanc spem ei feci, alterum Antistiti Suessionensi, offerres compactum. Quicquid impenderes , cum hic velari propter temporis angustias nequirent, in illa expolienda me bona fide renumeraturum. Significabam præter hæc me tuam schedam, quam mihi ferebat

Spanhemii epistola, illico misisse Wittio. Nihil ego responsi tuli, quamvis non unis litteris a me sit lacessitus, adjectis etiam quibusdam munusculis. An tibi responderit, quod summopere ab illo petebam, ignoro. Intellexeras quoque in illis litteris ultimis ex me, quæ Lantinus miserat in prolegomenis suis emendanda sero fuisse ad nos perlata, cum jam essent tota typis descripta. Quam primum facultas fuerit ad vos exemplaria mittendi, videbitis ea. Ubi has litteras tibi redditas esse accepero, plures et uberiores habebis. Nunc hoc tantum addo Isaacum Vossium de veterum theatrorum magnitudine et structura librum edere in Anglia (1); Oxoniæ edi Hippolyti opera (2), Londini Vossii patris epistolas (3), et novum Fœdus cum plurimorum vetustorum codicum lectionibus. Vale, vir præstantissime, et me amare perge. Salutem quæso ut dicas meo nomine VV. Illustribus Thevenotho, Balusio, Bigotio, Huetio, Harduino, ceterisque nostri studiosis. Ad Huetium ut et Ill. Ducem Montauserium, num novissimæ meæ perlatæ sint pervelim scire Hisce diebus ex Germania perlata est ad me Samuelis Pufendorfii epistola latina, contra ephemeridum rei litterariæ Parisiensium auctorem edita (4), quam si nondum vidistis, videreque desideratis, vobis mittam. Iterum vale. Trajecti, XVII Januar. CIƆ IƆC LXXXIX.

(1) Ce livre était sans doute la continuation du *Variarum Observationum Liber*, publié à Londres en 1685, dans lequel Isaac Vossius avait traité de la grandeur de l'ancienne ville de Rome et du nombre de ses habitants. A-t-il vu le jour ou est-il resté inédit ?

(2) Cet Hippolyte est le père de l'Église, sur lequel l'attention a été rappelée, il y a quelques années, à propos des *Philosophumena*.

(3) Gérard-Jean Vossius, né près d'Heidelberg en 1577, mort à Amsterdam le 17 mars 1649 ; ses *Epistolæ* ont été publiées à Londres en 1690, in-folio.

(4) *Epistolæ duæ super censura, in Ephemeridibus Eruditorum Parisiensibus et Bibliotheca universali, de quibusdam scriptorum suorum locis lata, ad V. Cl. L. Andream Rechenbergium ;* Leipzig, 1688, in-4°.

XLIV

A Monsieur
Mons[r] l'Abbé Nicaise.
A Paris.

Viro præstantissimo
CLAUDIO NICASIO
S. P. D.
J. G. Grævius.

En tibi tandem nummum quem desiderabas. Pridie Wittius illum ad me misit, testatus obitum sororis variasque molestias intercessisse, quo minus et tibi et mihi maturius responderit. Pictorem ait nummum istum sic diluisse calce et arena, ut litteras fere omnes eluerit. In iis colligendis se nunc esse. Quo negotio ubi fuerit defunctus, se tibi responsurum. Quinque minimum ad te his tribus quatuorve mensibus ad te misi epistolas. Tres per Gallæum, cum vobiscum ageret, unam per Illustrem Spanhemium, quintam curavi ad Menagium. In binis novissimis significavi Illustrissimi Davosii comitibus me commisisse quatuordecim exemplaria dissertationum Petiti de nepenthe et anthropophagis, et viginti, ni fallor, quinque vitæ Petiti, quam tu litteris mandasti. Sed num hæc et ulla epistolarum mearum ad te pervenerit nondum mihi licuit rescire. Fasciculus erat inscriptus Thevenotho, ac si ad Regiam bibliothecam pertineret, ne periret. Pervelim igitur verbo de his certior fieri. Quod si per vos licuerit, crebrioser a me habebis. Isaacum Vossium obiisse modo ex Britannia mihi nunciatur (1). Nihil mihi potuit nunciari flebilius. Salmasius de homonymis

(1) Isaac Vossius était mort à Londres le 21 février 1689.

ὕλης ἰατρικῆς jam prostat, ut et Cebetis tabula cum notis Jacobi Gronovii, variis in locis ex Regiis vestris codicibus emendata (1). Tuas avidissime expecto. Vale, me ama, et CLL. VV. Menagio, et Ballusio, nec non Thevenotho salutem dic meo nomine. Trajecti, postrid. KL. Martias CIↃ IↃC LXXXIX.

XLV

Viro præstantissimo

Claudio Nicasio S. P. D. J. G. Grævius.

Binas tuas Antwerpia mihi misit Excellentissimus Spanhemius; tertias Gallæum mihi reddisse cognosti credo ex iis, quas per Reverendissimum Suessionensium Antistitem ad te curavi. Gaudeo sane virtutis suæ præmium tulisse Spanhemium; quod enim majus optare potest, quam tantum sui desiderium, quod invitus a vobis avulsus reliquit, et, quod caput est, tanti Regis tantum et tam præclarum judicium, quod de illo fecit. Faxit Deus ut brevi pax restituatur, et per illam Spanhemius vobis. Antwerpiæ præstolatur adhuc Principis, cujus legatum agit, jussa. Speramus tamen brevi nos voluptatem, quam animo maximam jam præcipimus, ex tanti et tam desiderati amici complexu, suavissimæque consuetudinis fructu esse capturos. Quot soles condemus gratissimis fabulis de te, de Huetio, Menagio, Bigotio, aliis amicis, deque nostrarum artium studiis, si, quod vovemus, in his terris ei commorari licuerit. Significavit se Hesychium et Pollucem Vallesii mihi apportare. Simul ac mihi traditi fuerint, ex me faxo ut intelligatis. CL. Prustello (2) rogo ut meo nomine gratias agas, cum

(1) *Cebetis Thebani tabula, Græce et Latine, multis in locis restituta ex MSS. Codicibus.....*; Amsterdam, 1689, in-8°.

(2) Guillaume Prousteau, professeur à l'Université d'Orléans, né à Tours en 1628 (baptisé le 17 mars), mort à Orléans le 15 mars 1715,



hos libros nobiscum voluit communicare. Servabuntur sancte, et ubi descripta fuerint quæ ad ornandam horum auctorum novam editionem facient, remittentur per certos homines. Sarcinas Illustrissimi Davosii tandem ad vos pervenisse, ac cum iis fasciculum ad te, puto. Ex optimi Wittii animo tui amor et memoria minime effluxit. Procul dubio, brevi longius silentium pensabit et ubertate et frequentia litterarum. Morbus diuturnus et secuta mors sororis, quæ Amsterodami nupta fuit viro primario, nec non moles negotiorum in nova functione insueto gravis, voluntatem scribendi ad vos retardavit. In tanta vicinitate tribus quatuorve mensibus nullas ab eo litteras habui, nisi nuperrime, cum numismatis, quod desiderabas, ectypon mihi mitteret, quod credo accepisti. In iis ait se tot tuis brevi responsurum. Petiit ad se mitti Francisci Junii opus de pictura et pictoribus, spe non dubia fore, ut aut Dordraci, aut Roterodami typographus inveniatur, qui elegantissimis libris manus et sumtus velit commodare, cum hic et Amsterodami frustra simus omnia experti. Sin minus, ablegabitur ad te, cum facultas fuerit. Mittam quoque Pufendorfii epistolam. Van der Meulen (1) et Modæus tibi vicissim salutem dicunt, gratique tua in se merita commemorant. Quid de Isaaci Vossii libro de theatris nobis sperandum sit, postquam obiit, nondum rescire licet; ubi resciero, tu quoque scies.

acheta de Marguerite Chesneau, veuve d'Henri de Valois, la bibliothèque laissée par ce savant. Il en fit le plus noble usage, en communiquant libéralement les ouvrages qui lui étaient demandés. En 1679, il autorisa Grævius a publier les *Notæ et Animadversiones* de Valois sur Harpocration, et elles furent effectivement publiées par Gronovius, à Leyde, en 1682. Le succès que ces notes obtinrent encouragea Grævius a solliciter la communication d'autres notes de Valois sur Pollux et sur Hésychius, et nos lettres prouvent que sa demande fut favorablement accueillie. Voir sur Guillaume Prousteau et sur sa Bibliothèque une étude de M. Bimbenet, *Mémoires lus à la Sorbonne en 1864*, Histoire, p. 357 à 407.

(1) Jean-André van der Mülen, né à Utrecht le 6 décembre 1655, magistrat à Vianen près Utrecht, puis à La Haye, mort dans cette dernière ville en 1702.

Magnam a me inibis gratiam, si dissertationum Petiti exemplar meo nomine jusseris offerri Illustrissimo Duci Montauserio. Fabula Commirii (1) digna est ejus ingenio. Ille nitor et infucata mundities prodebat statim auctorem, etsi ex te illius nomen non didicissem. A te quæso ut virum eximium meo nomine salutes. Ab illo tempore, quo Celsissimus Monasteriensis Episcopus, ὁ μακαρίτης, mihi ejus carmina donavit, quæ non tantum ipse cum magna voluptate lego, sed aliis sæpe recito, cultissimum ejus ingenium magni feci. Ex Bigotii litteris accepi Blancium (2) edidisse librum de nummis Caroli Magni, Ludovici Pii et Lotharii (3). Hujus videndi magno teneor desiderio. Sed qua via possit ad nos pervenire non video. Wehleri itinerarium per Italiam, Dalmatiam, Græciam, Asiam minorem (4) in Gallicam linguam ex Anglica conversum Amsterodami prodiit, multis Græcis inscriptionibus et nummis, multis quoque, quæ pertinent ad situm urbium et locorum, ut et ad rem herbariam observationibus insigne. Sed Græca corruptissime sunt edita. Vale, vir eximie, et me ama. V.V. ILL. Huetio, Thevenotho, Balusio, Mabillonio, Harduino, ceterisque amicis salutem plurimam, si videris, ut dicas rogo. Trajecti, V/XV Mart. CIↃ IↃC IXC (5).

(1) Jean Commire, jésuite et poète latin, né à Amboise le 25 mars 1625, mort à Paris le 25 décembre 1702.

(2) François Leblanc, auteur du *Traité historique des monnaies de France*.

(3) *Dissertation sur quelques monnaies de Charlemagne*, *Louis le Débonnaire, Lothaire et ses successeurs*, *frappées à Rome;* Paris, 1689, in-4°.

(4) Georges Wheler, né à Breda (Hollande) en 1650, mort à Houghton (Angleterre) le 18 février 1724. La relation de ses voyages, publiée en anglais à Londres en 1682, fut traduite en français et éditée à Amsterdam en 1689, deux vol. in-8°.

(5) Les exemplaires des dissertations de Petit, dont il est plusieurs fois question dans les lettres que nous venons de publier, sont devenus fort rares. Toutes les recherches que nous en avons faites, même dans la Bibliothèque nationale, ont été infructueuses.

XLVI

A Monsieur,
Monsieur l'Abbé Nicaise.
A Dijon.

Claudio Nicasio Viro Illustri
S. P. D.
J. G. Græevius.

Binas meas, quas Leersio nunc Lutetiæ hærenti ad te curandas misi, recte tibi cum Junio de pictura veterum aliisque non nullis, quæ ego et Modeus tibi misi, curata esse spero. In novissimis quoque significavi, in illo fasciculo, quem Genevensi via per Helvetios ad me curasti, haberi historiæ Delphinatus Chorieri tomum posteriorem, sed si priorem quoque posses mihi reperire (1), te tuum beneficium mire cumulaturum, pretium vero tibi me renumeraturum per nostros bibliopolas, simul ac jusseris et ubi jusseris. Salmasii vita si per Leersium ad nos mitteretur, nullus dubito, quin illam simus visuri, et ut lucem videat, operam daturi. Ex Britannia huc allatus est nova Euripidis editio a Josua Barnesio (2), Cantabrigiæ cum ejus et aliorum notis publicata in folio, ut loquuntur. Oxoniæ sub proelis sunt librorum manuscriptorum Oxoniensis et Cantabrigiensis Academiarum, nec non celebrium per Angliam et Hiberniam bibliothecarum catalogus, cum indice Alphabetico, cura Eduardi Bernardi tomis duobus in folio (3).

(1) Nicolas Chorier, né à Vienne (Isère) en 1609, mort à Grenoble le 14 août 1692, a composé une *Histoire générale du Dauphiné;* le tome Ier a paru à Grenoble en 1661, le tome II à Lyon en 1671.

(2) Josué Barnes, professeur à l'Université de Cambridge, né à Londres le 10 janvier 1654, mort le 3 août 1712. Son édition d'Euripide, *Euripidis quæ extant opera omnia*, parut à Cambridge en 1694; un vol. in-fo.

(3) Le no 211 des *Transactions philosophiques* (juin 1694) contient une pièce d'Edward Bernard, qui porte le titre que Grævius vient de trans-

Plantarum Historiæ Universalis volumina duo, cum Schematismis elegantibus, auctoribus Morisono (1), Hydo (2) et Jac. Bobartio (3). Thucydides de bello Peloponnesiaco Græce et Latine cum scholiis veteribus et annotationibus Joannis Hudsonii, et chronologia Henrici Dodwelli, in folio (4). Xenophontis opera Græce et Latine, cum variis lectionibus, tribus voluminibus in 8°. Phalaridis epistolæ cum versione et notis Caroli Boylii in 8° (5). Pindarus cum scholiis omnibus veteribus et variis lectionibus studio virorum doctorum, fol. Lucretius cum annotationibus Thomæ Crech, in 8° (6). Aegypti historia Arabice et Latine curante Hydo. Dionysii Periegesis Græce et Latine cum scholiis ineditis, 8°. Qui nunc sequuntur jam lucem adspexerunt. Aristeas de LXXII interpretibus cum veterum scriptorum testimoniis. Thomæ Hydii commentarius de schacis et ludis aliis gentium orientalium (7). Guilielmi Somneri (8), Caroli du Fresne et Edmundi Gibsonii

crire : *Librorum manuscriptorum*, etc. Mais nous ne connaissons pas les deux volumes in-folio. Voir plus loin, p. 173 et 174.

(1) Robert Morison, botaniste, né à Aberdeen en 1620, mort à Londres le 9 novembre 1683.

(2) Thomas Hyde, né à Billingsley le 16 mai 1636, mort à Oxford le 18 février 1703, a collaboré à l'*Historia Plantarum* de Morison, non pas comme botaniste, mais comme orientaliste, par des *Annotationes nominum lingua Arabica*, *Persica et Turcica*.

(3) C'est Jacques Bobart, directeur du Jardin botanique de l'Université d'Oxford, et non pas Dodart, médecin français, comme le dit la *Nouvelle Biographie générale*, XXXVI, p. 604, qui a continué la *Plantarum Historia* de Morison.

(4) Jean Hudson, né à Widehope en 1662, mort le 27 novembre 1719. Son *Thucydides*, avec la version de Portus et la chronologie de Dodwell, parut à Oxford en 1696.

(5) Charles Boyle, né à Chelsea en 1676, mort le 28 août 1731. Son *Phalaris* parut à Oxford en 1695.

(6) Thomas Creech, né à Blandford en 1659, mort en 1700. Son *Lucretius* parut à Oxford en 1695.

(7) L'ouvrage de Thomas Hyde, ayant pour titre *De Ludis orientalibus libri II*, parut à Oxford en 1694 ; deux vol. in-8°.

(8) William Somner, né à Canterbury le 5 novembre 1598, mort dans

dissertationes de portu Iccio (1). Sed nihil horum omnium ad nos pervenit quam Aristeas. Cetera tamen expectamus in dies. Si quid inaudisti de Bergerio (2) de viis magnis Romanorum, quem in latinam transtulisse linguam Veronensem quendam ex te olim et aliis accepi : num pergat, an consilium hoc abiecerit, si mihi significaris, ubi id rescieris, me devincies novo vinculo. De tua valetudine certior fieri valde cupio, cui fac servias neglectis aliis omnibus rebus. Ego pro ea vota nuncupo quotidie. Faxit Christus Sospitator ut eam bene se habere propediem ex tuis litteris cognoscam. Salveat quæso meo nomine Illustris Latinius et ceteri viri eximii La Marius et Santolius. Trajecti, præcipiti calamo, D. IV Octob. *CIϽ IϽC XCIV* Gregor.

In hac urbe prodiit Longinus de sublimi dicendi genere, cum omnium notis, cura Jacobi Tollii, qui illum libellum cum quibusdam mss. contulit. Adjecit etiam Gallicum Boilavii, cum suis et Dacierii notis, in 4° (3).

la même ville le 30 mars 1669. Sa réponse *Ad Chiffletii librum de Portu Iccio* fut publiée à Oxford en 1694, par Edmond Gibson.

(1) L'emplacement du Portus Itius est, encore aujourd'hui, un sujet de vives controverses. Voir les comptes-rendus de la vingt-septième session du Congrès archéologique de France, tenu à Dunkerque en 1860, p. 57-73.

(2) Nicolas Bergier, né à Reims en 1567 (Moréri dit 1557), mort à Grignon (Seine-et-Oise), et non pas, comme le disent plusieurs biographes, à Grignan, le 15 septembre 1623 ; il était, en effet, l'hôte du Président de Bellièvre, seigneur de Grignon. Son *Histoire des grands chemins de l'Empire romain* fut publiée en 1622. — Grævius avait intérêt à savoir si le Véronais donnait suite à son projet de traduction ; car un philologue hollandais, Henri-Christian de Hennin (voir plus haut, p. 135, note 1), né vers 1655, mort à Duisbourg en 1703, préparait, de son côté, une traduction latine, que Grævius a insérée, avec les notes du traducteur, dans le tome X de son *Thesaurus antiquitatum romanarum*.

(3) Cette édition de Longin, que Fabricius qualifie de « luculenta et præclarissima », fut publiée par Tollius deux ans après son retour en Hollande, c'est-à-dire en 1694, in-4°. Elle fut précédée de la collation de cinq manuscrits, et Tollius y ajouta, comme le dit Grævius, la traduction française de Boileau et les notes de Dacier.

XLVII

Viro singulari virtute et doctrina

Claudio Nicasio

S. P. D.

J. G. Grævius.

Ex litteris tuis, quas 12 et 26 septembris exarasti, magno cum dolore accepi, te etiam nunc calculi cruciatibus angi et conflictari gravissime. Exanimavit me fere tristissimus hic nuncius, ut non facile me collecturus sim, antequam lætiora de tua valetudine intellexero. Pro qua vota faciam apud Christum Sospitatorem, ut tantis doloribus leveris et plane confirmeris. Id quoque mihi permolestum fuit, nondum tibi tum redditum fuisse Junium de pictura chartæ majoris (1), nec quæ diu ante per Leersium curavi Huetii poemata (2), Rubenii diatriben de Mallio Theodoro (3), de Wilde numismata, de quibus proxime plura, cum ex Leersio intellexero quo ille fascis fuerit delatus. A quo nondum ego quoque accepi Choireri tomum primum Historiæ Delfinatus (4) et Origines Gallicanas Menagii (5), pro quibus tibi mittam thesaurum antiquitatum Romanum (6), nisi malis pretium tibi pro illis

(1) Voir plus haut, p. 39, note 2.

(2) Grævius venait de publier à Utrecht (1694, in-8°, et non 1664) une édition des *Carmina Latina et Græca* de Daniel Huet, sous ce titre : *P. Danielis Huetii Poemata quotquot colligi potuerunt.*

(3) Albert Rubens, né à Anvers le 5 juin 1614, mort dans la même ville le 1er octobre 1657. Sa dissertation *De vita Flavii Mallii Theodori* venait d'être publiée à Utrecht (1694, in-12), par les soins de Grævius. Le tome XI du *Thesaurus* de Grævius contient deux autres dissertations de ce fils du grand peintre Rubens.

(4) Voir plus haut, p. 166.

(5) La deuxième édition, posthume, du *Dictionnaire étymologique* de Ménage venait d'être publiée à Paris (1694, in-f°).

(6) Le premier volume du *Thesaurus* de Grævius parut à Utrecht en 1694.

renumerari, quod paratum est. De Lilio Gyraldo vix mihi possum tam splendidam editionem promittere, quam hic adornari vobis nuntiatum est (1). In Palmyreno itinerario vertendo lente proceditur. Num statuarum illarum, quas extollunt tantopere, deformatio huc perlata sit nondum audivi. Vix ipse credo illas æquare Mediceæ Veneris aut similium signorum, quæ Romæ sunt, elegantiam. De Bergeriana versione latina, quam concinnare narrabant Veronensem quendam, quia nihil accepimus, commissum est hoc negotium viro docto, ut in illo libro transferendo in Latinum ex Gallico nunc elaboret (2). Morellius nuper fuit Berolini apud Spanhemium, et Brandeburgico Electori tantopere probavit suum institutum, ut grandem summam pecuniæ ad id exequendum promiserit ei. Rediit ad Comitem Swarzeburgium Arnstadium, ubi nunc operi accingitur. Misi amicis, quibus destinasti, tuæ dissertationis exempla. Curtii vestri immatura mors mihi quoque perquam luctuosa fuit, cujus ingenium tam multa et præclara minabatur. Vitam Salmasii, nisi apud vos prodierit, hic expectamus. Langueti epistolæ in aula Electoris Saxonici ineditæ servantur plurimæ, ad Augustum Principem, qui tum ibi rerum potiebatur, scriptæ. Illarum editionem parabat ante aliquot annos Carpzovius Lipsiæ (3), sed videtur hoc consilium abjecisse. De inscriptionibus Gudii edendis nondum quicquam constituit Leersius (4). Interea nacti sumus ex

(1) Les œuvres complètes de Lilio-Gregorio Geraldi, né à Ferrare le 13 juin 1479, mort dans la même ville en février 1552, étaient alors réimprimées, avec des *Animadversiones* de Paul Colomiès (suprà, p. 48, note 3); elles parurent à Leyde en 1696.

(2) Voir plus haut, p. 168.

(3) Frédéric-Benoît Carpzov, né à Leipzig le 1er janvier 1649, mort le 20 mars (Moréri dit 20 mai) 1699, avait déjà publié en 1685, à Leipzig, des Lettres politiques d'Hubert Languet.

(4) Les *Antiquæ Inscriptiones* recueillies par Marquard Gudius n'ont été publiées qu'en 1731 par François Hessel, qui a utilisé les notes réunies par Grævius et par Jean Kool en vue de l'édition prochaine dont il est question dans notre lettre.

illius bibliotheca Phædrum ejus cum aliquot fabulis ineditis (1) et ejus annotationibus eruditis, quibus quamvis ultima manus non sit imposita, dignæ tamen sunt, quæ lucem adspiciant, et nunc ab homine docto componuntur indigestæ, cui curam hanc imposuimus, ut prœla subeant. Tria quoque volumina epistolarum virorum doctorum ex illo Musæo perlata sunt ad nos, in quibus unum est illorum, qui superiori seculo vixerunt in Italia, Alciati, Majoragii (2) et aliorum, alterum Belgarum, in quo lepidissima est una Erasmi Rotterodami ἀνέκδοτος. Ex iis etiam dilectu habito excerpentur et luci committentur non paucæ (3). De Græcis scriptoribus Euripide, Thucydide, Xenophonte, Pindaro, ut et de Lucretii nova editione, quæ Oxonii prodiit, nuperius plura scripsi. Quam epistolam nunciis Parisienbus hinc ad vos commeantibus publice credidi. Si illas accepisti, hac via in posterum utemur. Vale, Vir illustris, me ama et libera sollicitudine de tua valetudine. Trajecti ad Rhenum, D. VIII Decemb. CIↃ IↃC XCIV (4).

(1) Les *Phædri Fabulæ*, enrichies de quatre nouvelles fables que Gudius avait tirées d'un manuscrit de Dijon, furent publiées à Amsterdam en 1698 par les soins de Pierre Bürmann.

(2) Marc-Antoine Conti, né à Majoragio, près Milan, le 26 octobre 1514, mort le 4 avril 1555.

(3) Ce fut Pierre Bürmann qui dirigea la publication des *Marquardi Gudii et doctorum virorum Epistolæ;* ces Lettres parurent à Utrecht en 1697.

(4) Au moment où nous corrigeons les épreuves de cette lettre, détachée de la correspondance de Grævius et indûment retenue lorsque cette correspondance fut déposée à la Bibliothèque nationale, nous acquérons la certitude que la correspondance de Spon a subi, à la même époque, pareil démembrement. Dans un *Catalogue de livres anciens et modernes*, vendus à Paris, le 21 avril 1883, par le ministère de Mᵉ Delestre, assisté de M. Paul, gérant de la librairie Labitte, figure, sous le nº 189 : Spon, *Recherches des Antiquités et Curiosités de la Ville de Lyon*, nouvelle édition, avec notes de L. Renier et Monfalcon, Lyon, 1858; « on a ajouté à cet exemplaire une lettre autographe de Spon à l'abbé Nicaise, du 5 avril 1680. » La provenance de cette lettre n'est pas douteuse pour nous.

XLVIII

A Monsieur
Monsieur l'Abbé Nicaise
Dijon.

Viro singulari doctrina et virtute
Claudio Nicasio
S. P. D.
J. G. Grævius.

Exiliebam gaudio cum manum tuam viderem. Nam valde me sollicitum habuit tua valetudo. Nunc te vivere valereque lætor, et ut diu nobis sis superstes, sine illis molestiis et doloribus, quibus conflictatus es sæpius, Deum veneror. De Charlotti antiquitatibus Lingonensibus et antehac et nunc denuo egi cum nostris bibliopolis. Nihil se aiunt posse promittere nec fidem suam nobis obstringere, antequam commentarium ipsum viderint. Forte poterint perduci ad illum edendum, cum satis avidi sint talium librorum, in quibus antiqua monumenta illustrantur, si in alicujus manibus his in terris esset. Sed nihil certi ausim præstare. Bonjurii Ægyptica hic nondum vidimus. Ab Amplissimo Cupero ejus et Eminentissimi Cardinalis Norisii epistolas nondum accepi legendas, quia publicis negotiis nimis est districtus. Procul dubio tamen illarum mihi copiam faciet. Salmasii vita ubi nobis tradetur, operam dabimus ut lucem adspiciat, ut et si quid de re vestiaria aut aliis antiquitatibus Romanis in scriniis Lamarianis latet, cujus filio ut et nobilissimo Lantino ut meo nomine salutem dicas rogo. Desideratissimas Fabretti inscriptiones, typis mandari mirifice gaudeo. Spes nondum evanuit Gudianas in lucem protrahendi. Explorati tamen aliquid nihil adhuc possum vobis recipere. In magni Britan-

niæ Regis rebus gestis, quia mihi hæc persona jam est imposita, memoriæ prodendis cum versor, experior quam res ardua sit præclara facta scribendo æquare. Id tamen me assequi posse non tam impudens sum ut mihi arrogem. Fidem, studium veritatis et industriam faxo, si vivo, ne quisquam in me desideret (1). Tibi multum debeo, cum mihi de hac gratularis provincia : quam utinam ornare possim ! Ut pro mea facultate ornem nihil mihi contentionis reliquum faciam. Harduini chronologiam et specimen alterum chronologicum valde videre cupio. Cuperum edidisse de tribus Gordianis doctam diatriben ex ipso, credo, intellexisti (2). Prodiit hic Mensonis Altingii (3) eruditissima descriptio agri Batavi et Frisii et vicinorum populorum (4), in qua non nulla Taciti, Plinii, et Ptolemæi loca corriguntur et vindicantur, non paucæ inscriptiones antiquæ producuntur et illustrantur, et recentium Geographorum errores deteguntur. Elaborat nunc in illustranda tabula Peutingeriana (5). Exierunt etiam Clerici de arte critica duo tomi (6). Ezechiel Spanhemius ad nos misit publicandam diatriben de jure civium Romanorum sub Imperatoribus (7). In Britannia prodiit catalogus MSS. bibliothecæ Cottonianæ. Bernhardus, qui grande moliebatur volumen de omnibus MSS. qui in Britanniæ et Hiberniæ bibliothecis tam privatis quam publicis lateant, antequam plane ad

(1) Voir plus haut, p. 91, ce que Jean de Witt pensait du choix de Grævius pour les fonctions d'historiographe du roi d'Angleterre.

(2) Voir plus haut, p. 115.

(3) Menso Alting, né en 1636, mort en 1713.

(4) *Notitia Germaniæ inferioris;* Amsterdam, 1697, in-f°.

(5) Le *Commentarius* d'Alting *in Tabulam Peutingerii* n'a pas été achevé.

(6) Les deux volumes de l'*Ars critica* de Jean Leclerc ont eu plusieurs éditions. La première parut à Amsterdam en 1696.

(7) Voir plus haut, p. 119. La dissertation de Spanheim a été insérée par Grævius, non pas « en teste du tome IX », mais en tête du tome XI de son *Thesaurus*.

umbilicum deduceretur, obiit (1). Tantum tamen in illo profligatum est, ut spem faciant editionis. Videbis propediem Callimachum mei filii, qui jam lucem vidit, cum diffuso commentario, et pleno varia doctrina Ezechielis Spanhemii (2), ut et epistolas, quæ ex Gudiano Musæo prodierunt, cum variis appendicibus (3). Nunc pace facta inveniemus viam, qua recte hæc possint Parisios curari. Spero quoque nos nunc recuperaturos fasciculum, quem ante quatuor annos, misi Parisios, in quo cum numismata de Wilde, tum Lactantius de mortibus persecutorum, tibi inscripta erant, qui in itinere subsedit. De quo proxime plura. Vale, virorum præstantissime et amicissime, et me ama. Trajecti, D. XIV Octob. Julian. CIƆ IƆC XCVII.

XLIX

Viro perillustri

Claudio Nicasio

S. P. D.

J. G. Grævius.

Tibi ego succenseam, præstantissime Nicasi, qui sollemnia kalendarum Januarii vota non reddideris, cum ego justissimam indignationem tuam provocarim tam longa officii intermissione. Sed nostra tam altas egit radices amicitia, ut nullo silentio possit labefactari. Nam ego te amo et colo, si quisquam, optima fide, idque constanter faciam quam diu mei memor sum futurus, sive crebras, sive raras a te litteras accepero, quibus tamen nihil mihi acceptius reddi potest. Quod de tuo in me studio mihi quoque persuasi. Spero tandem

(1) Edward Bernard était mort à Oxford le 12 janvier 1696 (Chaufepié).
(2) Voir plus haut, p. 119.
(3) Voir plus haut, p. 171, note 3.

Gudianas epistolas (1), et Julium Cæsarem (2) inventum esse, et ad te pervenisse. Spes etiam est illum fascem, in quo fuit specimen numismatum de Wilde, per Leersium nos recuperaturos, et tum ad te deportatum iri. Brevi habebis Phædrum Gudii (3). Sed de illius inscriptionibus nihil adhuc tibi promittere habeo. De Charloti antiquitatibus Lingonensibus egi denuo cum bibliopolis. Non plane ab iis abhorrent, sed non ante fidem suam ad illarum editionem procurandam obstringere volunt, quam si ipsas viderint. Si multæ in illis fuerint antiquitates Romanæ, et quibusdam tantum accesserit levis quædam explicatio, nullus dubito quin permoveri possint, ut proelis suis eas subjiciant. Omnes cupide expectant ut Arnalya Minerva quam primum a te dedicetur in arce Parnassi (4). Quo plura si accedent ornamenta ex antiquis illis Atheniensium templis, tanto Numen ejus erit augustius et plures sui excitabit cultores. Antiquitates Palmyrenæ, lingua Britannica scriptæ, cum Theodoro Gronovio a me sunt communicatæ, qui in latinam linguam eas conversurus erat, quod, spero, faciet. Interea perlatæ sunt ad nos earundem Palmyrenarum Inscriptionum interpretationes Latinæ et in illas notæ Thomæ Smithi (5), et beati Bernhardi, quæ prœlis nostris sunt addictæ (6). Theodorus Gronovius illustravit ele-

(1) Voir plus haut, p. 171, note 3.

(2) *C. Julius Cæsar, cum notis... ex musæo J.-G. Grævii;* Amsterdam, 1697, in-8°.

(3) Le *Phædrus* de Gudius parut en effet en 1698, à Amsterdam, par les soins de Pierre Bürmann. Les *Inscriptiones* n'ont vu le jour qu'en 1731. Voir plus haut, p. 170, note 4.

(4) La *Cl. Nicasii dissertatio de Minerva Arnalia eruditissimo antiquario Jacobo Sponio nuncupata* n'a pas été imprimée; une copie faite sur l'original pour le président Bouhier se trouvait naguère à Lyon; nous l'avons déposée, le 9 septembre 1880, entre les mains de M. le Directeur de la Bibliothèque nationale; elle est aujourd'hui classée dans le fonds latin du département des manuscrits, nouvelles acquisitions, n° 291.

(5) Thomas Smith, né à Londres le 3 juin 1638, mort le 30 juillet 1715.

(6) Edward Bernard était mort lorsqu'on publia à Utrecht, en 1698,

ganti commentario marmoream basin colossi Tiberio Cæsari consecrati ob civitates Asiæ restitutas, quæ Puteolis fuit eruta et a Bullifonio Neapoli edita. Inseretur Thesauro Græcarum Antiquitatum fratris (1). Bonjurii diatribe de Josepho (2) ad nos quoque, spero, perferetur, nunc pacato mari. Cupio illam videre, quia de Serapidis cultu semper aliter sensi. Palmyrenas antiquitates videbis, quam primum carceres ruperint. Ex Salmasiana penu de re vestiaria aut de aliis Romanis antiquitatibus, si quid poterit ab heredibus Lantinianis impetari, et illis et tibi publice gratias agam. De vita Salmasii nihil audimus. Sed tu nunc audi rem, credo, tibi non ingratam. Scripsit paucos ante dies ad me amicus Hagensis, in suas manus incidisse Petri Patricii commentarium in Aretæum, meque consuluit num illum Patricium nossem. Respondi plane mihi ignotum illum esse, sed me scire Petrum Petitum adornasse præstantissimi illius medici editionem. Petebam ut ad me mitteret folium, quia illius manus mihi sit cognitissima. Misit proœmium ad lectorem. Erat id descriptum nitide, sed in margine erant complura adjecta ipsius Petiti manu, quam statim agnoscebam. Ille vero nebulo, in cujus fuerat potestate, antequam amicus meus istius libri potibatur, flagitiose Petiti nomen interpolavit, et in Patricii tam aperta fraude immutavit, ut ad primum conspectum illa statim pateat. Nunc ut typis hoc opus postumum describi curet, amicum inflammabo, quod, credo, vobis non fiet invitis (3). De quibus tamen tuam expecto sententiam.

ses *Inscriptiones Græcæ Palmyrenorum cum scholiis et annotationibus*; in-8°.

(1) Voir le tome VII du *Thesaurus antiquitatum græcarum*.

(2) *Dissertatio de nomine patriarchæ Josephi a Pharaone imposito*; Rome, 1696.

(3) Mattaire publia à Londres, en 1726, les Commentaires de Pierre Petit sur Arétée, et Boerhaave les inséra dans l'édition qu'il donna à Leyde, en 1731, des œuvres de ce médecin grec.

Vale, virorum et amicorum optime. Trajecti Batavorum, prid. KL. Apriles CIↃ IↃC XCVIII.

Epistolæ ad Peiresium quando in publico conspicientur?

---

§ 13.

LETTRE DE THOMASSIN DE MAZAUGUES

Louis de Thomassin, seigneur de Mazaugues, baptisé à Aix le 29 mai 1647, mort dans la même ville le 19 avril 1712 (Tamizey de Larroque, Bulletin critique, *1882, p. 254, note 1).*

L

BOURGOGNE *A Monsieur*

Monsieur l'abbé Nicaise, ancien chanoine de la Ste Chapelle,

A Dijon.

A Aix, le 13 aoust 1696.

Quoyque ie vous date ma lettre d'Aix, ie suis neantmoins a la campagne, ou les lettres me sont neantmoins portées tres seurement. Si i'ay tant tardé a repondre a vostre derniere, c'est que ie suis si occupé a travailler a mettre en estat mes lettres que le jour m'est court; aussi mon affaire avance beaucoup, et i'espere de l'envoyer a l'imprimeur environ a la Toussain. Je crois que vous aurés receu l'ordre que ie vous envoyay de l'ouvrage et le nombre de lettres qu'il y a; i'en ay trouvé depuis peu encore quelques unes, mais presentem*ent* ie suis fixé, ie ne crois pas en avoir davantage.

J'ay quelques lettres d'un Edmundus Brutius Anglois,

ecrites en 1599, a M. Pinelli (1); chaque lettre est une dissertation courte sur une matiere; la 1re est *de Marmore oviparo,* la 2de *Descriptio Struchiocameli*, la 3me *Judicium de Columna Trajana Ciaconii* (2), la 4me *de Siliciglandio*, la 5me *de Tabula Itineraria Peutingeria*, la 6me *Observationes de Astura pisce.* Je n'ay pas notice que ces traités en forme de lettres ayent esté imprimés, et par ainsi ie les mets dans mon receuil.

Je voudrois avoir vostre sentiment quel ordre ie dois donner a ce grand nombre de lettres; i'ay pensé de ne regarder pas le temps que lesd. lettres ont esté ecrites, mais seulement la valeur des personnes, comme par exemple les Latines, ie metray en premier lieu celles d'Holstenius (3), après Seldenus, Grotius, Meursius, Spelmanus, Camdenus, Erycius Puteanus (4), etc. Les Italienes et Françoises, ie suivray le mesme ordre. Je suivray neantmoins vos avis avec plaisir.

J'ay 46 lettres de Saumaises, il y en a 42 qui n'avoint pas esté imprimées, ou il y a bien de particularités de sa vie assés singulières; il y a une fort longue contre Mr de Valois, dans laquelle il fait voir toutes les fautes qu'il a fait dans cet in-4° qu'il fit imprimer en 1634, intitulé *Excerpta ex Polybii* etc. q. l. (5); il ne l'epargne pas. J'ay une copie d'une

(1) Jean-Vincent Pinelli, né à Naples en 1535, mort à Padoue en 1601.

(2) Alphonse Chacon, né à Baeça (Espagne) en 1540, mort à Rome en 1599, auteur d'une *Historia utriusque belli Dacici a Trajano Cæsare gesti ex simulacris quæ in Columna ejusdem Romæ visuntur collecta;* Rome, 1576, in-f°.

(3) Voir Tamizey de Larroque, *Claude de Saumaise*, 1882, p. 36, note 4.

(4) Henri Dupuy, né à Venloo le 4 novembre 1574, mort à Louvain le 17 septembre 1646.

(5) Les *Excerpta*, publiés par Henri de Valois d'après un manuscrit appartenant à Peiresc, sont un des débris de la grande Encyclopédie rédigée par ordre de Constantin Porphyrogénète. Ils formaient le cinquan-

lettre dud. s[r] Saumaise sur les Tyrses des anciens; le copiste, n'entendant pas le grec, avoit laissé en blanc les citations, et par ainsi la lettre est defectueuse; mais, comme elle est fort belle, sçavante, et qu'elle a un sens sans ce grec, ie ne laisse pas de la mettre; elle estoit ecrite a M[r] du Puy qui en envoya copie a M[r] de Peiresc. On voit dans un'autre lettre touts les demeslés qu'il eut en Holande contre Heinsius, qui faillirent à luy faire quiter ce païs; et autres particularités de ses ouvrages et de sa vie.

Je voudrois sçavoir si la famille de M[r] du May que vous avés a Dijon (1) vient de Gascogne; M[r] de Saumaise en dit quelque chose en passant qui vous faira rire.

Golius (2) avoit un frere carme dechaussé, qui estoit en Levant; i'ay quelques lettres de ce moine tres belles sur les Ms. arabes et orientaux.

Vous verrés dans celles du P. Kircher (3) qu'il avoit faute de papier a Rome, et que M. de Peiresc lui envoya dix escus pour ses necessités.

J'ay deux lettres d'un M[r] le Batelier d'Evreux, qui explique la Notice des Gaules ensuite du passage d'Ammiam Marcellin, qui dit *Secundam enim Lugdunensem Rotomagi et Turini Mediolanum ostendunt*, et veut que ce *Turini Mediolanium* soit Evreux; vous verrés dans la lettre VI de M[r] Saumaise qu'il parle fort bien dud*it* s[r] le Batelier, et discutte amplem*ent* la matiere; je ne sçay pas les qualités dud*it* s[r] le

tième volume de la collection et avaient pour titre : *Des vertus et des vices*. — Le manuscrit de Peiresc est actuellement dans la Bibliothèque de Tours sous le n° 980 (H. Omont, *Inventaire sommaire des Manuscrits grecs des Bibliothèques des départements* ; Paris, 1883, p. 15).

(1) Pierre Dumay, né à Dijon en 1626, conseiller au Parlement de Bourgogne en 1647, mort à Dijon le 26 janvier 1711.

(2) Voir plus haut, p. 52, note 1; cf. Tamizey de Larroque, *Claude de Saumaise*, 1882, p. 36, note 1.

(3) Voir plus haut, p. 124, note 3.

Batelier, en quel temps il est mort, et s'il a composé quelq'ouvrage (1).

Je suis presentement aux lettres de Gassendi; i'en ay 30 françoises qui n'ont pas esté imprimées; il y a des belles choses, et curieuses.

Vous pouvés conter que ie ne quitte pas la besogne que ie ne l'acheve. Le mal a esté que i'avois fait copier ces lettres; mais il y avoit autant de faute que de mots; ie me suis resolu et determiné a les escrire moy mesme. Je n'en ay plus que six des latines, une 15ne d'italiennes et environ 150 de françoises; les plus difficiles et plus longues sont faites. Je demeureray plus long temps a les corriger. Il y aura deux justes volumes in-4°, apres quoy ie penseray a donner celles du sr de Peiresc, ou l'on trouvera des choses merveilleuses; l'ouvrage est de plus longue haleine.

Vous ne m'avés rien dit sur ce que ie vous avois marqué que i'avois un commentaire sur Pomponius Mela du P. Sirmond asses ample, que i'en avois escrit a Mr Anisson, qui ne m'avoit pas dit l'avoir ou ne l'avoir pas.

J'avois veu la lettre que vous avies escrit au P. Pagi; tout est commun entre nous. Il vous offre ses respects, i'en ay touts les jours des nouvelles, il avance fort, il est a present en 1134. Il aura achevé entierement apres la Toussaint, il trouve beaucoup de difficulté dans ce siecle qu'il debrouille beaucoup.

(1) M. Bénet, archiviste du département de Saône-et-Loire, vient d'étudier spécialement ces questions. Sa conclusion est qu'il ne s'agit pas ici de Jacques Le Batelier, sieur d'Aviron, avocat au présidial d'Évreux et commentateur de la Coutume de Normandie; ce Le Batelier est mort en 1590. Il s'agirait d'un autre Le Batelier, membre du Chapitre de l'Église cathédrale d'Évreux, à qui M. Bénet attribue également le *Mémorial historique des Évêques, ville et comté d'Évreux*, et qui vivait encore en 1672. M. l'abbé Lebeurier se prononce pour un Jacques Le Batelier, alors avocat, qui occupa de 1638 à 1661 un office de conseiller au bailliage et présidial d'Évreux. Voir A. Bénet, *Notes sur l'historiographie normande : Le Batelier;* Mâcon, 1882, in-8°.

M. Magliabechi (1) nous a envoyé le dernier livre du Cardinal Noris en defence de son Hist. Pelagiana; c'est un petit in-fol. ou il terrasse ses ennemis a son accoutumée. Je ne sçay pas si ce Cardinal travaille presentement a quelque ouvrage.

Nous avons aussi receu de M. Teuzelius ce qu'il a fait contre M. Schelstead *de disciplina arcani* (2); il soutient son premier sentiment, mais il est fort diffus. J'ay aussi de cet autheur ses *Selecta numismata.*

A propos de Medailles, nous avons icy un Jacobin qui a attrappé un des beaux Medaillons que l'on puise voir; il est de bronse, et c'est *L. Verus et M. Aurelius* qui se regardent, et, le revers, les deux Empereurs debout, accompagnés chacun de deux soldats qui se touchent la main, et portent une petite Victoire; le travail et la conservation en sont merveilleuses. J'en voulois prendre une colle, mais ce Religieux a creu que cela gasteroit la medaille; mais i'en fairay faire un dessein à la plume a un homme qui s'y entend; et il en faira tant qu'il y en aura au moins un qui reussira. C'est pour vous l'envoyer affin de le faire tenir à M[r] Morel, car asseurement il n'aura pas veu ce Medaillon qui n'est pas dans ceux du Roy qu'on a gravé. Il est difficile d'envoyer audit S[r] Morel ce qu'il n'a pas veu; il devroit bien tost faire imprimer son premier tome (3), après quoy on verroit ce qu'il n'a pas mis, et, en le luy envoyant, il fairoit des addenda à touts les volumes

(1) Voir plus haut, p. 130.

(2) Guillaume-Ernest Teutzel, né à Arnstad (Thuringe) le 11 juillet 1659, mort le 24 novembre 1707, — et Emmanuel de Scheelstrate, né à Anvers en 1646, mort à Rome le 6 avril 1692, discutèrent la question de l'origine et de l'étendue du secret *(disciplina arcani)*, dont l'Église entourait, aux premiers siècles, certains rites et certains dogmes.

(3) André Morell commença l'impression de son *Thesaurus*, mais il ne put l'achever; l'ouvrage ne fut publié qu'en 1734, plus de trente ans après la mort de l'auteur!



ensuite; dans un ouvrage comme celuy la, il ne peut pas faire autrement; vous pourries luy en escrire en ces termes, et de le saluer de ma part; ie m'offre agreablement de ramasser tout ce qu'on pourra dans ces quartiers.

Le P. Pagi est bien obligé à Mr Cuper de l'estime qu'il fait de luy et de son honnesteté; il a une grande veneration de ses ouvrages comme i'ay aussi; ie ne sçay pas a quoy cet autheur travaille.

On n'a point de nouvelle de Mr de S. Asaph (1) ou de Mr de Liechfield (2), la guerre en est la cause.

C'est avec grande impatience que i'attendroy l'ouvrage sur Adamus Bremensis (3), puisque cette Histoire du Nord nous est encore si obscure. Conservés moy l'honneur de vostre amitié et croyés moy entierement vostre tres humble serviteur.

THOMASSIN MAZAUGUES (4).

(1) William Lloyd, évêque de Saint-Asaph; voir plus haut, p. 17.

(2) L'évêque de Lichfield (comté de Stafford).

(3) Sur Adam de Brême, chroniqueur au XIe siècle, voir les *Monumenta Germaniæ historica*, *Scriptores*, t. VII, p. 267 et suiv.

(4) Dès le 21 février 1696, Nicaise avait fait part à Bayle du triage opéré dans les dix mille lettres trouvées parmi les papiers de Peiresc, et de la possibilité de publier l'élite de ces lettres en un volume in-4°. Thomassin lui-même, par lettre du 4 février 1699, soumit à Bayle son projet de publication et lui laissa entendre que l'impression était commencée à Genève (*Dictionnaire historique*, V° *Peiresc*, notes *A* et *a*). — A la mort de Louis de Thomassin, en 1712, les papiers de Peiresc furent recueillis par le Président Thomassin de Mazaugues, né en 1684, mort en 1743. — Dans une lettre du 22 février 1743, que nous avons récemment trouvée à Lyon et qui est maintenant déposée à la Bibliothèque nationale, le marquis de Caumont écrit d'Avignon à Bouhier : « Je ne sais rien de positif sur les dernieres dispositions du pauvre President; il y a grande apparence que son frere, qui vivoit à la campagne et qui scavoit a peine se servir de l'Almanach du Berger, aura été son héritier, avec une substitution en faveur du President de Peinier, son cousin. Il est bien a craindre que tous ces thresors littéraires ne soient dissipez, ou que du moins quelque Anglois clairvoyant n'en enleve la fleur. » — Les trésors ont été en effet dissipés ou dispersés; mais M. Tamizey de Larroque les reconstitue en grande partie.

§ 14.

LETTRES DE MICHEL BÉGON

Michel Bégon, administrateur et archéologue, né à Blois en décembre 1638, mort à Rochefort le 4 mars 1710 (1).

LI

Dijon. *A Monsieur*
Monsieur l'abbé Nicaise
a Dijon.

A Rochefort, le 5 fevrier 1693.

Monsieur,

Jai receu la lettre que vous m'aves faict l'honneur de m'escrire le 17 du mois passé, par laqu' elle iay esté ravy d'aprendre de vos nouvelles, qui me seront tousiours fort cheres, ayant pour vous infiniment d'estime.

Vous m'aves faict tres grand plaisir de m'avoir faict part des nouvelles de la Republique des Lettres, dont vous estes beaucoup mieux informé que moy par le commerce regulier que vous aves avec plusieurs scavants des pays etrangers.

Je scavois l'Histoire d'Eumenius Pacatus, dont le dernier ouvrage a esté suprimé. On dit que c'est pour avoir parlé avec trop peu de respect de M. d'Avranches (2).

(1) La correspondance de Bégon avec Nicaise était assez active. Nous connaissons, indépendamment des lettres que nous publions, vingt-deux lettres de Bégon à Nicaise. — Voir, dans le manuscrit français n° 9360, les cotes 81, 175 à 178, 180 à 190; dans le n° 9361, les cotes 48 et 119; dans le n° 9362, les cotes 50, 60, 61, 144.

(2) La dissertation du P. Hardouin (Eumenius Pacatus), contenant l'exposé des paradoxes rappelés plus haut, p. 136, a pour titre : *Chronologiæ*

Je me scais bon gré d'avoir tousiours esté dans les sentimens ou vous estes sur les iniures que les Autheurs se disent en toutes langues, ce qui est tres mal honneste et ne convient point du tout a des gens qui se devroient piquer d'urbanité.

Il seroit à souhaitter que M. Toinard se pressast davantage qu'il ne faict de donner au public ce qu'il a faict sur la famille des Herodes, estant persuadé qui se tirera mieux que personne de toutes les difficultés que les scavants ont agité sur ce subiet.

Je suis fort aise d'aprendre que vous receves qu' elques fois des lettres de M. Graverol, qui m'escrit aussy de temps en temps; c'est le meilleur homme du monde, mais il est trop occupé dans sa profession d'advocat pour s'apliquer a des ouvrages qui demandent un grand travail et beaucoup de reflection.

Je vous prie de me mander si vostre amy M. Cuper n'est pas originaire de Blois, ou iay connu dans ma ieunesse des demoiselles Cuper qui avoient beaucoup d'esprit, et qui estoient parentes de l'illustre M. Bellay et tres bonnes Huguenottes (1).

Je suis persuadé que vos Notes sur Lactance vaudront bien celles des autheurs qui ont travaillé avant vous sur cet autheur, et ie les verray avec plaisir lors que ce livre se pourra trouver chez les Libraires.

Vous m'aves appris que c'est M. Galand qui travaille au Mesnagiana. Je scavois il y a plus d'un an qu'on y travailloit,

ex nummis antiquis restitutæ prolusio; elle fut publiée à Paris en 1693 et immédiatement supprimée. Mais cette suppression fut motivée par la singularité des doctrines de l'auteur, bien plutôt que par le désir de protéger l'évêque d'Avranches contre les attaques d'Eumenius Pacatus.

(1) Gisbert Cuper, qui venait de publier la deuxième édition de ses *Notæ in Lactantii tractatum de mortibus persecutorum*, Utrecht, 1693, in-8°, était né dans le duché de Gueldre, et non pas dans le Blésois.

mais ie ne scavois pas par qui cet ouvrage se faisoit. Il fault avoir un bon Esprit de discernement pour ne pas eschouer dans un ouvrage de cette nature (1).

La vie de M. de Peiresc sera un bel ouvrage, estant bien traduitte. Jay lu le livre du P. Jobert qui est bien escrit (2). Jay impatience d'avoir celuy de M[r] Patin qui est un ouvrage a peu pres de mesme nature (3).

Jay receu les deux belles medailles que M[r] l'Abbé Bisot (4) a faict fraper sur la prise de Namur.

Je vous souhaitte une santé parfaicte et une heureuse année. Jay esté fort incommodé de la colique pendant 4 mois; ie me porte beaucoup mieux depuis deux mois, et, nonobstant l'accablement de mes affaires, il ne se passe gueres de iours que ie ne derobe qu' elques momens que ie passe agreablement dans ma Bibliotheque, ou ie trouve plus de plaisir infiniment qu'en tout autre lieu.

Je suis avec infiniment d'estime,

Monsieur,

Vostre tres humble et tres
obeissant serviteur,

BEGON.

(1) Le *Menagiana*, publié en 1693, n'est pas l'œuvre exclusive de Galland; il est le produit de la collaboration de plusieurs amis de Ménage.

(2) Deux éditions de la *Science des médailles* du P. Louis Jobert, né à Paris le 27 avril 1637, mort dans la même ville le 30 octobre 1719 (voir plus haut, p. 44), venaient de paraître, l'une à Paris, 1692, l'autre à Amsterdam, 1693.

(3) Charles Patin, né à Paris le 23 février 1633, mort à Padoue le 10 octobre 1693, auteur de nombreux ouvrages sur la numismatique. On trouvera dans le manuscrit français 9362 sept lettres de Patin à Nicaise (cotes 45 à 49, 51 et 52).

(4) Pierre Bizot, chanoine de Saint-Sauveur d'Hérisson, dans le diocèse de Bourges, né en 1630, mort en 1696, auteur d'une *Histoire métallique de la République de Hollande*, Paris, 1687, in-f°, et de *Mémoires*, encore inédits, *touchant l'histoire des Rois de France par les médailles*.



LII

A Monsieur
Monsieur l'abbé Nicaise
a Dijon (1).

A Rochefort, le 2 aoust 1695.

J'aprens, Monsieur, par Mr Pinsson (2) que vous n'avés pas receu la lettre que je vous ay ecrite au sujet des beaux portraits de Mrs Saumaise et l'abbé de la Mare, que vous m'avés envoié (3). C'est pourquoi vous voulés bien que je vous reitere, par celle cy, mes remerciments.

J'espere aller a Paris dans deux mois. Je souhaite estre assés heureux pour vous y trouver (4) et pouvoir vous asseurer de vive voix qu'on ne peut estre avec plus d'estime que je suis, Monsieur, vostre tres humble et tres obeissant serviteur.

BEGON.

(1) Lettre non autographe, mais signée par Bégon.

(2) Probablement Pinsson des Riolles, fils de François Pinsson (voir plus haut, p. 56, note 2). Pinsson des Riolles, avocat au Parlement de Paris, était, dit Bayle, « homme de mérite, fort connu des savans et l'un des plus officieux amis que l'on puisse voir. Il travaillait, entre autres choses, à la vie des professeurs de Bourges ». Voir plus haut, p. 95 et 96.

(3) Bégon faisait graver les portraits des hommes illustres du XVIIe siècle, et réunissait des notes pour leur biographie. On prétendit et l'on prétend encore que ce fut avec des mémoires de Bégon que Perrault composa ses *Éloges des hommes illustres du siècle de Louis XIV*, 1696-1701 ; mais Bégon proteste, dans la lettre du 2 juillet 1697, contre la rumeur publique.

(4) Ce vœu ne dut pas être exaucé. Nicaise, qui était allé à Paris vers 1685 et qui y était resté pendant près de sept ans, avait été contraint de quitter cette ville par de fréquentes indispositions, préludes du calcul. « Paris, disait-il, est un méchant séjour pour un homme qui n'a pas une santé vigoureuse, et qui est obligé de vivre dans une auberge, destitué des secours nécessaires. »

LIII

A Monsieur
Monsieur l'abbé Nicaise
a Dijon (1).

A Rochefort, le 21 may 1697.

J'ai receu, Monsieur, la lettre que vous m'avés fait l'honneur de m'ecrire le 13 du mois dernier.

Je vous suis tres obligé des scavantes nouvelles dont vous me faites part; j'espere avoir bientost le Dictionnaire de M. Bayle; je n'ay point encore veu son Apologie.

Je souhaite bien que le Pere Pagi ait assés de vie et de santé pour venir a bout de ses projets qu'il est tres capable de bien executer. J'ay le p[er] volume de sa critique et je ne manquerai pas de me donner le second aussi tost qu'il sera imprimé, ainsi que son Epitome.

Puisque vous prenés interest à ce qui regarde le Pere Bonjour, vous serés bien aise d'aprendre que le Pape a voulu lire son ouvrage dont je vous ay envoyé le titre. Il en a esté si content qu'il a voulu voir l'auteur. Le Cardinal Noris a toutes les semaines de longues conferences avec luy, et veut qu'il s'aplique uniquement a son grand ouvrage sur les antiquités egyptiennes. Sa Sainteté luy a envoyé depuis peu à examiner une nouvelle epacte, qu'un Milanois a inventée pour toutes les lunes.

Je voudrois bien, Monsieur, avoir d'autres nouvelles de la Republique des lettres, dont je pûs vous faire part, vous asseurant que personne n'est avec plus d'estime que moy, Monsieur, vostre tres humble et tres obeissant serviteur.

BEGON.

(1) Cette lettre n'est pas autographe, mais Bégon l'a signée.

LIV

A Monsieur
Monsieur l'abbé Nicaise
a Dijon (1).

A Rochefort, le 2 juillet 1697.

J'ay receu, Monsieur, la lettre que vous m'avés fait l'honneur de m'ecrire le 13 du mois dernier. Je vous suis tres obligé des nouvelles litteraires dont vous me faites part.

Je serai fort aise de voir dans le grand ouvrage du Pere Bonjour l'explication de ma table hyerogliphique. Mais il me semble que la façade du Temple de Minerve que vous me proposés de faire graver n'a pas de raport à son dessein. Ce beau morceau meriteroit une dissertation particuliere faite par une personne qui connust aussi bien l'antiquité que vous. Il y a une infinité de belles et de scavantes choses a dire sur ce precieux monument; vous les expliqueriés mieux que tout autre.

Je n'ay point la part que vous me donnés a l'ouvrage de M. Perrault (2) et vous ne verrés asseurement pas mon portrait dans son second volume.

Je ne scai si vous scavés que M[r] l'archevesque de Saragosse a fait traduire en espagnol la vie du Cardinal Ximenes de M[r] de Nismes (3); le traducteur est le grand vicaire de cet archeveque.

(1) Bégon a seulement signé cette lettre.

(2) Nous avons déjà dit que, encore aujourd'hui, les biographes écrivent que ce fut avec les matériaux, mémoires et portraits, fournis par Bégon, que Charles Perrault composa ses *Hommes illustres du siècle de Louis XIV*, in-f°.

(3) L'illustre évêque de Nîmes, Fléchier, né à Pernes le 10 juin 1632, mort à Montpellier le 16 février 1710, avait publié, en 1693, son *Histoire du cardinal Ximenès*, in-4°.

On traduit aussi en espagnol l'histoire de Theodose et les Panegyriques de Mr de Nismes (1).

Je suis avec toute l'estime possible, Monsieur, vostre tres humble et tres obeissant serviteur.

BEGON.

LV

Mr l'abbé Nicaise (2).

A Rochefort, le 18 janvier 1698.

J'ay receu, Monsieur, la lettre que vous m'avés fait l'honneur de m'ecrire le 6 de ce mois dont je vous suis tres obligé.

Les nouvelles scavantes que vous m'aprenés m'ont fait beaucoup de plaisir; elles ont suspendu pour un moment la vive douleur dont je suis accablé depuis la perte que j'ay faite de Madame Begon.

Je n'ay point encore pensé à faire graver mes desseins de la façade du Temple de Minerve; c'est une grosse affaire et bien de la depense. Je prendrai pourtant des mesures pour cela, puisque vous voulés bien y prendre quelque part.

Je suis bien aise qu'on ait expliqué les medailles de la Sicile de Paruta (3). Il y a quelque tems que je voulois engager Mr Schreuder de Bordeaux a y travailler, ce qu'il auroit fait si nous avions pu avoir les Remarques de Mr Graverol sur cet ouvrage (4).

(1) La *Vie de Théodose-le-Grand* avait été publiée par Fléchier en 1679, in-4°. Les *Panégyriques des Saints* ont eu plusieurs éditions.

(2) Cette lettre n'est pas autographe; Bégon l'a seulement signée.

(3) Filippo Paruta, né à Palerme, mort dans la même ville le 15 octobre 1629, auteur de la *Sicilia descritta con medaglie,* Palerme, 1612, ouvrage réimprimé plusieurs fois, notamment à Lyon, en 1697.

(4) François Graverol, né à Nîmes le 11 septembre 1636, mort dans la même ville le 10 septembre 1694. Voir plus haut, p. 184.

La decouverte d'une ville ancienne dans la franche Comté est nouvelle pour moy, ainsi que toutes les autres choses dont vous me faites part.

Je vous envoye cy joint un Extrait des Inventaires de mon cabinet; je souhaite qu'il vous fasse plaisir.

Je suis avec toute l'estime possible, Monsieur, vostre tres humble et tres obeissant serviteur.

BEGON.

---

§ 15.

LETTRE D'HENRI BASNAGE DE BEAUVAL

Henri Basnage de Beauval, né à Rouen le 7 août 1656, mort à La Haye le 29 mars 1710, publia de 1687 à 1709 une Histoire des ouvrages des savans.

La lettre que nous publions n'est pas signée; mais une allusion à cette Histoire *rend certaine l'attribution par Bouhier de cette lettre à « M. Basnage de Bauval ».*

LVI

A Monsieur
Monsieur l'abbé Nicaise, chanoine
de Dijon,
A Paris.

Ce 7 de mars 1698 (1).

Il est vrai, Monsieur, que ie me suis fort apperců du long intervalle qui s'est passé sans que i'aie reçû de vos nouvel-

(1) Quoique la lecture de cette date soit certaine et que le millésime 1698 soit même souligné, il y a une erreur évidente. Basnage parle constamment comme le ferait un auteur écrivant en 1689. Tous les livres dont il donne les titres ont été publiés vers cette époque; tous les faits qu'il rappelle ont suivi à bref délai la déclaration de guerre aux Provinces-Unies, déclaration qui, comme nous l'avons vu, est du 26 novembre 1688. En 1698, Nicaise était de retour à Dijon et c'est dans

les. Vos lettres sont remplies de si bonnes choses, et si utiles pour moi qu'il me semble que vous estes obligé de continüer à me faire l'honneur de m'ecrire, puisque vous avez une fois commencé. Il ne faut point vous faire connoistre, ou vous ne devez plus cesser de donner des marques de vostre souvenir. Vous pouvez bien iuger que ie n'ai pas manqué à parler de vous avec M. Galée (1), qui m'a confirmé dans toute l'idée que ie m'étois faitte de vous. Il advoüa comme moi que l'on ne peut pas estre ni plus curieux des bonnes choses, ni plus obligeant que vous l'estes. Si la severité de M. l'Abbé de la Trape, que vous ne devez pas trop ecouter, vous fait rentrer dans la Province, du moins que vostre retraitte ne vous detache pas de ceux qui vous estiment, et i'attens de vostre honnêteté que vous me donnerez vostre adresse pour vous aller importuner iusqu'à Dijon.

Je n'ai reçû des mains de M. Galée que la lettre du P. Lancelot (2), où i'ai trouvé peu de choses nouvelles, excepté la retractation tres necessaire du P. Mabillon (3) ; i'en ai dit un

cette ville que tous ses correspondants lui adressaient leurs lettres, tandis que notre lettre est adressée à Paris, où Nicaise se trouvait en 1689.

(1) Galée, représentant de la Hollande à Paris, était l'intermédiaire entre Nicaise et ses amis habitant la Hollande. Voir plus haut, page 157, une lettre de Grævius, du 8 décembre 1688. — Ce Galée est-il le même que Servatius Gallæus, auteur de *Dissertationes de Sibyllis eorumque oraculis*, Amsterdam, 1688, et éditeur des *Sibyllina Oracula*, Amsterdam, 1689, que Basnage, dans son *Histoire des ouvrages des savans*, novembre 1689, p. 106, appelait « feu M. Galée ? » Il serait donc mort l'année même où cette lettre fut écrite.

(2) Dom Claude Lancelot, né à Paris vers 1615, mort à Quimperlé le 15 avril 1695, venait de publier une lettre, se rapportant à sa *Dissertation sur l'hémine de vin* et y ajoutant quelques éclaircissements.

(3) La deuxième édition de la *Dissertation sur l'hémine de vin et sur la livre de pain de saint Benoît* avait été publiée à Paris en 1688. Parmi les arguments que Lancelot invoquait en faveur de sa thèse, il y en avait un qui lui était fourni par le conge du Palais Farnèse. Pour le réfuter, quelques moines avaient argumenté d'un passage de Mabillon, qui, dans

mot dans le mois de janvier. Je voudrois bien avoir le commentaire de ce P. Lancelot sur la regle de S. Benoist (1), car tout ce qu'il fait est fort bon et fort sçavant. N'est-ce pas lui qui est relegué quelque part pour...... (2). Je croi qu'il est renfermé dans la Basse Bretagne (3).

Je n'ai point oui dire que celui de M. l'Abbé de la Trape s'imprime en Hollande (4). Ce sera l'austerité mesme, et de l'humeur dont il est, il voudroit deshumanizer les hommes pour en faire des Anges.

Je ne....... (5) M. Grævius vous a envoié 12 exemplaires de l'Eloge de M. Petit; mais q...... i'en aye ecrit à Utrech, ie n'ai pû encore le voir (6).

On a achevé de reimp*rimer* dans la mesme ville le Solin de M. de Saumaize, et l'on y a ioint une p..... nouvelle qui est un traitté des herbes de medecine, *de Homonymis hyles iatricæ,* dont M[rs] Lantin et de la Mare, con[rs] de vostre Parlement, avoient donné autres fois la Preface (7).

son voyage d'Italie, avançait que Fabretti avait démontré, en son livre des Aqueducs, que ce conge du Palais Farnèse était une pièce entièrement supposée. Fabretti n'avait rien dit de pareil (voir plus bas la lettre LX, adressée de Rome à Nicaise). Mabillon reconnut loyalement qu'il s'était trompé. Voir Basnage, *Histoire des ouvrages des savans,* janvier 1689, p. 539.

(1) Ce commentaire a-t-il été publié? Nous ne l'avons rencontré dans aucune bibliographie.

(2) Ces points se trouvent dans la lettre de Basnage.

(3) Claude Lancelot avait été relégué à Quimperlé en 1680; mais, en 1698, date apparente de notre lettre, le savant grammairien était mort depuis longtemps.

(4) L'*Explication sur la règle de saint Benoit* par l'abbé de Rancé fut publiée à Paris en 1689.

(5) Ces points et ceux des lignes suivantes représentent quelques mots disparus par l'effet de la rupture d'un cachet.

(6) Basnage rendit compte de cet ouvrage dans son *Histoire des ouvrages des savans*, mai 1689, p. 193-203.

(7) Cette nouvelle édition du *Polyhistor* de Solin (*Plinianæ exercitationes*) parut à Utrecht en 1689; 2 vol. in-f°.

M. de Saumaize le fils m'a dit que M. de la Mare le fils, qui a, ie croi, la charge de son pere, se dispose à donner la vie de M. de Saumaize. Il y a long temps qu'il s'en fait solliciter.

J'espere avoir dans quelques iours le livre du P. Pagi (1), dont vous parlez si avantageusement, et cela me fera grand plaisir dans le temps de sterilité.

On ne voit courir ici que manifestes et reflexions politiques. Chacun s'y mesle de defendre et d'accuser la conduite des Princes selon ses passions ou ses interests, et les particuliers s'echauffent là dessus et se battent à coups de plume avec autant de chaleur que les Princes eux mesmes à la teste des armées. Je voudrois bien qu'une bonne paix nous rassemblast tous, et que nos propheties huguenotes aboutissent là. Du moins ie n'en attens gueres davantage.

Je ne sçai que veut dire M. de Wit; ie lui ai ecrit pour vous 4 fois sans en pouvoir tirer de reponse. Je l'ai encore pressé sur son valet, et tout cela inutilement. Peut estre vous en aura-il ecrit directement.

Qu'avez-vous trouvé de la iustification de M. l'Abbé Faydit pour son sermon prononcé le iour de S. Polycarpe (2)? Il y a de la lecture et du sçavoir. Mais tout cela est menagé d'une maniere assez singuliere, et il y pousse un peu durement Mrs de Valois, du Pin et d'autres habiles gens.

Je ne sçai qui est l'auteur d'un petit traitté de la bienscéance, qui m'a paru fort ioliment ecrit (3).

(1) Il s'agit, sans doute, des *Critica in Annales Baronii*, dont nous avons parlé p. 155, note 6. Basnage rendit compte de ce livre dans son *Histoire*, mai 1689, p. 206 à 221.

(2) Le livre, dans lequel l'abbé Faydit fournit les preuves à l'appui de son sermon sur saint Polycarpe, parut à Maestricht en 1687; une deuxième édition fut publiée à Liége en 1689. Voir le compte-rendu de ce livre par Basnage dans son *Histoire*, novembre 1688, p. 315-325.

(3) Basnage veut-il parler ici de l'une des nombreuses éditions du

J'oubliois à vous dire que l'*Anti-Baillet* (1) de M. Menage commence à paroistre et qu'il y a de bons morceaux pour l'histoire de ce siecle. M. Baillet y est un peu battu, mais il a assez d'esprit pour y trouver de quoi se vanger.

Tout à vous, Monsieur, et à nostre cher ami M. Janisson (2).

Je vous prie de dire à M. Janisson, quand vous le verrez, que i'ai lû l'opera de Thetis et Pelée qui est reimprimé ici.

Vous estes d'une Province assez proche du Dauphiné. Vous pouriez bien dire ce que c'est qu'une pretendüe bergere miraculeuse de Cret, et un grand nombre de petits enfans qui preschent et qui disent des merveilles en ce pays là (3). Vous m'obligeriez de vous en informer et de me mander ce que vous en auriez appris.

Nouveau traité de la civilité qui se pratique en France parmi les honnêtes gens, imprimé pour la première fois à Paris en 1671, dont l'auteur est Antoine de Courtin, né à Riom en 1622, mort à Paris en 1685? Voir, dans les Mémoires de l'Académie de Caen pour l'année 1875, de *Menues études de civilisation comparée, à propos de la civilité puérile et honnête*, par M. A. Joly.

(1) L'*Anti-Baillet* parut à La Haye en 1690.

(2) Nous avions cru d'abord que ce M. Janisson était Jean Anisson, le futur directeur de l'imprimerie royale du Louvre, dont le nom se trouve si souvent dans les lettres des correspondants de Nicaise. Voir plus haut p. 86, 89, etc. Mais nous hésitons à proposer cette identification depuis que nous avons rencontré, dans le *Dictionnaire* de Bayle, v° *Poitiers*, note P, édit. de 1734, p. 716, le nom d'un des correspondants des réfugiés protestants, Janniçon, avocat au Conseil.

(3) Ces « petits enfants » étaient de jeunes pâtres protestants, qui, sous l'influence d'un gentilhomme verrier des environs de Dieulefit (Drôme), tombèrent dans une sorte d'extase religieuse. Ils se répandirent dans le Dauphiné et le Vivarais, annonçant à leurs coréligionnaires la délivrance prochaine d'Israël. On les appelait *les petits prophètes*. Parmi ces prédicants se fit remarquer Isabeau Vincent, née à Saou, entre Crest et Bourdeaux; c'est elle que l'on désigne sous le nom de *Bergère de Crest*. Pierre Jurieu lui a consacré un livre ayant pour titre : *Reflections upon the miracle, which happened in the person of Isabel Vincent, shepherdess of Dauphine*; Londres, 1689, in-4°. — L'histoire des petits prophètes commence en 1686 et finit en 1689 (voir Chaufepié, article Jurieu, p. 70);

§ 16.

LETTRES DU PÈRE PAGI

Antoine Pagi, religieux franciscain, né à Roques (Gard) en 1624, mort à Aix en 1699, auteur d'un ouvrage publié en 1689 sous ce titre : Critica historico-chronologica in Annales ecclesiasticos Baronii (1).

LVII

A Monsieur
Monsieur l'Abbé Nicaise
vis a vis la grande porte des Cordeliers
a l'étoile d'or,
A Paris (2).

Monsieur,

J'ay reçu les 2 dernieres lettres que vous avez pris la peine de m'écrire et vous rends mille graces des marques que vous m'y donnez de votre amitié. Je n'avois pas encore veu les vers de M[r] de la Monoye qui sont excellens et le tour qu'il a pris fort ingenieux. Il les faudra mettre devant ou aprez les Approbations de la manière que vous jugerez mieux, puisque on ne juge pas a propos ici de les mettre au commencement du livre. Il faudra seulement mettre a la marge ces paroles

en 1698, date apparente de la lettre de Basnage, personne en Dauphiné ne s'occupait plus de ces enfants. — Chaufepié cite sur ce sujet une pièce de Basnage contre Jurieu intitulée : *M. Jurieu convaincu de calomnie.*

(1) D'autres lettres du P. Antoine Pagi à l'abbé Nicaise se trouvent dans le volume 9361 des manuscrits français de la Bibliothèque nationale. Elles sont cotées 49, 51 à 55, 57.

(2) Cette lettre ne nous paraît pas autographe ; le P. Pagi l'a seulement signée, après l'avoir dictée à un scribe ignorant ou peu attentif. Ainsi s'expliquent les fautes très-nombreuses qu'on y remarque : Pagi dictait *Haud ita pridem ;* le copiste écrivait *Audita pridem*, etc.

ou semblables : *Fit allusio ad pisciculum viam balenæ monstrantem,* de quoy il faudra s'il vous plait parler a mon Libraire (1). J'ay écrit a Monseig^r Le Cardinal Barberigo et luy ay temoigné le souvenir et la veneration que vous avez pour luy. Mr Meliabechi (2) m'écrit du 12 de septembre que Mr Carpzovius, senateur (3), luy a écrit de Lipsic qu'il a fait reimprimer Eusebe *de Demonstratione et Præparatione Evangelica* en 2 vol. sur l'impression qui en avoit été faite a Paris et qu'il travaille maintenant a celle des œuvres de St Greg. de Naziance selon l'edition de Billius. Il me deplait fort, M^r, que ces Allemans fassent reimprimer les Autheurs anciens sans quelque nouvelles notes ou additions, ou au moins sans les comparer avec les MSS., puisqu'ils en ont, que ceux qui les ont deja imprimez n'avoient pas veu. Il ajoute que ledit senateur luy écrit que *Morhosius Kironiensis Accademiæ gloria, insigne propositum urget literariæ historiæ condendæ, sub Polystoris titulo, quam per partes editurus est, quarum primam jam evulgavit* (4). Mr Meliabechi dit aussi qu'on a imprimé un livre sous ce titre : *Epistolæ Samaritanæ Sichemitarum cum ejusdem (?) latina versione et annotationibus. Accedit versio latina per similium Literarum Sichemitis audita pridem ad Anglos datarum, Cizæ, 1688, in 4* (5). On

(1) Les « Versus eximii poëtæ Bernardi Monetæ, Divionensis, ad Animadversiones eruditissimi Pagii ad Baronium », ont été imprimés à la suite de la préface des *Critica*, sous le titre même que Pagi vient de proposer à Nicaise.

(2) Magliabechi; voir plus haut, p. 130, note 2.

(3) Frédéric-Benoît Carpzov; voir plus haut, p. 170, note 3.

(4) Voir plus haut, p. 155, notes 2 et 4.

(5) Scaliger, désirant obtenir des renseignements sur la secte des Samaritains, s'était adressé directement à des personnes notables de Naplouse, l'ancienne Sichem. Les lettres contenant les réponses à ses questions ne lui furent pas remises, mais elles tombèrent en bonnes mains, puisque Génébrard, Peiresc et Étienne Morin les possédèrent successivement. Morin les traduisit et les publia avec la traduction, en 1682, à Londres, dans son livre sur les Antiquités de l'Église orientale. Simon les traduisit

a imprime au meme lieu (un livre) intitulé : *Christophori Cellari Collectanea historiæ Samaritanæ, quibus præter res geographicas tam politica hujus gentis, quam religio et res literariæ explicantur* (1). On a imprimé en Angleterre un nouveau catalogue de leurs historiens, dont le titre est : *Rerum Anglicarum Scriptores veteres ex vetustis MMSS. nunc primum editi, Oxonii, 1688, in f.* (2). Il y en avoit deia un tome, on a maintenant imprimé le second. Joannes Raius a imprimé le 2d tome *Historiæ plantarum, in f.*, a Londres, la presente année (3). Mr Meliabechi m'ecrit encore qu'il menvoyera le Commentaire que Mr Patin vient de donner au

également. — Plus tard, des Anglais adressèrent aux Sichemites de nouvelles questions, suivies de réponses analogues à celles qui avaient été faites à Scaliger ; ce sont les *Litteræ persimiles a Sichemitis haud ita pridem ad Anglos datæ,* dont parle le P. Pagi. Nous ne connaissons pas le livre dont Magliabechi annonce la publication; il ne figure pas dans l'énumération des ouvrages de Cellarius que l'on trouve dans le tome V de Nicéron, et cependant, dès qu'il s'agit d'un livre relatif aux Samaritains et imprimé à Zeitz en 1688, il est impossible de ne pas l'attribuer à Cellarius, alors recteur du gymnase de cette ville. Voir, en ce sens, ce que dit Grævius, *suprà*, p. 155.

(1) Cellarius (voir plus haut, p. 155, note 5), outre les *Collectanea Historiæ Samaritanæ quotquot inveniri potuerunt,* Zeitz, 1688, in-4°, a publié : *Historia gentis et religionis Samaritanæ ex nova Sichemitarum epistola aucta*, Halle, 1699, in-4°.

(2) Ce deuxième volume, que nous n'avons pas vu, fait-il suite aux *Rerum Anglicarum Scriptores post Bedam præcipui ex vetustissimis codicibus manuscriptis nunc primum in lucem editi,* dont l'éditeur est Bernard Savile (Brunet cite l'édition de Londres, 1596, in-f°, mais l'exemplaire que nous avons sous les yeux vient de Francfort, 1601, « ex typis Wechelianis apud Claudium Marnium et heredes Joannis Aubrii »); — ou aux *Rerum Anglicarum scriptores,* édités par J. Fell à Oxford, en 1684, in-f°? — Ce ne peut pas être l'un des deux volumes des *Historiæ Britannicæ Scriptores, collecti a Th. Gale,* Oxford, 1687 et 1691, in-f°.

(3) Cette *Historia Plantarum* ne doit pas être confondue avec la *Plantarum Historia* de Morison, continuée par Bobart, Oxford, 1680, et 1699 ; Voir plus haut, p. 167. Elle a pour auteur John Ray ou Wray, né le 29 novembre 1628 à Black-Notley (Essex), mort le 17 janvier 1706 (La *Biographie générale* dit 1704 ; mais on lit sur son tombeau : *Ob. 17 Jan.* $170\frac{5}{6}$). Trois volumes de cette *Historia* ont paru à Londres, en 1686, 1688 et 1704, in-folio.

public *in Antiquum monumentum Marcellinæ è Græcia nuper allatum, Patavii, 1688, in 4*. On debite a Rome les 2 tomes de la continuation des Annales Ecclesiastiques depuis mil cinq cent trente cinq jusques a mille cinq cent soixante cinq. Mais je ne crois pas que ce soit grand'chose. Car on n'avoit imprimé les dits tomes il y a plus de dix ans et ils se trouverent si mal faits qu'on n'en permit pas la debite et qu'on les fit corriger et reimprimer aux depens *de la Propagande*. Mr Toinard m'ecrit souvant, et me marqua dernierement que vous etiez sur le point de donner au public v*ost*re ouvrage d'Alexandre et de l'Empereur Adrien, nouvelle qui me fut tres agreable (1). J'ay mieux reglé les voyages d'Hadrien qu'on n'avoit jusques ici. Si vous jugez que je me sois manqué en quelque endroit, vous me fairez plaisir de le corriger, afin que les autres ne sy trompent. Le susdit senateur écrit à Mr Meliabechi qu'on attent à Lipsic mon ouvrage et qu'on s'en promet beaucoup, mais ils changeront peutêtre de sentiment quand ils l'auront veu. Je vous prie de saluer Mr l'Abbé Anthelmi (2) et Mr Rigord (3) et leur faire part des nouvelles de Florence. Si j'avois les dernieres fueilles de mon ouvrage, j'aurois tot fait les Additions et les corrections. Cepandant je vous prie d'etre persuadé qu'il n'y a personne au monde qui soit plus que moy,

Monsieur,

V*ost*re tres humble et
tres obeissant serviteur,
FR. ANT. PAGI.

Aix, ce 6 octob. 1688.

(1) C'est la *Dissertatio de Nummo Pantheo Hadriani Imperatoris, in qua..... peculiaris quædam instituitur comparatio inter Hadrianum et Alexandrum M.....*, Lyon, 1690, in-4°.

(2) Joseph Antelmi, historien, né à Fréjus le 25 juillet 1648, mort le 21 juin 1697.

(3) Jean-Pierre Rigord, archéologue, né à Marseille le 28 janvier 1656, mort dans la même ville le 20 juillet 1727.

LVIII

A Monsieur
Monsieur L'Abbe Nicaise a l'etoile d'or vis a vis la porte du grand convent des Cordeliers
a Paris (1).

Monsieur,

J'ay receu celle que vous aves eu la bonte de m'ecrire du 22 du mois passé et vous rends mille graces de tant des marques que vous m'y donés de votre affection que ie tacheray de meriter si les occasions s'en presentent. Ie regarde les eloges que vous donés a mon ouvrage comme un effect de votre amitie et de votre generosite, sachant bien que tous les eloges que vous luy donés ne luy sont pas deus (2). Il y a quelques semaines que i'ay ecrit a monseigneur le cardinal Barbarigo (3) et luy ay marqué que vous eties dans l'impatiance de sçavoir si votre eloge etoit achevé d'etre imprimé en Hollande (4) pour en envoyer une copie a son eminence. Nous le pourrons bien faire tenir a Ligourne par la voye de Marseille, mais ie ne scay pas si de la on a facilement des comodites pour Padoue. I'en ecriray au pere Noris et vous feray sçavoir sa reponce. Il y a asses de temps que ie n'ay point de ses nouveles et ie souhaiterois bien qu'il dona tost

(1) Cette lettre nous paraît autographe.

(2) Pagi venait de publier le premier volume de ses *Critica historico-chronologica in Annales ecclesiasticos Baronii;* Paris, 1689, in-f°.

(3) Grégoire Barbarigo, né à Venise le 25 septembre 1625, mort à Padoue le 18 juin 1697. La Bibliothèque nationale possède, dans le volume 9359 des manuscrits français, treize lettres adressées par ce cardinal à l'abbé Nicaise; elles sont cotées 1 à 4, 6, 16, 18 à 23, 27.

(4) L'*Éloge* de Pierre Petit, par Nicaise, imprimé à Utrecht en 1689.

au public ses epoques des villes de la Syrie (1). Ie suis bien aise qu'on reimprime Sulpice Severe avec des meilleures notes que celes qui ont pareu iusques icy et que ce soit un habile homme qui se charge de ce soin. Ie crois que les deux livres de l'histoire ecclesiastique de Rufin, qui n'ont pas eté reimprimés dans ce siecle, rendroint son ouvrage beaucoup utile et ne grossiroint gueres le volume (2). On ne trouve plus les dits livres et souvent les gens de letres en ont besoin, car il y a touiours quelque petite chose de particulier. Feu Mr Henry Valois avoit eu dessein d'en faire la reimpression, mais sa mort priva le public de ce bien. Vous en pourrés conferer avec Mr du Bois (3). Ie me reiouis d'apprendre que Mr le Nain done bien tost quelque chose au public (4), etant persuadé qu'il ne peut rien sortir de luy qui ne soit excellent. Mr Rigord (5) feut en cette ville il y a quinze ou vingt iours; il se professe fort votre serviteur, et me dit qu'il avoit un medaillon grec de Neron, dans lequel il y a des characteres qui marquent l'an 9 de cet empereur et l'an 108. Il adiouta que Mr Ferrin luy a ecrit que c'est l'epoque a ce qu'il croit de la ville d'Antioche en Pisidie, que Jules Cæsar fit colonie l'an d'apres la bataille de Pharsale, c'est a dire l'an de Rome 707. Mais il ne me dit pas quel est l'autheur qui a ecrit cela, qui ne peut etre a mon avis que Dion ou Strabon (6). On m'a ecrit de divers endroits que les faiseurs du

(1) Voir plus haut, p. 18, note 1.

(2) Les Histoires ecclésiastiques de Sulpice Sévère et de Rufin ont été plusieurs fois imprimées et il est difficile de dire quelles sont les éditions auxquelles Pagi fait allusion.

(3) Girard Dubois, né à Orléans en 1629, mort à Paris en juillet 1696.

(4) Le premier volume de l'*Histoire des Empereurs* de Lenain de Tillemont fut publié à Paris en 1690.

(5) Voir plus haut, p. 198.

(6) Paul, l. 8, § 10, D., *De Censibus*, 50, 15 : « In Pisidia juris italici est Colonia Antiochensium ». Cf. Strabon, XII, 8, § 14, édit. Didot, p. 494, 12 et suiv.

Journal ont parlé avec grand mepris de mon ouvrage. Mais ils sont si peu accredités que, si cela est, il en augmantera la debite qu'ils veulent empecher. Il ne sera pas difficile d'en avoir raison si ie veux, mais il faut voir auparavant ce qu'ils ont dit. Cependent ie vous prie d'etre persuadé que ie suis sans aucune fin,

Monsieur,

Vostre tres humble
et tres obeissant serviteur,
FR. ANT. PAGI.

Aix, ce 21 mars 1689.

---

§ 17.

« LETTRES D'UNE PERSONNE INCONNUË »

Nous reproduisons simplement le titre sous lequel Bouhier avait réuni les quatre lettres qui suivent; car nous n'avons pas pu, même avec l'assistance de M. Charavay, découvrir le nom de leur auteur. Nous avons seulement trouvé, dans le tome IV de la correspondance de Nicaise, deux autres lettres de la même personne (Fonds français, n° 9,362, cotes 28 et 31), et nous les publions en même temps que les quatre qui ont appartenu à Bouhier.

Il en résulte que cet inconnu, Français et probablement d'origine bourguignonne, était allé à Rome « pour l'interest de sa santé, pour y vivre plus en repos et, s'il se peut, plus long tans », mais qu'il avait conservé une chambre à Paris et qu'il était en relations avec le Président Bignon, du Cange, Vaillant, Lantin, Toinard, etc.

Rappelons seulement que Nicaise avait à Rome un parent originaire de la Franche-Comté, dom Coquelin, général de l'Ordre de Saint-Bernard.

LIX

A Monsieur
Monsieur l'Abé Nicaise
A Paris (1).

A Frascati, 27 mai 1686.

Je trouvai, Monsieur, jeudi quand jetois sur mon depart pour venir jouir un peu della villegiatura la letre que vous

(1) L'original de cette lettre se trouve dans la correspondance générale de Nicaise (Bibliothèque nationale, fonds français, 9,362, cote 28).

mavez fait la grace de mecrire que M. de Fermanel (1) mavoit envoiée. Je donai ordre qu'on rendit a M. de la Foucherie (2) cele qui etoit pour lui, naiant pu lui porter moimeme come jaurois fait sans que jetois obligé de partir. Mais par bonheur je le rencontrai dans la rue quand je men alois et aiant fait areter le carosse je lui dis que javois laissé une letre pour lui et lui donai ladrese de M. de Fermanel pour vous repondre en cas que vous ne lui ussiez pas marqué dans votre letre. Il me dit quil auroit soin de votre afere (3), mais qu'il craignoit que vous nen vinsiés pas a bout sans un proces. Il me dit pourtant que vous lui avies mandé que votre date etoit devant la collation, auquel cas il seroit dificile du moins que lon ne fut obligé dentrer avec vous en quelqu'acomodement. Vous savez la faveur du collateur, qui s'il veut soutenir ses droits trouvera en France qui voudra le servir. Je souhete que vous aies la satisfaction que vous esperes et vous suis tres obligé de vos ofres; mais quand on est a Rome, on songe peu aux beautés des pais de France, particulierement quand on y est venu pour linterest de sa santé et pour y vivre plus en repos et sil se peut plus long tans, com'on en a plusieurs exem-

(1) Sur la liste des membres de la Grand'Chambre du Parlement de Rouen, en 1662, figurait un M. de Fermanel. Voir Basnage, sur l'art. 250 de la Coutume de Normandie, éd. 1709, I, p. 402, a.

(2) Voir, dans la correspondance de Nicaise, t. IV (n° 9,362, cote 33), une lettre de M. de la Foucherye, datée de Rome, le 31 août 1683, relative à un confrère de Nicaise, nommé Siredey, qui était persécuté par le Chapitre : « Un pauvre chanoine est bien à plaindre quand une fois il y a quelque cabale contre luy dans le chapitre, qui est bien nommé Mala Bestia. »

(3) Est-ce la même affaire que celle qui était pendante devant le Grand Conseil ? Nicaise, dans son autobiographie, nous dit que, relativement « à un bénéfice simple de la province », il était en lutte « avec trois dévolutaires qui manquaient aux formalités, avec un résignataire simoniaque et avec un mal et vicieusement pourvu par le patron ». Lui seul avait reçu du Pape de légitimes provisions...... Et, malgré la légitimité de son titre, il perdit son procès !

ples. Je suis tres obligé a monsieur le President Bignon, a Monsieur de Vilenaux et a tous vos illustres de lhoneur de leur souvenir et vous mobligerez extremement de le leur temoigner a tous respectivement et de leur ofrir mes petits services en ce pais ci. Monsieur Vaillant ma fait trop de grace de faire cas dune chose ou je navois que la moindre part; mais il est bon qu'on sache en France qu'on peut boire agreablement a Rome quoiqu'il ny ait point de vin de Champagne. Je voudrois quil en ut dit autant à M. Bernier afin de lengager a venir nous voir come il y a long tans quil en a envie. Pour M. Vaillant, je ne doute pas qu'on ne larete a Paris, quoiqu'on nait pas coutume de prier les gens. Javois oui dire quelque chose de M. Morel, mais on me lavoit conté diversement. Si jetois un asses bon corespondant pour vous, je vous demanderois la continuation de vos nouveles, mais vous saves que je suis un peu ou negligent ou paresseus et je craindrois que dans la suite vous ne vous plaignissies de moi. Il est vrai quil y a si peu de curiosité ici et lon y aprend si peu de nouveles que lon est excusable quand on ne repond pas a ce que lon peut ecrire de France ou il y a toujours quelque chose de nouveau aussibien qu'en Angletere dont on est averti tout aussitot. Il y a u ce matin consistoire. Hier la plupart esperoient des cardinaus, mais nous avons été atentifs pour entendre le canon du chateau S. Ange et nous navons rien entendu. En cas qu'il y en ut u, vous le saures devant que celeci arive et ainsi vous ne hazardes rien que ie ne vous en dise pas de nouveles certaines. Si vous ecrivés a M. Lantin devant que ie lui ecrive, obligez moi de lassurer de mes respects aussi bien que tous ceux qui me font l'honeur de se souvenir de moi à Dijon. M. l'Abé Bernon est parti hier pour sen retourner en France dans une flute du Roi qui porte de la poussolane a Toulon. Il va voir le canal et dela s'en retourne au plutot a Paris ou il vous apren-

dra plusieurs choses de ce pais ci. Il a acquis beaucoup destime en ce pais ci et il la merite, quoiquil nait rien fait de ce pourquoi il y etoit envoié, mais il na pas tenu a lui et soit que l'on ait eu peur de lui ou pour quelque autre raison on ne lui a pas donné locasion de faire voir ce qu'il savoit en Geografie. Vous saves quil etoit venu pour soutenir l'usurpation ou la possession des Iles de S. Gabriel par les Portugais ou les Espagnols les ont laissés sans poursuivre leurs pretendus droits par devant le Pape qui avoit etê choisi pour arbitre. Je ne vous ecris point des nouveles du monde parce que vous les saves a Paris aussitot quici ou si lon en sait quelquefois quelques unes plutot ici, eles ne sont pas encore venues et il faut attendre que les Venitiens aient fait quelque chose. Jé vous suplie de rendre lincluse à M. Vaillant et de me croire a vous, Monsieur, autant qu'on le peut etre.......

Nous navons point vu ici le factum de M. de Furetière. Je trouve que les muses hazardent trop, car sil prenoit envie a ses messieurs dachever leur Dictionere dans un an ou deus, le R. ny trouveroit pas son conte. Lafaire de Richelet fait voir ce que peut la passion. On nous a parlé ici dun autre factum en prose quil a lu a quelques uns ou il y a un peu de satyre contre plusieurs particuliers, que nous n'avons pas vu non plus ici. Come c'est lui qui les distribue, il naura pas voulu en envoier ici. S'il men vouloit envoier un par quelque voie qui ne coutat rien de port, je ne laisserois pas de le faire voir a nos amis (1).

(1) Antoine Furetière, en publiant ses *Essais d'un Dictionnaire universel*, Paris, 1684, in-4°, avait paru faire concurrence à l'Académie et empiéter sur son privilège. Indignée, l'Académie l'avait expulsé de son sein le 22 janvier 1685. Furetière se vengeait en publiant les factums auxquels notre lettre fait allusion. — Quant à Richelet, bien que son Dictionnaire eût été imprimé en Suisse et publié à Genève (chez Jean-Hermann Wiederhold, 1680, 2 vol. in-4°), il avait éprouvé, bien avant Furetière, les effets du courroux des Académiciens.

LX

A Monsieur
Monsieur lAbé Nicaise,
Paris.

Rome, 12 octobre 88.

Jatendois toujours, Monsieur, la reponse de M. Bellori pour repondre a la votre du 30 aout; mes voiant quil ne me lenvoie point, je ne veus pas retarder davantage et ie me sers de locasion du R. P. procureur qui vous doit ecrire. Il y a quelque tans que ie ne sors point que quand quelqu'ami menvoie un carosse, a cause dun mal qui mest survenu a la cheville d'un pié ou un home me heurta rudement il y a plusieurs mois. Je nai point receu la letre dont vous me parles ni M. Fabretti non plus. Si cet par la voie de M. de Vilermont que vous les aves envoiées, on ne me les a pas rendues. Locasion du P. procureur fera que ie metrai ici un petit mot pour lui, ne pouvant laler porter chez M. le C. Je montrai votre lettre à M. Fabretti qui me dit quil navoit jamés rien dit de semblable au P. Mabillon, et quil navoit garde de lui en rien dire, parcequil ne les avoit pas vus, et il me renvoia a ce quil avoit dit dans la pag. 74 de son treté de Aquæductibus (1), ou il le supose

(1) J.-B. de Villalpando (1552-1608), dans ses *Explanationes in Ezechielem*, avait essayé de reconstituer le pied romain à l'aide d'un conge appartenant aux Farnèse (*Congium Farnesianum*), et les conclusions auxquelles il était arrivé avaient rencontré beaucoup d'adhérents. Claude Lancelot, entre autres, les avait adoptées dans sa *Dissertation sur l'hémine de vin et sur la livre de pain de S. Benoit*, Paris, 1667 et 1688 (p. 11-13 de cette dernière édition). Raphaël Fabretti, dans son livre *De Aquis et Aquæductibus veteris Romæ*, Rome, 1680, in-4°, p. 74, objectait qu'un vase destiné à mesurer les liquides ne paraît guère utilisable pour la mesure de l'espace (*Spatiis dimetiendis applicabile*); mais il n'al-

antique (1). Je serai bien aise de voir la lettre du P. Lancelot (2). Ces conges, car il y en a plusieurs, sont a present a Parme; ainsi je nai pu les revoir ni les repeser come jaurois fort souheté pour verifier ce que jai fait autrefois quand ie les ai pesés; mais, a moins que quelque curieus ne passe a Parme, il n'y a plus rien a esperer. On pouroit ecrire a un Jesuite qui est la, qui fait le journal, de les peser; mais, sil na pas la proportion du pois de Parme avec celui de Paris ou de Rome, il y aura encore de lenbaras. Je ne lai pas pris en passant, mais seulement la mesure du bras, mais il ne seroit pas impossible de lavoir. On ne ma point envoié la copie de cete lettre de Bezançon. M. de V. mavoit bien promis de me lenvoier lordinere suivant la letre ou il men parloit; mais je ne lai pas receue. Cependant ces 2 Istoires sont des plus singulieres. Depuis que M. de Witt (3) est arivé en Holande, il na encore ecrit a persone dici que ie sache; je lui avois repondu a une letre qui mecrivit de Geneve et ie le priois de quelques livres, mais il nous a tous oubliés entierement, ce qui me surprent fort, ne sachant pas quil ait a se plaindre de ce pais ci, mais bien plutot a sen louer, aiant eté consideré et estimé com'il le meritoit. Je me rejouis des charges quil a obtenues. Jai cru dabord queles ne lui

lait pas jusqu'à dire, comme le prétendait Mabillon, que le conge Farnèse n'était pas antique. Voir plus haut, p. 191, note 3.

(1) L'authenticité du *Congium Farnesianum* était, en effet, admise par les archéologues les plus distingués. Peiresc jugeait ce vase si important pour l'étude de la métrologie qu'il en fit faire une copie, pendant son séjour à Rome. A la fin du XVIIe siècle, cette copie était conservée dans l'abbaye de Sainte-Geneviève à Paris; elle a servi de modèle pour le dessin que Lancelot fit graver et qu'il inséra dans sa *Dissertation sur l'hémine*, 2e édition, p. 12.

(2) Cette lettre du P. Lancelot contenait quelques explications complémentaires de sa *Dissertation sur l'hémine*, dont la deuxième édition venait d'être publiée à Paris.

(3) Jean de Witt, dont nous avons publié deux lettres, *suprà*, p. 85 et suiv.

lessoient pas le tans decrire, mais il y a trop long tans, nous nous en consolerons. Je serai bien aise de savoir sil continuera de vous treter en France de meme que nous. Ce seroit un livre a avoir que le Glossere de M. du Cange sil netoit point trop cher (1); mais 2 volumes in fol., a Rome ou les libreres veulent presque gagner le double, me font peur; il ny en a point encore ici. Jai grand envie de voir le Cronicon Alex. parceque ie mimagine quil y aura quelques notes (2). Jy ai un peu contribué de ma pene, aiant confronté sur le MS. du Vatican plusieurs passages dont il etoit en doute et copié une lacune qui etoit dans limprimé; més ie ne sai si on le lui aura fait savoir. Vous pouves vous en informer adroitement quand vous le veres et vous m'obligeres de lui fere mes tres humbles complimens et lui ofrir tout ce qui dependra de moi ici. Je verai avec plesir ce que M. Toinard aura remarqué; com' il a fort etudié la cronologie, on ne peut pas douter que ce quil fera ne soit excelent. Je lui ai repondu sur ce quil ma demandé de cette inscription de Gruter. Je nai pu en trouver loriginal, ne sachant ce quil est devenu, més ie ne croi pas quil manque rien au comencement. Si vous etes curieus de voir ce que ie lui ai ecrit, vous poures lui demander une copie de ma letre. Je lui envoie une bele inscription que M. Fabretti a et quil donera dans son ouvrage, ou il y a λυκαбαντας δυω (3); mais ce sont des vers et il voudroit trouver quelqu'auteur qui sen fut servi en prose. Mais, sil y en avoit, M. du Cange ne les auroit pas ignorés. Vous m'obligeres de continuer a pous-

(1) Du Cange venait de publier son *Glossarium ad scriptores mediæ et infimæ græcitatis*, Paris, 1688, 2 vol. in-f°.

(2) Une nouvelle édition du *Chronicon Paschale sive Alexandrinum, cum notis*, venait de paraître, par les soins de du Cange, à Paris, 1688, in-f°.

(3) C'est probablement l'inscription publiée dans le *Corpus Inscriptiorum græcarum* de Bœckh, t. III, n° 6,238.

ser ces Peres de S. Genevieve iusqu'a ce quils aient trouvé les 5 premieres sections de M. Spon. Il faut quil y ait autre chose que de la Paresse, puisque cela ne peut pas se cacher introuvablement. Je ne sai que M. Fabretti qui travaille presentement et Mgr Ciampini (1). Si M. Bellori fait quelque chose, il vous le fera savoir quand il vous ecrira. Il y a long tans quil ne nous est venu de livres nouveaus de France et encore moins de Holande, ou il faut que les brouilleries et la crainte des Algeriens les empechent d'envoier leur convoi, ce qui est cause que nous nentendons parler des nouveautes que dans les journaus. Il y a pres dun an que ie nai point vu la biblioteque universele, qui etoit la plus exacte. Je ne sai si on la continue. Vous me feres toujours grand plesir de me fere part des livres nouveaus; car, pour des nouveles du monde, ie ne vous en demande point, non plus que ie ne vous en ecris point, puis qu'on ne dit tres souvent pas un mort de verité, et vous en pouves juger par ce qui ariva avantier, que M. le C. d'E. etant a laudience du Pape pour lui fere part de l'Infant de Portugal, le bruit etoit par tout Rome quil etoit mort, et peut etre que quelque Italien laura ecrit a Paris. Obliges moi, Monsieur, dassurer tous vos Messieurs de mes tres humbles respects et de lofre de mes services. Nous navons point encore ici les 2 derniers livres de M. Vaillant. A present que M. Francois, qui est a M. Crozier, est a Paris, il nous fera des paquets de tout ce quil y a de nouveau; ie mimagine que vous ne manqueres pas de le voir quelque part et de vous enquerir de lui de ce pais ci. Si vous avies quelque bagatele a menvoier, vous pouries le lui doner quil le mit dans ses balots. Il a fait esperer quil seroit ici vers Noel. Je suis, Monsieur, T. a V.

(1) Giovanno-Giusto Ciampini, né à Rome le 13 août 1633, mort le 12 juillet 1698.

LXI

A Monsieur
(Franc a Lion, 6)
Monsieur lAbé Nicaise
a la Perle sur les fossés
de M. le Prince,
Paris.

Rome, 22 mars 89.

Javois toujours remis, Monsieur, a repondre a vos obligeantes letres, que les balots de M. Crozier, que lon atendoit de jour a autre, fussent arivés, afin de vous fere savoir la reception de ce que vous aves u la bonté de fere metre dedans; més, outre quils ne sont pas arivés, il y a aparence quils nariveront pas encore si tot, parceque M. Crozier me dit il y a quelques jours quil les avoit contremandés de peur de quelque rencontre sinistre. Je navois pas besoin de les atendre pour vous remercier, vous etant autant obligé que si ie les avois deja receus. Je ne sai pourquoi M. Baudelot ne ma pas favorisé come les autres, puisque vous lui en avies doné lordre, mais cet asses de les avoir trouvés, jay seulement regret a la peine que cela vous a doné. Je suis bien aise daprendre que vous aies choisi l'abitation ou vous etes; vous ne pouves pas etre en meilleur air et avec de meilleures gens; vous leur feres bien, sil vous plait, mes amitiés, tant aus parens qu'aus enfans. Cependant, si vous trouvies quelque compagnie pour demeurer dans ma chambre, ne la lesses pas vacante pour matendre encore; més vous saves qu'on ne peut pas repondre de lavenir.

Jai cherché par tout les 2 livres que vous demandes; més, outre que ie ne les ai pas trouvés, on ma presque asuré que

ie ne les trouverois pas. Sils etoient dans la biblioteque de M. le C. Slusio (1), ils auront eté transportés dans cele de M. le Tresorier; car ils ne sont pas parmi les livres qui sont restés.

Pour les figures du sepulcre de Nazoni, si vous les voules, vous naures qu'a doner ordre a M. Anisson quil fasse tenir 12 ecus a M. Crozier, qui les prendra et les metra dans le premier balot quil envoiera en France; car on nen veut rien rabatre de 2 ecus l'exemplere, a moins que, quand on sera pret a en prendre une cantité, on nen tire meilleur marché de quelques Jules. Vous saves qu'ici on ne parle que decus romains, qui valent 3 l. 11 s. de France, a queque denier près; més M. Anisson ne l'ignore pas. Sil ne faloit point que cela pasat par les mains de M. Crozier pour vous les envoier, qui doit avoir comerce avec M. Anisson, ie vous ofrirois de les prendre sans son moien; més ie ne sai pas dautre voie de vous les faire tenir.

Si tot que jaurai receu les exempleres, jen porterai un a M. Fabretti. Jai oublié de lui demander la reponse a votre letre pour M. Bellori; ie ne croi pas que vous devies en atendre; toutes les fois que ie le rencontre, ie len fai resouvenir et il me promet de me la porter, més il n'en fet rien. M. Fabretti acheve son texte dInscriptions nouveles, ou il y aura de beles choses. Il trouve tous les jours des inscriptions, particulierement dans le cimetiere de Se Helene ou de SS. Piere et Marcellin, a 3 miles dici (2), ou lon a decouvert depuis peu

(1) Jean-Gualter de Sluse; voir, plus haut, page 123, note 2. Ce cardinal, mort le 7 juillet 1687, est constamment cité, avec les plus grands éloges, dans les dépêches adressées à Louis XIV par ses représentants à la cour de Rome. Le duc d'Estrées l'appelle « le plus savant prélat », et exalte sa modération (26 octobre 1683); Servient parle de son insigne doctrine (7 mai 1682); enfin le cardinal d'Estrées, faisant part de sa mort au Roi (8 juillet 1687), présente cette mort comme très déplorable pour la France. Voir Michaud, *Louis XIV et Innocent XI*, *passim*, notamment t. IV, p. 158.

(2) « In via Lavicana ».

un ordre inferieur qui na point encore eté visité, ou il y a bien des inscriptions, la plupart greques ; mes a beaucoup il ny a rien a aprendre, ny aiant que le non ou des choses vulgaires. En voila une pourtant ou il y a quelque chose de curieus a cause de NΩ (1).

D M

(Un poisson) ΠΟΠΟΥΛΗΝΙΑ (Une ancre)

ΑΠΕΘΑΝΗΝΝΩ

On ne voit pas a qui sadresse ce Νω, qui est au duel. Vous nous en dires votre sentiment (2). On y trouve tous les jours de beaux medaillons. On en a deja trouvé plus de 24, bien conservés, qui ne peuvent avoir eté mis que pour marquer le tans de la mort, au lieu de metre les consuls. La plupart sont des derniers empereurs devant Constantin et ont au revers les 3 figures avec les balances. Il y a beaucoup de marques de martirs com'ils les suposent ici. On y a decouvert un polyandrion ou, outre les sepulcres qui sont a lordinere dans les murailles les uns sur les autres, il y a sur le plancher une grande cantité dos les uns sur les autres, qui mont paru en confusion, quoique M. Fabretti y pretendit trouver quelqu'ordre dans leur position, dont il et dificile de deviner lorigine. Il croit que ce sont tous des martirs que lon a ainsi mis les uns sur les autres dans quelque persecution, n'aiant pas u le tans de les ensevelir a part. Quelques uns ont cru qu'on les a otés des sepulcres voisins, pour y metre dautres cors, com'on croit quil et arivé en dautres endrois ou lon

(1) Bouhier a, *propria manu*, écrit dans l'interligne : « Elle est au Recueil de M. Fabretti, p. 590. » Voir, en effet, Fabretti, VIII, nº CVII, p. 590.

(2) L'éditeur de cette inscription dans le *Corpus Inscriptionum græcarum*, t. IV, nº 9596, a proposé de lire : DIS MANIBUS, Ποπουληνία ἀπέθανεν μηνὶ νοεμβρίῳ; mais il a prudemment ajouté un point d'interrogation.

trouve ainsi des os jetés en confusion; més on peut douter si les premiers cretiens violoient ainsi les sepulcres de leurs predecesseurs, come nous fesons presentement en les metant dans nos charniers; car en ce tans la chacun tachoit davoir son sepulcre a part. On pouroit latribuer ausibien a quelque peste qu'a une persecution et peutetre avec plus de fondement, puisqu'on avoit plus de consideration pour les martirs. On vera si en levant ces os on ne rencontrera point quelque signe qui fasse conetre ce que cet. Il y a dans cete chambre 2 sepulcres avec leurs tuiles, et a lun M. Fabretti dit quil y a des marques de martir. Tous les autres sont ouverts, soit que leurs plaques de marbre ou de tuiles soient tombées, soit quils naient jamés eté fermés, ce que l'on jugera mieus, quand on aura levé les os, qui ont pres de 3 piés de hauteur. Si cetoient des martirs, come le pretend M. Fabretti, il y en auroit asses pour tout le monde, et lon ne devroit pas avoir tant de pene a obtenir quelque tete come lon a present. Jy vis une inscription ou il y a un T qui me paroit gotique; més jai oublié si cet un C ou un K; ele et ainsi ΔEKENTI. Jai recomandé a M. Fabretti de la prendre; car on pouroit peut etre par la juger de son antiquité. Je nai pu retrouver lalfabet des Pandectes, pour voir sil y a des T de cete façon, et je nai pas le livre du P. Mabillon pour le chercher. Quoique l'E soit aussi gotique, il est pourtant ancien tant en grec quen latin (1).

Je ne vous ecris point de nouveles; car ici tout demeure en meme etat, sans esperance de changer de ce coté ci, et

(1) Pour rendre ce passage facilement intelligible, il aurait fallu user de caractères autres que ceux que nous avons été forcé d'employer. Le T ou le prétendu T du mot ΔEKENTI a la forme d'un C, très fermé, surmonté à gauche d'une ligne courbe; l'E a également la forme d'un C, au milieu duquel, à droite, s'adapte un trait horizontal; enfin, l'auteur de notre lettre dit ne pas se rappeler s'il faut lire ΔECENTI ou ΔEKENTI. Voir Mabillon, *de Re diplomatica*, éd. de Naples, t. I, p. 373.

pour les autres nouveles, vous les deves savoir mieus que nous, puisque la plupart vienent de dela. Nous souheterions seulement queles nussent pas tant besoin de confirmation et que les nouveles posterieures ne detruisissent pas les premieres. Car souvent on nous repait de grandes nouveles, qui dans la suite ou sevanouissent entierement ou devienent si peu de chose que ce net rien ; més cest bien pis quand eles sont fausses. Voici le tans des graves evenemens et par consequent des grandes nouveles.

Le P. Lubin (1) ma envoié cete letre pour la metre dans mon paquet. Vous m'obligeres de fere tenir cele de M. Toinard, ne sachant pas sil et a Paris ou a Orleans. Je salue avec votre permission M. dErbelot (2). Asures tous les cabinets de mes tres humbles respects et me croies, Monsieur, parfetement a vous.

LXII

A Monsieur
Monsieur Anisson, marchand
libraire de Lion, pour fere tenir
a Monsieur lAbé Nicaise
a Paris,
Lion.

Rome, 27 sept. 89 (3).

Je ne doute pas, Monsieur, que vous ne me blamies, vous et peutetre mes autres amis, de ce que ie ne vous fai pas

(1) Augustin Lubin, géographe, religieux de l'ordre des Augustins, né à Paris le 29 janvier 1624, mort dans la même ville le 7 mars 1695.

(2) Barthélemy d'Herbelot, orientaliste, né à Paris le 4 décembre 1625, mort le 8 décembre 1695.

(3) Cette lettre fait partie du Recueil de la correspondance de Nicaise, déposé par Prunelle, en 1831, à la Bibliothèque nationale, Fonds français, 9362, cote 31.

part de ce qui se passe dans le Conclave, parceque vous vous imagines quil sy fet tous les jours de grandes choses; més, si vous eties ici, vous en jugeries autrement et, hors deus fois quil y a u quelque rumeur sur lelection de 2 suiets, tous les Italiens ausquels on en demande des nouveles disent quil ne se fet rien (1). En efet, on a atendu nos Francois, quoiquil y ut dimanche 8 jours que, le tans etant passé quils pouvoient etre arivés sans qu'on ut seulement nouvele sils etoient partis, la faction des Zelanti essaia de fere Barbarigo, eveque de Padoue (2). Més leur treté fut eventé et on le croit dissipé, quoiquil y en a beaucoup qui le voudroient. Il n'y a rien a dire pour la pieté ni pour la doctrine (3); més on craint quil nut pour le moins autant de zele et de fermeté que l'autre, outre que beaucoup ne voudroient pas un venitien. Si cete reson a lieu, Ottobono na rien a esperer, quoiquil ait eté ausi un peu en predicament. Nos Card. vont peut etre changer les choses (4). Cependant, sil faut atendre

(1) Le correspondant de Nicaise parle du Conclave réuni pour donner un successeur à Innocent XI, mort le 12 août 1689.

(2) Grégoire Barbarigo, Vénitien, né le 16 septembre 1626, évêque de Bergame, puis de Padoue, cardinal en 1660, mort le 19 juin 1697.

(3) Dans ses dépêches à Louis XIV, le cardinal d'Estrées, « protecteur des affaires de France à Rome », disait dès le 16 juillet 1676 : « Si l'on se contentait de la sainteté, ce sujet aurait plus de lieu de prétendre à la papauté qu'aucun autre; mais on s'attache ordinairement à d'autres talents et à d'autres qualités. » Pendant le conclave, le 13 septembre 1689, d'Estrées disait encore : « Barbarigo serait un pape doux, humble, occupé du bien de la religion..., éclairé dans les sciences et dans les obligations d'un véritable pasteur, et qui s'appliquerait uniquement à la paix et au rétablissement de notre religion; mais je ne crois pas que cette vue puisse avoir aucun effet. » Michaud, *Louis XIV et Innocent XI*, t. I, 1882, p. 173 et suivantes.

(4) Ce fut précisément l'influence française qui assura l'élection du cardinal Pierre Ottoboni. Ce prélat, né à Venise le 19 avril 1610, et cardinal depuis 1652, avait alors soixante-dix-neuf ans. Élu le 6 octobre 1689, Ottoboni adopta le nom d'Alexandre VIII. Voir, sur son cardinalat, Michaud, *Louis XIV et Innocent XI*, t. I, 1882, p. 508-532.

les Espagnols com'on les a entendus (*sic*), on nentendra parler de rien de consequence quapres leur arivee et cele des autres qui aparement les devanceront. Come cete anée et sene, ils sen consoleront plus facilement et se divertiront a fere grande chere et grans regales. Ce matin le C. dEste (1) en a fait 3, un a chacun de nos 3 Card. qui entrerent ier a 23 heures, pressés dun nombre infini de monde qui vouloit voir le C. de Furst (2). LAbé Morel (3) est un de ses conclavistes. On avoit ecrit de Paris que lAbé de Croissi en seroit un, més il ny et pas entré. Je ne conois point les autres, si ce net M. de Seste, qui et entré avec le C. de Buillon (4). Il et venu force Abés, més la plupart sans abaie, ni en aiant que 3 qui aient u permission, come vous saures mieux que

(1) Ce cardinal peut être le cardinal d'Estrées; mais ce pourrait être aussi le cardinal Rinaldo d'Este, né le 25 avril 1655, cardinal en 1686, duc de Modène en 1694, mort le 26 octobre 1737; ce cardinal, devenu duc, « remit son chapeau dans le Consistoire du 29 mars 1695, » et se maria le 18 novembre de la même année.

(2) Guillaume Égon, prince de Furstenberg, évêque de Strasbourg du 8 juin 1682 au 10 avril 1704, cardinal en 1686. Voir, sur ce prélat, Michaud, *Loc. cit.*, III, p. 152-184.

(3) Cet abbé Morel est peut-être celui qui avait failli succéder, en qualité d'auditeur de Rote, à Louis d'Anglure de Bourlemont; mais la place fut donnée à l'abbé Ysoré d'Hervault (Michaud, *Louis XIV et Innocent XI*, t. II, p. 282).

(4) Emmanuel-Théodose de la Tour d'Auvergne de Bouillon, né le 24 août 1644, cardinal en 1669, mort à Rome en 1715. — Les deux autres cardinaux français, en 1689, étaient l'évêque de Grenoble, Étienne Le Camus, né en 1632, cardinal en 1686, mort à Grenoble le 12 septembre 1707, et l'archevêque de Narbonne, Pierre de Bonzi, né à Florence le 15 avril 1631, cardinal en 1672, mort à Montpellier le 11 juillet 1703. Voir pour le cardinal de Bouillon, Michaud, *Louis XIV et Innocent XI*, t. III, p. 147 et suivantes; pour le cardinal Le Camus, *Eod. Loc.*, t. II, p. 502 à 555; pour le cardinal Bonzi, *Eod. Loc.*, t. III, p. 139 et suivantes. Le Camus n'assista pas au conclave de 1689; par conséquent les trois cardinaux français qui entrèrent à Rome le 26 septembre étaient les cardinaux Bonzi, de Bouillon et de Furstenberg. La curiosité dont le dernier fut l'objet s'explique par le bruit qui s'était fait autour de son nom, pendant les mois qui précédèrent le conclave, à propos de l'Électorat de Cologne.

nous, Croissi (1), Beuron (2) et Noirmoutier (3). M. le duc de Chaunes (4), qui avoit receu les compliments come Ambass., set declaré, a ce qu'on dit, quil ne pretend point dautre calité que cele que le conclave lui voudra doner. Ainsi com'il y a ici un envoié de lEmpereur, Liextenstein, qui n'en a point pris et qui se contente daler a la Rote, come fet aussi lAmb. d'Esp. qui et toujours incognito, on croit quils souheteront quil fasse de meme et on dit que, sil prenoit quelque calité, que Lieks-tenstein prendroit la meme. Il ira demain ou plutot jeudi au Conclave et alors on saura en quele calité. Il a ici tous ses oficiers et demeure chez M. le C. dEtrées (5), ou il va tenir sa table. On dit qu'il a 60 personnes avec lui. Les galeres sont toujours a Civita Vecchia au nombre de 28, dont on dit qu'il y en a 4 dans la darse que lon y a lesé entrer parcequeles etoient trop presées. On croit queles repartiront bientot, més cela depend des ordres de M. le

(1) Charles-Joachim Colbert de Croissy, second fils du ministre Charles Colbert de Croissy et neveu du grand Colbert, était né en 1668, ce qui ne l'empêchait pas d'être, depuis 1684, abbé de Froidmont en Beauvoisis. Il eut une chambre au Conclave et sut se concilier les bonnes grâces du nouveau pape, Alexandre VIII, qui l'appelait « *l'abbate angelo* ». Promu à l'évêché de Montpellier en novembre 1696, il mourut le 8 avril 1738. Voir Michaud, *Loc. cit.*, t. III, p. 322.

(2) Probablement Odet d'Harcourt, fils de François III, marquis de Beuvron, né le 26 novembre 1658, aumônier du Roi, abbé de Monstier en Champagne, mort au camp de Namur en juillet 1692.

(3) Probablement Joseph-François de la Trémoille, fils de Louis II, duc de Noirmoutier, né en 1658, abbé de Lagni, de Sorese, de Grand-Selve, de Saint-Amand près Tournai, qui fut plus tard auditeur de Rote, cardinal (17 mai 1706), abbé de Saint-Étienne de Caen (juillet 1710), évêque de Bayeux (février 1716), archevêque de Cambrai (mai 1718), et qui mourut à Rome en janvier 1720.

(4) Charles d'Albert d'Ailly, duc de Chaulnes, né en 1625, mort le 4 septembre 1698.

(5) Sur le cardinal César d'Estrées, né à Paris le 5 février 1628, mort le 18 décembre 1714, et sur la mission diplomatique dont il fut chargé à Rome, voir l'ouvrage de M. E. Michaud, *Louis XIV et Innocent XI*, quatre volumes in-8°, 1882-1883, et spécialement t. II, p. 167 à 231.

duc de Ch. Si vous voies M. de Vilermont, demandes lui a voir sa letre; il y aura peutetre quelque chose de plus que dans celeci. Mancini ariva avantier; més, outre la confirmation de la prise de Maience (1), je nai pas su quil porte aucune nouvele de consequence. Nous saurons demain ce que font les armées, et, quoiquil arive, il faudra tacher de se consoler et de soufrir patiemment quelques petis insultes, qu'on comence a nous fere en ce pais ci, quoique lavantage pour une campagne soit encore peu de chose. M. Fabretti a receu, come ie vous ai deia ecrit, la letre du P... (2) ausibien que moi, dont nous vous somes obligés. Il a lesé reposer son trete dInscriptions, ou il en aioute tous les jours de nouveles, pour travailler a lexplication des medaillons du C. Carpegna (3). Il y en a 96, dont M. Bellori en a deja expliqué 23. Je ne sai si le P. Lubin vous aura ecrit quil a decouvert quelque part dans une biblioteque votre Cronique de Sicile. Ce net peutetre pas ce que vous souhetes, més a lacheter. Si ele et ou il croit, on poura voir cependant ce que vous souheteres et je mofre pour vous y servir. Nous navons point encore ici les Poliorcetiques que M. Tevenot a publiées (4). Jai grande impatience de les voir pour savoir sils ont bien entendu par tout ces auteurs et sils ont bien compris et desiné leurs figures. Je nai point vu le livre ou M. le Presi-

(1) Mayence, occupée par 10,000 Français, sous les ordres du marquis d'Uxelles, et assiégée par les Impériaux, venait de capituler (8 septembre 1689), après une héroïque défense.

(2) Le nom de ce Père n'a pas été écrit par l'auteur de la lettre; c'est peut-être Claude Lancelot. Voir plus haut, p. 206.

(3) Il y a eu deux cardinaux de ce nom : Ulric Carpegna, d'Urbin, né le 25 mai 1595, cardinal le 28 novembre 1634, mort le 24 janvier 1679, et Gaspard Carpegna. Voir, sur ce dernier, dont Moréri a oublié de parler, Michaud, *Louis XIV et Innocent XI*, t. I, 1882, p. 181-186. Le protecteur de Fabretti était Gaspard.

(4) Le Recueil des œuvres des Ingénieurs grecs, que Melchisedech Thévenot a réunies dans un livre ayant pour titre : *Mathematici veteres*, porte la date de 1693, et, par conséquent, n'était pas encore publié.

dent Cousin et mal treté ni le journal ou il reprent le P. Hardouin. Sil avoit veritablement manqué, ie ne voi pas pourcoi mal treter un ome qui le reprent. Jai parcouru ce quil a fet contre M. Vaillant (1). Il me semble quil y a bien des choses quil ne prouve pas et qui ne sont que des pensées. Il y a cependant de bones remarques, més il faut atendre la critique de M. Vaillant qui a ces matieres plus presentes. Vous lui feres sil vous plait mes complimens, a tous vos messieurs des cabinets et a tous nos amis vos voisins et eloignés. Jai comencé a lire la dissertation de M. le Blanc (2). Je voi quil a ramassé tout ce que les autres ont dit a notre avantage et quil a cité quelques pieces nouveles, més jai vu peu de chose sur son principal dessein pris des medailles monoiées a Rome. Je crains quil ny ait dans le P. Hardouin de quoi lui repondre, puisquil cite des monoies de nos premiers rois avec Conob, quoiquils naient jamés eté metres de Constantinople. Les Italiens ne peuvent ils pas dire que, puisque les papes avoient fet nos rois et Patrices et Empereurs, ils pouvoient bien graver leurs portraits dans les monoies qu'ils frapoient a Rome pour marquer ces actions a la posterité ou pour leur fere oneur. Enfin je n'ai pas trouvé quil ait ases insisté sur ce quil dit quil lui a doné ocasion de fere ce treté; més ie ne fai que commencer de le lire. Un Italien qui la lu ma dit que, quand meme ce quil pretend seroit bien prouvé, ce seroit aux Empereurs qui ont succedé à lEmpire, et non pas a nous, a pretendre la souvereneté de Rome, més que les choses sont changées. Il ne set pas fet cete dificulté. Si vous parles de cela, ne me cites pas. Je vous baise tres humblement les mains et suis Tout a vous...

(1) Hardouin venait de publier son *Antirrheticus de Nummis antiquis Coloniarum et Municipiorum, ad Johannem Foy Vaillant;* Paris, 1689, in-4°.

(2) Voir plus haut, p. 165, notes 2 et 3.

Je ne vous parle point dune infinité de mechans ecris faits contre tous les Cardinaus et meme du Pape.

LXIII

A Monsieur
Monsieur lAbé Nicaise sur
les fosses de M. le Prince a la
Perle,
Paris.

Rome, 29 novembre 89.

Je receus, Monsieur, ces iours passés, votre letre dans une de M. Anisson par la poste long tans apres quele etoit arivée, parcequ'en recevant peu par cete voie la, ie ny envoie pas ordinerement. Je vous remercie de toutes vos nouveles e come aujourdui les embaras survenus, dont vous veres quelque chose dans la letre de M. de Vilermont, dont je lai prié de vous fere part, mempechent de vous ecrire au long, ce mot sera pour vous avertir que par bonheur jai trouvé les Notitie Istoriche de Messana, come ausi le Pelegrini. Je ne metois point haté dacheter les tombeaus de Nasone parceque ie ne voiois pas la comodité pour vous les envoier; més aiant ier passé chez M. Baudri, auquel M. Anisson mavoit adressé pour savoir sil voudroit avancer sur une letre quil mecrivoit ce quil me marquoit, il me dit quil y avoit ches lui un ome qui envoioit quelque balot par des Malouins qui sont a Civita Vecchia et qui partiront dans 12 ou 15 jours, e quil sinformeroit sil ne pouroit pas y metre un petit paquet de livres. Jirai voir demain sil le poura et ausitot jirai prendre tous vos livres e les lui porterai. Nous navons u aucune nouvele du P. Noris ni de vos livres, e, come ien parlois avantier a Mons^gr^ Fabretti, il me dit quil ne lui avoit pas ecrit depuis

quil etoit au poste ou il et. Vous saves quil êt secretario de memoriali (1) e par consequent en prelature. Ie lui dis que, sil lui ecrivoit, il lui demandat des nouveles de ces exempleres, dont par avance je vous remercie. Je vous manderai au premier jour le particulier du sepulcre que lon decouvrit ier dans une vigne ici dans Rome, cet a dire dans Rome moderne, car vous saves que lon nenteroit point dans Rome anciene, qui etoit beaucoup plus petite quele n'et a present, quoiquen ait ecrit M. Vossius (2). Msg^r^ Fabretti fet graver les medaillons du C. Carpegna, avec lexplication; il y aioute les douze beles medailles dor du marquis Strozzi. Je suis faché que M. Toinard ait suiet de se plaindre de M. Vaillant; més, quand on garde les choses si long tans, ceus a qui les memes pensées vienent croient avoir droit de sen fere oneur. Ne pouries vous pas verifier si lon trouve, dans le P. Petau e ces autres que le P. Lami vous a dit, la pensée de M. Toinard sur la Paque. Je nai pu voir ces dissertations du P. Lami (3); car il ne nous vient plus rien de France e encore moins de Holande; ainsi nous ne savons rien de nouveau. Mes complimens par tout sil vous plait. T. a V.

(1) Le titre de *Segretario de' Memoriali* venait d'être conféré à Raphaël Fabretti par Alexandre VIII.

(2) Les observations d'Isaac Vossius sur la grandeur de l'ancienne ville de Rome se trouvent dans le *Variarum Observationum Liber*, publié à Londres en 1685. Vossius prétendait que l'enceinte de Rome était de plus de cinquante mille pas (74 kilomètres), sans y comprendre les faubourgs, et, en les comprenant, de soixante-douze mille pas (106 kilomètres), en ne tenant pas compte de la région *trans Tiberim*. Quant au nombre des habitants, à l'aide de calculs basés sur la hauteur des maisons, sur la proportion existant à Athènes entre le nombre des citoyens et le nombre des esclaves, etc., etc., Vossius l'évaluait à quatorze millions.

Ces chiffres sont évidemment fort au-dessus de la réalité.

(3) Bernard Lamy, oratorien, né au Mans en juin 1640, mort à Rouen le 29 janvier 1715; parmi ses œuvres figure un *Traité historique de l'ancienne Pâque des Juifs*; Paris, 1693, in-12. Nous connaissons trois lettres de ce Père à l'abbé Nicaise; on les trouvera, à la Bibliothèque nationale, fonds français, 9359, cote 206; 9361, cotes 21 et 75.

LXIV

A Monsieur
Monsieur lAbé Nicaise
a la Perle sur les fossés de
M. le Prince,
Paris.

Rome, 27 decembre 89.

Je croiois, Monsieur, vous fere savoir des mardi passé que vos livres etoient partis, mes il me survint une afere qui men empecha. Ils sont adressés a M. Anisson e doivent partir par les vesseaus de S. Malo qui sont a Civita Vecchia mercredi, les capitenes e ceus qui sy doivent embarquer devant etre partis ier. Il y a 6 exempleres du Tombeau de Nazonius, sur lesquels jai epargné une demipistole qui me reste, dont vous me feres savoir a quoi vous souhetes que je lemploie. Come ie ne savois pas de quele maniere on les metroit dans les caisses ou M. Baudri mavoit dit quil esperoit les fere metre, je les lui porté envelopés seulement de papier et séparés; mes il se chargea de les acomoder dans de la toile cirée, come jaurois fait si javois su de quele maniere on les pouvoit acomoder. Je voulois ausi lui rendre ce quil devoit couter, du reste qui mavançoit, mes il me dit quil le manderoit à M. Anisson.

Jai eté faché, en parcourant la Campagna felice, di voir quelques traces de vers que ie navois pas aperceus en lachetant, laiant cru neuf acause de la reliure et netant pas tombé en l'ouvrant sur les pages qui sont touchées; més il a falu sen contenter, nen aiant pas trouvé dautre et jai cru que vous laimeries mieux ainsi que de ne le point avoir.

Pour le Raina, ie lai acheté pour vieux parceque je nai pu non plus trouver que celui la; més, en le fesant bien relier,

le fond, ou il semble que les tarmes ont eté, etant bien colé, ny fera aucun domage. On mauroit rendu largent, parcequ'on pretend quon ma fet bon marché, ce livre etant rare; més netant pas asuré quil y en ut dautres a Messine et peutetre aiant eté beaucoup plus cher, jai cru que ie devois satisfere votre curiosité au plutot.

Jatendois de vos nouveles, come M. de Vilermont mavoit ecrit que vous lui avies dit que vous me feries la grace de mecrire; més voila 2 ordineres qui se passent sans que jaie rien receu. Cependant, sans vos letres, je naprens gueres de nouveles de livres, dont nous savons ici peu de choses, ne conoisant persone ici qui fasse venir les nouveles de la rep. des letres ni la biblioteque universele et ie ne sai pas meme si on les continue.

Depuis que Msg^r Fabretti et secretaire des memoriaus, je croi quil travaille peu a achever ses inscriptions. Cependant cela lui donera ocasion den aiouter toujours de nouveles, ou quil decouvre ou dont on le regale. Il va doner dans peu lexplication du reste des medaillons du Card. Carpegna quil a fet graver avec les 12 cesars dor du duc Strozzy. Jai eté quelque tans sans le voir. Je croi que dans ses inscriptions il donera le plan de cete voute qu'on a decouverte depuis quelque tans dans la vigne du Car. Cavalieri (1), ou il y avoit une porte de marbre a 2 batans, conforme a la description que Vitruve en fait dans son livre 4, e une bele caisse ou cerceuil de marbre de plus de 8 pies de long ou il y avoit dedans 4 cors. Cet edifice etoit tout pavé de careaux de marbre blanc dun demipié antique en caré e entredeus il y avoit de petites regles de 3 lignes de ce qu'on apele ici lauagna qui resemble a notre ardoise ou plutot qui et la meme

(1) Gaspard Cavallieri, simple clerc de la Chambre, élevé au cardinalat le 2 septembre 1686, à l'âge de 35 ans, et mort en 1690. Voir Michaud, *Louis XIV et Innocent XI*, I, page 187.

chose, si ce net peutetre quele ne peut pas se fere si deliée ou plutot qu'on ne la fet pas, parcequ'on en couvre peu les edifices et que ceus qu'on en couvre, come on a fet les 2 egli-ses a lentrée de la porta del popolo e quelques autres, eles sont fort epaissés pour la durée, parcequetant mises avec le ciment, eles ne sont point enlevées par le vent, com' il arive en nos cartiers. — Pour metre cete caisse de marbre e can-tité dautres cors mors qui se sont trouvés dans cet edifice, on a rompu le pavé, ce qui marque que sa premiere destina-tion na pas eté un sepulcre, e ce qui me le fet croire davan-tage, ce sont 2 fenetres, une a chaque bout, pour y doner du jour. De plus, il y a un portique tout autour pour le con-server de l'umidité. Il y avoit plus de 1300 de ces careaus de marbre. On a trouvé dautres cerceuils de tere cuite, tout dune piece, come vous en aures vu ici, e, au dessus de cete voute et aus cotés, on y a trouvé une tres grande cantité de cors, la plupart seulement sous deus grans careaux ou 2 gran-des tuiles, apuiées lune contre lautre ainsi Λ. Outre des cors ensevelis on a trouvé ausi des urnes remplies dos e de cen-dres, et il faut que dans les divers tans qu'on a fet servir ce lieu de sepulture, on enterat e on brulat; més il y en a bien plus denterés que de brulés. A ceux qui sont enterés, on a trouvé presque a tous une medaille dans la bouche, dont le signe etoit quand les dens et les machoires etoient vertes de la rouille des medailles, dont la plupart sont mangées, en sorte quil y en a beaucoup ou on ne poura rien conoitre, que-que pene qu'on prene a les netoier. On en a deja trouvé pres de 50, la plupart du tans des Antonins; les plus recentes que jai pu conoitre êt une d'Alexandre Severe e une autre du jeune Gordien; il y en a une dAuguste avec Providen-tia, dautres d'Hadrian, de Vespasian; més, come vous saves, les plus ancienes ne prouvent pas tant que les plus nouveles, puisque dans un tans moderne on peut se servir

de medailles et de tuiles plus ancienes que l'on a deja. La plupart des grans careaus ou tavoloni sont du tans de Domitia Lucilla. On decouvrira peutetre plus de particularités et ie mimagine que quelcun en fera la description. On y a trouvé plusieurs lacrimatoires de vere e sur quelques cors de grandes urnes percées couvertes d'un careau ou il y avoit un trou, aparement pour y fere des libations ou pour y pleurer, et meme on a trouvé un conduit de plusieurs tuiaus de tere encastrés, qui du haut de la surface de la tere aboutissoient dans lendroit ou il y avoit un cors. Jai regret que le C. Cavalieri ruine cet edifice qui meritoit detre conservé, quand il nauroit du servir que de grote a metre du vin; més il n'y a pas de remede, ie le croi deja bien gaté, car on devoit comencer samedi a lever les pieres. Il est fet d'une solidité extraordinere, les murailles aiant depesseur 2 ordres de pieres de peperin de plus de 1 pié 9 pouces chacun. La voute avoit 4 ou 5 piés depés e les murailles aloient presque jusqu'a la hauteur de la voute, pour plus de force, ce que nous apelons les reins de la voute etant rempli de masonerie. Ce lieu avoit deja eté cavé e il y a aparence que, sil y avoit quelque chose de meilleur que ce qu'on y a trouvé, il a été emporté. On a trouvé dans tere 2 inscriptions, més ou il ny a rien a aprendre que les nons. On a trouvé ausi un morceau de marbre qu'on apele Castracane, qui et des plus precieus, dont on peut fere 4 ou 6 petites colones de studiolo; més la depense en seroit grande acause de sa dureté. Sil se decouvre dautres curiosités, ie vous en ferai part. — Vous mobligeres de montrer cela a M. de Vilermont, autrement il faudroit que ie le copiasse, lui aiant promis de lui en fere un peu de description, que ie pourois avoir fait plus exacte si ie metois trouvé au tans qu'on a fet les decouvertes. Mais ie ny ai eté qu'apres queles ont eté fetes; car, quoique cete vigne soit maintenant dans Rome derriere les termes Antonianes, il

y a trop loin pour y avoir eté a pié, tout ce tans passé quil pleuvoit ou quil avoit plu, sans carosses dont ie ne dispose pas.

Vous vous souviendres qu'on fait un grand festin aus Cardinaus la veille de Noel entre les vespres e la messe de minuit, ou plutot ici de dix heures, car on la dit des le samedi, e acause de cela le Cardinal qui la doit dire ne mange ni boit tout le samedi depuis minuit, devant lequel il peut souper fort bien. Le Pape fut aus vespres, més il ne decendit pas pour la messe, ce qui fut cause que M. lAmb. ne soupa pas avec les Cardinaus, com' il auroit fet sil ut du servir le Pape a la messe. Dimanche le Pape benit lo stocco e lo berrelon, que lon croit quil envoiera au Doge. Je nen etois point informé et ainsi, naiant point eté a la chapele, jai manqué de le voir. Si je le peus voir, ie vous le decrirai, sil y a quelque chose de particulier e si la description nen êt pas deja fete dans la Corte di Roma.

Je ne vous dis rien de nos aferes qui ne savancent point et ie croi que vous en entendres plus parler a Paris que nous ne fesons ici. Les Italiens croient que le P. voudra devant que de rien fere qu'on lui done satisfaction sur tout, e lon croit que ce sont les propositions qui embarasent le plus. M. le C. dEtrées part, a ce qu'on dit, au plus tard samedi (1). Il navoit pas encore ier le paseport quil atend du Gouverneur de Milan; mais il ne doute pas quil ne lait, puisqu'on en a doné a M. de Laval et a lAbé de Croissi.

Jai ecrit a M. de Vilermont lordinere passé ce qui setoit fet pour lAnnone. Si je ne puis pas lui ecrire aujourdui, il vera ici tout ce que ie sai.

(1) Aussitôt après l'élévation d'Ottoboni au trône pontifical, le cardinal d'Estrées demanda la permission de rentrer en France. Une lettre de Louis XIV au duc de Chaulnes, datée de Versailles, 25 novembre 1689, annonce au duc que le congé sollicité par le cardinal lui est accordé. Voir Michaud, *Louis XIV et Innocent XI*, t. II, p. 171, 174 et 180.

Je vous souhete une nouvele anee ureuse, suivie, com' on desire ici, de cent autres. Salues, sil vous plait, tous nos amis pour qui ie fai les memes souhets e pour vos hotes et vos hotesses e leurs voisines (1).

T. a V.

(1) Nous avons vu plus haut, page 207, que notre inconnu « a contribué de sa peine » à l'édition donnée par du Cange du *Chronicon Paschale* en comparant le manuscrit du Vatican à l'édition de Mathieu Rader et en, copiant un passage omis dans cette édition. Nous espérions trouver dans la préface de du Cange le nom de son collaborateur. Vérification faite, nous avons vu que du Cange, page XXXVII et suivantes, parle de cette collaboration et dit qu'elle lui a servi à combler les lacunes de l'édition donnée par Rader à Munich en 1615 ; mais il l'attribue à trois illustres bénédictins, Jean Mabillon, Michel Germain et Claude Estiennot. Les deux premiers, pour remplir la grande mission, que Louis XIV leur avait donnée, de visiter les Bibliothèques italiennes, séjournèrent à Rome du 15 juin au 15 octobre 1685, et du 4 décembre suivant à mars 1686. Le troisième était alors procureur général de sa congrégation près la cour de Rome. Nos lettres n'émanent d'aucun de ces trois savants ; leur origine reste donc indécise.

Notons, en passant, que Mabillon, Germain et Estiennot étaient en relations avec Nicaise et qu'ils sont tous les trois représentés dans sa volumineuse correspondance. Le 22 janvier 1682 (volume 9361, cote 59), Germain offre à Nicaise l'épitaphe qu'il a faite « à la mémoire de feu M. le comte du Vexin, dont nous avons enterré le corps dans notre chœur ». — Le 1er septembre 1682 (9361, 61), Mabillon envoie à Nicaise les « on-dit de la littérature sévère ». Le 31 janvier 1684 (9361, 60), il lui expose les résultats de ses recherches dans les bibliothèques de Ratisbonne et de Salzbourg, où il a « trouvé beaucoup plus de facilité qu'on n'en trouve à Citeaux ». Il charge Nicaise de vérifier si un manuscrit *De Consuetudinibus Ecclesiarum in Officiis divinis, ad Mauritium, archiepiscopum Rotomagensem*, manuscrit qu'il a vu en 1682 dans la bibliothèque de « M. le Président Bohier », est de *Guillelmus Abrincensis*, comme il l'a noté, ou s'il est de Jean d'Avranches, comme le disent les imprimés. Le 4 avril 1684 (9361, 63), il donne à Nicaise des nouvelles de la république des lettres. Le 29 août 1684 (9361, 62), il parle de son projet de voyage à Rome. — Estiennot, le 26 octobre 1688 (Fonds français, nouvelles acquisitions, n° 4218, fos 44-45), exprime librement à Nicaise son opinion sur les lettres de saint François de Sales et sur la partialité dont la cour de Rome fait preuve pour la maison d'Autriche : « La passion et l'ambition font bien faire des choses dont on se repent, mais il est trop tard. »

§ 18.

LETTRE DE BAYLE

Pierre Bayle, né à Carla-le-Comte (Ariège) (1), *le 18 novembre 1647, mort le 28 décembre 1706, auteur du* Dictionnaire historique et critique (2).

LXV

A Monsieur
Monsieur l'Abbé
Nicaise,
A Dijon.

A Rotterdam, le 10 de mars 1698.

Il n'y a que deux ou 3 jours, Monsieur, que i'ai eu la ioie de recevoir votre lettre du 25 de janvier dernier, avec les remarques de Monsieur de la Monnoie. Ce paquet a eté porté ceans sans que ie sache quelle route il a tenuë. Il ne m'est point venu par la poste, on n'a rien demandé pour le port. Quoi qu'il en soit, il a eté long tems en chemin, et ce qui est plus considerable, ce n'est point l'original de Mr de la Monnoie que i'ai reçu, mais une copie. Ce qui me fait croire cela est que vous dites, Monsieur, qu'il vous a montré la lettre qu'il ma ecrite, mais non pas les remarques. Or, dans mon paquet, la lettre n'est point separée des remarques ; elle est à la 1e et à la 2e page du cahier où elles sont, et l'ecriture

(1) Et non pas à Foix, comme nous l'avons dit par erreur, p. 65.
(2) L'abbé Nicaise était depuis longtemps en relations avec Bayle. Voir le *Dictionnaire historique*, Vo Pierre Aretin, note G, où Bayle écrit que « Nicaise est l'un des plus honnêtes hommes de ce siècle, et a des habitudes avec tous les Savans de l'Europe, au nombre desquels il tient une place très-honorable. » Vingt et une lettres de Bayle à Nicaise se trouvent dans le fonds français, no 9359, cotes 208 à 229.

tant de la lettre que des remarques est d'une autre main que tout ce que i'ai vu iusqu'ici de Mr de la Monnoie.

Je n'ai iamais eté aussi convaincu que ie le suis depuis la lecture de ce cahier de la grande obligation que ie vous ai pour m'avoir procuré un commerce de lettres avec cet habile homme. Je remarque en lui tous les talens de la plus fine critique, une exactitude achevée, une penetration et une sagacité admirable, et une adresse toute particuliere à se servir d'un fait pour en eclaircir ou prouver d'autres. Si vous y prenez garde, Monsieur, vous demeurerez d'accord qu'un bon critique doit s'apercevoir des fautes les plus petites, comme des plus grandes : il doit corriger, et sur tout dans les noms propres, la moindre faute d'orthographe. Je vous remercie du meilleur de mon cœur de ce que vous etes cause que i'ai reçu sur la lettre A de si belles et de si utiles observations (1).

Vous aurez veu par ma derniere, que vous n'aviez pas encore recuë en m'ecrivant le 25 de janvier, vous aurez vu, dis-ie, que le paquet de Mr Cuper qui n'est point venu iusques à vous n'a rien de commun avec celui que Mr l'Abbé du Bos vous a fait tenir. Je suis bien faché de cette perte et ie vous suplie, Monsieur, de demander à Mr l'Eveque d'Avranches s'il a recu ce qui lui apartenoit dans ce paquet egaré (2).

(1) Bayle a utilisé ces observations de de la Monnoye lorsqu'il a publié, en 1701, la deuxième édition de son *Dictionnaire*. Voir notamment les mots ACCURSE, note F; FRANÇOIS ACCURSE, note A; JEAN ANDRÉ, note B, etc...

(2) Le paquet, dont il est ici question, avait été confié aux soins d'un domestique de M. de Harlai, le plénipotentiaire, domestique « qui aloit à Paris avec M. le comte de Celi, portant le 1er traité de paix. » Ce paquet, contenant des envois faits à Nicaise, à Pagi, à Huet, à Dubos, était adressé à Bourdelot. Bourdelot ne le reçut pas; mais l'abbé Dubos fit savoir à Bayle qu'on lui avait remis sa part, moyennant le paiement de 33 sols. « Il s'est fourré là, dit Bayle, dans sa lettre du 20 janvier 1698

J'ai recommandé fortement à Mr de Beauval ce que vous souhaitez de lui à l'egard de l'imprimé du P. Pagi qui vous est dedié, mais ie crains qu'il ne se contente d'en faire mention en peu de mots; car, comme il a sauté les 4 derniers mois de l'année 1697, il se trouve chargé de trop de livres pour son 1er quartier de 1698. Vous feriez bien de lui ecrire tout de nouveau pour le presser de vous donner le plaisir que vous souhaittez.

Mr de Spanheim est deja à Paris; la chute de Mr d'Ankelman (1) n'aura pas l'effet que vous craigniez de retenir à Berlin ce grand antiquaire.

Nos nouveautez literaires sont si steriles que ie ne puis vous aprendre sinon que Mr Theodore Gronovius, frere du professeur de Leide, a fait imprimer avec des notes la base du Colosse de Tibere qui fut trouvée proche de Naples il y a 4 ou 5 ans. Il pretend que ce colosse etoit celui que les villes d'Asie ruinées par un tremblement de terre consacrerent à cet Empereur (2).

Je finis par la protestation sincere que ie suis, Monsieur, Tout à vous.

(9359, cote 228), beaucoup de friponnerie... Il faut que le domestique de M. de Harlai ait ouvert le paquet, et qu'il ait voulu se faire paier les ports. Peut-être aura-t-il envoié à Mr d'Avranches sa dépêche, en se faisant payer une 30. de sols, et, pour la votre (celle de Nicaise), et celle du P. Pagi, il les aura perdues, ne pouvant pas s'en faire paier. » Un second paquet, adressé directement à l'abbé Dubos, était arrivé à bon port. — Ces menus détails confirment ce qui a été dit maintes fois dans nos lettres sur les difficultés qui entravaient les correspondances littéraires.

(1) Everard-Christophe-Balthazar Danckelmann, né en 1643, mort en 1722. Premier ministre de Frédéric, électeur de Brandebourg, depuis 1688, Danckelmann venait d'être complétement disgracié.

(2) La dissertation de Laurent-Théodore Gronovius (voir plus haut, p. 150, note 8), publiée à Leyde en 1697, se trouve également dans le tome VII du *Thesaurus Antiquitatum græcarum* du frère de l'auteur, Jacques Gronovius. Voir plus haut, p. 176, note 1.

§ 19.

LETTRE DE JOACHIM KÜHN

Professeur à Strasbourg et savant helléniste, connu surtout par ses Notæ in Pollucem, *réunies en 1706, et par son édition de Pausanias, qui parut à Leipzig en 1696* (1).

LXVI

Nobilissimo
D^no^ Nicaisio.

Vir nobilissime,

Salutem tuo nomine Schmidius noster per literas nuper mihi redditas dedit, eisdemque significavit Te ex animo factum velle mihi meisque studiis, nec amicitiam abnuere. Ego vero et salutem datam et animum tuum tam prolixum non modo non aspernor, sed complector etiam et magni æstimare debeo. Libenter enim agnosco, quod mea imbecillitas non possit emoliri quod molitur, nisi Te Tuique similes Viros nactus sim parochos adjutoresque. Proinde cum proxeneta Schmidio offeratur, quod mea sponte occupare volebam, utar hac occasione, et per syngrapham polliceor Tibi, Vir et Amice unice colende, nihil me intermissurum, quo amicitia Tecum semel contracta quotidie magis convalescere habeat. Ita admissus statim in primo limine molestus sum, rogoque ut quod in scriniis vel Tuis vel Tuorum asservatur, et Pollucem reddere emendatiorem queat, haud gravatim mecum communices. Habebis me hujus beneficii memorem debitorem, idque eo magis quo minus hoc temporis subsidiorum præ ma-

(1) La Bibliothèque nationale possède deux autres lettres de Kühn à Nicaise; on les trouvera dans le manuscrit français n° 9362, cotes 37 et 38.

nibus est. Nam præter codicem manuscriptum chartaceum, qui olim A. Schotti (1), nunc Patrum S. J. Antwerpiæ est, nihil habeo adjumenti, dolendumque in laudato codice testimonia veterum Græcorum a Polluce laudata nusquam vel raro admodum comparere. Quod si etiam conatus meos codice aliquo manuscripto in Pausaniam juvare volueris, dabo operam ut recte apud me sit, quodcumque miseris. Est quidam Lipsiæ typographus, qui nescio unde obtinuit Codicem Pausaniæ, quo usus olim est Casaubonus, notisque opplevit marginem; illum mihi data occasione possessor transmittet. Majores tamen et vere regias copias e Gallia exspecto, nisi me fefellerint omnia. Præcipua spes in Te sita est, quia optime nosti quid potissimum scopo meo conducat et ubi lateat quærendumque sit (2). Patere igitur, Virorum Humanissime, hoc Tibi oneris imponi, ut Pausaniam a mendis plurimis vindicatum tuo studio debeant eruditi. Tuæ προξενία omnes gratias agant mecum, qui nominis tui studiosus vivo dum audio.

Argent. A. d. 1689,
XIII cal. Junii.

JOACHIMUS KÜHNIUS (3).

(1) André Schott, né à Anvers le 12 septembre 1552, mort dans la même ville le 23 janvier 1629.

(2) Dans la préface de son Pausanias, Kühn dit qu'un de ses amis a collationné pour lui divers manuscrits de la Bibliothèque royale, et que ce travail ne lui a fourni aucune ressource notable pour son édition. L'ami est sans doute Nicaise. Kühn ajoute que les « Stephani Nigri Dialogi », contenant un abrégé de Pausanias et quelques bonnes leçons, lui ont été communiqués « a Cl. Nicasio Divionensi, viro ad literas provehendas maxime strenuo. » — Ces dialogues d'Étienne Lenoir, de Crémone, ont été dédiés par leur auteur à l'illustre bibliophile lyonnais Jean Grolier.

(3) Les deux autres lettres de Kühn, dont nous avons parlé plus haut, sont, comme celle qui précède, relatives aux travaux préparatoires des éditions de Pausanias et de Pollux. En novembre 1691 (cote 38), Kühn remercie Nicaise de l'envoi de son « Niger » et lui dit quel profit il en a tiré. Le 20 avril 1692 (cote 37), il adresse sa lettre « Viro nobilissimo Nicasio, adjuvandis bonis litteris nato. »



§ 20.

LETTRE D'AUGUSTIN NICOLAS

Né à Besançon en 1622, mort dans la même ville le 25 avril 1695; clerc de notaire, puis soldat, plus tard maître des requêtes au Parlement de Besançon, Augustin Nicolas composa de nombreux ouvrages, qui, malgré la haute opinion qu'il avait de leur valeur, sont assez oubliés aujourd'hui. Son titre le plus sérieux à l'estime de la posterité, est d'avoir demandé l'abolition de la torture comme mode de preuve criminelle.

LXVII

A Monsieur
(Franc)
Monsieur l'Abbé
Nicaise, chanoine de la
Ste Chapelle de Dijon, sur le
Fossé de M^r le Prince, a la
Perle,
A Paris.

A Besançon, ce 22 mars 1689.

Je receus vos deus obligeantes l*ett*res, Monsieur, sur la fin de la semaine passée, et i'ay vu par un fragment d'une autre à M^r Du May, du 4 du courant, que M^r le Présid*en*t Bignon veut de nouveau estre informé par Mr Payelle sur le merite de mon affaire, dont il a esté si instruit dez si long temps. M^r le Duc de Montausier m'écrit, de mesme date, qu'il la luy a fortem*en*t recommandée, et m'envoie un billet qui contient la mesme chose que vostre lettre, savoir qu'il devoit le Dimanche suivant, qui fut le 9, voir Mr Payelle, pour avancer et finir nostre affaire. Dieu veule qu'il ait tenu sa parole tant de fois donnée et iamais tenue. Quelque fois, Dieu en-

voie des maladies sans dire pourquoy, et chatie ces irresolutions qui tiennent au roüet trois hommes de bien qui n'ont rien demerité de luy, et une pauvre femme qui prie Dieu pour luy, et qui vous est, Monsieur, très obligée de l'honneur que vous luy faites. Pour moy, ie ne voy pas sur quoy il peut appuyer son hesitation, apres les raisons et les exemples que ie lui ay fournis et qu'il a devant luy; et vous pouvez iuger de l'impatience ou ie suis d'apprendre le succes d'une affaire, qui, outre tant de depenses et de chagrins, me tient si longtemps dans la necessité de me rendre importun à Mr Du May et a vous, iusqu'au point de le rebuter de ces horribles longueurs. Je ne voy pas que Mr Pellisson ait tenu la parole qu'il vous avoit donnée de recommander cette affaire à Mr Bignon; s'il persiste dans ses premiers sentiments, puisez du premier Rapporteur avant que i'eusse envoié les iustifications qu'on m'a demandées, et qui ont pu determiner Mr Bignon, il vaut mieux qu'il ne luy en parle pas, si ce n'est qu'il se veule, comme ami, contenir dans les termes d'une recommandation amiable. J'ecris la cy-iointe a Mr Payelle et ie vous supplie tres humb*lemen*t, M*onsieu*r, de la luy mettre en main. Je le tiens persuadé d'un heureux succès, autrem*en*t nous nous ferions tort de l'employer. Du moins il me la ainsi fait entendre, lors qu'il m'a engagé a relever la lettre de revision. J'attends au premier iour ce qui peut me tirer d'une si longue et si mortelle inquietude, et me rendre à jamais,

Monsieur,

Vostre tres humble
et tres obligé serv*iteu*r,

NICOLAS.

Je croy que vous ne desagrerez pas que, pour remplir le blanc qui reste en cette lettre, ie le remplisse d'un double de



la dernière que m'ecrit le Grand Duc de Toscane (1) sur le livre dont vous avez un exemplaire (2).

« Molto Ill^re Sig^re,

« V. S. fece torto à se stessa col mendicar da lineamenti dell'arte la propria effigie per lasciarne al mondo un' Idea, poiche quella del corpo essendo caduca, non può lungamente sussisterui, e l'altra dell' animo, che deve inspirar ne' secoli futuri stimoli d'honore e desio di virtù, non puo esser più vivamente espressa da V. S. col colore de' suoi nobili componimenti, la raccolta de' quali, così, in verso, com' in prosa, publicata con le stampe, e venutami dalla mano cortese di V. S. mi arriva sommamente accetta, e trova in me tutta quella maggior stima ch' è dovuta ad una penna non men felice, che pellegrina, alli cui pregi farà sol' ombra l'oscurità del mio nome, sotto del quale volse dar alla luce gli eruditi suoi parti, facendo à se stessa pregiudizio per honorarlo : Di che ringraziando V. S. con tutto l'animo, e parzialissima del suo merito, resto augurandole dal cielo fortuna uguale al medesimo, accompagnata da ogni più desiderabile prosperità.

Di Firenze, 9 ottobre 1688.

Al piacere di V. S.
Il Gran Duca di Toscana.

(1) Ce grand-duc de Toscane, qui correspondait avec Nicolas, était Cosme III de Médicis.

(2) Nicolas venait de publier la première partie de son ouvrage intitulé : *Raccolta delle Opere galanti in lingua e poesia toscana*, Besançon, 1687, in 4°.

On trouvera, à la Bibliothèque nationale, dans le volume 4218 des nouvelles acquisitions du fonds français, f°s 13 à 16, deux autres lettres adressées à Nicaise par Nicholas, qu'il ne faut pas confondre avec l'auteur de la lettre que nous publions ; elles sont datées de Genève, 24 juillet 1684 et 10 août 1684.

§ 21.

LETTRES DE CUPER

Gisbert Cuper, né à Hemmem (Duché de Gueldres) le 14 septembre 1644, est mort le 22 novembre 1716. — Les lettres qui suivent ne sont pas inédites; elles ont été publiées en 1755, d'après des copies prises « sur les Originaux, qui sont présentement dans la Bibliothèque de M. Bouhier, Président à Mortier au Parlement de Dijon » (1). Mais l'éditeur ne s'est pas astreint à les reproduire fidèlement.

LXVIII

Monsieur,

I'espere que vous aurez reçû ma lettre du quatriéme Novembre de l'année passée, qui a esté envoiée par M[r] Moetjens a un marchand libraire de Paris, pour vous la faire tenir. Vos Sirenes ne me sont pas encore renduës; je n'ayme pas les monstres; et je m'en voudrois neantmoins tresvolontier divertir, toutes periculeuses que l'Antiquite nous les depeint.

(1) *Lettres de critique, de littérature, d'histoire, etc., écrites à divers savans de l'Europe par feu Monsieur Gisbert Cuper...; publiée* (*sic*) *sur les originaux* par Monsieur de B.; Amsterdam et Leipzig, 1755, pages 431 à 446. — Dans une lettre adressée de Nimègue, le 11 juin 1745, au président Bouhier, lettre que nous avons déposée à la Bibliothèque nationale au mois de décembre 1882, le Comte Otto-Frédéric de Lynden, faisant allusion au Recueil, projeté par M. de Beyer, de la correspondance de Cuper, disait : « Il s'en faut beaucoup que le recueil des lettres de M. Cuper soit complet; je desespere même qu'il le devienne jamais. Ce n'est pas que l'Editeur n'ait fait tout ce qui dependoit de lui pour persuader aux heritiers de M. Cuper de se dessaisir de plusieurs manuscrits et de grand nombre de lettres du Défunt, qui, jointes à celles qui ont deja paru, auroient formé un assez bon ouvrage; mais ces heritiers n'ont jamais voulu se preter aux instances reïterées de M. de Beyer, que le seul interest qu'il prenoit à la gloire du savant Cuper, dont il étoit neveu, fesoit agir. » — On pourrait aujourd'hui grossir notablement le Recueil de 1755; nous avons trouvé, outre les lettres que nous publions, dix-huit lettres de Cuper à Nicaise; elles sont conservées, à la Bibliothèque nationale, dans le manuscrit français n° 9359, cotes 234 à 251.



Ie ne sçay si vous avez vû Lactance de la mort des persecuteurs de l'edition d'Utrec; mes notes y sont mises en assez grande quantité, et vous me ferez un tres-sensible plaisir, si vous vouliez avoir la bonté de m'informer, qu'en disent vos sçavans, qui sont si eclairez dans l'histoire Ecclesiastique, et dans les Antiquitez. Il y aura sans doute des bevuës, et j'applique ordinairement a cette sorte des livres ce vers de Iuvenal :

Nam vitiis nemo sine nascitur; optimus ille
Qui minimis urgetur (1).

Il y a des libraires icy, qui ont dessein d'imprimer les lettres de St Ignace, avec tout ce que les sçavans en ont dit de part et d'autre. Un fort sçavant homme m'a asseuré, qu'il y en ait une traduction Arabe dans quelque bibliotheque a Paris; et vous obligerez infinement le public, si vous me vouliez mander ce qui en est, et si celui, qui a rempli ma teste de ce thresor, ne se soit pas trompé.

L'on ne peut pas icy deviner la cause, qui a fait supprimer le livre du pere Hardouin de Nummis Herodiadum; vous m'en pourriez sans doute esclaircir, et je vous supplie de le vouloir faire au plustost. I'espere pourtant, qu'il y aura echappé un exemplaire a cette defaite, et qu'on verra bien tost icy ce πολυθρύλλητον, *suivant la copie*, et qu'avec cela Mr Vaillant et Mr Toinard nous en diront bientost leur sentiment. Ils feront sans doute plaisir au pere Hardouin; car l'on m'assure, qu'il ne desire rient autant, qu'un sçavant adversaire, pour avoir l'occasion de prouver plus amplement ses nouvelles pensees, dont il n'apporte pas toutes les raisons dans le livre susdit. Ouy l'on me prie de me vouloir charger d'une reponse; mais je n'ay pas encore vu ce traitté, et de plus je n'aime pas les scripta contentiosa et j'examine seu-

(1) Cuper attribue à Juvénal deux vers qui appartiennent à Horace. Voir *Satyrarum lib. I*, Sat. 3, v. 68-69.

lement les sentimens des sçavans, quand l'occasion se presente, et aliud agens.

I'ay trouvé quantité des belles choses entre les papiers de feu M[r] Gruter, qui a esté Recteur du College et de l'Ecole Latine a Rotterdam ; il y a des lettres de Saumaise, de Heinsius, de Meursius, de Scriverius, de Mery Casaubon, et d'autres, et une lettre flamande du fils aisné (1) de M[r] Saumaise, qui contient beaucoup de particuliaritez de la mort de ce grand homme, dont on ne trouve rien dans la vie, qui est mise devant ses lettres.

Ie crains fort que les Antiquitez, qu'on me devroit envojer d'Aleppo, soient periës en chemin; car selon toutes les apparences, on les aura mises dans un vaisseau, qui est venu d'Alexandrette, et qui s'est brusle par l'inadvertence des matelots sur les costes de l'isle de Cypre. Ie plains ma perte, et j'en suis presque inconsolable. Ie demeure,

Monsieur,

Vostre treshumble servit.,

CUPER.

A la Haye, le 12 de Mars 1693.

LXIX

Monsieur,

La lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'envoier, m'a este rendue, et j'ay fait tenir les encloses a Messieurs Grævius, Beauval, Le Clerq et Bayl.

I'espere que les depesches du Parnasse viendront aussi a nous; elles seront assez curieuses, si l'autheur nous donne, avec les petites guerres des sçavans, les piéces fugitives, qui

(1) Éd. 1755 : « au fils aîné ».

contiennent quelqu'erudition. L'on inprime depuis le commencement de cette année un nouveau iournal des sçavans a Rotterdam; l'autheur en est fort exact, et je crois que ses soins seront fort bien recuës par le public.

Ie m'imagine que le pere Hardouin trouvera assez d'adversaires, car ces paradoxes sont trop evidens et frappent trop le sens commun, pour n'estre pas refutez; mais je n'ay pas l'inclination a en estre, et, si je l'avois, les affaires publiques ne me donneroient pas le loisir.

Ie m'en vay quiter la Haye pour exercer la meilleure charge de la province d'Overyssel a Deventer; l'on l'appelle : Deputé ordinaire de la province; il y en a six, qui ont entre leur mains les finances et les autres choses generales de toute la province; mais vous pouvez tousjours envoier vos lettres a Mr Moetjens; je reviendray quelque fois a la Haye pour assister dans l'assemblée de Mess. les Estats Generaux, et j'ay icy un homme d'affaires qui aura soin de me les envoier.

I'ay enfin reçu les antiquitez de Palmyre; c'est un itineraire escrit a la main par quelques Anglois, plein d'inscriptions Grecques et bellissimes, dont en voicy une, qui vous fera juger du reste.

ΔΙΙ.ΤΨΙCΤΩ.ΜΕΓΙCΤΩ.ΚΑΙ·ΕΠΗΚΟΩ·ΒΩΛΑΝΟC·ΖΗΝΟΒΙΟΤ·ΤΟΤ.ΑΙΡΑΝΟΤ.ΤΟΤ·ΜΟΚΙ-
ΜΟΤ·ΤΟΤ·ΜΑΘΘΑ·ΕΠΙ·ΜΕΛΗΤΗC·ΟΗ·ΑΙΡΕ Ο ΕΙC ΕΦΚΑC (1) ΠΗΓΗC·ΤΠΟ·ΙΑΡΙΒΩΛΟΤ
ΘΕΟΤ·ΤΟΝ·ΒΩΜΟΝ·ΕΖ·ΙΔΙΩΝ·ΑΝΕΘΗΚΕΝ·CΤΟΤC·ΔΟΤ·ΜΗΝΟC·ΤΠΕΡΒΕΡΕΤΑΙΟΤ·Κ.... (2)

Ie n'en diray pas un mot pour l'expliquer, et je vous laisse a considerer si mes avances ne soyent pas tout a fait vrais. Si ces voyageurs n'eussent pas eu peur d'estre volé par les Arabes, ils nous en auroient apporté une prodigieuse quantité, qui restent encore parmy les ruines de cette grande et an-

(1) Note de Cuper : « Hæc videntur male descripta esse. » On doit lire, en effet : ....ἐπιμελητὴς αἱρεθεὶς Ἔφκας πηγῆς κ. τ. λ.

(2) Cette inscription, de l'an 163 après J.-C., est reproduite dans le *Corpus Inscriptionum græcarum* de Bœckh, n° 4502, t. III, p. 234

cienne ville; car ils disent dans leur Itineraire, qu'ils trouvoient a tout moment des inscriptions anciennes. Il est avec cela a remarquer que le Grec est presque par tout exprimé par la langue et les caracteres du pays, comme l'on les trouve aussi dans deux inscriptions publiées par Mr Spon au commencement de ses Meslanges. Ce seroit un thresor pour le cousin de Mr Saumaise, qui a l'honneur d'estre au service de Mr le Duc de Maine; car, a ce qu'on m'assure, c'est lui qui nous pourroit expliquer ces caracteres. Ie feray imprimer peutestre cet Itineraire icy, si l'on tarde a le faire en Angleterre, et, quoyqu'il soit couché en Anglois, et Flaman, l'on trouvera bientost quelqu'un icy, qui en fera une traduction Latine ou Françoise.

Mr Toinard ne m'a pas envoié un exemplaire de son livre (1); il ne peut pas estre que bon, puisqu'il sort de si bonnes mains. Irascor bello, parcequ'il est cause que nous ne reçevons pas les bons livres qui s'impriment chez vous; et puisqu'les feuilles volantes disparoissent bientost, il seroit a souhaiter que quelqu'un en fit une collection. Par cette voye nous pourrions enfin connoistre ce qu'Eumenius Pacatus, ce que Mr Toinard, et ce que les autres Antiquaires publient en peu des pages : j'espere que l'autheur des depesches du Parnasse y prendra garde, et je vous asseure que je luy en sera obligé infinément.

Ie ne vous parleray pas des livres nouveaux, qu'on a imprimé icy, parcequ'on publie leur noms et leur extraits tous les mois. Ie vous diray seulement qu'on fait a Utrec une bellissime edition de Iunius de pictura veterum (2), et qu'on y adjoute, outre les autres augmentations, les noms et les

(1) Voir plus bas, p. 240, note 2.

(2) Voir, dans une lettre à Nicaise, du 16 février 1696 (9359, 64), les doléances de Huet sur la suppression des ligatures dans les mots grecs du Junius.



ouvrages des peintres, des sculpteurs et des semblables ouvriers, qui ont este celebres dans l'Antiquité (1). Ie demeure,

Vostre tresh. et tresob. servit.,

CUPER.

A la Haye, le 18 mars 1694.

LXX

d'Hollande
iusques a Diion
— *24* —

A Monsieur
Monsieur l'Abbé Nicaise,
A Dijon.

Monsieur,

Ie m'estonne fort que vous n'aiez pas reçu de mes lettres depuis long temps, a ce que vous me mandez dans vostre derniere du 26 Iuin; encore une fois, je m'en etonne, parceque je me suis donné l'honneur de vous repondre pointuellement, et de vous escrire verbosas et grandes epistolas, dont la derniere est du 18 Mars passé, ou j'avois mis tout ce qui se fait icy dans la republique des belles lettres. Il y a quelq'un, qui les retient sans doute, et, si ce Monsieur, dont vous parlez, en use si mal honneste, il est asseurément inexcusable: Sed Deus meliora! Et pourquoy est, qu'il le feroit, luy qui est fort de vos amis, et qui a aussi quelqu'estime pour moy, comme vous m'avez mandé il y a quelque temps.

L'on n'a pas encore vu icy la critique, que Mr Toinard a faite de la version Françoise du Nouveau Testament imprimé à Mons, et des remarques que le pere Bonhours a fait sur cettes version, ni aussi ce que le dit pere y a repondu (2).

(1) Voir plus haut, p. 39, note 2.

(2) Toinard avait publié en 1693, non pas, à proprement parler, une critique de la version du Nouveau Testament par Antoine Arnauld, ver-

I'espere que Mr Leers, marchand libraire a Rotterdam, qui est party pour Paris avec permission de Mess. les Estats Generaux, les nous apportera, comm' aussi les autres raretez, qui s'y sont imprimées depuis peu.

Ie suis tres aise que le pere Noris, ce grand defenseur de St Augustin, soit delivré de ses furieux adversaires, et que le tribunal de l'Inquisition, qui ne pardonne guerre a personne, l'ait declaré innocent. Ses rares vertus et sa grande erudition le meritent, et, si le Pape le fait cardinal, il en sera sans doute loué par tout. I'attend cette nouvelle avec une grandissime impatience et il n'y (a) rien qui est capable de me tant egarer que de voir que les gens d'un extreme merite, comme l'illustre Bibliothecaire du Vatican, soient considerez et estimez dans le temps ou nous vivons (1).

La dispute de trois ou quatre Gordiens est assez singuliere, et j'espere que nous la verrons bientost (2), comm' aussi le deuxiéme tome du sçavant pere Pagi, les secunda Menagiana et les autres curiositez, dont vous faitez mention.

L'on a r' imprime a Rotterdam en des tresbeaux caracteres Iunius de pictura veterum, une fois au moins plus ample que l'en estoit la premiére edition, et l'on y a adjouté un catalogue des grands maistres, tant peintres que graveurs, sclucpteurs, et d'autres artisans et ouvriers de l'antiquité (3). Si

sion connue sous le nom de traduction de Mons, mais une *Discussion des remarques du père Bouhours, jésuite, sur la langue française.* Il n'avait pas signé son ouvrage, et l'avait présenté au public comme l'œuvre d'un abbé albigeois. — Le Père Rivière, jésuite à Orléans, lui répondit, avec beaucoup de vivacité, dans son *Apologie de M. Arnauld et du père Bouhours, contre l'auteur déguisé sous le nom de l'Abbé albigeois.* Arnauld lui-même répondit par un mémoire, qui n'a été imprimé qu'en 1707, sous le titre de *Règles pour discerner les bonnes des mauvaises critiques, etc...*

(1) Le père Noris, bien que suspect de jansénisme, à cause de ses publications sur saint Augustin, fut cependant promu au cardinalat le 12 décembre 1695. Voir plus haut, p. 128.

(2) Voir plus haut, p. 115, note 1.

(3) Voir plus haut, p. 39.

les Mathematici veteres, qu'on a depuis peu imprimez a Paris, avoient alors vu le jour, Mr Iunius y auroit pu mettre une douzaine des Ingenieurs; car c'est ainsi que je m'imagine qu'on pourroit traduire les Mechanicos, qui sont louez dans cette collection par Athenée, par Heron, par Biton, par le Roy Pyrrhe et par Iule l'Africain, et qui ont trouvé des machines a defendre et a battre des villes (1). Il y a, a la page 365, une tres bonne explication d'un passage de Pline, ou méme le pere Hardouin n'a vu goute, et, quoyque l'autheur se tache de deguiser sous les lettres I. P., je m'imagine neantmoins que c'est Iulius Puchardus (2), dont on voit une belle explication du mot Βαθαχνηραθάν a la page 290, et je vous prie de m'en vouloir eclaircir.

La vie du grand Saumaise sera sans doute bien reçüe (3), et je tascheray d'attrapper une lettre, dans laquelle son fils ainé, qui est mort il y a long temps, met beaucoup de particuliaritez de ses derneres heures. Elle est escrite en flamand, laquelle langue le dit fils connoissoit parfaitement; c'est une piece curieuse, et qui est digne d'estre publiée.

Ie m'estonne que les Inscriptions de Mr Fabretti ne soient pas encore mises au jour. Asseurément ce sçavant homme nous fait trop long temps attendre; quant a moy, ardeo sum-

(1) Plusieurs des Traités contenus dans cette édition des *Mathematici veteres*, due à Melchisedec Thévenot, et publiée à Paris en 1693, in-f°, ont été traduits par M. de Rochas d'Aiglun. Nous avons collaboré aux plus anciennes de ces traductions et personnellement traduit la *Compilation anonyme sur la défense des places fortes*, Besançon, 1872, in-8°. Voir, dans le *Journal des Savants* pour 1873, deux articles de M. Miller.

(2) Julien Pouchard, né près de Domfront en 1656, membre de l'Académie des Inscriptions en 1701, professeur au Collège de France en 1704, mort à Paris le 12 décembre 1705. Cet habile helléniste avait assisté Thévenot dans la publication des *Mathematici veteres*.

(3) Cette vie de Saumaise par Philibert de la Mare est toujours inédite; le manuscrit se trouve à la Bibliothèque nationale dans le fonds Bouhier.

ma cupiditate eas videndi, et les echantillons, qu'il m'en a envoiez, me font presque perdre patience (1). Mais vous me demandrez : ou demeurent les vostres, Monsieur ? Vous avez raison et je vous pu asseurer qu'elles seroient bientost en estat d'estre publiées, si les affaires de la republique ne m'en empechoient pas ; car, vous le sçavez, Monsieur, Non nobis, sed patriæ nati sumus, illiusque salus est omnibus rebus præferenda, et les plaisirs doivent en tout temps faire place aux affaires.

Mr Gronovius a publié, il y a quelque mois, une autre explication de mon Harpocrate, et il soutient que les quatre parties de l'an, quatuor anni tempestates, y soient representez, et, pour en persuader le lecteur, il juge que l'hyver est representé par le costé droit de cette statue, estant decouvert, et l'esté par l'autre costé, parce que les poëtes et les autres autheurs disent, quand ils parlent de l'hyver : *Nudos sine fronde, sine arbore campos ;* et *Montem vestitu oleastro, amicititur frondibus arbos*, etc, quand il nous font la description de l'esté (2).

Ie ne sçay ce que vous en jugerez ; mais je vous puis bien asseurer que ces raisonnement ne seront nullement capables de me defaire de mon premier sentiment, et que je soutiendray tousjours que c'est l'Harpocrate ; quoyque je n'ay pas dessein de combattre l'autre paradoxe, ou de disputer avec un homme qui n'estime que ce que vient de luy, et qni est tout a fait δύσκολος.

Mr Morellus est à la Cour de Mr le Comte de Swartzbourg, qui a le plus beau cabinet de toute l'Alemagne, et il se met a publier son grand ouvrage, ce qu'il n'a pu faire en France, a causes des desastres, qui luy y sont survenus (3).

(1) Les Inscriptions de Fabretti parurent à Rome en 1699.

(2) Jacques Gronovius avait publié à Leyde, en 1693, une dissertation *De Icuncula Smetiana, qua Harpocratem indigitarunt*, in-4°.

(3) Voir plus haut, p. 44.

L'on inprime à Leyden la Dactylotheca de Gorlæus fort augmentée (1), et, si l'on s'y prennoit bien, elle pourroit estre embellie d'avantage. Ie possede moiméme des pierres fort bien travaillées, et entr'autres une misi a l'antique en argent, dont voila l'ectype (2), qui represente une deesse, ayant le casque en teste, appuiée sur un bouclier, armée d'une lance et d'un parazonium, et il se voit, sur ou dans sa main droitte, une fleur ou je ne scay qu'elle autre chose.

Monsieur Grevius avance son Ciceron (3) et le Callimaque de feu son fils (4); et ce sçavant homme est tousjours en carriére; il a une si grande provision d'erudition qu'il pourroit remplir des boutiques entieres, s'il avoit assez de temps, ou deux corps.

I'attend a tous momens quelques medailles anciennes, et le dessein des ruines de Palmyra, qui me sont envoiées d'Aleppo par le Consul de Mess. les Estats Generaux, et je vous ay mandé dans ma derniere lettre que l'Itinerarium Palmyrenum rempli des bellissimes Inscriptions est venu a moy; c'est asseurément une piece fort curieuse, et avec cela anecdote.

Ie suis,

Monsieur,

Vostre tres humble servit.,

A Campen, le 24 Iuillet 1694.

CUPER.

(1) Gronovius donna, en effet, à Leyde, en 1695, une deuxième édition de la *Dactyliotheca* publiée à Nuremberg, en 1601, par Abraham Gorlæus (né à Anvers en 1549, mort à Delft en 1609).

(2) Cuper a mis ici, sur le papier, une empreinte en cire rouge du cachet qu'il décrit.

(3) Publié à Amsterdam en 1699, 3 vol. in-8°.

(4) Publié à Utrecht en 1697, 2 vol. in-8°.

LXXI

Monsieur,

Mes affaires ont esté cause que la precedente lettre n'ait pas esté envoiée en son temps; et, pour recompenser vostre attente, il faut que je vous dise que j'aye reçu d'Aleppo une quarantaine des medailles, la plupart de bronze, et cinq ou 6 d'argent. Il y en a que meritent la curiosite des Antiquaires, et qui, a ce que j'en pu juger, sont tres rares. Un Philippe d'argent vous charmeroit sans doute, tant il est bien conservé; ce n'est pas pourtant l'Empereur des Romains de ce nom, ni le pere d'Alexandre le Grand, mais un des successeurs de Seleucus; car l'on voit d'un costé une teste environnée d'un diademe, ou le Roy Philippe; de l'autre un Iupiter assis, tenant de sa main gauche un sceptre, et de la droite une Victoire, qui eleve ses mains, chargées de deux flambeaux ou de quelqu'autre chose, en haut vers le foudre; et la legende porte : ΒΑΣΙΛΕ · ΦΙΛΙΠΠΟΥ · ΕΠΙΦΑΝΟΥΣ· ΦΙΛΑΔΕΛ.

Il y a une autre medaille de l'Empereur Macrinus, qui a pour revers ΓΑΒΑΛΕΩΝ, et une deesse, dont la robe est ouverte par devant, le pieds et le ventre nuds, deux lions, à ce qu'il me semble, de deux costez, entre la robe ouverte et les pieds; une petite figure a demy corps derriere la chaise ou la deesse est assise, elevant de sa main gauche une crosse ou pedum pastorale; et je crois qu'il y ait eu une semblable figure de l'autre costé de la deesse; tout de méme comm'on les voit dans une autre medaille du méme peuple, publiée par l'illustre pere Noris a la page 253 de ses sçavantes Epoques.

I'ay reçu aussi les desseins des ruines de Palmyra, qui sont si vastes et si belles, que cette ville, a en juger par ses tristes

masures, doit avoir esté une des plus superbes, magnifiques et grandes de l'Orient.

La lettre dont vous vous plaignez, et que vous croiez estre interceptée, est sans doute venue a Paris. I'y avois mis une bellissime Inscription, trouvées parmy les ruines de la dite ville, qui conservoit la memoire d'un Dieu inconnu, nomme ΙΑΡΙΒΩΛΟΣ, et Mess. Toinard, Renoudot, Pougel et Montfaucon ont envoié leur sçavantes explications de cette divinité à Mr Basnage, qui me les a communiquées.

Ie demeure

Vostre tresh. serviteur,

Cuper.

A Deventer, le $\frac{8}{18}$ d'Aoust 1694.

LXXII

Monsieur,

I'ay reçu, il y a quinze jours, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'escrire le 23me Iuin passé; et je vous donneray a cette heure des nouvelles de ma santé et de mes occupations litteraires. Ie ne desire autant que de pouvoir achever les dissertations et les antiquitez, dont je vous ay parlé plus qu'une foiz. I'y travaille aussi, quand j'ay du temps de reste; mais les affaires, qui nous donnent cette longue guerre, y mettent un grand obstacle, et il m'est impossible de vous marquer le temps auquel elles pourroient estre achevées. Minerve a esté mise par les payens parmy les divinitez guerriéres, mais elle ne s'accorde pas bien pourtant avec Mars et Bellona, et les Muses ayment le repos, et non pas les tintamars des trompettes.

I'ay esté avec cela incommodé toute l'hyver d'une fievre maligne; et cet hoste incommode ne m'a pas voulu permettre

de m'appliquer a mes livres, comme j'avois dessein de faire, pour mettre au net mes antiquitez. Elles s'augmentent de jour en jour, et, quoyque Mr Gronovius en ait publié quelques unes, et entr'autres le Monum*entum* Ancyranum augmenté, dans un petit livre, dont le titre est Memoria Cossoniana, qui contient la vie de Mr Cosson, né à Leyden, marchand et vice-consul de la part de Mess. les Estats Generaux à Smyrne (1), j'en possede neantmoins un plus grand nombre que feu Mr Cosson m'avoit envoiées; car, tout marchand qu'il estoit, il aimoit les belles lettres, et il avoit estudié sous Mr Gronovius le père.

Mes dernieres lettres, que je vous ay envoiées ensemble, sont du 24 Iul. et du 18 d'Aoust de l'année passée; la vostre du 19 sept. me fust rendué depuis peu, et j'en ay appris que la mienne, dont les antiquitez Palmyriennes estoient le sujet, vous ait esté enfin rendué, mais sans enveloppe, et toute ouverte; une marque sensible qu'elle ait este entre les mains de quelque curieux, dont vous aurez appris a cette heure plus des particuliaritez par la mienne du 24 Iuil. susdit, si elle est parvenue a vous. Vous croiez qu'on pourroit mettre dans l'inscription de Palmyre ΟΥΗΡΕΟ et ΕΙΣ ΕΥΧΑC, au lieu d'ΑΙΡΕΘΕΙC ΕΦΚΑC; mais je vous laisse a considerer si l'on ne suiveroit pas mieux les lettres en y mettant : ΕΠΙ ΤΑΣ ΠΗΓΑΣ, *curator electus fontium a Deo Iaribolo;* comme j'ay mande le 13 d'oct. passé à M. Beauval, quand il m'envoioit les considerations d'Antoine Pougel, de l'Abbé Renaudot, de D. Bernard de Montfaucon et de Mr Toinard sur

(1) Daniel Cosson, né en 1648, mourut assassiné, près de Smyrne, en 1688. En 1695, Jacques Gronovius publia, à Leyde, un volume in-4°, intitulé : *Memoria Cossoniana, id est, Danielis Cossonii vita breviter descripta, cui annexa nova Editio veteris monumenti Ancyrani emendatior et auctior, cum notis J. Gronovii, et inscriptionibus nonnullis ab eodem Cossonio collectis.*

cette belle inscription, qu'ils ont vuë, sans doute, devant qu'elle fust arrivée a vous (1).

I'attend avec une grandissime impatience la dissertation sur les Gordiens, et je mettray entre les mains de Mr Grevius la lettre qui contient diverses particuliaritez de la vie du grand Saumaise, aussi tost que celle qui s'est faite chez vous lui sera rendue.

Le Iulien de Mr de Spanheym sera bien tost achevé (2), et il y a aussi fort long temps que je n'aye pas eu de ses nouvelles, quoyque j'aye communique a cet illustre et sçavant Ministre quelques reflexions sur la premiere medaille des Observations de Mr Begerus (3), dont Mr de Spanheym dit aussi son sentiment dans les deux lettres qui y sont jointes et qui renferment un thresor d'erudition.

Ie ne sçay si Mr Morel est a Berlin, ou chez le comte de Swartzburg; mais il est constant qu'on travaille a l'edition des medailles et des autres antiquitez de son Altesse Electorale de Brandebourg, et l'on me mande que le dit Comte, qui a un de plus beaux Cabinets d'Allemagne, fournira les frais a faire imprimer le grand ouvrage de Mr Morel, dont il fait le denombrement dans son Spicilegium, publié a Paris.

I'ay fait tenir vos lettres a Mr Grevius, Mr Saumaise, Mr Bayl et Mr Perizonius, qui a publié depuis quelque temps une dissertation sur la durée de l'empire des Babylo-

(1) Bien d'autres conjectures ont été proposées pour expliquer l'inscription de Palmyre dont parle Cuper; les uns ont lu : ʽεξθας πηγῆς (source d'eau thermale); d'autres : ἱερᾶς πηγῆς (fontaine sacrée), etc. Il faut s'en tenir à la première lecture; ceux qui ont vu le monument de Palmyre affirment qu'il porte bien ʽέφκας πηγῆς.

(2) Voir plus haut, p. 118.

(3) Laurent Beger, conservateur des collections de l'Électeur Charles-Louis; ce savant numismate, né à Heidelberg le 19 avril 1653, mort à Berlin le 21 avril 1705, avait publié, en 1691, des *Observationes in numismata quædam antiqua*, in-4°.

niens (1); on la loue, mais je ne l'ay pas vuë encore; et c'est pour cela que je ne vous en sçaurois envoier d'autre nouvelles. Les Oraisons de Ciceron avec les notes de Mr Grevius se vendront bientost, et le Callimaque de feu son fils va paroistre aussi (2).

L'on va r'imprimer la dissertation de Mr de Spanheym de Prytanæis et de Vesta, la moitié augmentée, et on l'inserera dans le corp des Antiquitez Romaines, qui s'inprime en Hollande en six volumes (3).

Ie suis, Monsieur,

Vostre treshumble serviteur,

CUPER.

A Dev. le $\frac{16}{26}$ Iul. 1695.

LXXIII

Monsieur,

Ie n'ay pas reçu l'eloge de Mr Lantin dont vous faitez mention dans vostre derniere lettre du 25 sept. L'auteur du Iournal des Sçavans perd beaucoup de sa reputation, a mon advis, parcequ'il n'a pas voulu y inserer l'eloge tout entier d'un si

(1) Nous ne connaissons pas cette dissertation de Perizonius; nous connaissons seulement ses *Origines Babylonicæ et Ægyptiacæ*, dont la première édition fut publiée à Leyde en 1711, 2 vol. in-8°, et qui furent rééditées à Utrecht en 1736, 2 vol. in-8°.

(2) Voir, plus haut, p. 244.

(3) La *Diatriba*, de Spanheim, *de nummo Smyrnæorum seu de Vesta et Prytanibus Græcorum*, publiée en 1672 comme annexe du Traité des médailles de Pierre Seguin, fut réimprimée dans le tome V du *Thesaurus* de Grævius. Ce *Thesaurus* se compose, non pas de six volumes, mais de douze, sans parler des suppléments de Polenus et de Sallengre.



illustre et si sçavant conseiller; et je vous pû asseurer que Mr Beauval en usera autrement aussitost qu'il le recevra (1).

I'espere que la vie du grand Saumaise sera bientost entre les mains de Mr Grevius, et qu'elle sera par consequent bientost imprimee. Car je l'estime infiniment, et je suis d'advis de Mr Wotton, qui s'est declare pour le modernes contre Mr Temple (2), qu'il seroit bien difficile de trouver parmy les anciens des philologues aussi profonds que Saumaise et d'autres, dans qui l'on trouve une vaste erudition, dont il estoit impossible d'approcher. Ie crois asseurément qu'il a raison en ce point, quoyque je ne veuille pas donner la preference en

(1) Veut-on savoir ce que La Monnoye pensait de « l'illustre et savant Lantin ? » Voici ce que le caustique Bourguignon écrivait à Nicaise (Fonds français, nº 9361, cote 109) : « Quelque soin que vous preniez, Monsieur, de recueillir ce qui peut faire honneur à notre compatriote, j'ai bien peur que le public ne soit fort indifférent pour la mémoire d'un homme à qui, comme vous savez, il n'a presque pas d'obligation. Relevez son habileté tant qu'il vous plaira, parlez de ses grands desseins ; les œuvres ayant manqué à notre Illustre, la foi manquera de même aux lecteurs de son Éloge. Pour moi, quand je voulus m'exercer sur ce sujet, je le trouvai si stérile que je ne pus m'en tirer qu'à la faveur d'un mensonge, que le privilége seul de la poësie peut excuser. Voici donc, Monsieur, ce qui me vint en pensée et que j'ai taché d'exprimer en grec, en latin, en italien et en françois. Je ne vous envoie que le françois seul. . . . . .

« A DIJON !

« Lantin repose en ce tombeau !
« Toy, qui scus nous donner ce Saumaise nouveau,
« Dijon, révère sa mémoire.
« La plume a du premier faict admirer l'esprit,
« Et le second n'a rien ecript
« De peur que du premier il n'obscurcît la gloire ! »

Nicaise trouva la plaisanterie fort déplacée et se plaignit amèrement. Dans une lettre, datée de Paris, 16 février 1696, Huet s'efforce de le calmer (Fonds français, 9359, cote 64) : « Je trouve que c'est un trop grand raffinement que de vouloir prendre pour une raillerie l'épitaphe de M. Lantin que vous m'envoyez. Est-ce donc matière de reproche ou de raillerie à un savant homme que de dire qu'il n'a point écrit ? Était-ce pour railler Pythagore et Socrate, et récemment M. de Peiresc, qu'on a dit d'eux qu'ils n'ont rien écrit ?. . . . . »

(2) Voir plus haut, p. 57, note 2.

general au modernes, ny aussy aux anciens; estant a mon advis des raisons de part et d'autre a certains egards; et ce proverbe : Iliacos intra muros, peut estre appliqué egalement aux idolatres et au bigots de l'antiquité et a ceux qui ne se plaisent qu'au nouveautez.

M[r] Brenner m'a envoyé son Thesaurus nummorum Sueo-Gothicorum (1), et je suis ravy qu'il sera augmenté d'un grand commentaire, puisqu'il est constant que les medailles apportent un grand eclaircissément a l'histoire des temps ou elles sont frappées. M[r] Rumpf, Resident de Mess. les Estats Generaux a la cour de Suede, me mande que M[r] de Sparvonfeldius a dessein de publier les medailles d'Espagne, c'est a dire, a ce que je crois, des Goths, qui y ont regné, et que le méme nous prepare un grand ouvrage pour l'explication de quantité des medailles anciennes (2).

Nous attendons icy avec une grandissime impatience le 2. et le 3[me] volume des observations critiques du Pere Pagi sur Baronius. M[r] l'Eveque de S[t]-Asaph (3) m'a envoye pour lui un exemplaire du Chronicon de Ioh. Antiochenus, surnommé Malela (4); je l'ay fait tenir a M[r] Beauval, pour l'envoier par l'ayde de M[r] Leers, libraire a Rotterdam, a M[r] Toinard, a qui cet illustre et sçavant Eveque en avoit fait aussi present. Cette occasion m'a fait ecrire une lettre a M[r] Toinard, et l'entretenir sur le Dieu ΙΑΡΙΒΩΛΟϹ; mais il n'y a pas encore repondu. Si j'avois pu sçavoir ou le pere Pagi se tient, ou comment j'aurois pû lui faire tenir ce present, je m'aurois donné l'hon-

(1) Élie Brenner, archéologue suédois, né en 1647, mort le 16 janvier 1717. Son *Thesaurus* avait été publié à Stockolm en 1691, in-4°. Un supplément posthume parut en 1731.

(2) Jean-Gabriel Sparwenfeldt, né le 17 juin 1655, mort en 1727.

(3) William Lloyd; voir plus haut, p. 17.

(4) La Chronique de Johannes Malalas fait partie du *Corpus scriptorum Historiæ Byzantinæ*.



neur de luy offrir mes services, car j'estime beaucoup son grand sçavoir.

L'on m'a envoyé le Specimen de M[r] Morel, imprimé depuis peu a Leipsic; j'y ay remarqué ce qu'il reproche a Eum. Pacatus; et il faut que je dise, a cette occasion, qu'il n'y a rien si extravagant que de s'approprier les pensees et les decouvertes d'un autre; que c'est un espece de larçin public, si l'on les prend de livres imprimez, et un vol clandestin et une noire ingratitude, si l'on debite comme son propre ce qu'on a appris dans la conversations de ses amis. A Dieu ne plaise que j'en puisse user jamais ainsi, et il me semble que cette maniere d'agir est capable d'imprimere æternas notas suæ memoriæ, a ce que dit quelqu'ancien.

I'ay remarqué dans les Valesiana que M[r] Chatelain a dessein de publier un Onomasticon Hagiographum (1). Le pere de Montfaucon nous promet, dan son histoire de Iudith, l'Histoire des Assyriens, des Medes et des Babyloniens, avec une dissertation sur les pieces, que nous trouvons dans divers auteurs, touchant ces Monarchies. Quand est que nous verrons ces sçavantes productions, et ne pouvez vous pas m'en dire des nouvelles? Les dissertations de M[r] Perizonius De Originibus Babylonicis, dont je vous ay parlé au 26 Iuliet, lui pourroient servir. Ce sçavant professeur tache de developper beaucoup des difficultez qui se rencontrent dans l'histoire de ce pays, et soutient que la tour de Babel a esté batie pour servir a un signal, pour ceux qui pecora pascebant per loca plana et campestria, ne a sese invicem aberrarent inviti; et que le mot Hebreu y signifie un σῆμα, signum, et non

(1) Claude Chastelain, né à Paris vers 1639, mort dans la même ville le 20 mars 1712. La *Liste des noms de Saints, qui paroissent éloignés de leurs origines, et qui s'expriment diversement selon la diversité des lieux*, par M. l'abbé Chatelain, fut insérée dans l'édition de 1694 des *Origines de la Langue française* de Ménage.

un nomen, ce que je laisse a examiner a ceux qui entendent la langue sainte.

M[r] Beauval m'a envoyé une lettre pleine d'erudition du pere de Montfaucon; il y tache d'expliquer l'Inscription qui fait mention du Dieu Iaribolos, et il croit que la fontaine Εφκα pourroit bien estre la piscine Aphaca, dans le pays de Palmyrene, dont Zozime, liv. I, et plusieurs autres font mention. Et asseurément, il n'y a pas beaucoup de difference entre ces mots; et la conjecture en paroit fort vraysemblable. Mais *Aphaca* de Zozime n'a pas esté dans le pays de Palmyrene. Zozime le dit estre Χωρίον μέσον Ἡλιουπόλεως τε καὶ Βίβλου, et Eusebe le met au Mont Liban dans la vie de Constantin (1). Or il est evident que Palmyre en ait esté eloignée par quelques journées et qu'il faut beaucoup que leur territoir se soit etendu si long, estant avec cela separée de la Syrie par des vastes solitudes et par des sables. Ie ne diray pas que Zozime parle d'une λίμνη, et non pas d'une fontaine, parcequ'il pourroit estre que ce lac devoit son origine a une fontaine. Si la conjecture du pere de Montfaucon est vraye, que les Palmyreens estoient accoutume d'elire un prestre de la fontaine ou du lac Aphaca vel Ephca, ou de la deesse Venus, qui y estoit adorée, que ce prestre estoit choisi par leur Dieu Iaribolos, ou par les sorts qu'on jettoit dans son temple, ou par oracle ou vive voix, ou par quelqu'autre voye, c'est a dire fourberie et tromperie des prestres ; que ce prestre ainsi chosy y estoit envoyé pour servir la deesse, ou qu'il y alloit tous les ans avec les autres Palmyreens, qui y portoient leur offrandes et

(1) Aphaca, l'Aphec de la Bible, l'Afka d'aujourd'hui, se trouvait, en effet, dans le Liban, entre Biblos et Heliopolis, sur les bords de l'Adonis. Voir Eusèbe, *Vit. Const.*, III, 55; Zozime, I, 58. Vénus y était honorée sous le nom d'Aphakitis. — Sur Afka et les ruines de son temple, le beau livre, que vient de publier notre éminent collègue, M. Lortet, *La Syrie d'aujourd'hui*, 1884, p. 644 et suivantes, donne de précieux renseignements.



leur presens; comm' ils estoient accoustumé de faire ἐν τῷ τῆς ἑορτῆς καίρῳ, a ce que dit le méme Zozime. Mais c'est estre trop long, et il est temps de finir.

A Dieu don, et je demeure, de tout mon cœur,

Vostre tresh. et tresob.
serviteur,

CUPER.

A Deventer, le I Dec. 1695.

LXXIV

Monsieur
Monsieur Nicaise, Abbé,
A Dijon.

Monsieur,

I'ay appris, par vostre lettre du 9me d'Aoust, que la mienne du 22me de Iuin vous a esté rendue, et je suis bien aise que vous avez pris plaisir a la lire; mais vous m'avez fait trop d'honneur de l'avoir communiqué a vos amis, et entr'autres a Mr le premier president Bignon et au pere Pagi, dont le premier m'est connu par sa grande reputation, par sa vertu, par son erudition, et par la bienveuillance que ce celebre Magistrat porte a tous les sçavans; et l'autre m'est connu, comm'aussi par tout, ubi est aliquid hominum elegantiorum, par ses escrits, qui sont, sans le flatter, dans une grande veneration aupres de moy. Ie n'ay pas encore vu la dissertation sur les 4 Gordiens, ni aussi la refutation, ni le portrait de Mr de Court. Mr de Saumaise, a qui j'ay rendu vostre lettre moymeme proche d'icy a Loo, quand sa Majesté Britannique y estoit, n'en sçavoit aussi rien. C'est la guerre, Mr, qui nous prive de ces belles production d'esprit, et il n'y a

rien a faire que d'attendre la paix, dont on parle beaucoup par tout, mais qui n'est pas pourtant encore faite.

La traduction de Santolius penitens est, a mon advis, admirable et M[r] Racine nous fait voir par la, comm' aussi par ses belles pieces de theatre, qu'il est un poëte admirable; j'ay lu cette traduction avec une entiere satisfaction, et mes amis a qui je l'ay communiquée, ont fait de méme.

Ie suis fort faché que vous n'avés pas reçu le Chronicon de Malela; j'en ay escrit a M[r] Leers, mais il ne me repond pas; je luy en parleray moyméme, aussitost que je seray a la Haye, d'ou, comme vous le sçavez, Rotterdam n'est pas eloigné beaucoup.

L'on n'a pas encore icy l'Itinerarium Palmyrenum de l'impression d'Angleterre; je la desire avoir tresardemment, pour en connoistre si quelque sçavant de cet alter orbis ait expliqué les Inscriptions Grecques, et principalement le Dieu Iaribolos; j'en ay escrit a M[r] l'Eveque de S[t] Asaph, et j'espere que ce sçavant prelat me la fera tenir.

I'employe a cette heure le peu de temps qui me reste a illustrer mes Inscriptions anecdotes; mais il s'y rencontrent tant des belles choses, que l'ouvrage ne s'avance pas si viste comme je m'estois persuadé. Les Asiarques et les Neocores m'occupent à cette heure. M[r] de Spanheym et moy, nous nous en entretenons par des longues lettres, comme je vien de luy en envoier une de trois ou quatre feuilles, et nous soustenons tous deux que ces charges ne soient pas encore mises tout a fait en son jour, et cet illustre et sçavant personnage m'a mandé qu'il a dessein d'en publier une dissertation et me la dedier, quamvis tali me non digner honore.

I'ay eu dessein de ranger mes considerations par des simples theses ou questions, et d'en faire part au pere Pagi; car il ne se peut ou ce sçavant Augustin l'aura fait des reflexions, qui pourroient elucider cette matiere; mais je n'ay pas

l'honneur de le connoistre, et je ne sçay s'il ose entretenir commerce des lettres avec un homme qui est d'une autre religion; et je m'en suis dispense pour cela, crainte de luy estre incommode; mais j'en ay fait part par ce méme ordinaire à Mr l'Eveque d'Avranches, a qui je devois une reponse il y a deux ans.

J'ay enfin reçu les medailles, et entr'autres celle d'Arsaces, qui est d'argent et tout entier; l'on y lit ΦΙΛΟΜΑΤΟΡΟΣ, et non ΦΙΛΟΠΑ....., comme je vous avois mandé dans ma lettre du 14me de may (1). C'est une piece digne d'estre publiée, et je crois que j'en ferois une dissertation particuliere.

L'on a imprimé a Utrec les epistres de feu Mr Gudius, celles de beaucoup des sçavans du siecle precedent qu'il avoit ramassées, et celles de Mr Sarrau augmentees dans un volume. Et l'on y imprime les notes du méme Mr Gudius sur Phedre, Iules Cesar avec les notes de Denys Vossius, et Mr Grevius y a joint Iulius Celsus, de la vie de Iules Cesar, qui est, comme vous le sçavez, fort rare. Callimaque y sera bientost achevé; le commentaire de Mr de Spanheym, qui fait un volume entier, est desja imprimé, et l'on attend rien d'avantage que quelques notes de Mr Bentlei, tres sçavant Anglois, sur le fragmens de ce poëte. Ie demeure,

Monsieur,

Vostre tresh. serviteur,

CUPER.

A Deventer, 6 nov.
1696.

(1) Ce passage permet de dater la lettre, que l'on trouve, dans le volume 9359 du fonds français de la Bibliothèque nationale, sous la cote 250. Cuper y parle, en effet, de sa médaille d'Aleppo, représentant « Arsaces, roy des Parthes, avec cette bellissime légende : ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΜΕΓΑΛΟΥ ΑΡΣΑΚΟΥ ΑΥΤΟΚΡΑΤΟΡΟΣ ΦΙΛΟΠΑΤΟΡΟΣ ΕΠΙΦΑΝΟΥΣ ΦΙΛΕΛΛΗΝΟΥ. »



LXXV

A Monsieur
Monsieur l'Abbé Nicaise,
A Dijon.

Monsieur,

I'ay reçu la lettre que vous m'avez ecrite le 14 Iuin, et je vous en suis fort obligé. Mais la mort du celebre P. Pagi me touche sensiblement (1); c'est une perte inestimable pour la Repub. des Lettres, et je ne connois personne qui se soit appliqué avec tant d'erudition et avec tant de soin a illustrer et corriger les Annales de Baronius. I'y perd avec cela un de mes meilleurs amis, qui m'estimoit, qui approuvoit fort souvent mes pensees, qui les corrigoit avec une douceur et une complaysance incroiable, et enfin j'y perd non vitæ meæ, comme parle Pline le jeune, (marium enim et montium fluviorumque divortiis sumus divisi), sed studiorum meorum testem, rectorem et magistrum ; et qui avec cela ne prennoit jamais en mauvaise part, si je defendois mon sentiment.

Talium certe hominum ingens penuria est ; mais j'espere que son neveu suivera ses traces, et qu'il achevera ce qui reste au remarques de son illustre et sçavant oncle (2). Ie vous prie de luy faire sçavoir quel part je prends en cet funeste accident et que je le luy temoignerois moymeme, si je le connoissois,

(1) Antoine Pagi était mort à Aix le 5 juin 1699 ; mais on ne peut pas dire que sa mort fût absolument prématurée ; né le 31 mars 1624, il était dans sa soixante-seizième année.

(2) Ce neveu, François Pagi, né à Lambesc en 1654, mort à Orange en 1721, publia à Genève, en 1705, une édition complète des *Critica* d'Antoine ; 4 volumes in-f°. — Une autre édition, datée d'Anvers, mais publiée en réalité à Genève, parut, en 1727, par les soins d'Antoine Pagi, deuxième du nom, petit-neveu de l'ami de Cuper.

au moins si je sçavois comment on lui pourroit addresser des lettres.

I'ay envoié votre lettre sur la mort de notre feu grand amy à Mr Bayle et il la fera sans doute inserer dans l'Histoire des ouvrages des sçavans faite par Mr Beauval, advocat, et frere de Mr Basnage, professeur et Ministre à Rotterdam, qui a publié depuis peu un grand et sçavant livre, dont voicy le titre : Histoire de l'Eglise depuis I. C. jusqu'a present, divisée en IV. parties. La I. contient l'histoire du gouvernem*ent* de l'Eglise dans ses dioceses d'Alexandrie, d'Antioche, d'Afrique, des Gaules, de Constantin*ople* et de Rome. La 2. l'Histoire de ses principaux dogmes, du Canon des Ecritures, des Traditions, des 8 concil*es* œcumeniq*ues*, de la Justificat*ion*, de la Grace et de l'Eucharistie. La 3. contient celle de l'adoration du Sacrement, du culte des Anges, de la Vierge, des Saints, de leurs Reliques et de leurs Images, jusqu'a la naissance des Albigeois. Et la 4. l'Histoire des Albigeois, et de la succession de l'Eglise jusqu'a present : par Mr Basnage, A Rotterdam, chez Reinier Leers, 1699, in Fol*io*.

La lettre escrite au suject de la dissertation, ou l'Histoire de Ptolem*ee* Auletes m'a bien diverti, et je ne vois pas que Mr Baudelot y pourra repondre. I'ay lu aussi l'Histoire méme, et, pour dire le vray, je n'y trouve presque rien de solide, et les passages, dont se sert ce sçavant auteur pour prouver son sentiment et les adjustemens des Ioueurs des flutes, exceptez les Phorbeis, sont a mon advis mal expliquez (1). Ie n'avance pas cela legerement; car je me suis appliqué a les examiner avec soin, et je ne trouve pas que les belles pensées de Mr Baudelot aient aucun fondement. Quid multis ? Velum ou le voile tibicinum, c'est une chose

(1) Voir plus haut, pages 96 et suiv.

inouïe a l'Antiquité ; et j'espere que Mr Baudelot y fera luy-méme reflexion, et qu'il examinera de rechef l'explication des divers passages des autheurs, qui se doivent entendre autrement. Par exemple, il dit, à la p. 28, que les Gouverneurs des provinces reculees de la Haute Egypte s'appeloient *Sitientes,* au lieu que Pline, 6, 29, nous apprend Sinum Troglodytices fuisse refertum insulis, ex ys quæ vocantur *Mareu,* Μαρέου, esse *aquosas* vel aquas abundare; et alias, quæ vocantur *Eralonos insulæ*, esse sitientes, vel aquis, puta fontibus, rivis, fluviis carere et destitui, comme se rencontrent aussi *sitientes Afri,* easque insulas nomina habere a *Mareo* et *Eratone,* qui fuerunt Præfecti Regum Ægypti (1). I'y pourrois adjouter des autres exemples ; car j'en ay presque cincquante ; mais je laisse tout cela a ceux qui ont entrepris de refuter le sentiment de Mr Baudelot, dont j'estime beaucoup le sçavoir, les pensées ingenieuses, et la grande application a notre etude, et a qui je suis fort obligé de ce qu'il me fait l'honneur de me louer dans son histoire.

Le Thesaurus Antiquitatum Græcarum est achevé; mais je ne comprend pas comment l'on y ait pu inserer des choses, qui n'ont nulle conformité avec ce beau titre, comme sont les statues ou les buste de tant des Romains, qui remplissent presque le 3me tome tout entier et dont on ne dit rien que l'histoire, et cela fort succinctement. Iugez vous, M^r, (que) ce sont des *Antiquitates* et *Antiquitates Græciæ?* Le mot *Antiquitas* est fort souvent mis pour l'histoire ancienne ; mais je ne sçay si l'on l'ait nommée *Antiquitates.* Ce mot en plurier, comme vous le sçavez, est pris aujourd'huy dans un tout autre sens, comm'aussi celuy d'*Antiquarius,* dont les anciens se sont servy autrement.

(1) Voici le texte de Pline, *Historia naturalis,* VI, 34 : « Sinus insulis refertus : ex iis quæ Mareu (Μαρέου νῆσοι) vocantur, aquosæ ; quæ Eratonos, sitientes. Regum ii præfecti fuere... »



M. Halma, libraire d'Utrec, va demeurer a Amsterdam, et il y imprimera en compagnie le Corpus Historiæ Byzantinæ, qu'il vendra en petit papier pour 60 et en grand pour .... livres (1), monnoye d'Hollande, a ceux qui signeront les conditions et prendront les tomes aussi tost qu'ils sortiront de dessous la presse. L'on y fait des grands preparatifs, et l'on y emploiera des tres bons correcteurs; enfin l'on nous veut faire acroire que cette edition ne cedera en rien a celle du Louvre, qui est si belle et si rare (2).

Ie suis, Monsieur, votr. tresh. et tresob. serviteur,

CUPER (3).

A Dev. le 1 de Iuillet 99.

(1) Le prix des exemplaires en grand papier n'est pas indiqué dans la lettre; Cuper a laissé un blanc à la place qu'il devait occuper.

(2) Nous connaissons trois grandes collections des Historiens Byzantins. 1° Philippe Labbe, qui, dès 1648, avait publié *Historiæ Byzantinæ Scriptoribus publicandis Protrepticon*, Paris, in-f°, commença en 1654 la publication de la Collection justement fameuse des *Historiæ Byzantinæ Scriptores*; il eut des collaborateurs et des successeurs, et, en 1711, trente-six volumes in-folio avaient paru. — 2° De 1727 à 1733, une édition augmentée, mais moins correcte, parut à Venise; elle se compose de vingt-trois volumes in-folio. — 3° L'Académie de Berlin, de 1828 à 1855, a publié, en quarante-huit volumes in-octavo, le *Corpus scriptorum Historiæ Byzantinæ*. — Mais nous ne connaissons pas l'édition dont parle Cuper.

(3) Nous avons reproduit, sans y apporter aucune correction, les lettres de Cuper. Le savant hollandais, dans ses relations avec Nicaise, s'était d'abord servi de la langue latine; ses premières lettres, conservées dans le volume 9359 du fonds français, sont écrites en latin. Mais, en 1691, Cuper se décida à écrire en français. Nous lisons dans sa lettre du 14 décembre 1691 (Fr., 9359, 238) : « Je suis trop temeraire, peut estre, de m'oser servir d'une langue qui vous est naturelle, et dont je n'ay qu'une fort imparfaite connoissance; mais j'espere que vous pardonnerez a cette temerité, quand vous apprendrez la raison qui m'oblige d'en user ainsi avec mes bons amis. C'est, M[r], pour me conserver, par cette voye, une langue que j'ay apprise il y a vingt trois ou vingt quatre ans. » — Nicaise, fidèle à ses habitudes de courtoisie, s'empressa d'adresser à Cuper des compliments, un peu exagérés, sur l'habileté avec laquelle il écrivait en notre langue. Cuper ne se faisait pas d'illusions, et, le 6 mars 1692 (Fr., 9359, 249), il répondit à Nicaise : « Vous faitez beaucoup d'honneur a mon jargon de François, en le faisant passer d'egal avec le stile de Balzac et de Voiture, et vous me permettrez bien que je vous dise avec M[r] de Moliere : Treve au douceurs. »

§ 22.

LETTRE DE LELIO COLISTA (1).

LXXVI (2).

Illmo e R.^{mo} Sig^{re} e Prôn. Col.^{mo},

E cosi cortese VS. Illma nel gradire i suoi ser^{ri}, quale io me le professo, che si compiace di fare emcomii di quello che in mè era debito, cioè di haverla servita in questo poco tempo

(1) Deux autres lettres de Lelio Colista à Nicaise sont conservées dans le volume 9362 du fonds français; elles sont cotées 43 et 44.

(2) La lecture de l'original de cette lettre offre plusieurs difficultés; nous n'avons pas voulu les trancher; le texte que nous publions est donc une reproduction aussi exacte que possible. Nous nous bornons à présenter au lecteur un essai de traduction libre :

« Très-illustre et très-révérend Seigneur, très-honorable patron,

« Votre illustrissime Seigneurie est si courtoise, lorsqu'elle agrée les hommages de ses serviteurs, au nombre desquels je tiens à être compté, qu'elle se plaît à louer, comme un acte honorable, ce qui n'était de ma part que l'acquittement d'une dette; je veux parler des services que j'ai pu lui rendre pendant le peu de temps durant lequel j'ai eu la bonne fortune de recevoir ses ordres à Rome. Aujourd'hui, je regrette beaucoup de ne pouvoir pas lui être également utile, comme je le voudrais du fond du cœur, pour mieux lui témoigner en quelle haute estime je tiens sa personne et quel cas je fais de son patronage.

« J'ai présenté à M. le Cardinal, en la lui recommandant, la requête des Pères; mais j'ai eu peu de succès. M. le Cardinal m'a dit qu'il ne s'ingère pas volontiers dans les questions qui intéressent les Religieux, parce qu'il désire que ces sortes d'affaires suivent leur marche régulière et directe. Autant que je peux me le figurer, cette réserve est motivée par la manière d'agir des Religieux, qui souvent cherchent divers moyens d'arriver au but qu'ils ont en vue, sans se conformer à l'obéissance qu'ils doivent à leurs supérieurs. Et, comme les hauts dignitaires de l'Église ont eu maintes occasions de faire l'expérience de ce mode d'action, ils n'ajoutent pas aisément foi aux exposés que les Religieux leur font présenter. M. le Cardinal m'a dit qu'il verrait s'il y a quelque chose à faire dans la circonstance présente.

« Telle est la cause du retard que j'ai mis à répondre à votre illustris-

che io hebbe fortuna di ricevere i suoi comandi qui in Roma, mi dispiace di non poter li essere cosi appresso con la persona conforme li so no con il cuore, per meglio dimostrarle quanto sia la stima grande che fo della sua persona e della sua padronanza.

Presentai al Sig:r Card:le la supplica dei Padri da le raccomandatimi ; mà con poca fortuna, perche il Sig:r Card:le mi disse, che in materia di Religiosi malvolontieri ni s'ingerisce, perche vuole che camminino le loro cose per le solite strade dirette, per quanto io mi posso immaginare, perche molt'alle volte per esimere dall'obedienza, cercano diversi modi per conseguire i loro intenti, e perche i Prencipi superiori di quest ne hanno alle volte l'esperienza, indi viene che non così facilm.te si fidano di quello che gli si espone, no dimeno mi disse che haverebbe veduto quello si potrebbe fare, che perciò io ho tardato di rispondere a VS. Illma con la speranza che il Sig:r Card:le si risolvesse a fargli la gratia, ma vedendo che sin a quest'hora non a presso questa risolutione gli ho voluto dar parte di quello che passa. Mà se questi Padri vogliono conseguire il loro intento, stimarei meglio che qualche Padre qualificato qui della loro religione

sime Seigneurie; j'espérais toujours que M. le Cardinal se déciderait à faire ce que vous lui demandiez. Mais, voyant que, à l'heure actuelle, il n'a encore pris aucune résolution, j'ai tenu à vous mettre au courant de la situation.

« Si les Pères veulent donner suite à leur projet, je crois qu'il serait préférable que l'un d'entre eux, ayant qualité pour parler en leur nom, s'adressât à M. le Cardinal pour lui faire connaître leurs mérites, leur zèle, leur piété et les raisons qui les portent à désirer de s'établir à Rome. M. le Cardinal étant ainsi assuré de leurs bonnes intentions, je crois bien qu'il leur accordera tout ce qu'ils désirent.

« Pour moi, dont toute l'ambition est d'obtenir les bonnes grâces de votre Seigneurie et de recevoir ses ordres si précieux, je vous fais mes très-humbles salutations.

« M. Abbatini, M. Pietro-Paolo et toute l'Académie vous présentent également leurs hommages. »

parlasse qui al Sig:[r] Card:[le] con fargli attestatione della loro qualita e buon zelo della loro devotione per la quale desiderano di venire in Roma che essendo il Sig:[r] Card:[le] accertato della loro buona intentione crederei, che fusse per concedergli quanto desiderano, e io qui tutto desideroso della sua buona gratia e de suoi preggiatissimi comandi le faccio riverenza conforme fà il Sig:[r] Abbatini (1) e Sig:[r] Pietro Paolo e tutta l'accademia.

Roma, li 14 7[bre] 1666.

VS. Ill.[ma] e R[ma]
Divotiss.[o] et Oblig.[mo] Ser.[re]
LELIO COLISTA (2).

(1) Antonio-Maria Abbatini, né vers 1605, mort en 1675, était Maître de Chapelle de Sainte-Marie-Majeure, lorsque Nicaise le connut à Rome.

(2) Au milieu des « Lettres de diverses personnes à M. l'abbé Nicaise », le président Bouhier avait intercalé, nous ne savons pour quel motif, une assez longue lettre latine « de Georges Hickès à Hans Sloane ». Nous avions d'abord songé à la publier. Mais, après de mûres réflexions, nous l'avons définitivement écartée. — 1° Notre recueil, d'après son titre même, ne doit contenir que des lettres adressées à l'abbé Nicaise; les autres lettres, trouvées dans la Bibliothèque de Lyon et restituées à l'État, pourront faire l'objet de publications ultérieures; nous n'avons pas à nous en occuper actuellement. — 2° Hickès parle à Sloane d'une inscription étrusque, relevée sur la jambe gauche *(femini crurique sinistro)* d'un personnage qui a fait l'objet d'une dissertation française de Boivin *(Dissertatio gallice scripta, in qua D. Boivinus Jagis esse juvenili specie imaginem, quæ ad te nuper e Lutetia Parisiorum missa est, multis argumentis contendit)* et qui venait d'être présentée à la Société royale de Londres par Spanheim et Geoffroy. La lettre d'Hickès contient plusieurs alphabets étrusques, tirés des œuvres de Giambullari, de Fabretti, de Gruter, de Brogiotti, et il nous eût été très-difficile de trouver les caractères d'imprimerie nécessaires pour les reproduire fidèlement. — 3° Enfin, M. Michel Bréal, que nous avons consulté sur l'opportunité de l'impression, a été d'avis que « la lettre de Hickès peut avoir quelque intérêt pour un étruscologue de profession, qui reconnaîtra peut-être l'inscription malgré les défectuosités de la copie », mais que « cette lettre ne mérite pas cependant l'honneur d'être publiée ». Hickès se montre, en effet, grand admirateur d'une explication de la septième table Eugubine, donnée par Adrian van Scrieck, dans un livre publié à Ypres, en 1614, sur les origines des peuples

de l'Europe et en particulier des Néerlandais. Or les tables Eugubines nous ont conservé des fragments de la langue ombrienne, et Van Scrieck, sans hésiter, explique l'ombrien par le néerlandais et reconnaît dans sa table le plus ancien monument de la langue belge ! L'admiration de Hickès ne rendra pas ce mode d'interprétation plus vraisemblable que ne l'était celui de Baldo, qui expliquait les tables à l'aide de Bérose et de Caton (Michel Bréal, *les Tables Eugubines*, 1875, p. IV). — Il suffit donc de signaler la lettre de Hickès aux savants qu'elle peut intéresser et qui seuls en tireront quelque parti. Notre savant confrère, M. Ariodante Fabretti, correspondant de l'Institut à Turin, a déjà entre les mains la copie que nous avions préparée pour notre publication.

APPENDICE

LES CORRESPONDANTS DE NICAISE

Les soixante-seize lettres, que nous venons de publier, ne sont qu'une fraction très-minime de la correspondance établie entre l'abbé Claude Nicaise et les érudits de la fin du XVII[e] siècle. C'est à peine si elles représentent la quinzième partie des lettres, qui, à notre connaissance personnelle, existent encore aujourd'hui. Nous pourrions, en effet, sans sortir de la Bibliothèque nationale, montrer près de douze cents lettres, qui toutes, sans exception, ont séjourné dans des bibliothèques lyonnaises pendant un assez long temps, et dont le département des manuscrits s'est enrichi successivement, au fur et à mesure que les droits de l'État sur ces précieux documents ont été révélés à ceux qui en étaient détenteurs.

Douze cents lettres ! Nous ne croyons pas qu'une table, même très-sommaire, de cette énorme correspondance, conservée dans cinq volumes de l'ancien fonds français, et dans trois volumes des nouvelles acquisitions, latines et françaises, ait jamais été dressée.

En consultant le catalogue inédit des manuscrits français, on trouve bien, il est vrai, sous les numéros 9359 à 9363, une énumération de quatre-vingt-dix-huit personnes ayant adressé des lettres à Nicaise. Mais le rédacteur du catalogue a négligé d'indiquer le nombre des lettres émanées de chacun de ces quatre-vingt-dix-huit correspondants. A plus forte raison s'est-il abstenu de dire quelle place les lettres occupent dans les divers volumes. Cet inventaire est donc tout à fait

insuffisant, et les tables ajoutées à chaque volume n'offrent pas le moyen de le compléter.

Que de critiques pourraient d'ailleurs être dirigées contre cette simple nomenclature !

Les auteurs du *Dictionnaire des pièces autographes volées* l'ont déjà fait remarquer, il y a plus de trente ans, les noms des amis de Nicaise sont défigurés à tel point, qu'il n'est pas toujours aisé de les reconnaître : Bégon est appelé Beguin, Bossuet figure sous le nom de Benigné de Meaux ; la maréchale d'Humières devient la maréchale de Luimière ; Maleteste se transforme en Malesherbe, etc., etc... Les omissions sont nombreuses ; les copies ne sont pas distinguées des originaux ; les pièces annexes sont confondues avec les lettres dont l'abbé Nicaise fut le vrai destinataire. Une lettre d'Arnauld à Southwell, secrétaire du Conseil en Angleterre, la réponse de Southwell, une lettre de Courvoisier à Boisot, une lettre de Kircher à Peiresc, des lettres adressées à un neveu de Nicaise, conseiller au Parlement de Besançon, la copie d'un billet de Mlle de Scudéry, etc., etc., suffisent pour que Southwell, Courvoisier, Kircher, Saint-Amour, M[lle] de Scudéry, etc., soient inscrits sur la liste des correspondants de Nicaise.

Enfin, cette nomenclature est antérieure aux déplorables soustractions, dont les Recueils épistolaires de la Bibliothèque nationale ont tant souffert, il y a une quarantaine d'années. On chercherait inutilement aujourd'hui les six lettres de Leibniz, que M. Cousin a utilisées dans ses *Fragments philosophiques* et qu'il a extraites de l'un de nos volumes. Les lettres de Poussin, celles de Charles et d'Henri de Valois, etc., ont eu probablement le même sort... (1).

(1) Manquent, dans le volume 9359, les cotes 166, 183, 196, 201, 209 ; dans le volume 9361, les cotes 36, 70, 82, 88, 91, 113 ; dans le volume 9362, les cotes 125 à 130.

Le temps limité, dont nous disposons chaque année, pour des recherches dans des collections que les règlements défendent de laisser sortir de la Bibliothèque nationale, ne nous a pas permis de réunir les éléments d'une table exacte et complète de toutes les lettres adressées à l'abbé Nicaise. Beaucoup de ces lettres n'ont ni dates ni signatures; d'autres sont signées d'une façon peu lisible, ou bien portent, au lieu du nom de famille, quelque désignation équivalente. Pour déterminer les auteurs de ces pièces anonymes ou quasi-anonymes, il aurait fallu faire de nombreuses comparaisons, et nous n'avions à notre disposition aucun des documents essentiels à une vérification d'écritures ou à une identification de personnes.

En prévision de commentaires développés, auxquels plusieurs raisons nous ont forcé de renoncer, nous avions naguère réuni des indications assez précises pour nous permettre de retrouver aisément, dans chaque volume, les pièces que nous désirions consulter. Peut-être les hommes laborieux consacrés à l'étude du XVII[e] siècle nous sauront-ils gré de leur donner ici un résumé de ces notes; nous leur épargnerons au moins de longues et fastidieuses recherches.

ALBANI (Jean-François), cardinal, puis pape sous le nom de Clément XI (1). — Vol. 9359, 15.

AMY, prêtre de l'Oratoire. — Vol. 9361, 74 (Rome, le 12 juillet 1679).

ANDRÉ DE SAINT-NICOLAS, religieux et provincial carme. — Vol. 9361, 65, 66, 68.

(1) Au commencement de l'année 1701, Nicaise lui écrivait, en le félicitant sur son élévation au trône pontifical : « Si, comme le dit Caporali, à la naissance de Mecenas, les Muses, transportées de joie d'avoir pour patron un si grand personnage, *fecero una fuocaccia*, que ne doivent-elles pas faire à la création d'un Souverain Pontife, qui les aime de tout son cœur? »

(1) Le nº 189 est une copie d'une lettre d'Arnauld à Southwell, secrétaire du Conseil en Angleterre ; le nº 190 est une lettre de Southwell.

(2) Le nº 209 est une copie d'une lettre de la mère Angélique à la Reine-mère ; le nº 210, une copie d'une lettre de la mère Angélique au Roi.

(1) Sous le nº 233, on trouve une lettre de Spon au Père de la Chaize.

(1) Ce n° 182 est adressé de Paris, le 22 avril 1722, plus de vingt ans après la mort de Nicaise, à Soyrot, contrôleur général des finances en Bourgogne et Bresse.

NICHOLAS. — N. A. F., 4218, 13-16.

NORIS. — Vol. 9361, 1. — Vol. 9362, 104, 148. — Nouv. acq. latines, 291 : copies de 33 lettres (1).

OUDINET. — Vol. 9360, 67, 69, 70.

OUVRARD. — Vol. 9360, 1 à 59.

PAGI (Antoine). — Vol. 9361, 49, 51 à 55, 57.

PAGI (François). — Vol. 9361, 56.

PATIN (Charles). — Vol. 9362, 45 à 49, 51, 52.

PERIZONIUS. — Vol. 9362, 35, 146.

PETIT. — N. A. F., 4218, 1-4.

PEZRON (Dom Paul), abbé de la Charmoye. — Vol. 9360, 105. — Vol. 9361, 43 à 47, 50.

PIZICCHIUS. — Vol. 9362, 57.

PRINSTET. — Vol. 9362, 34.

QUILLOT. — Vol. 9361, 84.

RANCÉ (Armand-Jean Le Bouthillier de), abbé de la Trappe. — Vol. 9363, 1 à 41, 41 *bis*, 42 à 50, 54 à 80, 80 *bis*, 81 à 110, 112 à 114, 116 à 119, 125 à 136. Les numéros 51 à 53 sont des copies.

REGNIER-DESMARAIS. — Vol. 9362, 103.

RÉMOND (Famille). — N. A. F., 4218, 5-6, 53-54.

RETZ (cardinal de). — Voir plus haut, *s. v.* GONDI.

RICCI. — Vol. 9362, 6, 7.

RICHELET. — Vol. 9359, 156, 157.

SAUMAISE fils. — Vol. 9359, 205. — N. A. F., 4218, 18-19.

SENOCQ (Barthélemy). — N. A. F., 4218, 20-21.

SLUSE (cardinal de). — Vol. 9359, 33 à 40, 40 *bis*, 41 à 48, 87.

DE SPANHEIM (Ézéchiel). — Vol. 9359, 83 à 86, 94 à 112.

(1) Voir notre *Rapport sur les manuscrits Bouhier, Nicaise et Peiresc;* Lyon, 1880, p. 48. Parmi ces trente-trois copies se trouvent les copies des trois lettres que nous avons publiées, p. 17 et suiv., sur les originaux retrouvés à Lyon.

TABLE ALPHABÉTIQUE

DES NOMS DES PERSONNES CITÉES DANS LES LETTRES A L'ABBÉ NICAISE ET DANS LES NOTES DE L'ÉDITEUR (1).

(1) Cette table va nous fournir l'occasion de corriger plusieurs erreurs que renferment les notes. Quelques-unes nous sont bien imputables, et nous aurions dû et pu les éviter; mais il en est d'autres dont nous rejetons la responsabilité sur les Dictionnaires biographiques les plus estimés.

C'est pour nous un devoir, et, mieux encore, un vrai plaisir, de déclarer que la plupart de ces corrections sont dues à M. Tamizey de Larroque. Notre érudit confrère s'est imposé la tâche ingrate de lire attentivement nos bonnes feuilles et de nous communiquer les observations critiques qu'elles lui ont suggérées.

Que M. Tamizey de Larroque veuille bien agréer l'expression de notre gratitude! Elle est d'autant plus vive que nous n'avons pas oublié ce qu'il disait naguère, aux lecteurs de la *Revue critique d'Histoire et de Littérature*, sur l'affaiblissement de sa vue.

En relevant avec un soin minutieux les inexactitudes que les plus diligents ne réussissent pas à éviter, M. Tamizey de Larroque rend aux auteurs le plus grand des services. L'expérience montre que tous ne l'estiment pas à sa juste valeur. Puisse la reconnaissance de ceux qui se sentent honorés, et non pas amoindris, par les rectifications de notre éminent confrère, le dédommager de l'injustice des autres!

(1) M. le Président Alphonse Gilardin a publié, en 1837, un opuscule ayant pour titre : *Un procès à Lyon en 1692, ou Aymar, l'homme à la baguette*. Lyon, Boitel, in 8°, 23 pages (extrait de la *Revue du Lyonnais)*.

(2) Baudelot de Dairval est né le 29 novembre 1648, et non pas, comme nous l'avons dit p. 96, le 20 novembre.

(3) Nous avons dit, p. 183, que Bégon mourut le 4 mars 1710; cette date est acceptée par la *Biographie générale* et par le *Dictionnaire historique de la France*. Mais M. Tamizey de Larroque prouve, en s'appuyant sur l'acte d'inhumation, que Bégon est mort le 14 mars 1710. Sur Bégon, voir Georges Duplessis, *Un Curieux du XVII[e] siècle, Michel Bégon, Correspondance et documents inédits*, Paris, 1879.

(1) Le nom français de *Bullialdus* est Boulliau, et non Boulliaud, comme nous l'avons écrit p. 144. Voir Ludovic Lalanne, *Dictionnaire historique*, V° BOULLIAU. M. Tamizey de Larroque a trouvé, à Carpentras, dans les papiers de Peiresc, une relation curieuse, par Boulliau, du supplice d'Urbain Grandier.

(2) Les dates que nous avons assignées, p. 114, à la naissance et à la mort de Pierre Bonnet, plus connu sous le nom d'abbé Bourdelot, sont extraites de la *Nouvelle Biographie générale.* Mais Moréri dit que l'abbé Bourdelot mourut en 1709, âgé de 54 ans ; il serait donc né vers 1655 ou 1654 ; Cf. Lalanne, *Dictionnaire historique*, V° BOURDELOT. De quel côté est la vérité ?

(1) Victor Cousin, dans la note que nous avons reproduite p. 71, a dit que Chappuzeau était Genévois ; c'est une erreur évidente. Dans un ouvrage bien connu des bibliophiles lyonnais, *Lyon dans son lustre*, Lyon, 1656, p. 4 et suivantes, Chappuzeau déclare expressément qu'il doit à Paris le jour et l'éducation. Il ajoute, il est vrai, qu'il est redevable à Lyon de son avancement et de son entretien, que Lyon est même sa plus véritable patrie... Peut-être un jour s'est-il dit Genévois, comme il se disait Lyonnais, en 1656, parce qu'il habitait Lyon depuis quelques années ; mais, en réalité, il était Parisien.

(2) Il y a eu, à Bruxelles, au XVII[e] siècle, deux jurisconsultes du nom de Christyn. L'un, Jean-Baptiste Christyn, est né en 1622 et mourut le 28 octobre 1690. L'autre, Libert-François Christyn, frère du précédent, est né le 29 juin 1639 et mourut le 10 juin 1717. — Dans sa lettre du 24 septembre 1696, Leibniz parle de Christyn comme d'un homme vivant ; ce n'est donc pas sur Jean-Baptiste, c'est sur Libert-François que sa pensée s'arrête. — Le nom de Libert-François se rattache à l'histoire littéraire de Lyon ; car nous lui sommes redevables de plusieurs éditions du *Traité des lois abrogées*, dont l'auteur est Philibert Bugnyon, Mâconnais d'origine, établi à Lyon en qualité d'avocat.

(1) Les *Cesari in Oro del Museo Farnese*, dont parle l'abbé de Gondi, p. 127, ont pour auteur le Père Paolo Pedrusi.

(2) Voir, dans la *Revue des questions historiques* d'avril 1878, un article de M. Tamizey de Larroque contenant de nouveaux documents sur les infortunes de l'abbé Faydit.

(3) L'abbé de Fermanel, du séminaire des missions étrangères de Paris, avait été envoyé à Rome pour régler la question du successeur de M. d'Héliopolis, et pour trouver les moyens de rétablir la paix dans les missions de Chine entre les vicaires apostoliques et les jésuites. Michaud, *Louis XIV et Innocent III*, T. IV, p. 376.

(4) Nous avons dit, p. 188, que Fléchier est né à Pernes le 10 juin 1632. Telle est la date indiquée par les Dictionnaires biographiques d'Hœfer et de Lalanne, par Ménard, par Ducreux, et, tout récemment, par M. l'abbé Fabre, dans son livre sur *La jeunesse de Fléchier*. Ces autorités, si nombreuses qu'elles soient, ne nous ont pas mis à l'abri de l'erreur. M. de Joannis, en s'appuyant sur l'acte de baptême de Fléchier et sur *le Livre de raison* du père de Fléchier, vient de prouver que l'illustre orateur est né, non pas le 10, mais le 18 juin 1632. Voir *Revue critique d'histoire et de littérature*, 1882, t. XIV, p. 296.

(5) Foucault est mort le 7 février 1721, et non pas, comme nous l'avons dit p. 96, le 17 février.

(1) Le *Tractatus de officiis ecclesiasticis*, autrement dit *Enchiridion consuetudinarium*, maintes fois imprimé (*Patrologia Latina*, t. 147), est toujours attribué à Jean de Bayeux, qui fut évêque d'Avranches vers 1060 et archevêque de Rouen en 1069. — Son métropolitain, pendant qu'il était évêque d'Avranches, était MAURILLUS et non pas, comme le dit Mabillon, p. 226, MAURITIUS.

(1) Voir, plus haut, la note sous Guillaume d'Avranches.

(2) Dans une lettre à Santeul, dont la Bibliothèque nationale possède une copie (N. Acq. Françaises, 4218, f[os] 83 à 89), Nicaise a écrit : « M. Bayle... a fait mention, dans les premiers volumes de son *Dictionnaire critique*, du silence de M. Grævius à mon égard, touchant le Junius, *De Pictura veterum*, dont le public a l'obligation à mes soins, sans qu'il ait daigné en faire mention dans la préface de cet excellent ouvrage. »

(1) A la fin du manuscrit français n° 9361, on trouve plusieurs lettres adressées par l'intendant De La Fond à M. Nicaise, conseiller au Parlement de Besançon. Quelquefois l'intendant emploie comme intermédiaire son secrétaire Guéneau. Ainsi, dans une lettre du 23 octobre 1701, Guéneau exprime au conseiller Nicaise la part que De La Fond prend au chagrin que doit lui causer la mort de l'abbé Nicaise.

(2) Dans le *Spectateur de Dijon*, du 21 février au 1er mars 1856, M. Vital de Valous a publié, d'après les autographes conservés dans la bibliothèque de Lyon (Delandine, *Catalogue des manuscrits*, t. Ier, p. 451), vingt et une lettres de Bernard de La Monnoye à son fils, le Père de La Monnoye, cordelier à Bar-sur-Aube. Ces lettres vont de nouveau être imprimées, dans la *Revue lyonnaise*, par les soins de M. Beaune.

(3) Le nom de l'auteur de l'*Histoire des Empereurs* doit être écrit Le Nain de Tillemont, et non pas, comme nous l'avons fait, avec la *Nouvelle Biographie générale*, t. XXX, p. 644, Lenain de Tillemont.

(1) Les dates que nous avons indiquées, p. 130, pour la naissance et pour la mort de Magliabechi, sont contestables. Cet érudit est-il né le 28 (Moréri) ou le 29 octobre (Hœfer)? Est-il mort le 2 juin (Weiss), le 27 juin (Tiraboschi), le 4 juillet (Hœfer), le 14 juillet (Niceron et Moréri)? Son épitaphe, qui fixe sa mort au 4 des nones de juin, fournit un argument presque décisif pour le 2 juin.

(2) Ce n'est pas dans une lettre à Peiresc, c'est dans une lettre à Du Puy de Saint-Sauveur, que Saumaise a dit, en passant, sur M. Paul du May, quelque chose qui fera rire Nicaise (*suprà*, p. 179). Cette lettre a été publiée, en 1882, par M. Tamizey de Larroque, *Claude de Saumaise*, p. 163 et suiv.; voir, p. 164 et 165.

(3) Claude Michel, prieur de Saint-Laurent, diocèse de Besançon, demeurait à Rome en la Strada Pia, près les Minimes de la Trinité du Mont.

---

(1) Sur André Morell, voir, indépendamment de l'ouvrage cité p. 127, Fr. Ravaisson, *Archives de la Bastille*, t. IX, p. 142 et 526.

(2) C'est par erreur que nous avons attribué, p. 195, à notre compatriote Étienne Morin (né à Caen le 1er janvier 1625, mort à Amsterdam le 5 mai 1700) le livre qui a pour titre : *Antiquitates Ecclesiæ Orientalis... enucleatæ*, Londres, 1682. L'auteur est Jean Morin, né à Blois en 1591, mort à Paris le 28 février 1659. Dans ce volume, publié, après la mort de Jean Morin, par les soins de Richard Simon, on trouve, p. 119 et suiv., la lettre des Sichemites sous ce titre : *Epistola Synagogæ Samaritanorum, quæ est in urbe Sichem, seu Napolous, ad clarissimum virum Josephum Scaligerum, interprete Joanne Morino...* « Epistolæ illæ nunquam venerunt in manus Scaligeri; has misit Perescius ad Morinum. Exemplar autographum dicitur asservari in Bibliotheca Regis christianissimi. »

(3) C'est à ce neveu, conseiller au Parlement de Besançon, que sont adressées presque toutes les lettres qui se trouvent dans le manuscrit français nº 9361, à partir du nº 127. Les signataires de ces lettres sont : De La Baume-Saint-Amour, De Harouys, Rémond de La Renouillière, Dubois, De La Fond, Régnier-Desmarais et Guéneau.

(4) Et non pas Nicéron, comme nous l'avons fait imprimer p. 197.

---

(1) Le lieu de naissance du Père Pagi est *Rogues*, et non pas *Roques*, comme on l'a imprimé p. 195.

(2) On a vu plus haut, p. 196, que le P. Pagi, en imprimant quelques vers de La Monnoye, y ajouta ces mots : « *Fit allusio ad pisciculum viam balenæ monstrantem.* » Le 16 juin 1689, La Monnoye dit à Nicaise ce qu'il pensait de cette addition : « Je ne suis guère satisfait de l'usage que votre P. Pagi a fait des vers que vous m'aviez demandez pour lui. Outre qu'il les a placez dans un endroit où ils ne sont pas trop en vuē, et qu'il n'a pas suivi le dessein que je lui avois donné, il les a encore gâtez en voulant les expliquer. Y a-t-il rien de plus monacal que d'aller prévenir son lecteur et lui ôter la satisfaction qu'il aurait eue d'entendre par lui-même le sens d'une allégorie, qui, après tout, n'est pas fort obscure? Le P. Noris apparemment n'en usera pas de la sorte ; tout au moins, s'il mettoit un argument à mon Epigramme, il le mettroit plus latin..... » Fr., 9359, 181.

(3) Le Père Paolo Pedrusi est le jésuite dont parle l'abbé de Gondi, p. 127 ; le grand ouvrage, en huit volumes in-folio, qu'il publia à Parme, a pour titre : *I Cesari in Oro..... raccolti nel Farnese Museo*, 1694 et suiv. Le Père Piovene y ajouta deux volumes.

(1) Cuper, p. 255, attribue à Racine la traduction du *Santolius pœnitens*, mais Racine a toujours protesté contre cette attribution, qu'il déclare très fausse. Dans une lettre, datée de Versailles, 4 avril 1696, et adressée à Boileau, il écrit que ceux qui le soupçonnent « d'être l'auteur d'un pareil ouvrage » méritent d'être réprimandés (Racine, *Œuvres complètes*, 1838, t. II, p. 436).

(2) Le lieu de naissance de Sylvain Régis est appelé *La Sauvetat de Blanquefort*, et non pas *La Salvetat*, comme nous l'avons dit p. 67.

(3) A la mort de Santeul, La Monnoye s'amusa à composer, en diverses langues, toute une série d'épigrammes, qu'il adressa à Nicaise.

En voici deux spécimens (9359, 158) :

Ἤνεσε τοὺς ἁγίους, ἀλλ' οὐ μιμήσατο· Καλὰ
Ὕδατα Σαντολίδης ᾔνεσεν, οὐχ ἔπιεν.

« Santeuil, qui loua tant les eaux,
« Ne but rien moins que de l'eau claire,
« Et fit des cantiques fort beaux
« Pour des Saints qu'il n'imita guère. »

(1) La lettre, dont Thomassin de Mazaugues parle p. 179, et dans laquelle Saumaise racontait « touts les demeslés qu'il eut en Holande contre Heinsius », était probablement, comme la lettre sur les Tyrses des anciens, une simple copie d'une lettre adressée à Jacques Du Puy. Si cette conjecture est fondée, cette lettre est la même que celle qui a été publiée par M. Tamizey de Larroque, *Claude de Saumaise*, 1882, p. 104 à 112.

(2) Nous avons identifié le *Fontenatum*, dont parle Galland, dans son épitaphe de Segrais, p. 98, avec Saint-André-de-Fontenay. Ce doit être une erreur. Il s'agit plutôt de Fontenay-Le-Pesnel, *Fontanetum Paganelli*, où Segrais possédait une maison de campagne. — Les « Épitaphes latins et françois à la mémoire de M. de Segrais » conservées dans le manuscrit français 9362, 96, ne sont pas inédites ; nous les avons trouvées dans une des *Revues* publiées à Caen vers 1840. La note que nous en avons prise étant égarée, nous n'osons pas affirmer, mais nous croyons que cette Revue est la *Revue du Calvados*.

(1) Nous avons dit, p. 104, que Tristan de Saint-Amand mourut en 1656. Il eût été plus exact de dire qu'il vivait encore en 1656, qu'on le perd alors de vue et que l'on ne peut préciser la date de sa mort.

(1) Sur Jean de Witt, deuxième du nom, voir l'ouvrage que M. Antonin Lefêvre-Pontalis vient de consacrer au premier Jean de Witt, 1884, t. II, p. 242.

TABLE ALPHABÉTIQUE

DES NOMS DE LIEUX OU DE PEUPLES CITÉS DANS LES LETTRES A L'ABBÉ NICAISE

TABLE PAR ORDRE CHRONOLOGIQUE

DES SOIXANTE-SEIZE LETTRES ADRESSÉES A L'ABBÉ NICAISE

TABLE ALPHABÉTIQUE

DES CORRESPONDANTS DE L'ABBÉ NICAISE QUI ONT ÉCRIT LES LETTRES CONTENUES DANS CE VOLUME

LETTRES INÉDITES

DU CARDINAL MAZARIN

AU CARDINAL ALPHONSE DE RICHELIEU

ARCHEVÊQUE DE LYON

Les trois lettres de Mazarin, que nous avons trouvées dans un recueil de pièces manuscrites appartenant à la Bibliothèque de Lyon, nous paraissent inédites. La troisième, celle du 21 février 1645, a été seulement analysée par M. Chéruel d'après une copie conservée à Paris (1); les deux autres ne sont pas même mentionnées à leurs dates dans le volumineux répertoire de la correspondance du cardinal.

Mazarin ayant été, pendant les dernières années de la vie d'Armand de Richelieu, le confident de ce grand ministre, qui le jugeait capable « d'exécuter tous ses projets et de conduire son œuvre à la perfection », il n'est pas étonnant que des relations amicales se soient établies entre lui et le frère aîné de son illustre patron. Plusieurs lettres, déjà connues parce que M. Chéruel les a analysées, nous montraient combien ces relations étaient intimes. Alphonse de Richelieu envoyait à Mazarin de « bonnes quantités de son vin de la Charité (2) »; de son côté, Mazarin témoignait une bienveillance exceptionnelle aux protégés du cardinal de Lyon (3).

(1) *Lettres de Mazarin*, t. II, p. 642.
(2) Lettre de Mazarin du 4 mars 1644 (Chéruel, I, p. 886).
(3) Lettre de Mazarin du 28 janvier 1644 (Chéruel, I, p. 884). Cf. Lettre du 28 mars 1644 (Chéruel, I, p. 888).

Les nouvelles lettres, en confirmant cette impression, nous apportent la preuve de la haute estime du ministre d'Anne d'Autriche pour l'ancien chartreux, qui, parvenu aux plus hautes dignités de l'Église, regrettait le temps où il était simplement dom Alphonse, et, se tenant à l'écart des intrigues, consacrait sa vie aux pauvres et aux malades.

De nos trois lettres, deux, la première et la troisième, sont intéressantes pour l'histoire générale et méritent d'être intégralement publiées. Une simple analyse de la deuxième serait suffisante ; mais cette pièce est très courte et nous la reproduisons textuellement.

E. CAILLEMER.

I

A Mgr. le Cal. de Lion (1).

Monseigneur,

J'ay receu la lettre dont il a plû à V. E. de m'honorer du 23e du passé. Elle m'a tiré d'une grande inquiétude en m'apprenant son heureuse arriuée à Rome et en bonne santé, dont je me resjouis infiniment. Les l'res que nous en auions par l'ordre precedent portoient l'aduis de son depart de Gennes il y auoit plus de douze jours et cependant on n'auoit nulles nouuelles qu'elle eust seulement passé à Ligourne.

V. E. aura trouué a son arriuée les affaires en estat de se rebrouiller plus que jamais, sur les demolitions des fortiffications de Comacchio (2). Mais la Republique ayant enfin con-

(1) Manuscrit 694, fo 200.

(2) Le traité de Ferrare, dont le médiateur, au nom de la France, fut le cardinal Bichi, venait d'être conclu (31 mars 1644) entre le Pape et Odoard Farnèse, duc de Parme. Il s'agissait de l'étendre aux autres États italiens ligués contre le Pape, notamment à Venise.

senty, selon les nouuelles que nous auons de Venise, que l'on passast outre a l'execution de la paix et que ce poinct demeurast indecis, pour estre mesme, en cas de besoing, jugé par le Roy, à qui elle s'en remet, je ne doubte point que ce party ne soit embrassé à Rome auec grand plaisir, puisqu'ils obtiennent presentement ce qu'ils auoient desiré, et ont obligé la Repub. a se relascher d'une pretention ou elle s'estoit engagée bien auant. En tout cas, si pour d'au'es fins on faisoit difficulté de consentir au lieu ou vous estes a un expedient si juste, sa Ma[té] entend que ses Ministres employent hautement son nom pour les y faire condescendre, ne voulant rien obmettre jusqu'au bout de ce qui pourra dependre de ses soings pour donner à l'Italie son ancien repos.

Nous auons eu cette sepmaine deux nouuelles bien importantes dont je suis asseuré que V. E. aura grande satisfaction.

La prem[re] la prise du fort S[t] Phlés (1), qui asseure au Roy celle de Grauelives, parceque tous les secours de la mer sont maintenant bouchés et que le bon estat de n[re] circonuallaon et la foiblesse des ennemys leur ostent le moyen d'y songer du costé de la terre. Tous les off[ers] qui nous escriuent du camp concourent que le Roy en sera maistre dans un mois du jour de l'ouuerture de la tranchée qui est aujourd'huy (2).

La seconde que M. le Mar[al] de Turennes, ayant faict passer le Rhin a l'impourueu a quelques troupes de son armée (3), a defaict deux mille chevaulx, ayant combatu et rompu le gene-

(1) Mazarin annonce au cardinal de Lyon la prise du fort Philippe, qui eut lieu dans la nuit du 12 au 13 juin 1644. Voir Chéruel, *Histoire de France pendant la minorité de Louis XIV*, t. I, 1879, p. 283. Cf. *Lettres de Mazarin*, I, p. 755.

(2) Ces prévisions furent assez bien réalisées, car la place de Gravelines capitula le 28 juillet 1644.

(3) C'est à Hufingen, à peu de distance des sources du Danube, que Turenne surprit la cavalerie de Mercy. Voir E. Charvériat, *Histoire de la Guerre de Trente ans*, 1878, t. II, p. 493.



ral Mercy qui a eu beaucoup de peine à se sauuer (1). Il a faict douze cens prisonniers, parmy lesquels il y a nombre d'offers principaux et plusrs mesmes de ceux qu'ils auoient à nous depuis l'accident de Tutlinguen (2).

Les remerciemens que V. E. me faict ne sont pas si justes que les excuses que je luy doibs de la façon dont je m'asseure qu'elle aura esté seruye dans une maison ou je n'ay point esté depuis qu'elle est a moi et ou sans doubte tout aura manqué. Je conjure V. E. d'y compatir par sa bonté et de me croire cependant avec une passion qui ne peut s'esgaler,

Monseigneur, son

Vre tres humble et
tres obbeissant serviteur,
Le Cardl. Mazarini.

A Ruel, le 16 juin 1644.

(1) Dans une lettre de juin 1644 au duc d'Espernon *(Lettres de Mazarin*, t. I, p. 786), Mazarin raconte ainsi cette heureuse expédition : « M. Le Mareschal de Turenne est allé enlever, à trente lieues de France, delà le Rhin, deux mille chevaux qui faisoient la teste de l'armée des Bavarois, avec dessein d'aller attaquer de là le quartier où estoit leur infanterie, sans l'avis qu'il eut des prisonniers, que la cavalerie ennemie s'assembloit ce jour-là auprès de l'infanterie, ce qui l'obligea de se retirer. Il avoit conduit cette entreprise avec un secret et une diligence incroyables. » — La retraite de Turenne rendit malheureusement inutile ce beau fait d'armes ; car Mercy put aller aussitôt assiéger Fribourg. Voir E. Charvériat, *La Bataille de Fribourg*, Lyon, 1883, p. 6.

(2) Ce que Mazarin appelle un *accident* fut un véritable désastre. Un corps d'armée, commandé par Rantzau, isolé dans Tutlingen, dut, en effet, se rendre à discrétion, le 24 novembre 1643, aux Impériaux dirigés par Mercy, Hatzfeld et Jean de Werth. Le taux de la rançon des prisonniers fut fixé à un chiffre très élevé, et Maximilien offrit à ceux qui ne pouvaient pas se racheter de servir dans son armée. Tous les Français refusèrent ; mais les mercenaires, allemands, italiens et écossais, acceptèrent. Voir E. Charvériat, *Histoire de la Guerre de Trente ans*, 1878, t. II, p. 480. — Ce sont ces transfuges que Turenne fit à son tour prisonniers.

II

Monseigneur (1),

Je n'ay pû refuser a des personnes que j'affectionne de recommander à V. E. le s[r] Brulart, dans l'occasion qu'elle aura de pourueoir a la recepte generale des hospitaulx et maladeries de France, qu'exerçoit le s[r] Morestel (2), lequel est mort depuis peu de jours (3). Je prens d'autant plus volontiers cette liberté, qu'on m'asseure que led' Brulart aura moyen de donner plus de satisfaction a V. E. qu'aucun au'e, ayant acquis toute l'experience qui y peut estre necess[re] pendant six ans qu'il a trauaillé a cela mesmes soubz le d' Morestel. Je prendray grande part, Monseigneur, a l'obligation qu'il aura a V. E., si elle a agreable de le gratiffier dans ce rencontre. Cependant je la supplie de me croire toujours,

Monseigneur, son

Tres humble etres
obbeissant seruiteur,
Le Card[l]. Mazarini.

A Paris, le 3[e] juin 1644.

III

A Monseig[r]. Le Card[l]. de Lyon (4).

Monseigneur,

Bien qu'il ne se puisse rien aiouster à la satisfaction qu'on a icy de ce que vous auez fait à Rome pour l'honneur et le ser-

(1) Manuscrit 694, f° 198.
(2) Ce nom peut être lu Morel, Morest, ou Morestel.
(3) Le cardinal Alphonse de Richelieu était grand aumônier de France depuis le mois de mars 1632.
(4) Manuscrit 694, f° 199.

uice de la France, cela neantmoins n'a esté pour moy rien de nouueau. Je l'ay consideré comme une chose qui vous estoit ordinaire, a quoy vostre Eminence ne pouuait manquer sans abandonner son naturel. Cela a obligé la Reyne de desirer que dans l'Assemblée que vous fairez tenir pour deputer à la generalle du Clergé, vous vous fissiez nommer, Sa Majesté estant bienaise qu'une telle occasion luy donne moyen de vous tesmoigner par elle-mesme l'estime qu'elle fait de vostre personne et la confiance qu'elle a en vostre zele et en vostre conduite pour ce qui regarde le bien du seruice du Roy et les interests de son Estat (1).

Elle sera aussi bien aise que vous fassiez nommer quelque Prelat pour vous estre adioint, qui soit animé du mesme esprit, et je pense que M[r] l'Euesque de Chaalons sera bien propre pour cela (2). Cependant j'attendray auec impatience le temps de vostre arriuée à la Cour, où j'auray l'honneur de vous renouueller les asseurances de l'ancienne et tres veritable passion auec laquelle je suis et seray tousiours,

Monseigneur,

De V. Em.

Tres humble et tres obbeissant serviteur,

Le Card[l]. Mazarini.

A Paris, ce XXI[e] fevr. 1645.

(1) L'assemblée générale du clergé tenue à Paris en 1645 fut en effet présidée par le cardinal Alphonse de Richelieu, archevêque de Lyon.

(2) L'évêque de Chalon-sur-Saône était alors Jacques de Neuchèze.

NOTE SUR UN POINT RELATIF

A LA

BATAILLE DE LA MONTAGNE BLANCHE

(HOHENLOHE ET HOLLACH)

LUE A L'ACADÉMIE DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS DE LYON

Le 29 novembre 1881

PAR

M. E. CHARVÉRIAT

L'orthographe des noms propres est une des difficultés de l'histoire d'Allemagne. On y rencontre souvent, en effet, le même personnage désigné sous des noms différents, et on est quelquefois exposé par là à mettre en scène plusieurs acteurs au lieu d'un seul. Tant que la diversité ne consiste que dans le remplacement de certaines consonnes par des consonnes du même ordre, ou de certaines voyelles par d'autres, l'erreur n'est guère possible. Ainsi, lorsqu'on trouve les mots : *Taubald, Toubatel, Tubadel*, *Toubal, Tubal, Doubatel*, etc., comme les mutations de *t* en *d*, d'*a* en *o*, d'*ou* en *u* n'ont rien d'inusité, on voit qu'il s'agit d'un même personnage, c'est-à-dire d'un colonel au service de la Suède, pont le véritable nom semble avoir été *Taupadel*.

Mais les questions d'identité ne sont pas toujours aussi faciles à résoudre.

On trouve dans divers ouvrages, comme figurant, du côté des Bohémiens, à la bataille de la Montagne-Blanche du 8 novembre 1620, un maréchal de camp nommé *Hohenlohe*, et un général commandant l'aile gauche appelé *Hollach*. Hohenlohe et Hollach sont-ils le même personnage?

D'après trois historiens allemands, Schreiber (1), Müller (2), du Jarrys, baron de la Roche (3), ce seraient deux personnages différents. Ces auteurs les nomment, en effet, tous les deux, non-seulement dans le récit de la même bataille, ou dans une même page, mais dans une même phrase. Ainsi, du Jarrys écrit (I, p. 53) : « L'armée bohémienne était commandée, sous le prince Christian d'Anhalt, par les comtes de *Hohenlohe*, Thurn, de Solms, de *Hollach*, et le jeune prince d'Anhalt. »

C'est une erreur : Hohenlohe et Hollach désignent le même personnage et sont le même nom sous deux formes différentes. Hurter (4), Gindely (5), Heilmann (6) et Krebs (7), le dernier auteur qui se soit occupé de la bataille de la Montagne-Blanche, ne parlent que de Hohenlohe. C'est lui qui est à la fois maréchal de camp et commandant de l'aile gauche (8).

De plus, les états de troupes donnés par les différentes relations mentionnent Hohenlohe ou Hollach, sans jamais

(1) Schreiber. *Maximilian I.* München, 1868, p. 223-228.

(2) Müller. *Fünf Bücher vom bohmischen Kriege.* Dresden und Leipzig, 1841, p. 434.

(3) Carl du Jarrys, *Freiherr von* La Roche. *Der dreissigjahrige Krieg*. Schaffhausen, 1848-1852, I, 48, 51, 53, 56.

(4) Hurter. *Geschichte Kaiser Ferdinands II.* Schaffhausen, 1857, I, 528, 530.

(5) Gindely. *Geschichte des dreissigjahrigen Krieges*. Prag., 1878, III, 329 s.

(6) Heilmann. *Kriegsgeschichte von Bayern*, etc. München, 1868, II, 76 s.

(7) Krebs. *Die Schlacht am weissen Berge bei Prag*. Breslau, 1879.

(8) L'aile droite, d'après Schreiber, p. 228.

réunir ces deux noms, et le nombre ainsi que l'espèce et la position des troupes que commande Hohenlohe, d'après un état, sont le plus souvent les mêmes que ceux des troupes que commande Hollach, d'après un autre état. Le corps de troupes étant le même, son chef aussi doit être le même ; il est seulement désigné sous deux noms différents.

George-Frédéric de Hohenlohe était un comte d'Empire souabe, que les directeurs de Bohême avaient appelé à leur aide, sur la recommandation de l'électeur palatin, et auquel ils avaient donné le commandement en second de leur armée, le prince Christian d'Anhalt étant général en chef (1). Il contribua à la défaite des Bohémiens, d'abord en les empêchant d'attaquer les Austro-Bavarois au passage du Littowitz (2), et, ensuite, en commandant mal l'aile gauche qu'Anhalt lui avait confiée (3). Il fut mis au ban de l'Empire, le 22 janvier 1621, en même temps que l'électeur palatin et Anhalt (4).

M. Gindely a publié un grand nombre de relations de la bataille de la Montagne-Blanche (5). Écrites en diverses langues : allemand, anglais, tchèque, latin, français, espagnol, elles donnent au comte de Hohenlohe les noms les plus variés : *Hohenlohe*, *Hollach*, *Hollac*, *Holloc*, *Hollachu*, *Nollocke*, *Olac*, etc., auxquels on peut ajouter, d'après

(1) Krebs. *Die Schlacht*, etc., p. 3. — Krebs *Christian von Anhalt*, etc. Leipzig, 1872, 56-57.

(2) Krebs. *Die Schlacht*, p. 92.

(3) *Idem*, p. 104.

(4) Gindely. *Geschichte* etc., III, 425.

M. Krebs critique très-vivement, et, ce semble, avec assez d'injustice, l'histoire de la guerre de Trente ans de M. Gindely (v. *Die Schlacht*, p. 59, note, et p. 159 et s.). Il aurait pu aussi être moins sévère pour Tilly et nous donner un meilleur plan de la bataille.

On doit reconnaître, toutefois, la haute valeur de son ouvrage, et il serait à désirer que toutes les batailles de la guerre de Trente ans devinssent le sujet de pareils travaux.

(5) Gindely. *Die Berichte über die Schlacht auf dem weissen Berge*. Wien, 1877.

M. Brendel (1), le nom de *Hoheloch*, qui servirait de passage entre les deux formes Hohenlohe et Hollach. Il est difficile de déterminer à quelle langue appartiennent ces formes diverses. Peut-être pourrait-on rattacher Hohenlohe à l'allemand et Hollach au tchèque.

En résumé, si ces deux formes d'un même nom n'avaient pas trompé plusieurs historiens allemands et ne leur avaient pas fait voir deux personnages là où il n'y en avait qu'un seul, elles n'offriraient d'autre intérêt que celui qui s'attache à un simple exemple de permutation de lettres. Mais l'erreur qu'elles ont causée leur donne une certaine importance (2).

Quoi qu'il en soit, la forme Hohenlohe semble l'avoir définitivement emporté. La maison de Hohenlohe est aujourd'hui représentée en Allemagne par de nombreuses branches, et aucune d'elles n'a conservé le nom de Hollach.

(1) Brendel. *Die Schlacht am weissen Berge bei Prag*. Halle, 1875.
Le colonel, puis général Henri Holk, qui servit pendant la guerre de Trente ans le Danemark et l'empereur, se rattacherait-il à la famille de Hohenlohe ?

(2) M. Brendel signale, dans une note, l'erreur de Schreiber et de Müller (*Die Schlacht*, etc., p. 37) ; celle de l'historien militaire du Jarrys de la Roche lui a échappé. Je cite Müller d'après Brendel.

LES IDÉES NOUVELLES
EN ÉCONOMIE POLITIQUE

PAR

J.-C.-Paul Rougier

Avocat, Professeur à la Faculté de droit de Lyon.

CHAPITRE PREMIER

DES DIVERGENCES DANS LES DOCTRINES ÉCONOMIQUES

Sommaire. — I. Causes des attaques dirigées contre l'économie politique. — Elles tiennent en partie aux passions que soulève le problème de la répartition des richesses.

II. Résumé des doctrines classiques sur ce sujet. — Attaques dont elles sont l'objet. — Doctrines pessimistes. — Le sisyphisme. — Le socialisme actuel.

III. Protestations contraires. — Conclusions optimistes de la Commission parlementaire de 1875. — Conclusions analogues du livre de M. P. Leroy-Beaulieu sur la répartition des richesses. — Ses critiques scientifiques des doctrines classiques sur la population, la rente de la terre et le salaire.

IV. Critiques philosophiques de M. Charles Perin sur les doctrines économiques depuis un siècle. — Du parti à prendre entre ces opinions divergentes, particulièrement en ce qui touche la répartition des richesses.

I

Parmi les sciences dont la civilisation moderne a le plus favorisé l'épanouissement, il n'en est pas qui ait plus préoccupé, et parfois plus inquiété l'opinion publique que l'économie politique. Il n'en est pas non plus dont on ait discuté davantage et avec plus d'âpreté l'importance et le caractère.

Les attaques dirigées contre l'économie politique, les divergences qui se sont accusées même parmi ses adeptes s'expliquent quand on songe que, née de l'observation et du raisonnement, elle date en quelque sorte d'hier, et que, d'autre part, elle touche à ce qui nous est le plus précieux, à nos moyens d'existence, à la richesse dont elle entend régler la production, la distribution et l'emploi ; cependant il est reconnu aujourd'hui, grâce à J.-B. Say, que la science économique a pour domaine légitime la réponse à ces quatre questions : D'où vient la richesse ? comment circule-t-elle ? entre quelles mains se répartit-elle ? quel emploi en est-il fait ? De là cette division classique de la science qui rallie à peu près tous ses adeptes : Production, Circulation, Répartition, Consommation de la richesse. Mais, parmi ces quatre termes, il en est deux dont l'importance semble particulière.

On conçoit, en effet, qu'à nos besoins incessants il faut tout d'abord répondre par la production agricole et industrielle, et que les conditions de son développement soient l'objet d'une première étude. Mais on ne tarde pas à se demander quelle part doit être faite à chaque homme sur l'ensemble des produits. En d'autres termes, comment doit se répartir la richesse ? Et cette question s'impose d'autant plus en présence de l'inégalité flagrante des conditions et de l'âpreté des plaintes qu'elle soulève ; qu'importe, en effet, que l'humanité sache créer des richesses si, par suite d'une injuste répartition, les moyens de vivre manquent aux uns et affluent surabondamment aux autres ! Sans doute, il faut étudier par quelle voie la richesse peut aisément circuler, s'échanger et se mettre à la disposition des consommateurs ; il n'est pas moins utile de rechercher les principes qui doivent régler son emploi, afin d'empêcher qu'entre les mains de ceux qui en jouissent la richesse ne se dissipe en consommations stériles.

Mais l'étude de la circulation et de la consommation des produits, quel que soit son intérêt, s'efface devant le problème de leur équitable répartition, c'est là, en quelque sorte, le point culminant de l'économie politique, le but final auquel elle tend. C'est aussi celui qui semble avoir été le moins étudié.

Parmi les diverses parties de la science économique, quelques-unes, en effet, ont été jusqu'à ce jour l'objet d'innombrables recherches.

Les premiers économistes, Ad. Smith, J.-B. Say et leurs successeurs ont excellé dans la description des éléments de la production et du précieux concours que lui apportent les agents naturels, le capital, la liberté industrielle, la division du travail, l'emploi des machines, la concurrence, etc.

Des ouvrages plus récents ont fait ressortir, à l'encontre d'attaques toujours renaissantes, le rôle du capital en même temps que la nécessité de l'épargne, l'importance des consommations utiles et les dangers des dépenses stériles. Un concours ouvert, il y a peu d'années, par l'Académie des sciences morales et politiques, a eu pour heureux résultat la publication d'un livre qui, sous ce titre : *Épargne et capital* ou du *Meilleur emploi de la richesse*, résume tout ce que, d'après l'histoire, l'observation des faits et les doctrines diverses, la science économique a formulé sur les fonctions du capital et sur la consommation des richesses.

La part qui en revient à l'État sous forme de contributions ou d'emprunts a été aussi scrutée, analysée par d'éminents publicistes. Les traités sur les impôts et sur le crédit des États ont créé une science financière dont l'existence avait été longtemps niée ou combattue par les gouvernements eux-mêmes, toujours intéressés, les meilleurs comme les pires, à recourir à des expédiens commodes plutôt qu'aux voies et moyens réguliers et méthodiques que la doctrine est parvenue à formuler.

La circulation a inspiré aussi des publications minutieuses sur les lois de l'échange, la valeur, les prix, la liberté commerciale, les tarifs de douane, les traités de commerce et les moyens presque sans limites de transmission de la richesse par la monnaie et le crédit. On peut croire qu'en ces matières les théories ont presque dit leur dernier mot. Les moyens d'application et leur opportunité semblent seuls désormais en discussion.

Il en est autrement de la répartition de la richesse.

II

Entre ceux qui ne possèdent pas et ceux qui possèdent, l'abîme reste béant. Tout ce qui a été écrit sur la propriété, sur la rémunération de la terre, du capital, du travail, et, enfin, sur le paupérisme, n'empêche pas que la question de la répartition des richesses ne soit le problème permanent, toujours posé quand on croit l'avoir résolu, celui où les données les plus sûres de l'observation et de la science risquent incessamment d'être méconnues par les intérêts en souffrance.

La juste répartition des richesses reste donc bien la question capitale pour les sociétés, le but auxquels doivent tendre toujours les efforts des philosophes et des économistes, de tous ceux qui, à des titres divers, se préoccupent de la vie des peuples et de la destinée matérielle et morale des individus.

Malheureusement, depuis quelques années, des divergences profondes se sont élevées dans la science économique sur la manière d'envisager et de résoudre le problème.

Les formules de Turgot et de l'école anglaise sur les éléments du salaire, celles de Ricardo sur la rente de la terre, celles de Malthus sur la population ont d'abord prédominé

sans trop de contestations. Si on y ajoute les principes vrais en eux-mêmes de la liberté du travail et de la liberté des échanges, sans tenir compte toutefois des effets que ces libertés illimitées pourraient avoir, transitoirement au moins, sur le sort d'un certain nombre, on a sur la répartition des richesses toute la doctrine économique des premiers maîtres.

Ni les protestations erronées de Sismondi qui, s'en prenant à la liberté, croyait devoir la rendre responsable des égarements de l'intérêt personnel, et s'éleva contre l'emploi des machines parce qu'il les considérait à tort comme appelées à développer la production au-delà des besoins et à réduire nécessairement la part du travail; ni les critiques, les alarmes, les aspirations généreuses mais vagues de MM. de Gérando, Joseph Droz et de Villeneuve-Bargemond ne sont parvenues à amoindrir les doctrines primitives de Turgot, d'Adam Smith, de Ricardo et de Malthus.

Mais, avec le temps, des attaques plus véhémentes se sont produites. Si l'on en croit un certain nombre d'économistes, principalement anglais et allemands, le merveilleux développement de la richesse publique auquel nous assistons depuis un siècle n'aurait eu pour résultat que d'accroître le luxe et la jouissance de la classe privilégiée, de celle qui fait travailler, mais n'aurait rien ajouté au bien-être de ceux qui travaillent. L'industrie manufacturière agglomérée, l'excessive division, et, par conséquent, l'excessive spécialité du travail, la concurrence indéfinie au dedans et au dehors, la puissance de l'association qui ne profiterait guère qu'aux gros capitalistes, la spéculation qui devient universelle et les facilités nouvelles qu'elle trouve: toutes ces circonstances caractéristiques de notre temps n'aboutiraient, sous l'empire des vieilles lois économiques, qu'à l'instabilité et à la misère pour les uns et à l'enrichissement exclusif et souvent immé-

rité pour les autres. De telle sorte qu'avec la liberté prônée par une science fausse ou surannée on arriverait à ce résultat inévitable qu'on a défini dans la formule suivante : « Les riches deviennent chaque jour plus riches et les pauvres chaque jour plus pauvres », ce que le peuple exprime par ce mot vulgaire mais expressif que, quoi qu'on fasse, « l'eau va toujours à la rivière ».

Pour les pessimistes qui, sciemment ou non, marchent à la suite des socialistes allemands, rien ne serait plus vrai que cette formule dans laquelle il faut voir la conséquence des principes économiques sur les salaires admis par Turgot et par l'école anglaise ; loi inique, loi d'airain a dit l'Allemand Lassalle, d'après laquelle il doit arriver, et il arrive que le salaire de l'ouvrier ne peut dépasser ce qui lui est nécessaire pour se procurer sa subsistance.

La société tournerait ainsi dans un même cercle, courant à la suite d'un progrès qu'elle n'atteint jamais. Cet effort impuissant de l'homme qui, par les machines, croit trouver les moyens d'abréger sa peine, et dont la peine ni la misère en fin de compte ne sont pas moindres, ce mal de l'industrie moderne qui n'est autre chose que l'impuissant labeur de Sysiphe, et qu'on a dès lors appelé « le *Sysiphisme* », comment y remédier, si ce n'est par un changement radical des conditions économiques actuelles, c'est-à-dire par le socialisme révolutionnaire, ou, tout au moins, par l'action de l'État ? Ici les formules abondent, depuis le collectivisme (mot ingénieux qui déguise la confiscation et le communisme) jusqu'à l'intervention sous les formes les plus multiples, de l'État, appelé à devenir détenteur du capital et des machines, et subventionnant ou commanditant l'industrie ouvrière, dont le rêve est de s'affranchir du recours à l'entrepreneur et au capitaliste.

III

A cette école pessimiste dont les adeptes vont croissant, se recrutant aisément dans les masses inconscientes, bien qu'au point de vue des solutions qu'ils poursuivent ou espèrent, de nombreuses nuances les distinguent, on peut opposer des affirmations absolument contraires.

Sans dire qu'il existe en France, à proprement parler, une école économique optimiste, il faut cependant compter, tout d'abord, avec les constatations de l'enquête parlementaire de 1872-1875, résumées dans le rapport de M. Ducarre.

Il en résulte que : dans la petite industrie, pour un patron on rencontre en moyenne moins de deux ouvriers, lesquels deviennent à leur tour patrons, artisans ou petits industriels ; dans la grande industrie, s'il y a environ six ou huit ouvriers par usine ou par patron, beaucoup d'entr'eux deviennent contre-maîtres, ou intéressés, ou directeurs, ou associés dans la moyenne industrie, ou bien dans la grande usine quittent le travail à la journée pour la production aux pièces, à la tâche, à la façon, dans laquelle se développent leur initiative industrielle et, en même temps, leur bien-être et leur indépendance.

Suivant la même enquête, les machines, jadis privilége de la grande industrie, diminueraient de volume et de prix, se vulgariseraient, se répandraient dans la moyenne et la petite industrie. Enfin, même pour les travailleurs qui restent salariés, la situation ne serait plus ce qu'elle était au milieu du siècle, puisque la statistique accuse, en 20 ans, une moyenne de 40 °/₀, soit 2 °/₀ de hausse par année sur les salaires ; d'où la conclusion que la « question ouvrière », envisagée scientifiquement, perd de son importance ; si elle apparait, en fait, parfois même bruyamment, ce n'est que dans certains grands

centres, et encore sous l'influence accidentelle de circonstances locales, ou transitoires, ou politiques; dès lors, en laissant l'ouvrier sous le régime de la liberté individuelle, on ne fait tort à personne : il y a place au soleil pour tous ceux qui recourent aux véritables et uniques sources de la richesse, c'est-à-dire au travail.

Les conclusions du rapport de M. Ducarre ont, à la vérité, fait surgir bien des protestations, mais voilà qu'un livre rempli de faits et d'idées, récemment publié sous ce titre : *Essai sur la répartition des richesses et sur la tendance à une moindre inégalité des conditions*, tient un langage analogue.

Suivant l'auteur, M. Paul Leroy-Beaulieu, que l'on peut désormais considérer comme le chef en France de ce qu'on appellerait l'Ecole optimiste, il faut considérer que « nous sortons de la période chaotique de la grande industrie, période de transformations, d'agitation, de souffrances, de tâtonnements qui ont effrayé, à bon droit, Sismondi, Villermé, Blanqui l'aîné, et tant d'autres. Ces maux étaient de nature temporaire; s'ils n'ont pas encore tous disparu, ils sont en train de disparaître. La société moderne reprend sa marche vers un état qui sera caractérisé par une beaucoup moins grande inégalité des conditions. La question sociale, en temps qu'elle est résoluble, se résoudra d'elle-même, graduellement, par l'action continue des grandes causes économiques qui sont depuis quelques années en travail. Toute action révolutionnaire de l'Etat pour hâter ce mouvement ne saurait que l'entraver et le retarder. »

Nons serions ainsi bien loin des perspectives désolantes et des solutions autoritaires des économistes allemands. Mais ce qui rend originale et intéressante au plus haut point l'œuvre de M. Paul Leroy-Beaulieu, c'est que, s'attaquant avec indépendance à l'économie politique orthodoxe et classique, il

prend à tâche de détruire certains principes de Turgot et de l'Ecole anglaise sur la répartition des richesses, jusqu'ici vénérés, et enseignés, sous certains tempéraments, par la plupart des économistes français.

Ainsi il ne faudrait pas s'en tenir aveuglément aux théories de Turgot, de Malthus, de Ricardo et de Stuart Mill, sur la population, la rente de la terre et le salaire. L'expérience les a condamnés. A nouveaux faits, nouveaux conseils ; et les faits nouveaux, il faut bien le reconnaître, sont mis en relief par M. Leroy-Beaulieu avec une précision et une clarté qui ne permettent guère de douter de la justesse de son verdict.

IV

Nous aurions donc beaucoup à rabattre de notre admiration pour quelques-uns des fondateurs les plus illustres de la science économique. Mais là ne se bornerait pas le naufrage de nos croyances économiques. Une autre voix se fait entendre, suivant laquelle ce n'est pas seulement à quelques principes de la science classique et orthodoxe qu'il faudrait renoncer, il y aurait à reprendre les affirmations des maîtres, depuis Adam Smith, sans en excepter chez nous J.-B. Say, et à distinguer soigneusement le bon grain de l'ivraie qui s'y confondent. Entre les vérités de fait auxquelles l'observation les a très-justement conduits, et les erreurs de doctrine qu'une fausse philosophie leur a inspirées, il y aurait à faire une sélection; et ce devoir est imposé par les erreurs mêmes dans lesquelles sont tombés les socialistes allemands et leurs adeptes cosmopolites, dont le nombre s'accroît partout. C'est, en effet, aux doctrines qu'il faut toujours demander compte des souffrances ou des prospérités des sociétés.

Or, si le socialisme, après s'être dérobé quelque temps au regard sous le coup des défaites qui ont suivi ses succès

de 1848, reparaît aujourd'hui, surtout en Allemagne, moins utopique, plus méthodique et, dès lors, plus formidable, c'est qu'à côté du mal social, il existe, dans les esprits, un mal moral auquel les doctrines économiques dites orthodoxes ont elles-mêmes contribué par leurs liens étroits avec les principes de la philosophie sensualiste.

Il faut remonter le courant et ne conserver de l'économie politique que celles de ses affirmations et de ses déductions qui, en ramenant l'homme en face de sa destinée morale, peuvent, sans l'en détourner, le faire arriver à son perfectionnement matériel qui est l'une des fins légitimes, mais non la seule, de son existence présente.

Aussi, c'est en se rattachant sinon à toutes les idées de M. Le Play et à ses projets complets de réorganisation de la famille, tout au moins à la nécessité d'une réforme morale et sociale dans laquelle entreraient désormais le respect et l'observation du Décalogue que M. Charles Périn, professeur de l'Université de Louvain, a publié à son tour sous le titre : *Les Doctrines économiques depuis un siècle*, un examen critique des théories émises jusqu'à ce jour par les maîtres de la science.

L'œuvre est consciencieuse et elle émane d'un homme qui n'est ni un contempteur ni un ennemi systématique de l'économie politique, dont il veut au contraire la large diffusion sous l'influence du christianisme.

Les divergences, on le voit, sont donc profondes, et l'économie politique jusqu'ici déclarée classique et orthodoxe est battue en brèche de divers côtés par des adversaires dont les uns veulent sa ruine, d'autres seulement sa réforme par suite de l'observation de nouveaux faits et l'abandon de quelques lois surannées; d'autres, enfin, le redressement dans ses tendances morales et philosophiques.

« On comprendra, — disait récemment, dans la *Revue des*

Deux Mondes, un spirituel écrivain, — qu'en présence de cette anarchie quelqu'un qui n'a point l'honneur d'être économiste ne se hasarde pas à donner son opinion.»

C'est là une fin de non-recevoir qui permet à M. d'Haussonville d'échapper à une tâche difficile pour laquelle il aurait eu toute compétence, et de se consacrer aux monographies si intéressantes qu'il publie sur l'indigence à Paris.

Il y a, en effet, parallèlement à la recherche des principes économiques, des études non moins nécessaires à poursuivre sur les misères morales et matérielles, et les institutions de prévoyance ou d'assistance qui peuvent les prévenir ou y remédier. Ce n'est pas la tâche que nous croyons ici, après l'avoir tentée ailleurs, devoir en ce moment reprendre. C'est là un des chapitres, et des plus importants, de l'économie politique; mais nous considérons qu'il y a urgence d'étudier les divergences signalées plus haut sur le fond même de la science, et à voir si, ayant à tenir compte de faits nouveaux ou ayant méconnu des vérités d'ordre moral, elle doit revenir sur ses affirmations et modifier ses conclusions et ses tendances.

Voyons d'abord quels faits ont échappé aux maîtres de la science et sont déniés par les pessimistes qui ne voient le salut que dans le socialisme.

Le livre de M. Paul Leroy-Beaulieu va nous servir de base pour cette première étude.

Les personnes les plus étrangères aux études économiques n'ont qu'à jeter un regard autour d'elles pour constater que dans la société actuelle chacun vit du salaire de son travail ou de la rente de ses immeubles, ou de l'intérêt de ses capitaux.

Quelles que soient les complications que puisse offrir la production de la richesse, tout y revient à une somme générale de rentes, de salaire ou d'intérêts; on le comprend aisé-

ment quand on considère qu'il n'y a pas d'autres forces productives que le travail, le capital et la terre, avec les matières premières et les forces diverses qu'elle nous offre, et comme chacun de ces agents, en concourant à la production, doit en retirer une rémunération, il est tout naturel que du concours de sa terre à la production le propriétaire retire une rente comme le capitaliste un intérêt de son capital, et le travailleur, quel qu'il soit, un salaire de son travail.

La question est de savoir si la répartition se fait entre eux équitablement.

Actuellement, l'importance en est déterminée par la libre concurrence et les mouvements de l'offre et de la demande. Là où la terre cultivable et où les agents naturels sont rares; là où les capitaux sont peu nombreux, les rentes et les intérêts sont élevés; là où ils abondent, le fermage de la terre s'abaisse, les intérêts des capitaux diminuent. Il en est de même pour le travail, en quelque ordre qu'il s'exerce. S'il y a surabondance de médecins, d'avocats, d'architectes, quelle concurrence va exister entre eux et combien s'abaissera ou s'annihilera même pour un certain nombre le profit de leur profession!

Que ce soit le nombre des ouvriers qui s'étende ou se restreigne, on assistera à de semblables variations dans les salaires, suivant la formule bien connue de Richard Cobden: « Quand deux patrons courent après un ouvrier, le salaire s'élève; quand deux ouvriers courent après un patron, le salaire baisse. »

En fait, la production sociale, comprenant l'ensemble des entreprises particulières, peut être considérée comme une seule et même entreprise dans laquelle chaque agent (terre, capital ou travail) vient prendre la part proportionnelle à son concours.

La formule des saint simoniens : « A chacun selon ses capacités, à chaque capacité selon ses œuvres »; vieille comme le monde, existait bien avant eux. Leur prétention était seulement d'en soustraire l'application à l'action de la libre concurrence, et d'en faire la dévolution à l'État (représenté pour eux par une sorte de pontife social).

Mais l'action de la libre concurrence amène-t-elle toujours ce résultat exact de l'attribution à chacun de ce qui lui est strictement dû ?

Le propriétaire et le capitaliste ne sont-ils pas bien plus en mesure que le salarié de se réserver, d'attendre et de faire prévaloir leurs prétentions ? n'y a-t-il pas pour eux une situation privilégiée qui leur permet d'exercer une prédominance, une tyrannie, si l'on veut, dont le travail est le plus souvent la victime ? S'il en est ainsi, ne faut-il pas soustraire celui-ci à cette loi décevante de la libre concurrence qui se retourne contre lui ?

Voilà le problème dans les termes où il est communément posé.

Mais il ne saurait être résolu en quelques mots et en quelque sorte en bloc.

Il faut voir ses éléments de plus près; distinguer les situations; étudier la part actuelle et réelle des propriétaires fonciers, celle des propriétaires urbains, celle des capitalistes ou rentiers, celle des entrepreneurs, celle des ouvriers, celle des fonctionnaires et des professions libérales, et c'est alors seulement qu'on peut mesurer les prétendues inégalités sociales et discerner de quel côté sont aujourd'hui les privilèges et à qui profitent les progrès de la civilisation.

CHAPITRE II

LES IDÉES ÉCONOMIQUES NOUVELLES SUR LA PROPRIÉTÉ RURALE ET LA RENTE FONCIÈRE

SOMMAIRE. — I. Questions à résoudre sur cette matière. — Origine et légitimité de la propriété foncière. — Ses adversaires. — Doctrines de M. de Laveleye. — Justification de la propriété individuelle par MM. P. Leroy-Beaulieu et Batbie, fondée sur son utilité sociale.

II. En quoi cette justification est insuffisante. — De la nécessité de faire remonter l'origine de la propriété au travail de l'homme.

III. Caractère particulier du revenu foncier. — Causes de l'obscurité du problème de la rente foncière. — Théorie de Ricardo : 1re cause de rente : supériorité naturelle de certaines terres; — 2e cause : supériorité de situation ; 3e cause : infériorité de rendement des capitaux nouvellement incorporés au sol. — Conséquences : situation privilégiée du propriétaire.

IV. Comment Proudhon fait de cette doctrine le point de départ de son attaque contre le revenu foncier et le droit de propriété. — Faible réponse de Bastiat ; il croit devoir bien inutilement répudier la théorie de Ricardo. — Côté plus vulnérable de cette théorie signalé par Carey, de Philadelphie, et par Hipp. Passy. — Dans quelle mesure la théorie de Ricardo est admise aujourd'hui par les économistes, et comment ils considèrent que sa portée pratique disparaît.

V. Faits nouveaux constatés par M. P. Leroy-Beaulieu. — Ce qu'il faut penser de la plus-value de la rente foncière en Angleterre, en Belgique et en France. — Faits qui démontrent que son importance réelle est bien inférieure à son augmentation apparente. — Influence des capitaux énormes consacrés aux améliorations agricoles. — Décroissance du rapport du revenu brut au revenu réel. — La quote-part perçue sur les prix de vente des produits va en diminuant pour les propriétaires, et en augmentant pour les fermiers et les ouvriers agricoles.

VI. Le privilège de la situation comme celui de la fécondité disparaît pour le propriétaire européen. — Influence du peuplement des contrées neuves et des facilités de communication. — Loi économique nouvelle : la rente de la terre dans le vieux monde ne peut dépasser le montant des frais de transport des produits des contrées lointaines. — Importance des frais de l'agriculture américaine et de l'agriculture européenne.

VII. Comment le propriétaire européen peut réagir contre la concurrence des contrées lointaines. — Le législateur n'a pas à intervenir pour maintenir le niveau des fermages. — Réduction inévitable du revenu des grands propriétaires. — Modifications qui s'imposent à la culture européenne. — Préférence à donner à la culture des produits fins et perfectionnés. — Exemples.

VIII. Prévisions sur la répartition et la tenure de la propriété. — Diminution des grands propriétaires. — Faveur probable de la moyenne et de la petite propriété. — Apparition des syndicats et de la société anonyme ou en commandite dans l'agriculture. — Réunion de l'exploitation et de la propriété dans les mêmes mains. — Rôle nouveau de la bourgeoisie rurale. — Moindre inégalité de conditions dans les campagnes.

I

La situation du propriétaire foncier soulève trois questions principales :

1° Quelle est la légitimité de son droit de propriété ?

2° Quels sont les caractères du revenu foncier?

3° Quels sont les effets de la concurrence des contrées nouvelles sur l'essor des propriétaires européens?

L'origine et la légitimité de la propriété foncière semblent, au premier coup d'œil, n'avoir besoin chez nous d'aucune justification.

Les revendications même les plus ardentes de ceux qui en sont dépourvus ne sauraient guère inquiéter les 12 millions et demi de propriétaires, grands ou petits, entre lesquels, suivant le recensement de 1876, se partagent les 53 millions d'hectares qui forment le sol cultivable de la France. Si l'on considère que, sur ces 12 millions et demi, il en est 10 millions 620 mille cultivant eux-mêmes leur terre, qui savent quels labeurs elle leur coûte, on se figure aisément par quels arguments ils sauraient défendre leur domaine contre ceux qui seraient tentés de l'appréhender.

Il faut, cependant, au moins à titre d'observations préliminaires, avant d'étudier les vicissitudes de leur revenu foncier, établir que leur droit de propriété est au-dessus des atteintes du législateur lui-même et de toutes velléités réformatrices, et qu'il est intimément lié à d'autres droits tout aussi inviolables.

Si d'ailleurs en France le morcellement, peut-être extrême, de la propriété foncière lui a créé une armée de défenseurs contre lesquels il ne serait guère prudent d'élever un drapeau où serait inscrite la devise : « La propriété c'est le vol », il en est autrement dans les pays où l'on voit en sens inverse le phénomène de la concentration extrême du sol.

Il reste, enfin, à défendre la propriété individuelle contre les théories des penseurs, qui, comme M. de Laveleye ou M. Le Play, lui opposent les avantages de la propriété familiale ou communale.

Aux yeux de M. Émile de Laveleye, chaque homme a

droit à la terre, cette commune nourricière de l'humanité. La propriété collective fait, en quelque sorte, partie de la conscience confuse de l'humanité; elle est le fait primordial, persistant qui disparaît à peine devant le fait nouveau relativement moderne et presque local de la propriété individuelle.

Avec sa vaste érudition, l'économiste belge fait défiler devant son lecteur : l'antiquité classique, le moyen-âge, les coutumes du Portugal et de quelques cantons suisses, les communautés de village de l'Inde et de Java, le communisme agraire des Arabes, le régime terrien de l'Égypte et de la Turquie, le mir russe, pour témoigner de l'universalité et de la persistance de ce grand fait primordial, la propriété collective.

Ne nous attardons pas devant cet âge d'or de la propriété collective qui, suivant M. de Laveleye, faisait régner l'abondance chez les Germains et les Gaulois par la répartition annuelle des terres, mais qui explique si peu les invasions des barbares, cherchant une existence meilleure vers les régions où les attirait le prestige de la civilisation basée sur la propriété privée.

Ne nous laissons pas davantage impressionner par le tableau qu'a tracé M. Le Play du bonheur des habitants de la grande steppe de l'Asie centrale. M. Paul Leroy-Beaulieu n'y voit que des épisodes poétiques destinés à charmer l'imagination et à reposer le lecteur des fatigues d'une lecture aride. « Des intermèdes, dit-il, ne sont pas des arguments. »

D'ailleurs, la propriété collective, qui n'est pas moins exclusive et irritante que la propriété privée, serait-elle plus juste que celle-ci ? L'égalité d'étendue et de fertilité du sol seraient-elles possibles pour chaque commune propriétaire ? Comment, en présence d'inégalités inévitables et flagrantes,

s'opposer aux empiétements que tenteraient les collectivités pauvres sur les communautés plus riches ?

Il faut donc trouver une base absolue au droit de propriété. Or, ce n'est ni par l'occupation seule, fait souvent insaisissable variable et éphémère, ni par la volonté si mobile du législateur, qu'il peut se justifier. C'est, suivant M. Paul Leroy-Beaulieu, par son utilité sociale.

D'accord en ceci avec M. Batbie, et s'appuyant comme lui sur l'autorité des faits, il démontre que la propriété foncière, individuelle, perpétuelle, absolue, le *jus utendi et abutendi* est pour le défrichement et le peuplement du sol un instrument infiniment plus actif, plus rapide et plus puissant que la propriété collective. Le pionner de l'Ohio, de l'Illinois, de l'Oregon, du Minnesota, du Manitoba, du Dakota a rendu à la civilisation un service de premier ordre en s'appropriant privativement la terre sur les peuples chasseurs qui l'occupaient en commun.

« Si les famines sont supprimées, n'est-ce pas à lui qu'on le doit ? Si, dans les années 1878 et 1879, l'Europe tout entière n'a pas été affamée..., quelle en est la cause, quelle institution en a le mérite ? c'est la propriété foncière, individuelle, perpétuelle, absolue, puisque, sans elle, tous ces vastes territoires du nouveau monde seraient encore en friche. »

M. Paul Leroy-Beaulieu conclut donc, à l'encontre de M. de Laveleye, que partout où se développe la civilisation, la propriété collective disparaît devant la propriété privée, et qu'à cette disparition ont contribué deux causes qui sont la civilisation même : la division du travail et le progrès des cultures.

La division du travail, ce grand principe économique sur lequel Adam Smith fait reposer toute la société moderne, n'a pas seulement créé les métiers industriels et les profes-

sions commerciales, c'est lui qui a fait sortir de terre les grandes villes, qui a imposé à une partie de l'humanité l'abandon de la culture du sol et l'a partagée ainsi en deux fractions, dont l'une se voue à l'industrie, au commerce, et a pour elle la richesse mobilière aujourd'hui presque sans limite, et l'autre se livre à la culture et a pour elle la propriété foncière.

Comment, enfin, concevoir le progrès des cultures sans la propriété privée? Les exemples cités en ce sens par M. Paul Leroy-Beaulieu complètent en tant que de besoin et d'une manière définitive les démonstrations naguère si éloquemment données par M. Thiers et par M. Michelet sur la puissance de l'homme qui crée et fait la terre par son travail, et dont le travail même n'est efficace qu'en raison de l'ardeur qu'il puise dans la puissance et la sécurité de la propriété privée.

II

L'utilité sociale de la propriété privée suffit à M. Leroy-Beaulieu pour établir sa légitimité. Faut-il se contenter de cette démonstration? Qu'y a-t-il de plus contingent, de plus relatif que l'utilité? N'est-il pas évident que pour les peuplades perdues sur un sol immense la propriété collective avec la culture extensive est le régime qui s'adapte le mieux à leurs besoins? Donc, l'utilité de la propriété individuelle, incontestable dans l'état actuel de la civilisation, ne la défend pas d'une manière absolue contre les entreprises d'un législateur qui croirait qu'un retour au communisme agraire est plus profitable à l'humanité que les inégalités irritantes de la propriété privée. La justification philosophique du droit de propriété, abstraction faite de son utilité, devait donc trouver place dans le livre de M. Leroy-Beaulieu sur la répartition des richesses.

L'auteur n'ignore pas que Locke, Adam Smith, Bastiat et

bien d'autres, ont donné à la propriété foncière pour base primordiale le travail. Mais il considère que « la terre produit souvent plus que la rémunération habituelle du travail » et que « la propriété des chutes d'eau, des usines, des terrains d'une exceptionnelle situation ou d'une rare fertilité, rapporte en général bien au-delà du travail qu'elle a causé », d'où il s'arrête devant l'objection consistant à dire que « le propriétaire ne devrait pas avoir droit à la plus-value de la terre louée et exploitée par un autre ».

Cette objection trouvera sa place dans la discussion des caractères du revenu foncier et de la célèbre théorie de Ricardo sur la rente de la terre. Elle ne suffit pas pour faire écarter la justification de la propriété tant foncière que mobilière par le travail de l'homme. Il faut même remonter plus haut et considérer que du devoir que l'homme a de travailler pour assurer son existence et accomplir sa destinée, et de la responsabilité qui lui incombe découlent son inviolabilité morale, et avec elle ses droits les plus imprescriptibles : droit de posséder sa personne, de disposer de ses organes, de ses facultés, des fruits de son travail, droit de les échanger librement et au mieux de ses intérêts, et sur le marché de son choix.

C'est ce que le bon sens des masses reconnaît bien quand l'appropriation résulte d'un effort visible et immédiat. Tentez d'enlever l'engin de pêche ou de chasse à l'homme qui vient de le façonner, il n'est personne dans le milieu social le plus primitif qui n'affirme, contre son agresseur, le droit exclusif de l'homme sur l'outil qu'il a créé. C'est la propriété mobilière naissant de l'effort personnel et créant un lien, un rapport direct, rationnel, en quelque sorte visible, entre le producteur et l'objet produit. Que l'effort ait été fait par un seul homme ou par une collectivité d'hommes sur un sol appréhendé, cultivé par eux, un lien existera entre l'homme et la terre cultivée. Elle appartient désormais, ainsi que ses

fruits, à celui ou à ceux qui l'ont maitrisée et rendue féconde. La propriété foncière naît donc du fait de l'homme, elle constitue pour lui un droit aussi sacré que la propriété qu'il a de ses organes et de sa personne.

Ce droit existe donc par lui-même avant toute démonstration des avantages qui en découleront pour le bien-être de l'humanité. Ainsi, sans qu'il soit besoin de plus insister, la propriété foncière ou mobilière a son fondement dans l'ordre moral, avant même que son utilité sociale soit analysée et décrite. C'est ce que nous aurions aimé à voir affirmer dans le livre de M. P. Leroy-Beaulieu. Aucune occasion ne doit être perdue d'étayer les vérités économiques sur les principes de droit naturel et d'ordre absolu inscrits dans la conscience de tous.

La propriété foncière étant légitimée soit par son origine dans le travail de l'homme, soit par son utilité sociale, il y aurait à démontrer qu'elle est transmissible, et que le droit d'en disposer par voie d'échange et de vente ou par donation entre vifs ou testamentaire est une faculté naturelle aussi absolue et aussi supérieure et antérieure à toute loi positive que le droit même de propriété.

En tous cas, la nécessité sociale de l'hérédité a été si brillamment exposée par M. Thiers dans son livre sur la propriété (liv. Ier, chap. XII) qu'il serait téméraire d'en refaire, après lui, à quelque point de vue que ce soit, la démonstration.

M. Paul Leroy-Beaulieu a, d'ailleurs, hâte d'arriver à l'étude des caractères du revenu de la terre. C'est là, en effet, que vont apparaître les vraies difficultés. C'est là qu'il s'agit de juger, à la lumière de faits nouveaux, des doctrines longtemps accréditées, et de voir ce qu'est aujourd'hui, et à quoi tend à se réduire dans l'avenir, la part du revenu de la terre que peut revendiquer le propriétaire.

Abordons donc ce fameux problème de la rente foncière qui a soulevé tant de controverses où beaucoup d'esprits n'ont vu, à tort, que de pures discussions d'école. Reconnaissons cependant que les économistes n'y ont pas toujours apporté la lumière désirable, et que la langue dont ils se servent a parfois une sécheresse qui nuit à sa clarté. Nous voudrions être plus heureux et plus clairs même, s'il est possible, que M. P. Leroy-Beaulieu.

III

Le propriétaire qui cultive lui-même sa terre en perçoit tout le revenu sans avoir souci des éléments qui la composent.

Il y a lieu, au contraire, de les distinguer lorsque la terre est cultivée par un fermier.

Dans ce cas, le propriétaire perçoit un fermage ou prix de location. Quels sont les éléments de ce prix? Que comprend-il? Le plus souvent le propriétaire ni le fermier ne s'en préoccupent. Ils savent seulement que plus la terre est bonne, et plus le fermage sera élevé; cela leur suffit. Les jurisconsultes, interrogés sur le caractère du fermage, leur répondraient, d'ailleurs, que le fermage est simplement le loyer ou prix de location du sol cultivable.

Cette réponse n'a pas satisfait les économistes. Ils aiment à se rendre compte de ce qui entre dans un prix. Ils ont donc analysé le fermage et y ont vu deux éléments. Le propriétaire s'y fait payer: 1° l'intérêt et l'amortissement des capitaux que lui, ou ses auteurs, ont enfouis dans la terre pour l'améliorer; 2° le droit d'exploiter la fertilité naturelle du sol.

Cette fertilité naturelle existe en principe, et il faut, dès lors, en tenir compte; mais elle est très-variable, il y a de bonnes terres, il y en a de mauvaises. L'heureux propriétaire

d'une terre fertile en fait payer au fermier la fécondité exceptionnelle. Cette portion du fermage, perçue indépendamment de ce qui peut y représenter l'intérêt et l'amortissement des capitaux incorporés au sol, constitue la « rente foncière », c'est le prix payé pour les aptitudes particulières du sol. Le propriétaire recueille ainsi une redevance qui ne provient ni de ses efforts, ni de ses capitaux, c'est un privilège que lui rapportent les facultés productives de sa terre. Elle lui constitue un monopole.

Qu'y a-t-il là d'étonnant et de critiquable ? Le même phénomène n'existe-t-il pas autre part ? Prenez deux artistes, peintres, sculpteurs ou musiciens, élevés à la même école, ayant reçu la même culture professionnelle, et comparez leur sort. L'un retirera de son talent tout juste la rémunération de son travail et de ses avances ; l'autre, doué de génie, riche de dons naturels, percevra bien au-delà de la rémunération de ses dépenses et de son travail. Celui-ci a un monopole ; il perçoit une rente exclusivement due à la supériorité de ses organes et de ses aptitudes. Quelle différence y a-t-il entre le privilège de l'homme doté de facultés supérieures, et celui du propriétaire d'une terre douée d'une fécondité exceptionnelle ? Le caractère en est le même, il n'y a pas plus lieu de souffrir et de s'indigner à voir un chanteur émérite gagner cent mille francs qu'à voir le propriétaire d'un clos célèbre en retirer un revenu princier.

Dans un cas comme dans l'autre, la rente perçue est le produit des libéralités de la nature, c'est la rémunération plus large qu'obtient un instrument supérieur vis à vis de ceux de qualité moindre.

Telle est la vérité que Ricardo a mise en lumière pour la terre. Avant lui, West, Anderson, Ad. Smith, Malthus l'avaient aussi formulée, mais il l'a assise sur une théorie qui a rendu son nom célèbre.

Ricardo considère, en effet, qu'à l'origine la terre, commune à tous, s'offre libéralement en quantité illimitée. A ce moment il y a gratuité complète des agents naturels. Ayant le choix du sol, l'homme dirige ses efforts sur les terres de première qualité qui lui paraissent les plus fertiles, les mieux situées. Si, dans ce choix, il y a des erreurs individuelles, la masse ne s'y trompe pas; elle prend les meilleures terres. Mais la population augmente, le produit des terres les plus généreuses devient insuffisant. On attaque alors les terres de deuxième qualité, puis celles de troisième et de quatrième ordre; qu'en résultera-t-il ? C'est que le privilège des terres de première qualité va s'accroître et se consolider. Le produit en sera-t-il, en effet, le même pour toutes ? Évidemment non.

La première terre, plus généreuse, produira, par exemple, 30 hectolitres de blé, la seconde 20, la troisième 10, la quatrième 2 ou 3, c'est-à-dire à peine quelque chose de plus que les frais de culture, et cependant le prix du produit ne variera pas. Pourquoi ? parce que, sur un même marché, la qualité étant supposée égale, l'acheteur n'examine ni l'origine du produit, ni ce qu'il a coûté. Le prix sera uniforme parce qu'il est réglé par la relation de l'offre et de la demande. Et quel est le prix qui tend à dominer ? celui du produit qui a coûté le plus d'efforts et de capitaux. L'offre la plus élevée sera donc celle du producteur qui a dépensé le plus, c'est-à-dire du propriétaire de la terre la plus ingrate. Si son offre est agréée, le prix qu'il retire devient le prix courant dont bénéficient plus largement les terres les plus fertiles. La terre n° 4 a dépensé 20 fr. et vendu 20 fr., elle couvre juste ses frais; la terre n° 3 n'a dépensé que 18 fr., elle vend au même prix de 20 fr., elle a donc un excédant de 2 fr. dû à sa fertilité naturelle, c'est la rente foncière qu'elle tire de sa supériorité sur la précédente; la terre n° 2

n'a dépensé que 15 fr., elle obtient une rente ou excédant de 5 fr.; la terre n° 1 n'a dépensé que 12 fr., elle obtient une rente de 8 fr.

La rente résulte donc pour chaque terre, comme on le voit, de l'excès ou différence de sa fécondité propre sur les terres de qualité inférieure. Voilà la première cause de la rente foncière.

Mais deux autres causes viennent dans le cours de la civilisation en consacrer l'existence et même en élever le niveau.

C'est la supériorité de situation et l'infériorité de rendement des nouveaux capitaux.

La supériorité de situation, qui est le plus souvent accidentelle, a une influence considérable sur la rente. Que l'on ouvre une route, une voie ferrée qui, avec des débouchés nouveaux, supprime, en quelque sorte, la distance entre les lieux de production et le marché, les terres placées de manière à bénéficier de ces facilités de circulation peuvent voir doubler désormais la vente de leurs produits. Leur valeur et leur rente s'élèveront en proportion. C'est ce que les compagnies concessionnaires de chemin de fer savent bien objecter devant le jury d'expropriation aux propriétaires ruraux qui se plaignent que la voie ferrée leur enlève quelques parcelles. Elles leur opposent que l'expropriation sera bientôt compensée par la plus-value subite du surplus. On sait que d'habiles spéculateurs ont su parfois faire fortune en achetant des terrains situés dans le rayon d'une expropriation.

La supériorité de situation naît encore d'une autre cause : au fur et à mesure que la population s'accroît, le besoin de subsistance fait mettre en culture des terres plus éloignées. Les frais de transport élevant le prix de revient de leur produit, et s'ajoutant au prix courant sur le marché créent un profit nouveau pour les terres qui en sont plus rapprochées.

Enfin, devant l'extension de la population, il se produit encore un autre fait. Pour suffire aux besoins croissants on consacre de nouveaux capitaux à amender la terre, afin d'accroître sa force de production ; or, il y a un phénomène certain sur lequel nous aurons à revenir quand nous nous occuperons du rapport des subsistances avec la population : l'augmentation de capital sur un même fonds ne donne pas un accroissement de produits proportionnel. Les agronomes en ont fourni la démonstration : « Il vient un moment où l'addition d'un capital nouveau n'ajoute rien au produit parce que la terre saturée d'avances est arrivée à son maximum de fécondité. »

Mais, ainsi que le fait observer M. P. Leroy-Beaulieu, comme le prix des subsistances tend à hausser pour assurer à ces capitaux nouveaux venus une rémunération équitable, de cette hausse même du prix des subsistances il résulte pour les capitaux plus anciennement incorporés à la culture une source de bénéfices supplémentaires. De là un nouvel accroissement de la rente foncière.

En résumé, donc : trois causes expliquent l'existence et la progression du revenu de la terre en dehors du travail de celui qui la possède : 1° la supériorité intrinsèque du sol ; 2° la supériorité de situation ; 3° l'infériorité de rendement des capitaux nouvellement incorporés au sol.

Voilà dans son ensemble la théorie de Ricardo. Elle montre que le propriétaire bénéficiant légitimement de circonstances fortuites peut recueillir ce qu'il n'a pas semé, ce qui n'est pas le fruit de son travail.

Nous laissons de côté des observations précieuses de Stuart Mill à l'appui de la théorie de Ricardo sur la progression de la rente, confirmées à leur tour par la hausse qui s'est produite depuis le commencement de ce siècle dans le revenu foncier de l'Angleterre, de la Belgique et de la France.

On a donc pu considérer, jusqu'en ces dernières années, le propriétaire foncier comme un être privilégié et, suivant l'expression de M. P. Leroy-Beaulieu, comme un favori de la civilisation, prélevant une sorte de préciput sur le résultat des progrès sociaux. Nous verrons bientôt que ce privilège envié disparaît de plus en plus.

IV

Quoi qu'il en soit, c'est ce privilège justifié par la théorie de Ricardo qui arma contre l'économie politique Proudhon en France et Lassalle en Allemagne.

Proudhon en fit le point de départ de son attaque contre la propriété. Si la fertilité du sol et le privilège de sa situation donnent au propriétaire un revenu qui ne provient pas de son travail, c'est un don gratuit de la nature, une libéralité qui doit appartenir à tous et non à quelques-uns. Donc, *la propriété* ou la rente de la terre, *c'est le vol*.

Proudhon enseignait d'ailleurs que toute richesse vient exclusivement du travail, et que la valeur des choses est ce qu'elle coûte de temps et de dépenses. Et il niait non-seulement la rente foncière et le loyer payé au propriétaire, mais l'intérêt payé au capitaliste, concluant à la gratuité absolue des agents naturels et du capital.

C'est alors que Bastiat, pour mieux défendre la propriété, voyant un danger dans la théorie de Ricardo, crut devoir nier la rente foncière.

Il admet aussi que les dons de la nature sont essentiellement gratuits et doivent profiter à tout le monde. Que représente alors le fermage ? uniquement l'intérêt des sommes consacrées aux défrichements, aux clôtures, aux constructions, aux amendements, aux irrigations, etc.; c'est l'intérêt, en un mot, de tout ce qui a été dépensé en travail et capital pour étendre la fécondité de la terre.

Oppose-t-on à ce système l'exemple du Clos-Vougeot, dont le revenu est bien, pour son heureux possesseur, une rente due à la supériorité du sol? Bastiat réplique que le Clos-Vougeot peut être assimilé à la découverte fortuite d'un diamant. Pour un vigneron qui a réussi à mettre la main sur un sol comme celui-là, il y en a cent qui se sont épuisés en efforts analogues sans résultats. Le revenu du propriétaire du Clos-Vougeot représente non-seulement la rémunération de la peine que lui et ses prédécesseurs ont prise, mais encore l'indemnité pour les risques qu'ils ont courus. Poursuivant cette image, on pourrait dire, pour compléter la pensée de Bastiat, que celui de plusieurs artistes ou médecins, ou avocats, qui, avec une éducation professionnelle égale, l'emporte sur ses rivaux, le doit, non à la supériorité naturelle de ses aptitudes, mais à une réussite heureuse, fortuite, et qu'il perçoit, lui aussi, l'indemnité pour les risques courus.

M. P. Leroy-Beaulieu déclare le raisonnement de Bastiat superficiel et insuffisant. Il laisse, en effet, subsister cette vérité que la valeur de la terre et l'importance de son revenu ne viennent pas exclusivement du travail, mais, comme nous l'avons vu, de la supériorité de fécondité, de situation, etc.

Il n'était donc pas nécessaire de nier l'existence de la rente foncière et d'accuser d'inexactitude la théorie de Ricardo pour réduire à néant les attaques de Proudhon, puisque, à côté du travail qui est bien le fondement de la propriété (que vient justifier encore son utilité sociale), on ne peut nier relativement à la rente foncière l'influence de la fécondité naturelle, et celle de l'heureuse situation du sol et de la facilité des débouchés.

Mais ce qu'il y a à critiquer dans la théorie de Ricardo, c'est, tout au moins, l'ordre historique qu'il attribue à la culture des terres de différentes qualités.

C'est là le côté vulnérable de la doctrine. Carey, de Philadelphie, est l'un des premiers qui l'ait signalé. Sa démonstration a été complétée par M. Hipp. Passy (1).

Il est acquis aujourd'hui que les populations n'ont pas nécessairement cultivé les terres de première qualité, puis les terres inférieures. Outre que leur choix a été souvent subordonné à des considérations absolument indépendantes de la culture (besoin de défense, nécessités stratégiques, crainte d'inondations), elles ont dû, au contraire, cultiver les terres du rendement le plus faible et qui ne sont pas toujours les plus fertiles. Ainsi, les terres de vallée où le sol végétal est gras et profond exigent des travaux de desséchement, d'assainissement qui supposent une civilisation et des moyens d'action déjà avancés. D'autres terres, il y a quelques dizaines d'années, dédaignées encore comme infertiles, sont devenues aujourd'hui fécondes par suite des progrès et des découvertes de l'agriculture.

Qu'en résulte-t-il ? C'est que, quel qu'ait été l'ordre des cultures, le plus souvent il est impossible de distinguer entre la fertilité naturelle pure et la fertilité provenant de la consommation par la terre des capitaux qu'on lui a généreusement livrés.

L'intérêt de la théorie de Ricardo disparaît donc aussi bien que celui des discussions de Proudhon et de Bastiat.

Le terrain manque aujourd'hui aux adversaires de la propriété individuelle, pour s'écrier avec Proudhon que le propriétaire recueille dans le fermage ce qu'il n'a point semé. Si, dans le produit net de beaucoup de terres, il y a une part d'une importance très-variable, qui représente la supériorité naturelle de fertilité ou de situation sur d'autres terres en culture, il faut reconnaître que l'élévation des fer-

(1) *Des systèmes de culture et de leur influence sur l'économie sociale.*

mages dépend plus de la fertilité due aux capitaux dépensés par le propriétaire que de la fertilité native, devenue aujourd'hui à peine perceptible.

Tel est le sentiment général des économistes, et voilà comment la théorie de la rente foncière, vraie en elle-même, sauf en ce qui concerne l'ordre successif des cultures, cesse d'être applicable dans l'état actuel auquel la civilisation a amené les terres.

Mais M. Paul Leroy-Beaulieu va plus loin, et les faits récents qu'il a observés lui permettent de formuler une loi nouvelle et d'énoncer ce que va être la situation des propriétaires dans notre monde européen.

V

Au premier coup d'œil on est frappé de l'augmentation du revenu foncier en Angleterre, en Belgique et en France. D'après les documents réunis par M. Paul Leroy-Beaulieu, dans l'Angleterre proprement dite, (l'Irlande et l'Écosse restant en dehors), la rente de la terre était évaluée, en 1800, à 500 millions de francs; elle s'élèverait à 1,500 millions en 1875; elle aurait ainsi presque triplé en trois quarts de siècle. Mais, depuis cette époque, sous l'action de diverses causes, une baisse très-considérable s'y produit.

En Belgique, de 1830 à 1866, le prix moyen des fermages a passé de 57 fr. 95 à 108 fr. par hectare, soit 88 % d'augmentation en 38 ans.

En France, on voit le revenu foncier rural, qui montait à 1,200 millions du temps de Lavoisier en 1790, s'élever à 1,500 millions en 1815, à 1,900 millions en 1851, à 2 milliards 750 millions en 1874, ce qui fait un accroissement de 130 % en 84 ans et de 45 % en 23 ans.

Résulte-t-il de ces chiffres que le revenu net du proprié-

taire foncier ait augmenté d'environ 2 % par année, sans travail ni dépenses de sa part? ce serait une erreur de le croire. L'élévation réelle n'a pas suivi l'élévation apparente, à raison de trois faits qui viennent réduire la part nette du propriétaire, savoir :

1° La dépréciation des métaux précieux survenue depuis l'exploitation des mines de la Californie et de l'Australie. Son effet a été de réduire la puissance d'acquisition de tous les revenus d'environ 25 % depuis 1850. Le revenu foncier des propriétaires n'y a pas échappé, son augmentation réelle est donc beaucoup moindre que l'augmentation apparente accusée par les statistiques officielles.

2° L'impôt foncier diminue encore, et bien plus qu'on ne le croit, le revenu net du propriétaire. Si le *principal de cet impôt foncier* est resté stationnaire depuis 1821, il n'en est pas de même de la partie accessoire et toujours mobile de ce même impôt, à savoir les centimes additionnels départementaux et communaux. En tenant compte de cette surcharge et de la diminution de la puissance d'acquisition par la dépréciation des métaux précédemment indiquée, M. Paul Leroy-Beaulieu conclut que l'augmentation du revenu des terres en France se réduit à une plus-value de 16 à 18 %. Est-il besoin de dire que dans les régions atteintes par le phyloxera, elle a fait place à une pénurie telle que certains propriétaires ont vu s'évanouir leur revenu entier, et que quelques-uns abandonnent pour le moment toute récolte à leur métayer, ou louent leur terre à un fermier sous la seule condition d'en payer les impositions. Ce n'est là, espérons-le, qu'un désastre transitoire.

Mais un troisième fait, beaucoup plus caractéristique que les précédents, affecte d'une manière générale la rente foncière. La presque totalité de son augmentation représente uniquement l'intérêt des énormes capitaux consacrés par les

propriétaires aux améliorations agricoles depuis un quart de siècle ou un demi-siècle. C'est ce qui a fait dire à la plupart des économistes que la rente foncière proprement dite, c'est-à-dire la part de revenu exclusivement due à la supériorité native du sol, devient de moins en moins perceptible, et rend désormais illusoire et sans portée pratique la théorie de Ricardo.

Mais il s'agissait de déterminer par des chiffres l'importance et la progression de ce phénomène nouveau; c'est ce que M. P. Leroy-Beaulieu a merveilleusement établi.

Si, pour l'Angletere, il est presque impossible d'évaluer les sommes dépensées dans les gigantesques travaux de défrichements, de plantations, d'irrigations, de drainage, de reboisement, de constructions rurales, de création de chemins d'exploitation qui ont précédé ou suivi les nombreux bills de clôture rendus dans le cours de ce siècle et qui ont transformé l'aspect du pays, il est plus facile de se rendre compte de ce qu'ont coûté à la Belgique la conquête faite sur les flots des riches terrains qu'on appelle *les polders*, et les plantations diverses dans les Flandres. Rien que pour le drainage, on y a dépensé 50 millions sur 26,000 hectares.

En France, où l'on évalue à 12 ou 1,500 millions de francs l'épargne annuelle qui vient à la Bourse se fixer en placements mobiliers, on reste bien en dessous de la réalité en estimant à 500 millions la somme employée chaque année dans la propriété foncière en défrichements, plantations, drainages, clôtures, constructions neuves, chemins d'exploitation, etc.; ce serait ainsi à peine 10 fr. par hectare que les propriétaires français dépenseraient en améliorations agricoles de toute nature. Or, cette affectation annuelle représente, de 1851 à 1874, 11 milliards et demi. « Voilà, dit M. Paul Leroy-Beaulieu, le *minimum* des capitaux incorporés au sol pendant ces vingt-trois ans, » ce qui représente un

intérêt annuel de 575 millions de francs, d'où, en analysant le revenu fonçier actuel, on voit que les propriétaires y retrouvent à grand'peine la représentation des capitaux qu'ils ont engagés dans la terre.

Mais notre auteur va plus loin dans ses calculs : s'autorisant de la dernière publication, en 1877, de M. Léonce de Lavergne, sur l'économie rurale de la France, et des travaux de M. de Laveleye, il énonce comme un fait acquis que démontrent, d'ailleurs, des exemples tirés de diverses régions de la France, que si la culture intensive et les améliorations agricoles augmentent d'une manière absolue le revenu du propriétaire, elles en diminuent la proportion avec la valeur de l'ensemble des produits. La rente de la terre s'est donc notablement moins accrue que l'ensemble de la production agricole.

Cette décroissance du rapport du revenu net au revenu brut, à mesure que la civilisation se développe, est une loi nouvelle prouvée aujourd'hui par l'expérience et qui réduit singulièrement le privilège du propriétaire foncier affirmé par la théorie de Ricardo.

Les faits soigneusement étudiés démontrent que la quote-part perçue par les propriétaires dans le prix de vente des produits va en diminuant, tandis que la quote-part prélevée par les fermiers et celle qui échoit à la main-d'œuvre vont au contraire en augmentant.

C'est, notamment, quant aux salaires, ce qui résulte en Belgique d'un examen attentif du rapport publié en 1878 par M. de Laveleye sur l'agriculture belge ; c'est ce qui résulte pour la France des documents recueillis après de longues recherches par M. de Foville.

Là où le revenu annuel d'une famille rurale était de 180 fr. en 1780, il est aujourd'hui de 800 fr. Les salaires agricoles sont en moyenne quatre fois plus élevés qu'en

1788; ils ont augmenté de 300 %; on peut suivre aisément cette progression pendant les 30 dernières années. En définitive, si on déduit de l'augmentation du revenu net des propriétés l'intérêt de toutes les sommes immobilisées en améliorations, on trouve que la progression des salaires agricoles est, depuis 1852, peut-être *décuple* de la progression spontanée du revenu net des propriétés rurales.

Ce qui reste acquis, c'est que le propriétaire rural, bien loin de voir sa situation relative s'améliorer chaque jour, est distancé pour le progrès de son bien-être et de sa fortune par le fermier et l'ouvrier des champs.

La conséquence est que l'École économique anglaise a singulièrement exagéré le prétendu privilège du propriétaire rural, qui disparaît, au contraire, de plus en plus devant les améliorations agricoles, l'abondance des capitaux et la transformation de la terre.

VI

Le privilège de fertilité des terres les premières mises en culture, relativement à celles qui attendent encore des cultivateurs, étant écarté, il reste le privilège de situation, indiqué comme seconde cause de la rente foncière. Mais celui-ci perd aussi chaque jour de sa force.

Peut-on le reprocher à Ricardo, « qui vivait dans la sphère restreinte des vieilles sociétés européennes, alors que la vapeur n'était pas inventée, ou ne faisait pas pressentir toute la magie de sa puissance » ? Ce qui lui a manqué, aussi bien qu'à Malthus, et cela était bien permis dans leur temps, c'était d'être géographe.

Les faits démontrent que l'agriculteur européen a, chaque jour, de plus en plus à compter avec la concurrence des pays neufs. Peut-il s'en plaindre ? « Pourquoi, — dit M. P. Leroy-Beaulieu, — la vallée du Mississipi et de ses affluents, celle

des Amazones, celles du Niger, du Zambèze, du Congo seraient-elles moins naturellement fertiles que les vallées du Rhin, du Rhône, de la Seine, du Pô, de l'Elbe ? La vraisemblance est que l'avantage appartiendra aux premiers, quand la population sera assez dense dans ces régions, et quand les arts techniques seront assez avancés, les capitaux assez abondants pour qu'on se livre à la culture régulière de ces sols profonds et inépuisables.... Qui sait si, un jour, il ne faudra pas compter non-seulement avec la concurrence des bassins du Mississipi, du Saint-Laurent, des Amazones, du Zambèze, du Congo, mais encore avec celle des rivages de l'Obi ou de l'Yénisséi et du fleuve Amour ?... Il y a aussi les bassins presque stériles de l'Euphrate et du Tigre, où s'est développée avec tant de puissance la civilisation des sociétés primitives. »

Le vieux monde ne semble plus protégé aujourd'hui contre la concurrence des pays neufs que par les frais de transport, ce qui permet de formuler en ces termes une loi nouvelle : « La rente de la terre dans le vieux monde ne peut dépasser le montant des frais de transport pour amener sur nos marchés les produits des sociétés naissantes. »

Encore n'est-ce là qu'un maximum, et il ne faut même pas que les propriétaires européens comptent toujours l'atteindre. On doit s'attendre avec les progrès de la civilisation à voir s'abaisser les prix actuels de transport des produits étrangers. Remarquons, d'ailleurs, combien ces produits peuvent, sans en être trop grevés, supporter les prix de transport. Les territoires neufs permettent la culture errante et sans engrais, régime qui réduit singulièrement le prix de revient. Il n'y a pas non plus de fermage dans les contrées neuves que l'on met en culture. On peut donc dire que dans bien des cas les divers avantages des terres vierges ou presque vierges compensent la plus grande partie du coût de

transport. Est-ce à dire que le producteur européen n'ait pas, pour sa culture, aussi à supporter des frais de transports transatlantiques? N'oublions pas que c'est au loin, non-seulement dans les montagnes de l'Estramadure, mais encore aux extrémités du monde, au Pérou, en Bolivie, aux Indes, que l'agriculteur du nord de l'Europe va demander des phosphates, du guano, des tourteaux fertilisants. Si le cultivateur américain supporte les frais de transport sur le blé ou la viande qu'il importe en Europe, le cultivateur européen le paie sur ses engrais, c'est-à-dire sur ses matières premières (1).

Il s'en faut donc de beaucoup que la rente de la terre en Europe puisse toujours équivaloir à la totalité des prix de transport qu'ont à payer les produits américains, australiens ou autres. Qu'on ne parle donc plus de privilège de situation du propriétaire européen, reconnaissons que la rente s'évapore presque complètement, et, dans la plupart des cas, reste même au dessous de l'intérêt de tous les capitaux accumulés depuis des siècles sur son sol.

La généralité des propriétaires fonciers ne saurait donc plus être un objet d'envie.

VII

Examinons comment ils peuvent lutter contre cette concurrence des contrées nouvelles qui leur fait subir sans indemnité une expropriation partielle de leur fermage. En tous cas, ce ne peut être par un recours à l'État.

L'État n'a pas plus à intervenir et à édicter en leur faveur des tarifs ou des mesures quelconques de protection, qu'il

(1) Tandis que le prix du blé ne dépasse pas 50 ou 60 fr. la tonne, de l'extrémité du bassin du Saint-Laurent au Havre ou à Anvers, le prix de la tonne de guano s'élève au-dessus de 100 fr.

ne l'a pu lorsque les chemins de fer ont tué l'industrie des maîtres de poste, et la découverte de l'alizarine artificielle compromis la fortune des terres qui produisaient la garance.

La propriété foncière n'est pas dans une situation autre que toutes les entreprises humaines soumises à la loi vitale de la concurrence et du progrès.

Il faut, d'ailleurs, envisager tous les effets bons ou mauvais de la concurrence de la production agricole des pays étrangers.

Pour les consommateurs européens, on ne peut contester que ce serait un grand bienfait que l'abaissement du prix du pain à 12 ou 15 centimes la livre, et à 50 centimes l'abaissement du prix de la viande.

Quant aux producteurs européens, ce sont les grands propriétaires qui pourront éprouver une dépréciation de leurs revenus par la mise en culture régulière des vastes territoires étrangers. Et l'on sait qu'en France le nombre des grands propriétaires est relativement limité.

Les moyens et les petits propriétaires s'en apercevront d'autant moins qu'ils exploiteront eux-mêmes leurs domaines, consommant, en grande partie, leurs produits. On peut, dès à présent, asseoir certaines prévisions sur le mode de tenure et d'exploitation de la terre à l'avenir, et voir dans quel sens et sous quelle forme d'exploitation l'agriculture doit se mouvoir.

Il y a plusieurs aspects à envisager :

En premier lieu, tout en considérant exactement la situation, il ne faut pas se presser de sonner le glas de l'agriculture européenne. La concurrence américaine ne fera pas tomber nos terres en friche et ne dépeuplera pas nos campagnes.

M. P. Leroy-Beaulieu constate la tendance des céréales et des autres denrées végétales de grande consommation à

baisser, et celle de la viande et des produits fins à hausser toujours. Cette double tendance indique la direction que doit suivre l'agriculture européenne.

Dans l'exploitation des céréales et des denrées de grande consommation qui formaient autrefois la base de la culture, les vieilles contrées n'ont aujourd'hui presque rien à gagner, leur approvisionnement à cet égard tend à être de plus en plus assuré par l'exploitation des contrées neuves. Elles doivent donc peu à peu se retourner d'un autre côté, sans se préoccuper des éventualités de guerre. « Même dans cette hypothèse extrême, dit notre auteur, un grand peuple européen serait toujours en état de faire venir du dehors le complément nécessaire de ses subsistances en blé, en riz, etc. Les craintes à ce sujet sont chimériques. » Même dans les temps de guerre, il existe toujours dans les ports et dans les magasins des approvisionnements. Le blocus ne peut être effectif sur toutes les frontières de mer, et tous les voisins d'un grand pays ne peuvent guère être à la fois ses ennemis.

Spécialement pour la France, entourée de six pays, l'Angleterre, la Belgique, l'Allemagne, la Suisse, l'Italie, l'Espagne, il suffit, en cas de blocus des ports français, qu'elle restât en communications commerciales avec un seul de ces pays pour qu'elle pût en tirer des quantités considérables de blé.

Ajoutons, ainsi que nous l'avons démontré dans notre ouvrage sur *La liberté commerciale, les douanes et les traités de commerce* (chapitre XI) que, même là où le blocus est déclaré, il est plus fictif que réel. Le commerce parvient toujours à en éluder les prohibitions. L'Angleterre, de 1808 à 1814, sut franchir les barrières que les décrets de Napoléon Ier avaient élevées entre elle et les puissances continentales. Or, aujourd'hui quelle guerre européenne, avec les engins de destruction actuels, serait aussi prolongée que celles du

premier empire, et pourrait plus efficacement que le blocus qui fut alors décrété paralyser les agissements du commerce et ses approvisionnements par les moyens de transport si prompts et si faciles dont il dispose aujourd'hui ?

Les contrées européennes peuvent donc sans crainte s'adonner à la culture plus rémunératrice des produits fins et perfectionnés qui caractérisent une agriculture progressive et intensive. Ce sont précisément ces produits qui, à la fois pour le même espace, exigent le plus de travail et fournissent le plus fort revenu net. La consommation de ces produits (fruits, légumes, volailles, beurre, œufs, fromages, fleurs même) est presque indéfiniment extensible surtout avec la rapidité des transports. La vigne est la plus remarquable de ces productions agricoles perfectionnées. La France, après la disparition ou la défaite du phylloxera, à laquelle il faut énergiquement travailler, pourrait fournir 150 à 200 millions d'hectolitres de vin. Il y a, enfin, une part plus importante à faire aux diverses cultures industrielles.

Les vieilles et riches nations n'ont plus, comme jadis, à se suffire complètement à elles-mêmes ; leur rôle s'est transformé et agrandi. Il faut voir en elles, vis-à-vis le reste du monde, comme des capitales ou métropoles ayant presque le monopole et la concentration des productions qui demandent de l'art, de la science, des avances de fonds, et comme les magasins et entrepôts d'où ces produits rayonnent jusque dans les régions éloignées.

VIII

Il y a enfin à prévoir l'influence que la concurrence des pays neufs pourra avoir sur le régime de la propriété et le mode de tenure et d'exploitation de la terre à l'avenir.

On comprend que puisque la rente de la terre due au

privilège de fertilité naturelle tend progressivement à disparaître dans le monde européen, que chaque défrichement de terres nouvelles, chaque facilité dans les communications résultant des progrès de la navigation, de la baisse du prix du fret, de la réduction des tarifs de chemin de fer et du coût des transports, en général, amènent un nivellement qui amoindrit, à son tour, le privilège de situation, les grands propriétaires auront certainement à souffrir. Mais la propriété individuelle moyenne et petite avec la culture directe par le propriétaire n'en sera que plus en faveur.

La haute classe, aristocratie ou bourgeoisie, peu importe son nom, qui détient encore les immeubles ruraux dont elle abandonne si aisément la gestion et la culture à des fermiers ou à des métayers avec lesquels elle n'a que des rapports fugitifs et parfois difficiles, se dessaisira d'autant plus de cette richesse immobilière qu'elle en verra la rente s'amoindrir et l'exploitation aboutir rationnellement à une véritable profession industrielle.

Ce mouvement s'accentue déjà sous l'influence de diverses causes. La difficulté de partager les domaines fonciers par égales parts entre les enfants, aussi bien que la perspective du revenu plus large des valeurs mobilières, l'attrait des spéculations auxquelles elles se prêtent et leur aptitude à être divisées aisément entre les héritiers, déterminent beaucoup de propriétaires à céder leurs propriétés foncières qui se dépréciant entre leurs mains, se relèveront avec les soins du cultivateur vigilant et actif qui vit sur le sol et le harcèle par des efforts infatigables.

On doit se demander cependant quel secours est susceptible d'apporter à l'exploitation de la propriété foncière le principe de l'association.

On peut en faire des applications multiples. Déjà nous avons personnellement vu se répandre, dans des pays de

vignobles que le phylloxera n'a point encore détruits, l'idée de syndicats entre propriétaires, dans le but d'abord d'assurer le traitement de leurs vignes menacées, puis la surveillance et la vente de leurs produits. Pour d'autres régions on préconise divers modes d'associations ou d'entente commune pour l'emploi des machines agricoles et la généralisation de certains procédés de culture. On se heurte alors aux difficultés et aux questions pratiques qui se rattachent aux avantages et aux inconvénients de la grande et de la petite culture.

M. P. Leroy-Beaulieu ne pouvait manquer d'explorer ce sujet qui offre un si grand intérêt. Après avoir minutieusement pesé et discuté tous les avantages de la petite et de la grande culture qui sont, on le sait, indépendantes de la petite et de la grande propriété, il repousse, comme peu pratiques, les associations coopératives agricoles proprement dites, malgré tout le bien qu'en ont dit Stuart Mill et M. le comte de Paris. Il prévoit cependant et admet comme réalisable la constitution de quelques grandes propriétés agricoles appartenant à des sociétés anonymes ou confiées, à l'aide de commandites, à des cultivateurs intelligents, instruits et actifs; il conclut surtout que la réunion de l'exploitation et de la propriété dans les mêmes mains sera chaque jour davantage le fait dominant. « Les propriétaires ruraux riches devront se faire agriculteurs, mais agriculteurs sérieux, pratiques, professionnels, résidant sans absence, prenant les mœurs de la vie rurale et se pliant à ses nécessités; ou bien encore, ils se feront les associés, les commanditaires des paysans, et le métayage renaîtra sous des formes plus élastiques et plus variées. Quant à la classe des fermiers, elle ne disparaîtra pas à coup sûr, mais il est bien probable qu'elle perdra du terrain, à moins que les clauses des baux ne se modifient à l'avantage des tenanciers.

« Sous le coup de la baisse de la rente de la terre, la face des campagnes se renouvellera ; il y aura moins d'inégalité de fortune, moins de dissemblance d'habitudes, moins d'écart entre l'oisiveté des uns et l'opiniâtre travail des autres ; il y aura aussi plus de capitaux dans les champs, plus d'instruction dans la population rurale, plus de goût du progrès, et plus de progrès. »

CHAPITRE III

LES IDÉES NOUVELLES SUR LA PROPRIÉTÉ URBAINE

Sommaire. — I. Pourquoi la propriété *bâtie* semble devoir échapper aux attaques dirigées contre la propriété foncière. — Pourquoi constitue-t-elle un privilège plus irritant ? — Questions à étudier. — Cause d'enchérissement des loyers. — Causes de l'accroissement des villes. — Causes naturelles. — Causes artificielles.

II. Effets de l'accroissement des villes et de la cherté des loyers, 1° vis-à-vis des propriétaires ; 2° vis-à-vis des locataires. — Le rapport du loyer aux autres dépenses. — Son extension est-elle compensée par un surcroît de bien-être ? — Elle pèse davantage sur les habitants dont les revenus sont fixes. — Difficultés des locations pour les ménages pauvres. — Les logements en garni.

III. Remèdes à la cherté des loyers. — De l'achat par l'Etat ou par les villes de la propriété foncière urbaine. — Ses effets. — Des sociétés civiles immobilières. — Causes de leur insuccès. — Inefficacité de l'intervention de l'Etat pour restreindre la hausse des loyers. — Insuffisance du périmètre des villes anciennes. — Nécessité d'augmenter la facilité et le bon marché des transports urbains et suburbains. — Taxes à supprimer. — De la création des maisons ouvrières. — Documents à consulter pour la région lyonnaise. — Des asiles de nuit.

Tendance actuelle des loyers. — Avenir probable de la propriété foncière urbaine. — Diminution du privilège des quartiers du centre par l'extension des villes dans leur banlieue et dans les campagnes environnantes.

I

Nous avons vu que la propriété mobilière a soulevé moins d'attaques que la propriété foncière, parce que la part du travail y est plus apparente. On ne peut sérieusement contester que l'homme ait un droit exclusif sur l'objet qu'il a façonné suivant ses besoins. Ce qui est le produit direct de son travail lui appartient visiblement.

On en a jugé autrement de la propriété des terres, parce que leur appropriation originaire par le travail semble s'effacer devant le labeur quotidien du fermier comparé à l'oisiveté et à l'indifférence apparente du propriétaire actuel.

Il semblerait, dès lors, que *la propriété bâtie* doit échapper aux mêmes attaques. On ne peut dire d'elle, comme on le dit de la terre, qu'elle soit un don gratuit et commun de la nature à l'humanité. Celui qui, sur un espace nécessaire-

ment restreint, s'est, de ses propres mains, construit une demeure, y a bien un droit exclusif; n'en est-il pas de même s'il l'a fait construire à prix d'argent, avec les ressources propres qui lui proviennent d'un travail antérieur? Donc, la propriété urbaine est plus inattaquable, s'il se peut, que la propriété foncière.

Elle compte, cependant, d'ardents adversaires et, dans certains cas, elle constitue un privilège peut-être plus irritant que celui qui résulte de la propriété foncière. Y a-t-il situation plus digne d'envie que celle du propriétaire urbain recevant sans souci ni travail des mains de son régisseur les loyers de son immeuble, tandis qu'à côté de sa quiétude existent pour le locataire la servitude et ce qu'on peut appeler l'angoisse du loyer?

L'inégalité sociale existant entre celui qui, dans une ville, n'a pas de logement personnel, et le propriétaire maître de l'expulser et de saisir ses meubles à défaut de paiement, est donc profonde comme un abîme. Mais viendrait-il à l'esprit de gens sensés que cet abîme puisse jamais justifier l'expropriation de celui qui possède par celui qui ne possède pas? On pourrait donc, sans être accusé d'injustice ou d'inhumanité, n'opposer qu'un silence indifférent aux doléances de ceux qui, dans les villes, souffrent de cet inévitable antagonisme.

Il faut cependant mesurer la distance qui sépare le privilége des uns et la détresse des autres, voir si cette distance tend à se restreindre ou à s'agrandir. Il faut, en un mot, étudier les causes d'enchérissement des loyers et celles qui peuvent y remédier, les mesures utopiques ou rationnelles proposées dans ce but, et pressentir ce que sera dans l'avenir, sous l'action de faits économiques nouveaux, la situation du propriétaire urbain.

Les causes d'enchérissement des loyers sont nombreuses;

celles indiquées par M. P. Leroy-Beaulieu peuvent se réduire à cinq :

1° Les loyers ont une tendance à s'accroître au fur et à mesure de l'agrandissement des villes ; mais c'est là une tendance que plusieurs faits peuvent annuler;

2° Le privilège de situation des terrains et des maisons du centre semble aller croissant avec l'extension des villes, et cette tendance s'accentue avec les habitudes qui portent la population à s'agglomérer en certains quartiers où se trouvent les lieux habituels de réunion, de distraction ou d'affaires ;

3° Le taux des loyers a un rapport certain avec les facilités de transports dans l'intérieur ou la banlieue : que l'on puisse se rendre aisément vers le rayon extérieur, aussitôt les loyers du quartier du centre tendent à diminuer ou à rester stationnaires ;

4° Le taux des loyers est encore augmenté par les taxes directes de voirie urbaine et les tarifs d'octroi sur les matériaux de construction ;

5° Tout ce qui renchérit la main-d'œuvre (octrois ou impôts sur les objets de consommation) élève avec le salaire le coût des transactions nouvelles et les loyers des maisons neuves et des maisons anciennes.

Ce sont, on le voit, des causes qui ne dépendent pas de la volonté des propriétaires, mais dont ils bénéficient fortuitement, ou dont l'avantage peut disparaître de même.

La première, l'extension des villes, attirera plus particulièrement notre attention.

Les agglomérations humaines ont plusieurs causes : les unes naturelles, les autres artificielles.

Parmi les premières, il faut ranger :

1° La prospérité générale d'un pays et le perfectionnement de ses voies de communication. Avec le développe-

ment de l'activité générale et les facilités de transport, elles deviennent, en effet, les lieux de concentration et de dépôt, et les déversoirs des mille produits de l'industrie.

2° Elles appellent à elles le siège des administrations diverses, soit de l'État et des provinces, soit des grandes sociétés commerciales et industrielles : chemins de fer, banques, assurances, etc.

3° Elles deviennent le berceau d'industries spéciales, grandes ou petites, à raison de leur situation topographique, ou de leur climat.

Elles ont alors leur physionomie, leur réputation propre qui leur attire de nouveaux éléments de prospérité et d'accroissement.

4° Leur mouvement, leur activité sont un attrait qui les font rechercher par la classe des oisifs ou des personnes qui se sont enrichies ailleurs dans des centres plus restreints. Ce sont là des phénomènes économiques naturels dont il n'y a lieu que de s'applaudir.

Les causes artificielles ont un caractère fortuit dont les effets sont très-variables. Il y a les faits politiques qui peuvent soudain accroître ou diminuer la fortune et la population des cités.

Les unes perdent leur rang de capitale (Versailles, Turin, Florence), tandis que les autres prennent parfois, à leur détriment moral, une importance politique nouvelle.

Les unes voient leur prospérité dépendre de la présence d'une garnison, d'autres ont dû leur extension à de certains privilèges fiscaux ; nous avons signalé, ailleurs, les effets qu'eurent pour Marseille, Bayonne et Dunkerque les édits par lesquels Colbert les déclarait *ports francs*, exonérés des droits de douane qui frappaient sur le littoral les marchandises venant de l'étranger.

Il existe encore de notre temps des privilèges locaux, tels

que les facultés d'entrepôt (soit réel, soit fictif) et les abonnements que la Régie accorde pour le paiement des droits à certains marchandises dont la concentration et le dépôt sont ainsi facilités dans certaines villes. M. P. Leroy-Beaulieu signale, après l'économiste anglais Cliffe-Leslie, l'influence de ces mesures sur l'accroissement des villes.

Enfin, le développement des grands travaux publics de luxe hâte encore leur développement. Les ouvriers en bâtiment qui y arrivent y sont tout aussitôt suivis par une nuée de petits commerçants qui les logent et les nourrissent, et, définitivement, accroissent avec eux la population flottante de la cité.

Il va de soi que les diverses causes naturelles, politiques ou artificielles n'agissent pas toutes à la fois sur le développement des villes.

Une conférence de notre confrère M. Lançon, à la Société d'Économie politique de Lyon, sur l'*Avenir des contrées de l'extrême Orient*, nous a montré, ainsi que l'établit à son tour M. P. Leroy-Beaulieu, que l'extension subite de certaines villes nées d'hier, comme Melbourne, Saint-Louis, Chicago, etc., est due à ce qu'elles y ont le rôle d'entrepôts et d'appareils de distribution des produits.

Ailleurs, sur le continent européen, l'ensemble des causes économiques et artificielles sus-indiquées explique l'accroissement de certaines grandes villes. Ainsi, Paris, qui comptait 600,000 habitants en 1810, en réunit aujourd'hui 1,988,000, par suite, il est vrai, de l'annexion des communes qui formaient sa banlieue, mais qui faisaient bien partie de la cité, puisqu'aucune interruption dans les constructions ne les en séparait.

De même, Lyon, qui ne comptait que 139,000 âmes en 1789, en réunit aujourd'hui près de 350,000, sous l'action de plusieurs des faits économiques signalés plus haut, et

par suite de l'annexion nécessaire des communes suburbaines de Vaise, la Croix-Rousse et la Guillotière.

M. P. Leroy-Beaulieu signale comme le plus merveilleux exemple d'augmentation de population urbaine, en France, celle de Saint-Étienne, qui, de 9,000 âmes en 1789, atteint 126,000 en 1876, ce qui s'explique par sa transformation en grande cité manufacturière. Marseille, Bordeaux, Lille, Toulouse, Nantes ont eu aussi une extension digne de remarque, quoique proportionnellement moindre. Nantes et Rouen doivent être considérées comme relativement stationnaires ; Caen serait en décroissance. Ces deux dernières villes sont de celles où, suivant M. P. Leroy-Beaulieu, on voit la vieille « prudence normande » s'appliquer à déterminer le nombre des enfants et aboutir, au bout de quelques générations, à l'extinction d'un grand nombre de familles.

Quoi qu'il en soit des causes politiques ou économiques, ou morales qui, en France ou ailleurs, amènent la décroissance des villes, le fait à retenir, c'est que la baisse des loyers qui en est la conséquence naturelle ne profite qu'à un petit nombre de personnes, tandis qu'à l'inverse la hausse nuit presque à tout le monde.

II

La hausse des loyers, suite inévitable de l'extension des villes, a un double effet : elle augmente considérablement la fortune et les revenus des propriétaires urbains, mais elle accroît les charges des rentiers ou des ouvriers pour leur logement ; de là un écart plus considérable et un antagonisme plus accusé entre la situation des uns et des autres.

La fortune croissante des propriétaires n'a en elle-même, au point de vue moral et économique, rien de critiquable : ils bénéficient de circonstances extérieures qui, là, comme en

toute autre matière, agissent sur ce qu'on appelle la valeur.

Mais le caractère absolument irréprochable de la fortune du propriétaire urbain ne dispense pas les économistes d'étudier dans quelle mesure s'aggrave et comment peut s'atténuer la charge du loyer pour ceux qui ne sont pas propriétaires.

Pour connaître l'aggravation de la charge du loyer, il faudrait savoir dans quelle proportion la location figure, à différentes époques, dans le montant des dépenses annuelles de chaque habitant.

C'était, paraît-il, un axiome de la sagesse de nos pères que le loyer ne doit pas dépasser le dixième du revenu. Aujourd'hui toutes les classes de la population, sauf des exceptions toutes particulières, mettent à leur logement une proportion notablement plus forte. Ce fait universel est attesté pour Berlin, Londres et Vienne aussi bien que pour Paris par les chiffres que cite M. P. Leroy-Beaulieu, ensuite de nombreux documents.

L'importance relative du loyer ne doit pas, d'ailleurs, être considérée comme un mal. Plus un peuple est civilisé, instruit, délicat, plus le loyer tient de place dans les dépenses de la famille. Le goût du logement sain, aéré, propre et confortable est le signe le plus sûr du développement des habitudes d'ordre, d'activité et du sentiment de la dignité personnelle. La proportion de la dépense du loyer aux salaires n'est nulle part plus forte qu'aux États-Unis, si nous en croyons les rapports des consuls anglais sur la situation des classes ouvrières à l'étranger. Ils nous montrent la plupart des ouvriers habiles possédant, dans les grandes villes américaines, des logements de plusieurs chambres avec jardin auxquels ils consacrent le quart ou le cinquième de leur rémunération habituelle. Quelle différence avec ces logements d'ouvriers que nous connaissons, où s'accumule une seule famille dans la même pièce, grâce à l'usage très-

lyonnais de ces faux planchers appelés sous-pentes qui divisent, sur un point, le logement en deux étages, et en augmentent ainsi la surface habitable sans accroître le volume d'air qu'on y respire. Ce qui, dans les villes neuves des États-Unis, rend accessible à l'ouvrier l'habitation décente et commode, c'est un double fait dont plus loin nous verrons, pour nous, les conséquences pratiques : l'étendue de surface des villes et la facilité et le bon marché des transports urbains et suburbains.

L'élévation du coût du logement, proportionnellement aux autres dépenses, n'est donc pas, en elle-même, un fait regrettable. Malheureusement, dans nos villes resserrées sur des emplacements trop étroits et qu'il leur est même plus ou moins facile de franchir, le logement, pour être plus cher, n'en est pas plus commode.

Le loyer est donc généralement d'un poids plus lourd pour le locataire, sans être compensé par un surcroît de bien-être.

La population à qui le fardeau croissant du loyer est le plus onéreux est celle dont les revenus fixes, ou peu susceptibles de progression, ont perdu de leur puissance d'acquisition par suite de la dépréciation, précédemment constatée, des métaux précieux.

Ainsi, les rentiers non propriétaires, les pensionnés ou retraités, les employés et les ouvriers sont plus particulièrement frappés, on le comprend, par la cherté du logement.

Parmi eux il faut, dans les grandes villes, distinguer, d'abord, la population sédentaire qui ne peut lutter contre le poids du loyer qu'en se logeant dans les quartiers excentriques et les banlieues, ou en s'élevant progressivement dans ces étages supérieurs, mansardés ou non, qui se voient à Paris, mais dont nos maisons lyonnaises sont surtout couronnées. Parmi tant d'habitants sédentaires, c'est-à-dire

possédant un mobilier et pour qui le paiement régulier d'un loyer est un problème difficile, il y a des nuances à l'infini qu'il est superflu d'analyser. On sait ce que sont ces logements d'ouvrier où le terme à payer apparaît sans cesse comme une menace d'expulsion et de saisie, et dans lesquels le locataire est trop heureux quand il peut, simplement congédié, enlever sains et saufs ses meubles et ses hardes et les transporter dans quelqu'autre gîte dont le propriétaire se contente d'une modique avance à titre d'arrhes, ou à-compte sur le terme à échoir.

Il y aurait à faire pour notre population lyonnaise un travail de statistique analogue à l'étude très-instructive qu'a publiée M. Toussaint, sous-chef du bureau de statistique, sur les rues et les maisons de Paris et qui lui a permis de déterminer le nombre moyen des logements par chaque maison, le nombre moyen d'habitants par local, la valeur locative de logements divisés en diverses catégories, le nombre des logements de chacune. Nous en retenons seulement que près des 4/5 de l'ensemble des locaux destinés à l'habitation des Parisiens comprennent les petits logements de 300 à 500 fr. Aux documents divers (recensements quinquennaux, rôles de l'impôt mobilier, enregistrement des baux) que M. P. Leroy-Beaulieu cite dans l'étude qu'il fait à son tour des petits logements à Paris, il ajoute, comme source à consulter, les rapports ou mémoires de l'assistance publique qui, dit-il, étend ses secours sur environ 40,000 ménages.

Nous ne mentionnons ce détail, et surtout ce chiffre, que parce qu'il fait naître dans notre esprit un douloureux étonnement. La détresse serait-elle proportionnellement pire à Lyon qu'à Paris, puisque dans notre ville, dont la population est par rapport à celle de Paris dans la proportion de 350,000 à 2,000,000, nous voyons, d'après un rapport de

M. le docteur Gailleton, publié dans le *Lyon Médical* d'avril 1878, que l'assistance publique, c'est-à-dire le Bureau de bienfaisance, étend ses subsides à 30,000 indigents lyonnais ?

Quoi qu'il en soit, il faut, en outre, et dans toutes les grandes villes, tenir compte de la partie nomade de la population qui n'a d'autres logements que les garnis. Un recensement de 1876, cité par M. P. Leroy-Beaulieu, fixe à 115,000 le nombre des habitants des garnis parisiens. Les registres des logeurs permettraient à la municipalité lyonnaise de se rendre un compte à peu près exact du nombre des habitants nomades, hôtes ordinaires des garnis.

Cette question des garnis est capitale dans les grandes villes, ce n'est pas le lieu de parler ici des *workouses* et de constater qu'à Londres et à Berlin les maux résultant de l'accumulation des hôtes des garnis sont pires qu'à Paris. La salubrité, l'immoralité, la sécurité publique, c'est-à-dire des intérêts de premier ordre, sont engagées dans l'enquête à faire sur ces sortes de logements.

III

Ce qu'il est le plus urgent d'étudier, ce sont les moyens de remédier à la cherté des loyers.

Les questions qui se posent sont les suivantes :

Comment, dans les villes, rendre possible pour le plus grand nombre un logement sain et salubre ? Quelle est la tendance actuelle des loyers ? Quel est l'avenir probable de la propriété foncière urbaine ?

Pour remédier aux inégalités sociales que fait naître la propriété urbaine individuelle, certains esprits ont imaginé d'y substituer l'État ou les communes.

Proudhon, on s'en souvient, voulait, en 1848, la suppres-

sion du loyer, tout comme la suppression de l'intérêt du capital. Aujourd'hui M. Wagner, professeur à l'Université de Berlin, conseille le rachat de la propriété urbaine par l'État ou par les municipalités. Il admet cependant que cette expropriation motivée par l'intérêt public ne devrait pas se faire sans une juste indemnité.

Si ce projet, si monstrueux qu'il paraisse, était motivé par des avantages réels et décisifs, il n'y aurait pas à l'écarter par la question préalable de l'énormité du prix que l'État ou les municipalités auraient à payer. Mais, au fond, quels seraient les effets d'une telle concentration de la propriété urbaine ?

Les maisons d'habitation appartenant à l'État ou aux communes par suite d'un rachat, ou parce que les constructions nouvelles seraient élevées à l'aide des fonds publics, n'en seraient pas moins louées aux particuliers. Or, qu'arriverait-il ? Le loyer des petits logements serait abaissé dans l'intérêt des classes peu aisées, celui des grands appartements serait maintenu ou même progressivement élevé en raison de la fortune présumée des locataires. On en viendrait pour les premiers à des exceptions de loyer arbitraires. La majeure partie de la population, si prompte à se faire illusion, verrait bientôt dans le loyer, non plus la rémunération d'un service rendu, mais l'acquittement d'un impôt abusif et exagéré dont, par tous les moyens, on tenterait de s'affranchir.

Comment, d'ailleurs, serait administrée la propriété urbaine concentrée aux mains de l'État ou des municipalités ? La gestion en serait fort défectueuse. M. P. Leroy-Beaulieu signale la mollesse et les capitulations de la municipalité parisienne, qui, pour les grands travaux qu'elle fait exécuter depuis trente années, établit périodiquement des tarifs de salaires qu'on appelle « la série des prix de la ville de Paris » sur lesquels, dans les cas de grève, elle fait

ensuite des concessions regrettables qui compromettent les conditions de l'industrie privée. « Il n'est pas bien, dit-il, qu'un État ou qu'une municipalité soit le grand régulateur des salaires. »

Les sociétés civiles immobilières, soit propriétaires, soit gérantes d'immeubles urbains, n'apportent pas davantage à leur gestion la vigilance du propriétaire individuel ou du régisseur de profession. Des exemples nombreux à Paris, dans certaines grandes villes de France et à l'étranger, en Allemagne, en Autriche en ont fourni la preuve. La propriété collective d'immeubles urbains ne se conçoit dans des conditions de prospérité que pour certaines constructions ayant un caractère spécial, telles que certains hôtels gigantesques ou les placements en maison dans lesquels les Compagnies d'assurances trouvent un placement avantageux pour leurs capitaux.

Donc aucun mode de propriété dans les villes n'est préférable à la propriété individuelle.

Mais alors, comment remédier à l'antagonisme profond qui existe entre l'intérêt du propriétaire et l'intérêt général?

Ne mentionnons que pour en rappeler l'inefficacité les ordonnances rendues dans le cours du XVII[e] siècle (1622, 1633, 1649) contre la hausse des loyers, en présence de l'accroissement de la population de Paris.

Ce qu'il faut demander à l'État et aux municipalités, c'est de s'abstenir des agissements irréfléchis qui contribuent à la croissance anormale et subite des grandes villes et à la hausse des loyers. La municipalité parisienne a fourni depuis 30 ans trop d'exemples de ces mesures qui ne font qu'augmenter l'inégalité des richesses et l'instabilité du travail : M. P. Leroy-Beaulieu condamne absolument ces travaux publics entrepris hâtivement, avec exagération, à l'aide d'impôts excessifs ou mal assis qui, pour le plus grand profit des

entrepreneurs, des capitalistes et des banquiers, font d'une ville un vaste chantier où la population en quête de domicile s'accroît des ouvriers convoqués en grande masse et des habitants délogés par la démolition soudaine des vieux quartiers.

Ce qu'il faut encore demander aux municipalités, c'est de ne pas accroître leur dette dont le service d'intérêt, ajouté aux charges ordinaires, exige le maintien et souvent l'élévation des droits d'octroi qui ont pour résultat de rendre la vie plus difficile et plus coûteuse et de renchérir le prix des constructions par la hausse même des salaires.

M. P. Leroy-Beaulieu voudrait donc voir disparaître moins encore les taxes sur les spiritueux que celles sur les matériaux de construction, les fourrages, les entreprises de transports urbains.

Nous touchons là à la solution la plus efficace des difficultés que fait naître la question du logement. Ce qui, nous l'avons vu, dans les villes neuves des États-Unis, rend possible à l'ouvrier un domicile commode et salubre, c'est l'espace sur lequel les cités ont pu se développer et la facilité des transports urbains et suburbains.

Dans nos vieilles villes d'Europe, plus l'emplacement est exigu, plus le terrain à bâtir est cher, plus chères aussi sont les constructions. En même temps la demande de logements supérieure à l'offre élève le loyer et augmente encore d'autant l'insuffisance et l'incommodité des demeures, surtout pour l'ouvrier.

Les habitations de toutes les classes sont, d'ailleurs, affectées, au point de vue de la salubrité et du confortable, par l'exiguïté de l'emplacement des villes. La génération actuelle commence à perdre le souvenir de ce qu'étaient les habitations du centre de Lyon resserré depuis des siècles entre nos deux rivières, et dont la principale et presque l'unique

artère était la rue Mercière, avant l'ouverture des rues Centrale, Impériale et de l'Hôtel-de-Ville, et l'élargissement des voies transversales (1).

Il ne suffit pas de régénérer les vieilles cités par l'établissement de voies nouvelles dans les quartiers trop resserrés et la création de maisons neuves dans les régions suburbaines, il faut surtout multiplier les moyens de transport dans l'intérieur et dans les banlieues, réduire, supprimer même les taxes sur les passages, les voitures, les droits de stationnement, tout ce qui peut enchérir la locomotion ; alors seulement la population des grandes villes pourra se loger dans les banlieues plus confortablement et à moins de frais (2).

M. P. Leroy-Beaulieu recommande encore les œuvres et associations privées tendant à la création de maisons ouvrières. L'Alsace en a donné l'exemple à Mulhouse, à Colmar, à Guebwiller, à Thann. Paris a vu se fonder la *Société des habitations économiques* et la *Société de Passy-Auteuil pour la construction de maisons ouvrières*. L'étude de ces institutions, d'initiative privée, celle de l'ouvrage de

(1) Voyez, en ce qui concerne l'hygiène et la salubrité des habitations lyonnaises, les vœux exprimés par MM. les docteurs Rougier et Glénard dans leur ouvrage intitulé : *Hygiène de Lyon*, 1 vol. in-8° de 576 pages. Lyon, A. Vingtrinier, imprimeur, 1860.

Une grande partie du plan de régénération de Lyon, tracé par M. le docteur Rougier dans cet ouvrage, p. 38 et suivantes, reste encore à réaliser.

(2) On peut se rendre compte de tous les progrès qui restent à réaliser en étudiant l'excellent ouvrage couronné par l'Académie des sciences morales et politiques : *La transformation des moyens de transport et les conséquences économiques et sociales*, par M. de Foville, ancien élève de l'École polytechnique, professeur à l'École des sciences politiques, 1 vol. in-8°. Guillaumin et Cie, Paris, 1881.

On consultera aussi avec profit dans le numéro du mois d'août 1881, du *Bulletin de statistique et de législation comparée du Ministère des travaux publics*, les documents résumés par M. P. Leroy-Beaulieu dans un article de l'*Économiste français* du 1er octobre suivant, sous ce titre : *De l'industrie des tramways et de sa productivité*.

MM. Müller et Cacheux sur les *Habitations économiques*, auxquelles il faut ajouter pour notre région les essais faits à Montchat, ceux de la Cité-Rambaud, les documents réunis par M. le docteur Penot, directeur de notre École de commerce, ancien directeur de l'École de commerce de Mulhouse; les idées émises après enquête par le *Comité général des Présidents de Sociétés de secours mutuels* de la ville de Lyon, et les communications qui y ont été recueillies sur les acquisitions partielles d'étages dans certaines maisons de la Croix-Rousse: voilà la base d'un travail d'ensemble à faire sur la multiplication possible des petits logemens à l'intérieur ou autour de l'agglomération lyonnaise. Cette matière est d'ailleurs fort délicate à traiter, car il y a à compter avec les goûts et les convenances qui font que la fixité définitive du logement dans un quartier ne sourit pas toujours à l'ouvrier.

Parmi les institutions qui peuvent encore rendre des services, M. P. Leroy-Beaulieu cite les asiles de nuit destinés à fournir un abri passager aux personnes momentanément sans gîte. Mais il fait des vœux pour que leur création reste l'œuvre de la charité privée, qui, mieux que l'État ou les communes, est apte à empêcher que ces asiles augmentent la population nomade et le vagabondage.

Reste à examiner la tendance actuelle des loyers et l'avenir probable de la propriété foncière urbaine.

L'auteur, dont nous croyons si utile de faire connaître et de vulgariser les idées, estime que l'accroissement des grandes villes ne peut continuer avec la rapidité et l'intensité qu'on a constatées pendant la dernière période de 40 ou 50 ans. Le développement de la valeur des propriétés urbaines et la hausse des loyers, si on examine attentivement les causes qui en ont été signalées plus haut, paraissent se rattacher à des circonstances économiques d'un

caractère passager. La plus-value des maisons situées dans le centre des villes diminuera successivement avec la tendance des populations à se répandre dans les quartiers excentriques. La vie de famille ne peut que gagner à cette extension des diverses classes d'habitants dans la périphérie des grandes villes.

L'insuffisance des moyens de communication a certainement augmenté le privilège de situation des immeubles immédiatement situés autour des centres de réunion, d'affaires, de plaisir. En déplaçant ces centres, en créant de nouveaux quartiers sur les confins des anciens, en les reliant par un réseau plus complet de moyens de transports commodes et à bon marché, on arrivera à réaliser un certain nivellement dans le chiffre des loyers, surtout pour les locations inférieures, qui intéressent la plus forte partie de la population.

En résumé, on peut croire que de même que le privilège de la propriété foncière s'est amoindri et disparaîtra de plus en plus devant la concurrence des pays nouvellement mis en culture, de même, avec le temps, celui de la propriété urbaine s'atténuera devant la concurrence que sont appelées à faire aux anciens quartiers la banlieue des villes et même les campagnes environnantes.

FLORUS ET MODUIN

ÉPISODE DE L'HISTOIRE DE LYON AU IXe SIÈCLE (1)

PAR

E. CAILLEMER

Doyen de la Faculté de droit.

La bibliothèque du couvent de Saint-Marien d'Auxerre possédait autrefois un manuscrit contenant quelques extraits de canons et de constitutions impériales faits par le diacre Florus. Ces extraits, publiés dans le *Spicilegium* de l'illustre bénédictin dom Jean-Luc d'Achery (2), ont pour rubrique : « Hæc a domno Floro, viro prudenti, collecta sunt ex lege et canone. » C'est la connaissance de cet opuscule qui a permis aux savants auteurs de l'*Histoire littéraire de la France* (3) d'écrire que Florus était très-versé dans l'étude des canons et des lois civiles.

Parmi les extraits figurent des fragments des première,

(1) M. Frédéric Maassen, professeur de droit romain et de droit canonique à l'Université de Vienne, a publié dans les *Sitzungsberichte der kaiserlichen Akademie der Wissenschaften* de Vienne (t. XCII, p. 301-324), un savant mémoire ayant pour titre : *Ein Commentar des Florus von Lyon zu einigen der sogenannten Sirmond'schen Constitutionen.* Nous nous faisons un devoir de reconnaître que nous avons beaucoup emprunté à cette remarquable dissertation.

(2) Tome XII, p. 48-53 ; cf. 2e édition, 1723, in-folio, t. I, p. 597 et suiv.

(3) Tome V, p. 225 et 237.

troisième, sixième et onzième constitutions dites de Sirmond, un résumé de la quinzième, un fragment et une courte amplification de la vingtième. Tous ces textes, sauf le dernier, sont relatifs à la juridiction ecclésiastique et se trouvent dans un précieux manuscrit du VIII[e] siècle, c'est-à-dire antérieur au célèbre diacre lyonnais; manuscrit faisant aujourd'hui partie de la riche bibliothèque de Cheltenham, mais qui était autrefois à Lyon, et que Sirmond a décrit et analysé sous le nom de *Codex Lugdunensis* (1). On pourrait, sans trop d'invraisemblance, soutenir que c'est de ce manuscrit que Florus a tiré ses extraits.

Dans un autre manuscrit, du X[e] siècle, appartenant à la Bibliothèque ambrosienne de Milan, on trouve également, mais sans nom d'auteur, la même série d'extraits.

Les variantes existant entre les deux textes ont une assez grande importance, et prouvent que ces textes sont d'origines diverses; chacun d'eux contient quelques passages qu'on ne trouve pas dans l'autre. La différence la plus notable entre le manuscrit d'Auxerre et le manuscrit de Milan, c'est que, dans celui de Milan, chacun des extraits est accompagné d'un court commentaire.

Mais, précisément, le commentaire de la vingtième constitution est formé, en majeure partie, de la petite amplification que nous avons déjà signalée dans le manuscrit d'Auxerre.

Le commentaire doit, comme les extraits eux-mêmes, être l'œuvre du diacre Florus; nous allons essayer de l'établir.

*
* *

Il convient tout d'abord de mettre en parallèle, sous les yeux du lecteur, nos deux textes.

(1) Voir nos *Notices et Extraits de manuscrits de la Bibliothèque de Lyon*, 1881, p. 28-30.



TEXTE D'AUXERRE

D'APRÈS D'ACHERY

IV et V

CONSTANTINUS, AD FELICEM, PRÆFECTUM PRÆTORIO.

Sanximus namque, sicut edicti nostri forma declarat, sententias episcoporum, quolibet genere illatas, sine aliqua ætatis discretione inviolatas semper incorruptasque servari; scilicet pro sanctis semper ac venerabilibus habeatur quidquid episcoporum fuerit sententia terminatum, sive utique inter minores, sive inter majores ab episcopis fuerit judicatum apud vos, qui judiciorum summam tenetis, et apud cæteros omnes judices ad exequutionem volumus pertinere . . . .

. . . .

Multa enim quæ in judicio captiosæ præscriptionis vincula promi non patiuntur, investigat et promit sacrosanctæ religionis auctoritas. Omnes utique causæ, quæ vel prætorio jure vel civili tractantur, episcoporum sententiis terminatæ, perpetuo stabilitatis jure firmantur, nec liceat ulterius retractari negotium, quod episcoporum sententia deciderit.

Testimonium etiam, ab uno licet episcopo perhibitum, omnes judices

TEXTE DE MILAN

D'APRÈS M. MAASSEN (1)

I

IMPERATOR CONSTANTINUS AUGUSTUS (2).

. . . .

. . . . . . Pro sanctis semper ac venerabilibus habeatur quicquid episcoporum fuerit sententia terminatum. . . . .

. . . .

. . . . Quicumque itaque litem habens, sive possessor sive petitor erit, inter initia litis vel decursis temporum curriculis, sive cum negotium peroratur, sive cum jam ceperit promi sententia, judicium eligit sacrosanctæ legis antistitis, illico sine aliqua dubitatione, etiamsi alia pars refragatur, ad episcopum cum sermone litigantium dirigatur.

. . . .

Omnesque causæ, quæ vel prætorio jure vel civili tractantur, episcoporum sententiis terminatæ, perpetuo stabilitatis jure firmentur, nec liceat ulterius retractari negotium, quod episcoporum sententia deciderit.

. . . .

(1) Le commentaire est imprimé en caractères italiques.

(2) *Constitutiones Sirmondi*, I, édition Hænel, p. 445 et suiv.

indubitanter accipiant, nec alius audiatur, cum testimonium episcopi a qualibet parte fuerit repromissum. Illud est enim veritatis auctoritate firmatum, illud incorruptum, quod a sacrosancto homine conscientia mentis illibato protulerit. Hoc quod nos edicto salubri aliquando censuimus, hac perpetua lege firmamus.

. . . .

Christianissimus iste imperator in publico litigantes, etiam si judicialis jam sententia proferatur, si una pars ad episcopum proclamaverit, continuo etiam nolente alia sæculares ad ecclesiasticum judicium dirigit. Noster vero prætorialis episcopus ecclesiasticos ad seculare examen ire compellit. Apparet, quantum status ecclesiæ dilapsus sit, quando venerabilius sentit de honore ecclesiæ imperator nuper ex pagano conversus quam episcopus ab infantia ecclesiæ lacte nutritus.

IX

IMPERATORES VALENTINIANUS, THEODOSIUS ET ARCADIUS.

. . . .

Continua lege sanximus nomen episcoporum vel eorum qui ecclesiæ necessitatibus serviunt, ne ad judicia sive ordinariorum sive extraordinariorum judicum pertrahantur. Habent illi judices suos, nec quidquam his publicis commune cum legibus. . . . .

II

IMPERATORES VALENTINIANUS, THEODOSIUS ET ARCADIUS (1).

. . . .

Continua lege sancimus, ut nullus episcoporum vel eorum, qui ecclesiæ necessitatibus serviunt, ad judicia sive ordinatoriorum, sive exordinatoriorum (judicum) pertrahantur. Habent illi judices suos, nec quicquam his publicis commune cum legibus . . . .

Si omnes ecclesiastici habent utique in ecclesia judices suos, cur ad alienos judices impellantur?

(1) *Eod. Loc.*, III, p. 452 et suiv.

X et XI

IMPERATOR THEODOSIUS ET VALENTINIANUS CÆSAR.

Privilegia ecclesiarum vel clericorum omnium........ prona devotione revocamus, scilicet ut quidquid a divis principibus singuli quique antistites impetrarunt, jugi soliditate servetur, nec cujusquam audeat titillare præsumptio, in quo nos nobis magis præstitum confitemur.

Clericos igitur omnes quos indiscrete et ad sæculares judices debere deduci, infaustus præsumptor edixerat, episcopali audientiæ reservamus . . . .

. . . .

. . . .

. . . .

Fas enim non est ut divini muneris ministri temporalium potestatum subdantur arbitrio.

III

IMPERATOR THEODOSIUS ET VALENTINIANUS CÆSAR (1).

Privilegia ecclesiarum vel clericorum omnium, quæ sæculo nostro tirannus inviderat, prona devotione revocamus. Scilicet ut, quicquid a divis principibus singuli quique antistites impetrarunt, jugi solididate servetur nec cuiquam audeat titillare præsumptio, in quo nobis magis præstitum confitemur.

Clericos igitur omnes, quos indiscretim ad sæculares judices debere deduci infaustus præsumptor edixerat, episcopali audientiæ reservamus, his manentibus quæ circa eos sanxit antiquitas.

Quid clarius, quid religiosius dici potuit?

Fas enim non est ut divini muneris ministri temporalium potestatum subdantur arbitrio.

Si tirannus invidens et infaustus præsumptor ecclesiasticos dehonestavit, videat episcopus similiter agens ne similiter cognominari mereatur.

XII

IMPERATOR HONORIUS ET THEODOSIUS AUGUSTUS.

Vacent ecclesiæ solis quibus bene consciæ sunt divinæ prædicationis officiis. Cuncti in orationibus celebrandis horarum omnium momenta consumant. Gaudeant nostra in perpetuum liberalitate munitæ, quarum nos erga cultum pietate et æterna devotione gaudemus.

IV

IMPERATOR HONORIUS ET THEODOSIUS AUGUSTUS (2).

Vacent ecclesiæ solis, quibus bene conscientiæ sunt, divinæ prædicationis officiis, cuncta in orationibus celebrandis horarum omnium momenta consument. Gaudeant nostra (in) perpetuum liberalitate munitæ, quarum nos erga cultum pietatis æterna devotione gaudemus.

(1) *Eod. Loc.*, VI, Hænel, p. 456 et suiv.
(2) *Eod. Loc.*, XI, Hænel, p. 464.

Hanc vacationem prædicationum et orationum perturbat episcopus, qui et ceteros ad sæcularia jurgia pertrahit et ipse contempta quiete ac verecundia ecclesiastica contentionibus insanis et spectaculis gladiatoris præsidet.

XIII

IMPERATOR HONORIUS ET THEODOSIUS.

Episcopos vel presbyteros, diaconos et quoscumque inferioris loci christianæ legis ministros, ab episcopis solum, non ab alio oportet accusatos audiri.

V

IMPERATOR HONORIUS ET THEODOSIUS AUGUSTUS (1).

Episcopos, presbyteros, diaconos et quoscumque inferioris loci Christianæ legis ministros ab episcopis solum, non ab alio, oportet accusatos audiri.

Luce clarior sententia, quam in his regionibus etiam a laicis hactenus observatam nunc per episcopum metuimus subruendam. Qui cum boni nihil statuat, miror, cur bene statuta convellit?

VI

IMPERATOR CONSTANTINUS AUGUSTUS (2).

Judex pro sua sollicitudine observare debebit, ut, si a se ad episcopos provocetur, silentium accomodet. Et si quis ad legem Christianam negotium transferre voluerit et illud judicium observare, audiatur, etiam si negotium apud judicem sit inchoatum, et pro sanctis habeatur, quicquid ab his fuerit judicatum.

Hoc apertius et absolutius hac lege precipitur, quod in alio pragmate superius paulo obscurius fuerat promulgatum.

(1) *Eod. Loc.*, XV, Hænel, p. 471.
(2) *Eod. Loc.*, XVII, Hænel, p. 475.

XIV ET XV

THEODOSIUS ET VALENTINIANUS AUGUSTUS.

Audemus quidem sermonem facere sollicite, plus timore capti de sanctis venerabilibus sacerdotibus, et secundis sacerdotibus, vel etiam levitis, et eos cum omni timore nominare, quibus terra caput inclinat.

Et post pauca: quod in sacerdotibus ecclesia constat.

De obnoxiis vero inquiunt: Si qui ambulaverit cum episcopo, vel cum presbytero, vel etiam cum diacono, sive in platea, sive in agro, sive in quolibet loco, nullo pacto eos retineri vel obstringi jubemus. Quoniam in sacerdotibus ecclesia constat.

K. Reges isti christianissimi, qui tanta reverentia de ecclesia loquuntur, non frustra audierunt: *Et nunc reges intelligite, erudimini qui judicatis terram; servite Domino in timore, et exultate ei in tremore.* Mira autem et vera sententia, quod ecclesia non tam in lapidibus quam in sacerdotibus constat. Et ideo juste nunc et religiose sancitur, ut reverentia, quæ altari et templo exhibetur, eadem sacerdotibus exhibeatur; et sicut hoc est, ut juxta templum vel altare ibi nemo reum et crimini vel etiam morti obnoxium contingat, ita neque a latere episcopi, presbyteri et diaconi quolibet loco abripere vel contingere audeat...

VII

THEODOSIUS ET VALENTINIANUS AUGUSTUS (1).

Audemus quidem sermonem facere sollicite plus timore capti de sanctis ac venerabilibus sacerdotibus et secundis sacerdotibus vel etiam levitis et eos cum omni timore venerari, quibus terra caput inclinat...

ET POST PAUCA:

De obnoxiis vero inquiunt: Si qui ambulaverint cum episcopo vel cum presbytero (vel) etiam cum diacono, sive in platea, sive in agro, sive in quolibet loco, nullo pacto eos retineri vel obstringi volumus, quoniam in sacerdotibus ecclesia consistat.

Reges isti Christianissimi, qui tanta reverentia de ecclesia locuntur, non frustra audierant: Et nunc reges, intelligite, erudimini, qui judicatis terram, servite Domino in timore et exultate ei in tremore. Mira autem et vera sententia, quod ecclesia non tam in lapidibus quam in sacerdotibus constat. Et ideo juste nunc et religiose sancitur, ut reverentia, quæ altari et templo exhibetur, eadem sacerdotibus exhibeatur. Et sicut ibi nemo reum et crimini vel etiam morti obnoxium contingit, ita neque a latere episcopi, presbyteri et diaconi quolibet loco abripere vel contingere audeant. Sed quomodo per eos alii protegentur, quos a seculari violentia non evangelica, non apostolica, non canonica, non romana jura præmuniunt? Viderit hujus auctor inquietudinis, quid conetur; nam spicua ratione his omnibus contraire convincitur.

(1) *Eod. Loc.*, XX, Hænel, *Corpus legum*, p. 241.

*
* *

Le commentaire est un acte d'accusation d'une violence extrême contre un évêque qui se montre plus dévoué aux tribunaux séculiers qu'aux tribunaux ecclésiastiques.

Cet évêque, que l'auteur appelle par dérision un *prætorialis episcopus*, oblige les clercs à porter leurs procès devant les tribunaux séculiers : « Ecclesiasticos ad seculare examen ire compellit... Ad secularia jurgia pertrahit. » Il faut que l'Église soit bien déchue de son ancienne grandeur, pour qu'un évêque, nourri dès son enfance du lait de l'Église, ait moins de déférence pour cette Église que n'en avait Constantin, à peine sorti du paganisme : « Apparet quantum status Ecclesiæ dilapsus sit, quando venerabilius sentit de honore Ecclesiæ Imperator nuper ex pagano conversus, quam episcopus ab infantia Ecclesiæ lacte nutritus. » Théodose et Valentinien qualifient de tyran envieux, de sinistre usurpateur, l'empereur Jean (423-425), qui a dépouillé les églises et les clercs de quelques-uns de leurs privilèges. Voyez si les mêmes qualifications ne vous conviennent pas, à vous, évêque, qui marchez sur les traces de Jean ? « Si tirannus invidens et infaustus præsumptor ecclesiasticos dehonestavit, videat episcopus, similiter agens, ne similiter cognominari mereatur ! »

Non-seulement vous attirez devant des juges, qui ne sont pas faits pour eux, les clercs, naturellement justiciables de leurs propres juges, les juges ecclésiastiques ; mais encore, au mépris des convenances, au mépris du recueillement qu'impose l'Église, vous présidez les débats insensés des cours séculières, ces débats qui rappellent les luttes des gladiateurs : « Omnes ecclesiastici habent utique in Ecclesia judices suos ; cur ad alios judices impellantur ?... Episco-

pus, contempta quiete ac verecundia ecclesiastica, contentionibus insanis et spectaculis gladiatoris præsidet. »

Jusqu'à ce jour, les clercs ont vécu paisibles, se consacrant tout entiers à l'instruction des fidèles et à la prière, comme le voulaient Honorius et Théodose. C'est un évêque qui vient les troubler dans l'accomplissement de leurs devoirs! « Hanc vacationem prædicationum et orationum perturbat episcopus! »

Une règle, admise sans difficulté, dans toute la région, par les laïques eux-mêmes, cette règle que les évêques, les prêtres, les diacres et même les ministres inférieurs de la loi du Christ ne doivent être jugés que par les évêques, nous avons tout lieu de craindre qu'un évêque ne la détruise! « Luce clarior sententia, quam in his regionibus etiam a laicis hactenus observatam, nunc per episcopum metuimus subruendam. »

Ni le droit évangélique, ni le droit apostolique, ni le droit canonique, ni le droit romain ne protègent plus les clercs contre les violences séculières. Comment pourront-ils maintenant exercer le droit d'asile personnel que Théodose et Valentinien leur ont accordé? Les Empereurs veulent qu'un accusé, même poursuivi pour un crime capital, ne puisse pas être saisi, en quelque lieu que ce soit, dès qu'il est aux côtés d'un évêque, d'un prêtre ou d'un diacre. Voici aujourd'hui un évêque qui permet aux autorités séculières de saisir le prêtre lui-même! « Quomodo per sacerdotes alii protegentur, quos à seculari violentia non evangelica, non apostolica, non canonica, non romana jura præmuniunt? »

Que cet évêque ne fasse rien de bien, soit! Mais, au moins, qu'il laisse subsister le bien fait par ses prédécesseurs: « Qui cum boni nihil statuat, miror cur bene statuta convellit! »

*
* *

Cet évêque néfaste, dont le commentateur ne prononce pas une seule fois le nom, est facile à reconnaître. C'est évidemment Moduin, évêque d'Autun. — Dans le recueil des poésies latines de Florus, nous avons un poème dans lequel le diacre de l'Église de Lyon formule, en termes plus déclamatoires, les mêmes accusations (1). Dans ce poème, l'accusateur et l'accusé sont nominativement désignés. C'est Florus qui se plaint des injustices commises par Moduin contre l'Église de Lyon. Les griefs sont identiques; leur expression seule varie et encore y a-t-il des similitudes étonnantes.

« Que t'a donc fait cette Église de Lyon, ta nourrice et notre mère, pour justifier le traitement que tu lui infliges? Tu déchires les lois, tu détruis le droit sacré des canons en broyant les entrailles de ta mère. Oh! mon fils Moduin, te dit-elle, toi qui es mon enfant, toi que j'ai réchauffé dans mon sein, pourquoi viens-tu troubler le repos dans lequel, depuis si longtemps, vivent mes autres enfants? Pourquoi les obliges-tu à sortir de leurs tranquilles demeures? Jusqu'ici les clercs avaient leurs juges particuliers, les laïques avaient les leurs; une haie, un mur de clôture séparaient les deux ordres. Pourquoi veux-tu abattre cette haie, renverser ce mur? Pourquoi veux-tu effacer les vieilles limites de mon domaine et permettre à tous d'y entrer librement? — Arrête-toi! suspends ton œuvre! tu ne parviendras pas à me dépouiller de mon privilège, appuyée que je suis sur le bras de Dieu. J'ai pour moi l'Évangile, les apôtres, les canons; j'ai même pour moi les constitutions de Constantin, de

(1) « Ad Moduinum, Augustodunensem episcopum, de injusta vexatione Ecclesiæ Lugdunensis », dans Migne, *Patrologia latina*, t. CXIX, p. 253-256.

Théodose, d'Arcadius et d'Honorius (1). Si tu ne connais pas les règles édictées par ces hommes pieux, étudie à loisir un petit livre dans lequel elles sont brièvement résumées. — Tu ne crois pas que les clercs aient droit à une juridiction particulière; tu veux que tous soient justiciables du même tribunal. A part les abbesses et les prélats, tous les membres du clergé ne sont que poussière à tes yeux. Oublies-tu que tu es le père du clergé ? Si tu es son père, ne le méprise pas et ne t'élève pas en dignité pour mieux l'opprimer (2). »

Avions-nous tort de dire que les ressemblances sont frappantes ? Le poète, comme le commentateur, reproche à l'évêque de ne pas respecter l'Église, qui l'a nourri de son lait lorsqu'il était enfant; de troubler le pieux repos dans lequel vivent les clercs et de les jeter dans le tourbillon des luttes séculières; de ne pas tenir compte des limites qui

(1) « Post evangelicos clypeos, post tela corusca
Oris apostolici, post pia jura Dei,
Me Constantinus reverendo munit ab ore,
Me quoque Theodosius protegit ore pio;
Arcadio dulcis perdulcis Honorius hærens
Me dulci eloquio laudat, honorat, amat. »

(2) Cette longue épître, dont nous n'avons cité que les passages les plus saillants, est sévèrement qualifiée par les Bénédictins : « La muse du poète, disent-ils, était de bien mauvaise humeur; elle n'use d'aucun ménagement pour son adversaire ; elle le traite avec dureté. » Florus a beau protester de son amour pour Moduin, tout juge impartial dira qu'il dépasse les bornes dans lesquelles une polémique courtoise doit se renfermer, lorsqu'il écrit :

« Tunde igitur tetrum rostri damnabilis uncum
Et fuge germana vivere carne ferox ! »

Ou bien encore :

« Nec metuis demens calces illidere Christo...
.... Et bos
Cornipeta in Dominum turgida colla vibras. »

Tel n'est pas, cependant, l'avis de M. l'abbé Reure, qui trouve que, dans cette épître, « Florus ménage un peu Modoin, son vieux frère d'armes, » et que « ses reproches ont encore quelque chose d'une mélancolie caressante. » *Un Collège à Lyon au IXe siècle*, 1881, p 40.

séparent les deux ordres, limites que les laïques eux-mêmes n'essaient pas de franchir; de méconnaître le droit évangélique, le droit apostolique, le droit canon, le droit romain, et, par droit romain, le poète entend les constitutions de Constantin, de Théodose, d'Honorius et d'Arcadius, c'est-à-dire précisément les constitutions qui figurent dans les extraits de Florus.

Et lorsque le poète dit à l'évêque :

..... Si veterum nescis pia jura piorum,
Desine quod nescis dilaniare bonum,
Et cape tranquillus brevibus quod pagina verbis
Altera pacifico suggerit en studio,

ne le renvoie-t-il pas précisément au Recueil dans lequel, lui, Florus, a réuni et commenté les *pia jura veterum piorum?*

*
* *

Les deux adversaires sont bien connus et ont, l'un et l'autre, une place dans l'histoire littéraire de la France.

Moduin, que l'on appelle aussi Modoin ou Mautwin, avait été élevé dans l'Église de Lyon, et, avant d'occuper le siège épiscopal d'Autun, il fut abbé de Saint-Georges. Nous ignorons la date précise de son élévation à l'épiscopat et celle de sa mort; nous savons seulement, par une charte de Louis-le-Pieux ou Débonnaire, qu'il était évêque en 815; un autre document, daté de l'année 843, nous montre son successeur Altée, dans l'exercice de ses fonctions.

Pendant cette longue période, Moduin jouit toujours d'une grande influence auprès de l'Empereur, qui reconnaissait en lui l'un de ses serviteurs les plus dévoués, et surtout les plus fidèles ; jamais l'évêque d'Autun ne s'associa aux évêques, qui, comme l'archevêque de Lyon Agobard, prenaient le parti des factieux contre l'Empereur.

Son crédit est attesté par plusieurs témoignages. Lorsque Théodulfe, évêque d'Orléans, accusé d'avoir trempé dans la révolte de Bernard, fut chassé de son diocèse et enfermé dans le monastère d'Angers, ce fut à Moduin qu'il s'adressa pour fléchir la colère de l'Empereur. Moduin lui répondit en vers élégiaques, qui nous ont été conservés, et, dans cette pièce, unique témoignage des aptitudes poétiques de l'évêque d'Autun, nous lisons que Moduin ne cesse d'intervenir en faveur de son malheureux collègue ; mais il est convaincu que le seul moyen pour Théodulfe d'apaiser Louis est d'avouer simplement son crime. L'Empereur lui a promis de se montrer favorable dès que la faute aura été confessée.

Le même poème nous montre Moduin en relations suivies avec le favori de l'Empereur, le puissant comte Matfrid.

Walafrid Strabi compare l'évêque d'Autun au matelot qui observe les écueils et les signale au pilote ; c'est lui qui, dans l'Empire, joue le rôle de vigie, de *proreta*, au milieu des tempêtes qui menacent de tout briser.

Florus, lui-même, dans une autre de ses œuvres, vante les services éclatants rendus par Moduin.

Lorsque Ebbon, évêque de Reims, fut accusé d'avoir adhéré à la révolte de Lothaire, Moduin fut l'un des trois juges choisis par l'inculpé.

Lupus rapporte, enfin, que, quand Pépin fut chassé de l'Aquitaine, Charles-le-Chauve partagea ce royaume en trois gouvernements, ayant pour sièges Clermont, Limoges et Angoulème ; le gouvernement de Clermont fut divisé entre Moduin et Autbert, comte d'Avallon.

L'évêque d'Autun n'était pas tendre pour les clercs de son temps. Dans sa lettre à Théodulfe, il écrit : « C'est la faute des prêtres, si le clergé est méprisé, si aucun prêtre ne paraît digne de confiance. Les clercs ne s'inquiètent pas des misères de leurs frères ; ils ne pensent qu'aux gains de ce

monde et ne reculent devant nul effort pour acquérir les biens périssables. »

Les Bénédictins pensent que les reproches, trop vifs et trop aigres, de Florus, furent motivés par la conduite de Moduin pendant l'exil d'Agobard, de 835 à 837. « En qualité de premier suffragant de la province, l'évêque d'Autun se trouva alors chargé de veiller sur l'Église de Lyon. Peut-être y voulut-il s'arroger des droits défendus par les canons, et même y faire quelques vexations (1). »

Il est notable, sans doute, que, dans les doléances de Florus, le nom de l'archevêque ne soit pas prononcé. Le prélat aurait souffert, plus que tous les autres membres de son Église, des prétendues violences de Moduin. Agobard n'était pas plus indulgent que Moduin pour les abus qui régnaient alors dans le clergé; mais ce fécond écrivain ne serait pas resté indifférent devant des attaques dirigées contre ses prêtres. On peut donc admettre, avec les Bénédictins, que les griefs de l'Église de Lyon, dont Florus se fit l'interprète, coïncident avec l'absence du chef de cette Église.

Mais nous ne croyons pas que Moduin fût à Lyon comme vicaire ou suppléant d'Agobard. C'est plutôt comme *missus dominicus* de l'Empereur qu'il vint dans notre ville pour rendre la justice. C'est en cette qualité de *missus dominicus* qu'il pouvait présider les tribunaux séculiers et obliger les clercs à se soumettre aux juridictions laïques.

La vie de Florus eut moins d'éclat extérieur que celle de Moduin (2). Simple diacre pendant la plus grande partie de son existence, maître Florus, *magister Florus*, comme l'appelaient ses contemporains, fut élevé si tard au sacerdoce que le titre de prêtre ne lui fut presque jamais donné. Il se

(1) *Histoire littéraire*, t. IV, p. 548.
(2) Voir l'*Histoire littéraire de la France*, t. V, pages 213 à 240.

consacra principalement à l'étude, à l'enseignement et à la composition d'ouvrages très-variés. On vante son ardeur, son assiduité au travail, sa piété, son exactitude, son orthodoxie; on parle de son empressement à réunir des livres choisis et corrects, de son obligeance à les communiquer; mais c'est surtout comme auteur qu'il est connu. Ses œuvres sont nombreuses et plusieurs, comme celle qui nous occupe, sont des œuvres de polémique. Amalaire, qui donnait de certaines parties de la liturgie des explications allégoriques, eut, plus encore que Moduin, le don d'irriter Florus; celui-ci l'attaqua, sans aucun ménagement, dans les assemblées de Thionville et de Quierzy-sur-Oise, et, à force d'instances, obtint qu'il fût censuré. Le fameux sophiste Jean Scot Érigène excita également la verve querelleuse de Florus par ses doctrines sur la prédestination. Il est vraisemblable que notre diacre ne fut pas étranger à la rédaction du Traité touchant les trois lettres d'Hincmar, de Pardule et de Raban, traité qui parut vers 853 sous le nom de l'Église de Lyon, et dans lequel on retrouve la dureté d'expressions qu'offrent ses autres opuscules.

Une œuvre, moins ardente, est le commentaire des Épîtres de saint Paul, tiré des Œuvres de saint Augustin, compilation dont la Bibliothèque de Lyon possède peut-être un exemplaire original (1).

(1) Telle est du moins la conjecture de M. Léopold Delisle. Dans l'étude qu'il a consacrée à notre manuscrit n° 85 (414 du Catalogue Delandine), l'éminent Directeur de la Bibliothèque nationale s'exprime ainsi : « L'exécution de ce volume doit être rapportée au IXe siècle. Il est très-possible que ce soit un exemplaire original de la compilation de Florus; l'auteur, qui a été l'une des lumières de l'Église de Lyon dans la première moitié du IXe siècle, l'aurait donné ou légué au clergé de la cathédrale de Lyon » (*Notices et Extraits des Manuscrits de la Bibliothèque nationale*, t. XXIX, 2e partie, p. 402).

*
* *

Le grief principal de Florus contre Moduin, c'est que Moduin attire les clercs devant les tribunaux séculiers, tandis que les clercs ont pour tous les cas des juges naturels, qu'il s'agisse de procès civils ou de procès criminels. Ces juges sont les juges d'Église. « Omnes ecclesiastici habent utique in ecclesia judices suos. » Il empiète donc sur les droits de l'Église en attribuant compétence aux tribunaux laïques.

Il méconnaît les constitutions des Empereurs de Rome, qui, toutes, proclament le privilège pour les évêques, les prêtres, les diacres, même pour les simples clercs, d'être jugés par les évêques, à l'exclusion de tous autres juges: « Episcopos, presbyteros, diaconos et quoscunque inferioris loci Christianæ legis ministros ab episcopis solum, non ab alio, oportet accusatos audiri. »

Il rend vaines les faveurs accordées par Théodose et Valentinien à la personne des clercs. Ces Empereurs, pleins de respect pour le christianisme, ont étendu le droit d'asile des églises aux membres du clergé: « Ecclesia non tam in lapidibus quam in sacerdotibus constat. Et ideo reverentia quæ altari et templo exhibetur, eadem sacerdotibus exhibeatur. » Lorsqu'un accusé, même poursuivi pour un crime capital, s'attachera à la personne d'un évêque, d'un prêtre ou d'un diacre, la juridiction séculière ne pourra pas le saisir, lors même qu'il serait rencontré sur une place publique ou dans la campagne. — Que devient, avec Moduin, ce privilège des clercs? Comment leur personne restera-t-elle assimilée à un asile, si eux-mêmes deviennent justiciables des tribunaux séculiers et peuvent être saisis par les officiers des pouvoirs laïques?

Nous devinons aisément quelle était la réponse de Moduin

à l'argumentation de Florus. Vous me reprochez, pouvait-il dire, de ne pas appliquer les constitutions impériales; mais ces constitutions ne sont pas ma règle. Le droit que j'observe, c'est le droit de l'Empire franc. Or, d'après ce droit, en matière civile, lors même que le procès intéresse des clercs, la juridiction appartient toujours aux tribunaux séculiers (1). Il est vrai que, si le défendeur est un membre du clergé, on devra fournir à l'évêque le moyen de tenter la conciliation des parties. Les plaideurs se rendront devant lui, soit directement, soit sur l'ordre du juge. Mais, si la tentative de conciliation n'aboutit pas, le procès suivra son cours (2).

(1) Les juges les plus autorisés sont d'accord pour reconnaître que M. Sohm a victorieusement réfuté, dans la *Zeitschrift für Kirchenrecht*, t. IX, p. 199 et suiv., l'opinion de ceux qui croient que, dans l'Empire franc, les tribunaux ecclésiastiques avaient seuls compétence pour juger les procès civils entre deux clercs, et que, pour les contestations entre un laïque et un clerc, la compétence appartenait à un tribunal mixte. La thèse de M. Sohm se résume en ces mots : « Im frænkischen Reich, der Kirche eine Gerichtsbarkeit in Civilsachen nicht zustand. » Cf. Lœning, *Geschichte des deutschen Kirchenrechts*, t. II, 1878, p. 508; Maassen, *Sitzungsberichte der Akademie der Wissenschaften*, Vienne, XCII, p. 311 et suiv., etc...

(2) Le § 4 de l'édit de Clotaire II, du 18 octobre 614 : « Ut nullus judicum de quolibet ordine clericos de civilibus causis, præter criminalia negotia, per se distringere aut damnare præsumat », ne doit pas être séparé du 6e canon du Concile de Paris de 614, qui en indique nettement la signification : « Ut nullus judicum neque presbyterum neque diaconem aut clericum ullum aut juniores ecclesiæ, *sine scientia pontificis*, per se distringat aut condemnare præsumat. » Cf. le § 17 du Capitulaire général de Charlemagne de 769 : « Ut nullus judex neque presbyterum, neque diaconum aut clericum aut juniorem ecclesiæ *extra conscientiam pontificis* per se distringat aut condemnare præsumat. » Il faut que l'évêque soit averti, afin qu'il essaie de concilier les parties; une procédure officieuse devant l'évêque doit précéder l'instance devant le juge séculier. Mais, si le procès n'est pas terminé en présence de l'évêque, « si negotium clericorum in episcopi præsentia non finiatur », on ira devant le juge laïque, sans avoir même à solliciter l'autorisation de l'évêque. « Durch das Edict von 614, wurde das gerichtliche Verfahren gegen Geistliche nicht an die *Erlaubniss* des Bischoffs geknüpft, wie die früheren Concilien es verlangt hatten, sondern nur daran dass dem Bischoff vorher Mittheilung gemacht worden sei. » (Lœning, *loc. cit.*, p. 513, note 1.)

L'évêque devra même veiller à ce que le clerc comparaisse devant le tribunal séculier. Les clercs devront se présenter personnellement devant les tribunaux laïques. Il n'y a d'exception que pour les évêques, les abbés et les abbesses, qui pourront se faire suppléer par leurs procureurs.

Les deux opuscules de Florus nous prouvent que Moduin observait scrupuleusement toutes les prescriptions légales. Il reconnaissait la compétence des tribunaux séculiers pour juger tous les procès civils des clercs ; il obligeait ceux-ci à paraître en justice : « Ecclesiasticos ad seculare examen ire compellit », en respectant toutefois le privilège des évêques, des abbés et des abbesses.

Nam nisi cœnobium mater muliebre gubernans
Et sacer antistes, cetera pulvis erunt (1).

On ne pouvait donc sérieusement faire un grief à Moduin de ce qu'il se conformait au droit en vigueur et jugeait, comme juge séculier, les contestations pendantes entre les clercs.

Avait-il également compétence pour juger, en la même qualité, les délits des clercs ? Les auteurs contemporains sont très-divisés sur le point de savoir à qui appartenait le jugement des affaires criminelles, lorsque l'accusé était un clerc. La majorité se prononce en faveur d'un tribunal mixte. Dove pense que, en pareil cas, l'Église seule pouvait juger le clerc. Sohm distingue entre l'instruction et le jugement ; l'instruction était du domaine des juges séculiers ; l'application de la peine était réservée aux juges ecclésiastiques. Pour

(1) M. Maassen, *Loc. cit.*, p. 312, remarque que le texte de Florus, pris à la lettre, pourrait même recevoir cette interprétation : Moduin ne limitait pas le privilége des évêques, des abbés et des abbesses, au droit de se faire représenter en justice ; il l'étendait jusqu'à l'exemption de toute juridiction séculière. Nous croyons que, en faisant la part d'une certaine licence poétique, on ne trouvera pas de contradiction véritable entre le droit en vigueur et la pratique attribuée par Florus à Moduin.

Lœning, après comme avant l'édit de Clotaire, les clercs accusés de délits furent justiciables des tribunaux laïques; seulement, depuis l'édit de 614, le clerc condamné par le juge séculier devait être renvoyé au juge ecclésiastique pour que sa faute fût jugée disciplinairement et pour qu'on lui appliquât les peines canoniques (1).

Cette variété d'opinions prouve que les textes manquaient de précision. Moduin était sans doute partisan de l'opinion la plus favorable au pouvoir laïque, et faisait juger par les juges ordinaires les procès criminels des clercs (2).

En somme, pour les procès civils, la conduite de Moduin était irréprochable. Pour les procès criminels, elle pouvait peut-être donner prise à des objections; mais elle n'autorisait pas les violences de langage du diacre Florus.

(1) Nous serions enclin à croire, avec M. Lœning, que les tribunaux séculiers étaient compétents pour juger et punir les membres du clergé. Un précieux document, que l'on rapporte habituellement au IX[e] siècle, la *Lex Romana Curiensis* ou *Utinensis*, que M. Hænel a publié, sous le nom d'*Epitome* de Saint-Gall, dit nettement: « Si criminales causas clerici commiserint, ante provinciales judices finiantur. » A l'autre extrémité de la France, la charte 202 du Cartulaire de l'Abbaye de Saint-Sauveur de Redon nous montre, sous la date du 24 février 858, un clerc, nommé Anauan, condamné à perdre la main droite, comme punition d'une tentative d'homicide sur un prêtre nommé Anauhoiarn; Anauan avait donc été jugé et condamné par un tribunal séculier, et la peine lui eût été appliquée s'il ne l'eût rachetée par l'abandon d'une vigne qu'il possédait à Tréal (Morbihan). — Nous devons toutefois faire une réserve pour le premier de ces témoignages. M. Schupfer a récemment publié dans les mémoires de la *Real Accademia dei Lincei*, *anno CCLXVIII*, une dissertation dans laquelle il cherche à établir que la *Lex Romana Utinensis* ou *Curiensis* a été faite pour la Haute-Italie et non pas pour la Suisse. Voir le *Centralblatt für Rechtswissenschaft*, décembre 1881, p. 92. Si on admet l'opinion de M. Schupfer, la *Lex Curiensis* ne peut pas fournir un argument pour la France orientale.

(2) M. Maassen, *Loc. cit.*, p. 314, ne croit pas qu'il résulte nécessairement du texte de Florus que Moduin admit la compétence des tribunaux séculiers pour punir les délits des clercs. « Wessen Florus den Modoinus beschuldigt, das kann ebensowohl von Zwangsmassregeln, die zur Einleitung des Verfahrens dienen, als von eigentlichen Strafen verstanden werden. »



*
* *

En composant son recueil d'extraits, Florus a-t-il agi avec une entière bonne foi ? Il est permis d'en douter.

Les Bénédictins ont déjà remarqué que, dans son opuscule sur l'élection des évêques, le diacre lyonnais n'a pas exactement exposé la vérité, lorsqu'il paraît supposer « que l'élection et la consécration de l'évêque de Rome se faisaient et s'étaient toujours faites sans l'avis de l'Empereur » (1).

Nous allons constater plusieurs fautes non moins graves (2).

Florus invoque d'abord une constitution du 5 mai 331, dans laquelle Constantin recommande aux préfets du Prétoire et à tous les juges laïques de faire exécuter scrupuleusement les sentences des évêques (3). L'Empereur ajoute :

(1) *Histoire littéraire*, V, p. 218.

(2) On peut s'étonner, à première vue, de ce que Florus ait invoqué, à l'appui de sa thèse, les constitutions des Empereurs romains, alors qu'il trouvait, dans les Capitulaires, des arguments que beaucoup de nos contemporains ont jugés décisifs. Sans parler du § 4 de l'édit de Clotaire, du 18 octobre 614, sur lequel nous reviendrons bientôt, on pourrait citer : 1° le § 18 d'un Capitulaire de Pépin, daté de Vernon, 14 juillet 755 : « Ut nullus clericus ad judiciorum laicorum publica non conveniat sine jussione episcopi sui vel abbatis » ; — 2° le § 38 du Capitulaire ecclésiastique de 789 : « Ut clerici et ecclesiastici ordines, si culpam incurrerint, apud ecclesiasticos judicentur, non apud sæculares » ; — 3° le § 30 du Capitulaire de Francfort de 794 : « De clericis ad invicem altercantibus aut contra episcopum suum agentibus, sicut canones docent ita omnimodis peragant. Et si forte inter clericum et laicum fuerit orta altercatio, episcopus et comes simul conveniant, et unanimiter inter eos causam diffiniant secundum rectitudinem » ; — 4° le § 3 des *Statuta Rhispacensia et Frisingensia* du 20 août 799 : « Statuerunt ut nullus inter ecclæsiasticos ordines pro qualibet causa absque judicio episcopi sui vel etiam metropolitani consensu ad judicia secularia minime audeat accedere, etc. » — Florus pensa sans doute que ces textes, contenant simplement des préceptes de conduite pour les clercs, mais sans grande autorité pour les juges séculiers, n'arrêteraient pas Moduin. Il aima mieux recourir à des textes moins connus.

(3) D'éminents historiens traitent d'apocryphe la constitution de l'an-

« Tout plaideur, défendeur ou demandeur, pourra, quelle que soit la hauteur de la procédure, se soumettre au jugement de l'évêque. Le juge laïque devra immédiatement se dessaisir, malgré toutes les résistances de la partie adverse, et déférer le procès à la juridiction épiscopale. » — Florus établit aussitôt entre l'Empereur et Moduin un parallèle qui n'a rien de flatteur pour l'évêque d'Autun. — Mais il se garde bien de dire que d'autres constitutions, notamment une constitution qui, comme la précédente, se trouve dans les dix-huit constitutions du *Codex Lugdunensis* édité par Jacques Sirmond, ont abrogé la règle formulée par Constantin. Le 13 décembre 408, Arcadius, Honorius et Théodose limitèrent le droit pour les évêques d'Occident de juger les procès des laïques au cas où les parties étaient d'accord pour se soumettre à la juridiction épiscopale : « Episcopale judicium ratum sit omnibus, qui se audiri a sacerdotibus acquieverint. » L'évêque a donc cessé, dès l'année 408, d'être un juge privilégié ; ce n'est plus qu'un arbitre choisi par les plaideurs (1).

née 331 *De confirmando judicio episcoporum ;* telle est encore aujourd'hu l'opinion de M. Duruy : « On fabrique des lois telles que la trop fameuse constitution *De confirmando (Séances et travaux de l'Académie des sciences morales,* 1882, I, p. 186). » — Mais les juges les plus compétents se prononcent, en Allemagne, dans le sens de l'authenticité : la conclusion d'Hænel : « Hanc constitutionem non suppositam, sed Constantini legem censeo » (*Novellæ Constitutiones*, 1844, p. 439) est généralement enseignée par les professeurs des Universités allemandes. Voir notamment Lœning, *Geschichte des deutschen Kirchenrechts*, 1878, t. I, p. 290 et suiv., et Schulte, *Geschichte der Quellen und Literatur des canonischen Rechts*, III, 1, 1880, p. 573.

(1) Constitutiones Sirmond. XVIII, Hænel, p. 476 ; cf. L. 8, Code Justinien, *De episcopali audientia*, I, 4. — Cette constitution du 13 décembre 408 étend à l'Empire d'Occident la règle édictée, dix ans plus tôt, pour l'Empire d'Orient, par une constitution du 27 juillet 398 (L. 7, Code Justinien, *De episcopali audientia*, I, 4) ; constitution que tous les éditeurs datent de Milan, mais qui doit être certainement datée de Mnizus (Galatie), puisque c'est de cette ville de Mnizus que sont datées quatre autres constitutions du même jour (Hænel, *Index Legum*, p. 62). —

La constitution de Valentinien, Théodose et Arcadius, du 4 février 384, loin d'être favorable à la thèse soutenue par Florus, la condamne expressément. Elle limite, en effet, la compétence des juges ecclésiastiques aux câuses ecclésiastiques: « Continua lege sancimus nomen episcoporum vel eorum qui ecclesiæ necessitatibus serviunt, ne ad judicia sive ordinariorum sive extraordinariorum judicum pertrahatur. Habent illi judices suos nec quicquam his publicis commune cum legibus: quantum ad causas tamen ecclesiasticas pertinet, quas decet episcopali auctoritate decidi. Quibuscunque igitur mota fuerit quæstio, quæ ad Christianam pertineat sanctitatem, eos decebit sub eo judice litigare, qui præsul est in suis partibus omnium sacerdotum, id est per Ægypti diœcesim... »(1).—Mais Florus a grand soin de ne pas transcrire intégralement le texte; il se borne à reproduire le principe et laisse complètement dans l'ombre l'addition par laquelle les Empereurs déterminent la sphère d'application de ce principe. A en juger par le texte de Florus, les tribunaux séculiers ne pourraient jamais statuer sur les procès des clercs; les clercs auraient des juges spéciaux pour toutes les affaires qui les intéressent, tandis qu'en réalité la compétence de droit commun appartient aux tribunaux séculiers. Le tribunal ecclésiastique n'a qualité que « quantum ad causas ecclesiasticas pertinet, et si quæstio mota ad Christia-

M. Lœning, qui enseigne que la juridiction fut accordée aux évêques par Constantin, pour mettre les hauts dignitaires de l'Église catholique sur un pied d'égalité avec les patriarches juifs déjà dotés de la juridiction, fait remarquer très-justement que ces patriarches furent dépouillés en même temps que les évêques d'Orient du privilège dont ils jouissaient. La loi 10, Code théodosien, *de Jurisdictione*, 2, 1, est du 3 février 398 (*Geschichte des deutschen Kirchenrechts*, t. I, 1878, p. 298). — Vers la fin du IVe siècle, la juridiction avait donc cessé d'appartenir aux dignitaires ecclésiastiques, et, comme elle ne leur fut jamais restituée, la constitution de 331 ne pouvait justifier le grief de Florus contre Moduin.

(1) Hænel, p. 452 et s.

nam pertineat sanctitatem. » — L'omission est grave et ne peut pas être involontaire.

L'interprétation donnée par Florus à la constitution du 9 juillet 425, œuvre de Théodose et de Valentinien, en exagère la portée. L'Empereur Jean, pendant son règne éphémère, avait enlevé aux clercs le privilège dont ils jouissaient, d'être seulement justiciables des tribunaux ecclésiastiques pour les affaires ecclésiastiques. Grâce à cette innovation, les clercs devaient toujours sans exception aller devant les juges séculiers : « Clericos... indiscretim ad seculares judices debere deduci infaustus præsumptor edixerat », tandis que, précédemment, les juges séculiers n'avaient compétence que pour les procès civils et les procès criminels. — Théodose et Valentinien révoquent une mesure qui leur paraît contraire à la dévotion due à l'Église : ils rétablissent les prérogatives dont les clercs jouissaient avant l'apparition de Jean : « Privilegia ecclesiarum vel clericorum omnium, quæ sæculo nostro tirannus inviderat, prona devotione revocamus. » A l'avenir, les clercs seront jugés devant le tribunal de l'évêque, sans que, toutefois, rien soit changé aux anciens règlements : « Clericos autem omnes episcopali audientiæ reservamus, his manentibus quæ circa eos sanxit antiquitas. » La compétence reconnue aux évêques par Théodose et Valentinien est limitée aux questions qui touchent à l'organisation chrétienne, aux causes dites ecclésiastiques. Florus ne pouvait donc pas se servir de cette constitution pour démontrer que jamais les clercs ne doivent être justiciables des tribunaux séculiers.

L'argument tiré de la constitution du 18 décembre 430 est moins probant encore. Voici le texte exact du passage invoqué par Florus : « Impp. Theodosius et Valentinianus AA. ad Albinum, PO... De obnoxiis vero, si qui ambulaverint cum episcopo, vel cum presbytero, vel etiam diacono, sive in platea,

sive in agro, sive in quolibet loco, nullo pacto eos retineri vel adduci jubemus, quoniam in sacerdotibus ecclesia constat. Dat. XV Kal. Jan. Ravenna, Theodosio XIII et Valentiniano III AA. Coss. (1). »— Cette constitution tomba presque immédiatement en désuétude (2). Ni dans les historiens, ni dans les textes du droit, on n'en trouve d'application; aucune allusion n'est faite à cet asile personnel. Toujours le droit d'asile paraît limité à l'enceinte des Églises. Dès le 23 mars 431, Théodose et Valentinien renouvellent la défense de porter des mains sacrilèges sur les fugitifs; mais ils ne parlent que des *confugientes* que protège le voisinage du lieu saint (3). — La *Lex Romana Wisigothorum* reproduit textuellement cette constitution de 431, avec cette *Interpretatio* : « Ecclesiæ ac loca Deo dicata reos, qui ibidem compulsi timore confugerint, ita tueantur, ut nulli locis sanctis ad direptionem reorum vim ac manus afferre præsumant; sed quicquid spatii vel in porticibus, vel in atriis, vel in domibus, vel in areis ad ecclesiam adjacentibus pertinet, velut interiora templi præcipimus custodiri, ut reos timoris necessitas non constringat circa altaria manere et loca veneratione digna polluere (4) ».— La *Lex Romana Burgundionum* suppose toujours que celui qui veut se soustraire aux poursuites de l'autorité séculière « ad ecclesiam confugit, intra ecclesiam se tueri tentavit (5).» — Mêmes dispositions dans la *Lex Alamannorum*, qui ne protège que celui qui « infra januas

(1) Hænel, *Corpus Legum*, p. 241.

(2) Lœning, *Geschichte des deutschen Kirchenrechts*, I, p. 321, dit à propos de la constitution de 430 : « Doch verlor diese Vorschrift jedenjalls schon 438 ihre Geltung. »

(3) L. 4, Code théodosien, *De his qui ad ecclesias confugiunt*, 9, 45; L. 3, Code Justinien, *De his qui ad ecclesiam*, 1, 12.

(4) *Lex Romana Wisigothorum*, L. 1, C. Th., IX, 35, édition Hænel, p. 210.

(5) *Lex Romana Burgundionum*, titre II, c. 3 et 6; titre IV, c. 2.

ecclesiæ confugit (1) », et dans la *Decretio Childeberti regis* du 29 février 596 : « Si ad ecclesiam confugium fecerit... (2) » — Le privilège personnel des clercs n'existait plus ; Moduin n'avait pas à s'en inquiéter ni à examiner si ce privilège serait compromis par la jurisprudence dont il était l'organe.

Les autres extraits de Florus pourraient donner lieu à des observations analogues. Il suffit de les comparer aux constitutions originales pour voir quelles différences existent entre leur valeur réelle et la valeur que leur attribue le diacre lyonnais.

* * *

Ce procédé d'argumentation aurait-il aujourd'hui des partisans ? Il faudrait être très-convaincu qu'une bonne fin justifie l'emploi des moyens les plus répréhensibles pour se décider à l'approuver.

Mais, au IX[e] siècle, on était moins scrupuleux qu'on ne l'est aujourd'hui ; les contemporains de Florus ne croyaient pas être coupables en altérant des textes. Le célèbre archevêque de Reims, Hincmar (806-882), le montra bien, le jour où il invoqua près du Souverain-Pontife une lettre du pape Benoît III, qu'il avait altérée et tronquée en plusieurs endroits. Nicolas 1[er] lui reprocha sa maladresse plus encore que la falsification elle-même : « Vous savez que, selon une ancienne coutume de l'Église romaine, nous conservons dans des registres la copie des actes expédiés par le Saint-Siège. Comment pouvez-vous donc vous fonder sur un titre, dont les mutilations et les falsifications apparaissent, dès que nous le comparons à l'acte émané de nos prédécesseurs ? (3) » — Hincmar n'était pas le seul coupable ; la

(1) Pertz, *Monumenta*, *Leges*, III, p. 47.
(2) *Decretio*, § 4, dans Pertz, *Monumenta*, *Leges*, I, p. 9.
(3) *Nicolai Papæ I Epistola CVIII* : « Cum nobis, quos nosti utique

correspondance du plus grand Pape du IXe siècle, Nicolas Ier (858-867), nous montre combien les falsifications de textes étaient nombreuses, et combien elles préoccupaient ce Souverain-Pontife (1). A l'archevêque de Mayence il écrit: « Votre bonne foi a été surprise; la lettre que l'abbé Grimold vous a présentée n'émane pas de notre chancellerie; c'est l'œuvre d'un faussaire et d'un menteur (2). » Il informe l'archevêque de Vienne que la lettre pontificale dont un clerc, nommé Alvicus, s'est prévalu, pour demander à contracter mariage, est supposée, et il l'invite à faire une enquête pour découvrir le coupable (3). Il se plaint de ce que deux archevêques, Theutgaud et Gonthaire, chargés de lui porter les décisions du synode réuni à Metz pour juger la reine Theutberge, femme de Lothaire, ont altéré le texte authentique, en grattant, à l'aide d'un canif, quelques mots et en les remplaçant par un texte de fantaisie (4).

prisco Ecclesiæ romanæ more in regestis exemplaria scriptorum, quæ a sede dantur apostolica reservare, et quos conjicere potuisti, cum tempore decessoris mei darentur, ea etiam præsentialiter intuitos esse, sic mutilatum et depravatum idem institutum mittere non formidaveris, quam depravatum et defraudatum nullam hujus experientiam habentibus ad subversionem vim patientium forsitan exhibuisti. » (Migne, *Patrologia*, t. CXIX, p. 1106.)

(1) Voir Rocquain, *La Papauté au moyen-âge*, 1881, pages 17-20; cf. p. 127-130.

(2) *Nicolai Papæ I Epistola XXVI:* « Epistola, quam vobis quasi a nobis missam Grimoldus obtulit abbas, nunquam nostro est scrinio scripta, neque a nobis edita, neque a nostra sede directa, sed omnimodis falsitatis argumento plena, et mendacii constructa demonstratur tenore. » (Migne, *Patrologia*, CXIX, p. 809.)

(3) *Epistola LIX:* Alvico nunquam « uxorem ducendi licentiam dedimus. Nam exemplar epistolæ quod misistis neque recognovimus, sed nec illius stylum a nobis directum fuisse meminimus. Quo circa vestra fraternitas sollicita investigatione perquirat, ut quis auctor illius epistolæ fuerit valeat inveniri... » *(Eod. loc.*, p. 870.)

(4) *Epistola CLV:* « Theutgualdus et Guntharius, arrepto cultello, omne quod antistes providus ad deliberationem nostram servandum esse descripserat, raserunt, nomine solo episcopi relicto, cætera sicut ipsi

Il y a donc pour Florus des circonstances qui atténuent la trop grande liberté dont il use avec les textes dans son argumentation contre Moduin.

N'oublions pas, d'ailleurs, que les populations, effrayées par les guerres incessantes qui désolaient l'Empire, et redoutant les vengeances politiques des juges séculiers, n'étaient pas hostiles au développement de l'autorité épiscopale. Sans aller aussi loin qu'Ozanam, qui ne voit que de simples supercheries, parfaitement naturelles, dans les tentatives faites pour placer les empiètements du pouvoir ecclésiastique sous la protection des monuments de l'antiquité (1), au moins faut-il reconnaître que l'heure devait paraître propice aux membres les plus distingués du clergé pour se mettre au-dessus du pouvoir séculier.

Louis-le-Pieux passait des heures entières à prier et à pleurer, le front sur le pavé des églises; ses conseillers intimes devaient parfois lutter contre lui pour l'empêcher de descendre du trône et d'aller s'ensevelir au fond d'un monastère. Il se soumettait spontanément à des pénitences publiques, à des pratiques rigoureuses, que les rudes guerriers d'Austrasie qualifiaient sévèrement, mais qui étaient la preuve de l'influence toujours croissante des membres du clergé sur l'esprit de l'Empereur.

Pourquoi les clercs n'auraient-ils pas profité de cette influence pour obtenir de grands privilèges ?

Déjà Florus avait composé sur l'élection des évêques un traité dans lequel il essayait d'établir, contrairement à la pratique de Charlemagne, que les évêques pouvaient être

voluerunt temere perscribentes. » *(Eod. loc.*, p. 1170). — Cf. *Epistola XCVIII:* Nicolas parle d'une lettre qu'il a écrite à l'Empereur de Constantinople, « epistola falsata per Rhadoaldum et Zachariam episcopos » *(Eod. loc.*, p. 1021).

(1) Ozanam, *Études germaniques*, 3e édition, t. II, p. 289.



élus sans que l'Empereur eût été consulté. Le Capitulaire d'Attigni, en 822, avait consacré la thèse soutenue par le diacre de Lyon (1).

Le succès dut l'encourager à poursuivre son œuvre en s'efforçant de soustraire les clercs à la juridiction des tribunaux séculiers. Il espérait par là, avec beaucoup de raison, secouer le joug que Charlemagne avait fait peser sur le clergé.

Il n'était pas seul à méditer ce dessein. En lisant les opuscules de Florus, on songe naturellement à deux autres œuvres du IXe siècle, les fausses décrétales et les faux capitulaires.

Il y eut toutefois entre Florus, d'une part, et, d'autre part, Benedictus Levita et le Pseudo-Isidore, une différence curieuse.

Florus essaya de justifier sa thèse au moyen de constitutions impériales, inexactement reproduites ou mal interprétées, mais parfaitement authentiques. Pour découvrir l'erreur, il suffisait de se reporter aux textes originaux, de les lire attentivement et de préciser leurs solutions.

Les autres furent plus habiles. L'un démontra sa thèse à l'aide de prétendus capitulaires des rois francs ; l'autre l'appuya sur de pures élucubrations auxquelles il donna le titre respectable de décrétales des Souverains-Pontifes. Habilement mêlées à des pièces authentiques, les pièces apocryphes furent acceptées de confiance, et, malgré quelques protestations isolées, tenues pour sincères. Le succès fut même très-rapide ; car les pseudo-décrétales ont été rédigées dans la province de Reims, de 847 à 853, probablement vers 851 ou 852, et, avant la fin du IXe siècle, sous

(1) Les auteurs de l'*Histoire littéraire*, t. V, p. 218, pensent que le Capitulaire d'Attigni a précédé l'écrit de Florus; mais de graves objections peuvent leur être adressées.

le pontificat de Jean VIII (872-882), elles sont incontestablement admises à Rome. D'excellents auteurs croient même que leur marche fut plus prompte et reconnaissent leur influence dans les actes de Nicolas I[er] (858-867) et d'Adrien II (867-872).

Le but que Florus avait en vue dans sa lutte contre Moduin était maintenant atteint. Lorsqu'il mourut vers 860, la règle que les clercs ne sont pas justiciables des juges séculiers commençait à prévaloir. Bien que la victoire fût due à d'autres armes que les siennes, le vieux diacre lyonnais dut assister avec joie au triomphe de la cause pour laquelle il avait combattu. Il pouvait enfin dire avec vérité :

« Et gallina pios pennarum tegmine fetus
Mystica mundanis texit ab insidiis. »



TABLE DES MATIÈRES

PAR NOMS D'AUTEURS

DES MÉMOIRES CONTENUS DANS LE TOME XXI[e]

FIN DE LA TABLE PAR NOMS D'AUTEURS

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LE TOME XXI[e]

Lyon, Assoc. typ., rue de la Barre, 12. — F. PLAN, directeur.




3 2044 090 852 815